



EDMOND
DE ROTHSCHILD

Edmond de Rothschild (France)

Rapport financier annuel 2024

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08, France
Téléphone : +33 (0)1 40 17 25 25
Fax : +33 (0)1 40 17 24 02
Télex : Lacof 280 585 - Swift : COFIFRPP
Site Internet : www.edmond-de-rothschild.fr
S.A. à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 83.075.820 euros
R.C.S. Paris B 572 037 026
Code NAF 2 : 6419 Z

Sommaire

4 | Message de l'actionnaire

5 | Chiffres-clés

- 6 Groupe Edmond de Rothschild
- 9 Edmond de Rothschild (France)

12 | Rapport de gestion

- 13 Rapport d'activité
- 38 Rapport de développement durable

144 | Rapport du Président du Conseil de surveillance

162 | Comptes consolidés et annexes

- 163 Bilan consolidé IFRS
- 164 Compte de résultat consolidé IFRS
- 164 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
- 165 Tableau des flux de trésorerie IFRS
- 166 Tableau de variation des capitaux propres
- 167 Notes annexes aux comptes consolidés
- 222 Renseignements concernant les filiales et participations
- 224 Organigramme des participations consolidées

225 | Comptes sociaux et annexes

- 226 Bilan et hors bilan de la société mère
- 227 Compte de résultat de la société mère
- 228 Notes annexes aux comptes de la société mère
- 250 Résultats financiers aux cours des cinq derniers exercices

251 | Rapports des Commissaires aux Comptes

262 | Résolutions

Message de l'actionnaire

L'année 2024 fut une période de transition, tant sur le plan politique, avec de nombreuses élections qui ont eu lieu, que sur le plan géopolitique, avec un environnement international devenu plus complexe et fragmenté. Malgré les incertitudes croissantes, **Edmond de Rothschild s'est distingué par une solidité remarquable dans l'ensemble de nos métiers.**

Notre histoire familiale prouve qu'en dépit des crises et des vents contraires, les routes du Progrès restent ouvertes à ceux qui les empruntent. Ce cap guide notre action au service de nos clients depuis plus de 250 ans et fonde aujourd'hui encore notre confiance dans l'avenir.

À l'heure où la divergence entre les grandes économies se renforce, l'élection de Donald Trump et la performance des marchés américains ont mis le continent européen face à son destin pour enrayer son décrochage. Les défis de l'intelligence artificielle et de la transition écologique nous incitent à redoubler d'efforts pour rester compétitifs.

Parallèlement, le ralentissement de la croissance chinoise a laissé apparaître en toile de fond la transition vers un monde multipolaire et plus régionalisé. Si cette recomposition des rapports de force entre le Nord et le Sud, entre l'Est et l'Ouest, est source de tensions, elle offre aussi des opportunités d'investissement dans des économies en plein essor comme le Brésil, le Vietnam, l'Arabie saoudite et le Maroc.

Prévoir reste essentiel, mais dans un monde incertain, cela exige beaucoup de sélectivité et de réactivité. Cela implique aussi une vision, des choix et une lecture avisée du monde. C'est exactement la façon dont nous concevons notre métier, **faire œuvre financière utile et contribuer à faire du progrès une idée durable.** C'est ce que nous avons fait une nouvelle fois en 2024, à travers des projets de développement ambitieux.

Au Vietnam, nous avons posé les jalons, en partenariat avec BIDV, **de la première banque privée du pays**, pour accompagner le développement en Asie du Sud-Est. **Nous avons affirmé notre ambition de soutenir les infrastructures en Arabie saoudite** avec des acteurs locaux tels que la Saudi National Bank, première banque commerciale du pays et le National Infrastructure Fund. Notre fonds Big Data, désormais au-dessus de milliards d'encours de CHF, a lancé nos premières solutions en intelligence artificielle pour investir dans les entreprises innovantes. **Nous avons aussi poursuivi notre engagement pour la transition énergétique et climatique** grâce à nos fonds à impact, dont certains dédiés à la dépollution des sols, récompensés une nouvelle fois. Dans nos géographies historiques, nous avons continué notre développement, que ce soit en ouvrant un bureau en Belgique à Gand, ou en renforçant nos équipes commerciales pour être au plus près de vous. À Genève, notre déménagement vers nos locaux au quartier de l'Etang a été réalisé en un temps record. Il symbolise l'engagement de notre maison en faveur de la rénovation et de la mixité urbaine. Ce déménagement témoigne aussi de notre volonté de rester à l'avant-garde du progrès économique et social.

Plus fondamentalement, c'est ce que nous avons fait **en mettant tout en œuvre pour se distinguer par la qualité de notre conseil et de la relation que nous avons avec nos clients.** Nos équipes se sont largement illustrées en recevant pas moins de 17 prix. Nos performances en gestion de portefeuille se situent parmi les meilleures de nos pairs. Notre collecte est cette année s'est établie à 6,3 milliards de CHF.

Nous sommes fiers de tout cela, car nous savons que notre partenariat recèle un pouvoir énorme, celui d'influer sur le monde selon la destination de nos choix.

Je tiens à remercier nos clients, privés comme institutionnels, qui, en nous confiant la gestion de leurs actifs, se retrouvent dans notre engagement pour forger le monde de demain. L'excellence de nos services et la pertinence de notre positionnement me rend pleinement confiante dans notre capacité à appréhender l'avenir sereinement.



Ariane de Rothschild
CEO d'Edmond de Rothschild

Chiffres-clés

6 | Groupe Edmond de Rothschild

9 | Edmond de Rothschild (France)

Chiffres-clés

Groupe Edmond de Rothschild au 31 décembre 2024

Edmond de Rothschild, un Groupe unique dans le paysage bancaire

Le groupe Edmond de Rothschild occupe aujourd'hui une position unique dans le monde des institutions financières. En effet, il est pleinement ancré dans la nouvelle donne mondiale et cultive des valeurs que beaucoup d'acteurs financiers ont perdues de vue.

L'enracinement familial donne au groupe Edmond de Rothschild un sens particulier du long terme, qui se traduit dans sa façon de gérer le patrimoine de ses clients : la créativité n'exclut pas la prudence et l'audace entrepreneuriale va de pair avec la maîtrise du risque.

Notre action est fondée sur deux moteurs puissants : la banque privée et la gestion d'actifs. Le Groupe se développe également dans les métiers de corporate finance, de *private equity*, de l'immobilier et d'Institutionnal & *Fund Services*.

Le groupe Edmond de Rothschild aujourd'hui

Le groupe Edmond de Rothschild offre un modèle de service sur mesure pour une clientèle internationale de familles fortunées, d'entrepreneurs et de grandes institutions.

Nos métiers

Banque privée

Corporate finance

Gestion d'actifs

Private equity

Immobilier

Institutional & Fund Services

Nos atouts

- la stabilité et la solidité d'un Groupe financier indépendant
 - une relation de proximité unique alliée à l'expertise d'un Groupe international
 - des équipes proactives qui suivent et analysent les évolutions économiques pour l'élaboration de nos offres
 - l'accès à une gamme complète de services et de produits financiers
-

Le groupe Edmond de Rothschild en chiffres



184 milliards de francs suisses d'actifs (195 milliards d'euros)

19.7% Ratio de solvabilité (ratio FINMA)



2 700 collaborateurs au 31 décembre 2024

NOS IMPLANTATIONS

28 bureaux dans 13 pays

Bureaux



France

Paris, Bordeaux, Lille,
Lyon, Marseille, Nantes,
Strasbourg, Toulouse



Suisse

Genève, Fribourg,
Lausanne, Lugano,
Zurich



Luxembourg

Luxembourg



Monaco

Monaco



Belgique

Anvers, Bruxelles



Italie

Milan



Portugal

Lisbonne



Royaume-Uni

Londres



Allemagne

Berlin, Francfort, Munich



Pays-Bas

Amsterdam



Espagne

Barcelone, Madrid



Israël

Tel Aviv



Émirats Arabes unis

Dubai

Partenariats



Japon



Vietnam



Chili



Corée du Sud

Amérique latine

 Booking centre

Chiffres-clés

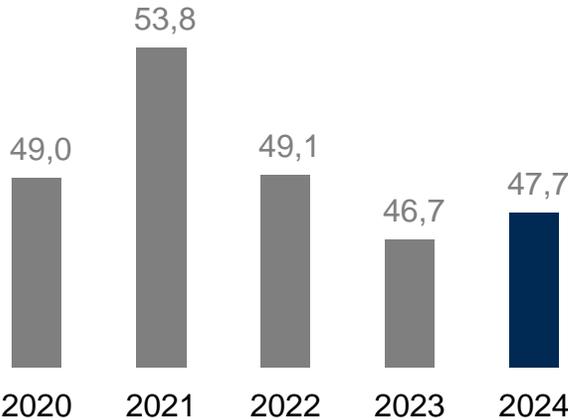
Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2024

Actionnariat au 31 décembre 2024

Edmond de Rothschild (France) est détenue à 100% par Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Total des encours gérés

En milliards d'euros



Implantations en France

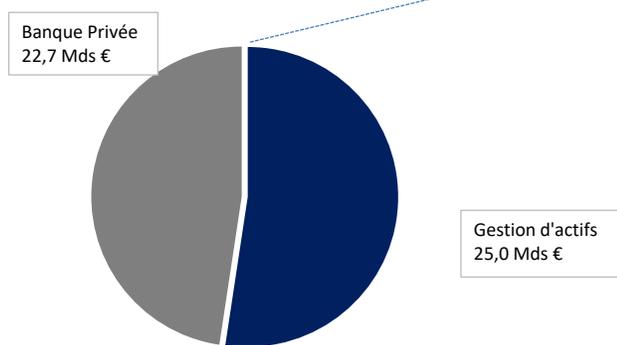
France

Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes,

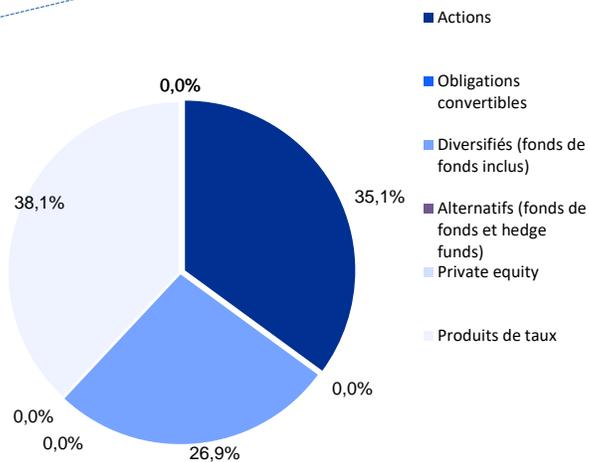
Paris, Strasbourg et Toulouse

Répartition des encours gérés par métiers et par classes d'actifs (filiales de gestion d'actifs)

Répartition des encours gérés par métiers



Répartition des encours gérés par classes d'actifs (filiales de gestion)



Principales données consolidées (en millions d'euros)

Chiffres du Bilan	2022	2023	2024
Total de bilan	6.487	5.014	4.249
Capitaux propres (part du groupe) *	407	381	390
Crédits distribués	1.531	1.213	1.271
Dépôts clientèle	2.557	1.558	1.054

La solidité de la situation financière du Groupe se reflète par ses ratios de solvabilité** : ratio de 18,6% avec un ratio Tier One et Core Tier One de 17,4% à fin 2024 pour une exigence réglementaire de 11,5%.

Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio LCR) est de 314% pour une exigence réglementaire de 100%.

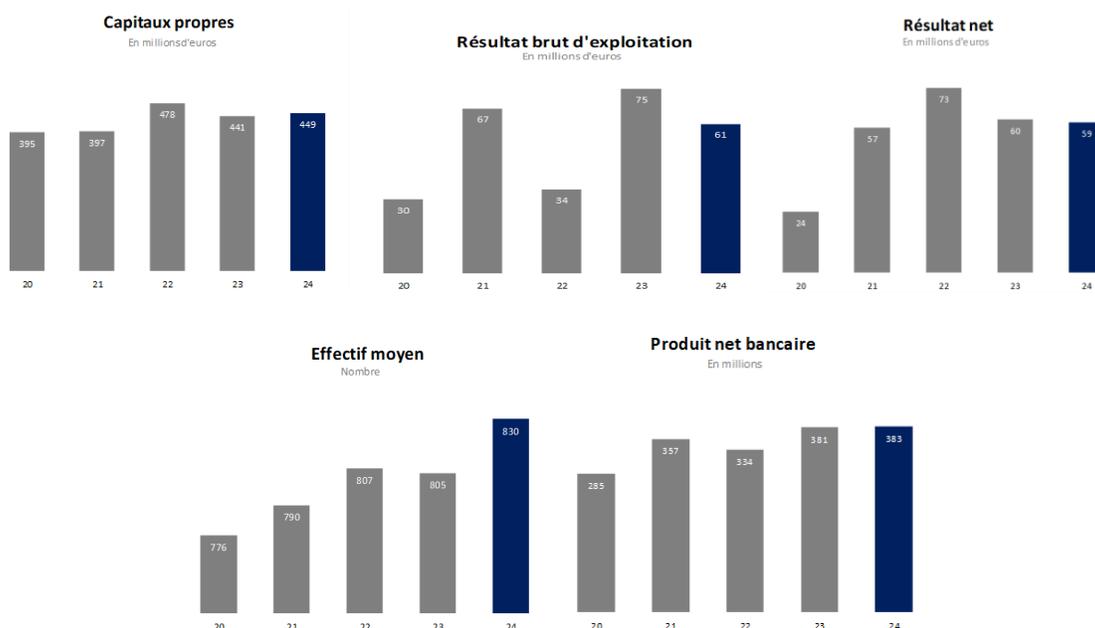
Le ratio de liquidité à long terme (Net Funding Stable Ratio NSFR) est de 133% pour une exigence réglementaire de 100%.

Chiffres du Compte de résultat	2022	2023	2024
Produit net bancaire	334	381	383
Résultat brut d'exploitation	34	75	61
Résultat net	70	60	59
<i>dont part du groupe</i>	72	60	59

Effectif moyen (nombre)	785	790	795
--------------------------------	------------	------------	------------

* Hors résultat de l'exercice.

** Ces ratios sont calculés, conformément à la réglementation prudentielle, sur la base des fonds propres consolidés de Edmond de Rothschild (France).



Rapport de Gestion

13 | Rapport d'activité

37 | Rapport de développement durable

Rapport d'activité

Au début de 2024, l'économie française affiche une croissance modérée, soutenue par une consommation intérieure résiliente et des investissements publics stratégiques, surtout dans l'innovation et la transition écologique. L'inflation reste un défi, alimentée par la volatilité des prix de l'énergie, ce qui pousse la Banque de France et la BCE à maintenir une politique monétaire prudente pour stabiliser les prix et soutenir la croissance.

Le secteur bancaire, dont Edmond de Rothschild, se concentre sur l'innovation numérique et la finance durable, cherchant à améliorer l'efficacité opérationnelle et promouvoir des investissements responsables. Le marché de l'emploi montre des signes de stabilité, malgré des pénuries dans certaines industries, soulignant l'importance des initiatives de formation. Les exportations françaises continuent de croître grâce à une diversification accrue. Edmond de Rothschild reste engagé à soutenir la transition économique, en proposant des solutions financières innovantes et durables pour accompagner ses clients vers un avenir résilient.

Le résultat net de Edmond de Rothschild (France) s'établit à 59.2 millions d'euros au 31 décembre 2024 en baisse de -1% par rapport au 31 décembre 2023 (59.7 millions d'euros). En octobre 2024, les activités de banque privée et de gestion d'actifs Italienne ont été cédées, générant un gain de cession de 12.4 millions d'euros.

Les performances commerciales et financières sur l'année de nos lignes de métier par rapport à l'année précédente sont solides. La banque privée poursuit son excellente dynamique commerciale, enregistrant +1.7 milliard d'euros de collecte nette en France. L'*asset management* sur 2024 a collecté en net près de 0.3 milliard d'euros. Enfin l'activité *corporate finance* a réalisé de belles opérations permettant d'atteindre un niveau important de facturation en hausse de +14% par rapport au niveau de 2023.

En milliers d'euros	2024	2023	Évolution
Produit net bancaire	383.295	380.538	0,7%
Frais de gestion	-322.594	-305.652	5,5%
- Frais de personnel	-195.145	-181.743	
- Autres charges d'exploitation	-104.228	-100.725	
- Dotations aux amortissements	-23.222	-23.184	
Résultat brut d'exploitation	60.700	74.886	-18,9%
Coût du risque	-98	-831	
Résultat d'exploitation	60.602	74.055	-18,2%
Sociétés mises en équivalence	79	-594	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	12.366	2.188	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	73.047	75.649	-3,4%
Impôt sur les bénéfices	-13.805	-15.927	
Résultat net	59.242	59.723	-0,8%
Intérêts minoritaires	-94	571	
Résultat net - Part du Groupe	59.148	60.294	-1,9%
Opérations exceptionnelles	-	-	
Résultat net - Part du Groupe publiable	59.148	60.294	-1,9%
Coefficient d'exploitation*	80,4%	76,5%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

A 383.3 millions d'euros, le PNB est en hausse par rapport à 2023 (+1%). La sortie du périmètre de Edmond de Rothschild (France) de l'activité *private equity* impacte le PNB par rapport à 2023 pour -4.4 millions d'euros. A périmètre constant, donc en excluant les données de Edmond de Rothschild *Private Equity* France, le PNB augmente de +7.1 millions d'euros :

- les commissions sur encours hors *private equity* sont en hausse de +12%, en lien avec une augmentation des encours sous gestion moyens (hors activité italienne) de +9% et une amélioration des marges grâce à une revue de la tarification et la prise en compte sur la gestion d'actifs de frais de gestion administratif,
- les performances de gestion génèrent un revenu de surperformance de +16.5 millions d'euros quand il s'élevait à 11.9 millions d'euros sur 2023.
- l'activité transactionnelle est en hausse par rapport à 2023 de +8% dont une hausse de +1.9 millions d'euros sur l'activité banque privée France (+5%) et une hausse de +2.2 millions d'euros sur l'activité gestion d'actifs France.
- les revenus liés au bilan s'élèvent à 63.0 millions d'euros contre 91.7 millions d'euros sur 2023. Cette baisse de -28.7 millions d'euros découle principalement de la baisse des encours de dépôts à vue de la clientèle privée au profit d'arbitrages vers des fonds en gestion sous mandat ou en gestion conseillée.
- les autres revenus présentent un niveau d'activité en hausse de +7.9 millions d'euros à 64.4 millions d'euros, dont une hausse de la facturation de l'activité *corporate finance* de +5.8 millions d'euros.

Le taux de marge brute induit est de 82 bps quand il était de 85 bps sur 2023 et de 87 bps en excluant *private equity*.

Frais de gestion

Les charges d'exploitation s'élèvent à 322.6 millions d'euros (en incluant les amortissements), en hausse par rapport à 2023 de +5.6% (et de +8.7% en excluant les coûts de *private equity* sur 2023 pour être à périmètre équivalent).

- les charges de personnel s'élèvent à 195.1 millions d'euros, en hausse par rapport au niveau enregistré sur 2023 de +7% et de +10% en excluant les coûts de *private equity*, avec l'impact sur les salaires fixes de l'évolution des effectifs et des rémunérations variables en lien avec les activités de métiers.
- les autres charges augmentent de +3.5% et de +7% en excluant les coûts de *private equity* sur 2023, principalement sur les dépenses liées à l'activité commerciales et sur les honoraires informatiques.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à +60.7 millions d'euros quand il était de +77.8 millions d'euros sur 2023 (et +74.9 millions d'euros en prenant en compte *private equity*). Le coefficient d'exploitation s'est dégradé (80% contre 76% il y a un an).

Résultat net part du Groupe

Après prise en compte de la contribution des entreprises mises en équivalence (+0.1 million d'euros), des intérêts minoritaires (-0.1 million d'euros), des plus ou moins-values de cession (+12.4 millions d'euros, liés la sortie du périmètre de Edmond de Rothschild (France) des activités italiennes) et de la charge fiscale (-13.8 millions d'euros), le Résultat Net Part du Groupe s'établit à +59.1 millions d'euros quand il était à +60.3 millions d'euros sur 2023.

Activités et résultats des pôles d'activité

Les activités de banque privée continuent de se développer. La dynamique commerciale est encore très forte cette année et les résultats progressent nettement tant dans la gestion conseillée et sous mandat. Du fait de la hausse des taux, les encours de crédits ont, eux, diminué en encours moyens, impactant négativement les revenus. L'activité transactionnelle a été forte sur l'année, générant des revenus en hausse de +5% par rapport à 2023 principalement avec la revue de la tarification des revenus de change en milieu d'année.

Compte tenu de conditions de marchés favorables, l'*asset management* voit ses commissions sur encours augmenter significativement. Grâce aux bonnes performances de la gestion, 16.5 millions d'euros de commissions de surperformance ont été enregistrées sur l'année (+4.6 millions d'euros par rapport à 2023).

L'année 2024 est également marquée par la bonne performance de l'activité de conseil aux entreprises avec une hausse des revenus de +14% dans un contexte économique défini par une croissance modérée du secteur des fusions et acquisitions.

Les différents pôles d'activité sont les suivants :

- ✓ Banque Privée
- ✓ *Corporate finance*
- ✓ Gestion d'actifs
- ✓ *Institutional & Fund Services*

Synthèse des résultats et de la rentabilité par pôle d'activité

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produit net bancaire	137.611	140.927	152.434	129.794	-	4.353	93.250	105.465	383.295	380.538
Frais de gestion	-108.923	-109.860	-130.623	-120.387	-	-7.239	-83.049	-68.166	-322.594	-305.652
- <i>Frais de personnel</i>	-68.018	-67.028	-75.826	-69.969	-	-3.586	-51.301	-41.160	-195.145	-181.743
<i>. directs</i>	-49.772	-48.253	-59.361	-54.758	-	-2.865	-41.356	-33.937	-150.490	-139.814
<i>. indirects</i>	-18.246	-18.774	-16.465	-15.211	-	-721	-9.944	-7.223	-44.655	-41.929
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-34.628	-36.062	-49.710	-45.594	-	-3.351	-19.890	-15.718	-104.228	-100.725
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-6.277	-6.770	-5.087	-4.824	-	-302	-11.858	-11.288	-23.222	-23.184
Résultat brut d'exploitation	28.688	31.067	21.812	9.407	-	-2.886	10.201	37.299	60.700	74.886
Coût du risque	-	-	-	-	-	-	-98	-831	-98	-831
Résultat d'exploitation	28.688	31.067	21.812	9.407	-	-2.886	10.103	36.468	60.602	74.055
Sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	3.038	79	-3.633	79	-594
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	20	-	-	-	12.346	2.188	12.366	2.188
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôt	28.688	31.067	21.832	9.407	-	152	22.528	35.023	73.047	75.649
Coefficient d'exploitation*	74,6%	73,2%	82,6%	89,2%	-	159,4%	85,4%	61,9%	80,4%	76,5%

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Banque privée

Faits marquants de 2024

- Une dynamique commerciale qui se confirme, avec une très bonne collecte de la banque privée et du courtier en assurance-vie
 - Le développement d'outils propriétaires pour accompagner nos clients
 - Une année marquée par de belles performances de gestion sous mandat et de gestion conseillée
 - Le succès de nos produits qui se confirme, avec un montant de don croissant
 - Le renforcement de l'équipe *Corporate Finance* et l'offre « *buy-side* »
-

La banque privée constitue le métier historique du Groupe. Depuis plus de 250 ans, Edmond de Rothschild accompagne ses clients privés dans la préservation, le développement et la transmission de leurs actifs, à travers des solutions conjuguant performance de long terme et impact.

Dans un monde en constant mouvement, notre rôle est de répondre de manière personnalisée aux besoins actuels et futurs de nos clients, en anticipant les changements qui façonnent l'avenir.

Cet engagement se reflète concrètement dans la gamme de produits et services de notre Groupe, qui restent toujours connectés à l'économie réelle en répondant aux défis de demain.

Le banquier privé est au cœur de la relation avec nos clients. Il développe une vision globale de leur patrimoine et coordonne leur accès aux différentes expertises et métiers du Groupe afin d'assurer la cohérence de leurs actifs, personnels comme professionnels. Nos clients privés bénéficient ainsi de l'ensemble des solutions d'Edmond de Rothschild en matière d'investissement, d'ingénierie patrimoniale, de *corporate finance*, de *private equity*, d'immobilier et de conseil en philanthropie.

Forte de cette palette de compétences et d'expertises, la banque privée Edmond de Rothschild en France répond de manière hautement personnalisée aux besoins de ses clients en intégrant leurs problématiques, à chaque étape de l'évolution de leur patrimoine.

Une dynamique commerciale qui se maintient

L'année 2024 s'est caractérisée par un niveau d'activité soutenu pour notre banque privée et notre courtier en assurance-vie.

La collecte brute s'est maintenue malgré la conjoncture. Cette collecte, répartie entre le bureau de Paris et les huit bureaux de régions, se réalise auprès du cœur de cible de la banque : des entrepreneurs, tous secteurs confondus, qui font des opérations capitalistiques sur leur entreprise.

Différenciation de la proposition de valeur

L'innovation reste au cœur de la démarche

L'année 2024 est marquée par la création d'outils propriétaires destinés à accompagner au mieux nos clients, tant en matière de gestion que de structuration patrimoniale.

Le parcours patrimonial, d'abord, est un outil propriétaire qui permet de rendre compréhensibles les différentes étapes nécessaires à la structuration d'un patrimoine. Il a installé Edmond de Rothschild comme un acteur incontournable de l'ingénierie patrimoniale, une fierté pour les équipes et une vraie valeur ajoutée pour nos clients partout en Europe.

Le Parcours financier ensuite, vise à rendre supportable la volatilité des marchés, sans promettre qu'elle sera évitée, mais en apportant une lisibilité de ce que feront les gérants tout au long de la vie du mandat de gestion du client. Il offre une sérénité pour bien calibrer la prise de risques.

Ces innovations ont été reconnues par le marché. La banque s'est ainsi distinguée de la concurrence en recevant plusieurs prix significatifs en 2024 :

- Prix d'Ingénierie Patrimoniale Succession Planning, Wealth Planning the Banker (Financial Times);
- Prix de la meilleure Offre de Services, Private Banking Awards Citywire ;
- Prix de la meilleure Approche d'Investissement, Private Banking Awards Citywire ;
- Banque Privée indépendante « Incontournable », classement Décideurs Leaders League.

Une action de long terme proposée aux clients de la banque privée

En 2024, et pour la troisième année consécutive, deux nouveaux produits ont permis des dons significatifs aux associations Institut Imagine et Antoine Alleno. Grâce à l'engagement des clients et la mobilisation de la banque privée, ces deux associations ont reçu 350.000 € de dons cumulés.

Accompagner les nouvelles générations

En 2024, le programme U'RNEXT destiné aux enfants de nos clients (23 à 28 ans) leur a donné l'opportunité de se retrouver à plusieurs reprises pendant l'année.

Par ailleurs, la Banque a renforcé son partenariat avec Albert School, la première *Business School* qui donne toute son importance à la Data. Ariane de Rothschild reste la marraine du Master *Data for Finance* et des études de cas ont été montées pour les étudiants du *Bachelor 1* et du *Bachelor 2*.

Au plus près des entrepreneurs

Les entrepreneurs restent le cœur de cible de la Banque en France. Plus que jamais, Edmond de Rothschild est fidèle à son positionnement historique et différenciant d'une banque d'entrepreneurs, œuvrant pour les entrepreneurs. En effet, le Groupe s'est construit autour d'une famille d'entrepreneurs et propose ainsi à ses clients une démarche similaire à celle qu'il s'applique.

Les équipes accompagnent les clients privés dans leur vision de l'avenir au-delà du financier. C'est un accompagnement dynamique à travers un parcours construit avec l'entrepreneur afin d'élargir sa réflexion, sur le long-terme. Le suivi est global sur l'ensemble des expertises : expertise de gestion sur des actifs cotés, *private equity*, immobilier, crédit, etc.

La mise en avant de cette approche en 2024 s'est traduite par un partenariat avec le Prix de l'Entrepreneur de l'Année EY, qui récompense des entrepreneurs de toute la France.

En 2024, la Banque a renouvelé son engagement dans le secteur de la Tech via des partenariats à Paris et en régions : The Galion Project, ou encore La French Tech à Lille.

Une équipe leader sur le marché *small-mid cap* en banque d'affaire

Malgré un environnement économique difficile, notre équipe de banque d'affaire s'est maintenue au plus haut niveau et a renforcé sa position de leader sur le segment *small to mid cap* (classements *Private Equity Magazine*, *Decideurs*, *l'Agefi*, *CF News*).

Avec plus de 195 opérations réalisées en France depuis 2021 (cessions, acquisitions, levées de fonds, financement et restructuration, conseil stratégique en immobilier), Edmond de Rothschild Corporate Finance a étoffé son offre en 2024 avec une proposition d'accompagnement des dirigeants pour des opérations *buy-side* (à l'achat).

Une année record pour le courtage en assurance-vie

L'année 2024 a été marquée par une collecte historique chez Edmond de Rothschild Assurances et Conseils sur l'ensemble de ses réseaux.

En 2024, les clients ont bénéficié du maintien de taux servis compétitifs sur les Fonds Euros et d'offres bonus particulièrement attractives.

Résultats détaillés de l'activité banque privée

En milliers d'euros	2024	2023	Évolution
Produit net bancaire	137.611	140.927	-2,4%
Frais de gestion	-108.923	-109.860	-0,9%
- <i>Frais de personnel</i>	-68.018	-67.028	
<i>. directs</i>	-49.772	-48.253	
<i>. indirects</i>	-18.246	-18.774	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-34.628	-36.062	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-6.277	-6.770	
Résultat brut d'exploitation	28.688	31.067	-7,7%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation	28.688	31.067	-7,7%
Sociétés mises en équivalence	-	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	28.688	31.067	-7,7%
Coefficient d'exploitation*	74,6%	73,2%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Les encours de la Banque Privée (22.7 milliards d'euros) évoluent de +2% depuis le début de l'année incluant la sortie des encours de la banque privée Italie en octobre 2024 pour -1.7 milliards d'euros. En excluant cet effet périmètre, les encours progressent de +11% par rapport à fin 2023 avec une bonne dynamique commerciale permettant de constater une collecte nette de 1.730 millions d'euros.

Cette évolution se détaille ainsi pour la France :

- les commissions sur encours qui augmentent de +7% par rapport à 2023, conséquence de la dynamique commerciale qui permet une hausse des encours avec un niveau élevé de collecte nette et un impact positif de la hausse des marchés,
- activité transactionnelle qui reste soutenue sur 2024 avec des revenus en hausse de +5%,
- les revenus sur l'activité de bilan sont en baisse sur 2024 (-14% / -4.5 millions d'euros par rapport à 2023) avec la baisse des revenus de trésorerie en lien avec la baisse des encours de dépôts, la baisse des revenus de crédit en lien avec l'évolution à la baisse des encours moyens, mais aussi avec des revenus liés aux produits structurés en augmentation.

En Italie, les revenus sont en baisse de principalement du fait de la cession en octobre des activités italiennes.

Au total, le Produit Net Bancaire de la banque privée contribue pour 35.9% au Produit Net Bancaire consolidé 2024, proportion en légère baisse par rapport à celle de 2023 (36.6%).

Frais de gestion

L'ensemble des frais de gestion rattachés à la banque privée s'élève à 108.9 millions d'euros en 2024, en baisse de -0.9% par rapport à 2023, mais avec des coûts de la banque privée italienne sur 10 mois uniquement sur le périmètre France et une cotisation au « Fonds de Résolution Unique » nulle sur 2024 contre 1.5 million d'euros sur 2023. Ces baisses mécaniques permettent d'absorber la hausse des charges de personnel en lien avec l'évolution des effectifs.

À 68 millions d'euros, les frais de personnel des collaborateurs de la banque privée sont en hausse de +1% par rapport à 2023, avec l'impact de l'évolution des effectifs et du fait des rémunérations variables dépendant des résultats. Les frais de personnel hors Italie sont en hausse des +7%.

Les autres charges sont en baisse de -4% avec l'absence de cotisation du fonds de résolution unique pour -1.5 million d'euros et 10 mois de charge sur la banque privée italienne dans les comptes de Edmond de Rothschild (France) sur 2024.

Résultat d'exploitation

Le Résultat brut d'exploitation de l'activité banque privée ressort positif à 28.7 millions d'euros, en baisse par rapport à celui de 2023 (qui était de +31.1 millions d'euros), avec une hausse des revenus en lien avec la bonne performance commerciale et une augmentation contrôlée des coûts.

En conséquence, le coefficient d'exploitation s'élève à 75% en amélioration par rapport à celui de 2023 (73%).

À l'instar des années précédentes, le coût du risque est marginal et reflète la qualité des engagements et la maîtrise des risques de ce pôle d'activité.

Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt de la banque privée s'élève à 28.7 millions d'euros en 2024 en baisse de -2.4 millions d'euros (-8%) par rapport à 2023.

Gestion d'actifs

Faits marquants de 2024 :

- 29.6 milliards d'euros sous gestion
 - Une année de fort développement
 - De nouveaux engagements en matière d'investissement responsable
-

L'offre de Edmond de Rothschild en Asset Management est pensée et conçue pour offrir à ses clients une gestion active et de convictions. Edmond de Rothschild Asset Management cherche à aller au-delà d'une performance indiciaire en privilégiant une création de valeur engagée sur le long-terme.

La gamme de solutions d'investissements de Edmond de Rothschild Asset Management se compose de fonds et de mandats dédiés aux institutionnels ainsi que d'OPCVM ouverts commercialisés par de nombreux établissements financiers partenaires (banques privées, sociétés de gestion, compagnies d'assurances) ainsi que par des conseillers financiers indépendants auprès de clients privés. Elle se compose également d'une plateforme innovante dans les actifs réels, avec des stratégies centrées sur l'investissement responsable et d'impact.

Une année de fort développement

L'année 2024 a été jalonnée par de nombreux succès pour Edmond de Rothschild Asset Management, malgré des dynamiques de marchés contrastées, en partie en raison des écarts notables de performances et de croissance entre l'Europe et les États-Unis et du retour de Donald Trump à la Maison Blanche. La faiblesse de l'Europe s'est principalement manifestée par le déclin des indicateurs d'activité de ses deux principales économies, la France et l'Allemagne. Pour remédier à cette croissance atone, la BCE a considérablement abaissé ses taux directeurs au cours du second semestre 2024. La Réserve fédérale a également réduit ses taux, tout en adoptant une approche prudente vis-à-vis de l'assouplissement monétaire.

Dans cet environnement économique incertain, Edmond de Rothschild Asset Management a su se distinguer par la solidité des performances de ses fonds ouverts en 2024. A titre d'exemple, EdR SICAV Tricolore Convictions, EdR SICAV European Smaller Companies et EdR SICAV US Solve ont tiré leur épingle du jeu et se situent dans le premier décile de leur catégorie Morningstar¹. Les fonds émergents, que ce soit sur la dette ou les actions ont également affiché de solides performances par rapport à leurs concurrents.

Durant l'année, plusieurs nouveaux fonds ont été lancés pour continuer à offrir aux investisseurs des solutions parfaitement adaptées à leurs besoins.

Concernant les marchés liquides :

- dans le prolongement du succès d'EdR SICAV Millesima Select 2028 qui a atteint près de 700 millions d'euros d'encours sous gestion, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a lancé EdR SICAV Millesima 2030, le 12^{ème} fonds obligataire daté de la gamme Millésima initiée en 2008. Ce dernier investit dans une sélection d'obligations émises par des entreprises domiciliées dans des pays développés (OCDE et l'espace économique européen). Le fonds a très rapidement rencontré un vif succès auprès des clients, avec plus de 225 millions d'euros d'encours à fin 2024,
- Edmond de Rothschild Asset Management (France) a également lancé en octobre 2024, EdR SICAV *Global Resilience*, un fonds d'actions internationales thématique, conçu pour investir dans les fondations de notre

¹ Source : Morningstar et Edmond de Rothschild Asset Management au 31/12/2024.

société et capitaliser sur des entreprises et secteurs robustes, dans un contexte de transition économique et géopolitique. Ce fonds vient donc renforcer la gamme actions thématiques.

Concernant les marchés privés :

- en juin 2024, une nouvelle activité de dette d'infrastructure a été lancée en Arabie Saoudite avec Watar Partners, en collaboration avec SNB Capital. Cette stratégie de dette d'infrastructure marque la première étape de l'implantation de Edmond de Rothschild en Arabie Saoudite. Une joint-venture entre Edmond de Rothschild et Watar Partners sera créée afin de proposer des solutions de dette d'infrastructure à des investisseurs saoudiens,
- en octobre 2024, Edmond de Rothschild Private Equity a signé un accord avec Generali visant à inclure le fonds Edmond de Rothschild Private Equity Opportunities FCPR (« EdRPEO ») dans les contrats d'assurance vie de l'assureur, le rendant accessible aux clients particuliers.

Des équipes renforcées

En 2024, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a étoffé ses équipes avec l'arrivée de Vianney Hocquet et Victoire Dubrujeaud, qui ont rejoint l'équipe de gestion obligataire à l'automne, respectivement en octobre et décembre.

Victoire Dubrujeaud occupe le poste de Gérante High Yield au sein de l'équipe « dette à haut rendement » dirigée par Alexis Forêt, et travaille aux côtés d'Alexis Sebah, gérant de portefeuille, afin de renforcer la couverture des émetteurs européens. L'équipe gère près de 2.5 milliards d'euros d'actifs de dette corporate High Yield, investis dans des fonds à échéance, notamment ceux de la franchise Millesima, des fonds ouverts ainsi que dans des mandats institutionnels. Avant de rejoindre le groupe, Victoire était gérante High Yield chez La Française Asset Management. Elle a également travaillé chez ODDO BHF Asset Management et SCOR Investment Partners.

Vianney Hocquet occupe quant à lui le poste de co-lead sur la stratégie de Dette Corporate Hybride avec Marc Lacraz également gérant obligataire. Edmond de Rothschild Asset Management fait partie des acteurs majeurs en Europe sur la dette subordonnée non-financière dite « *corporate hybride* », avec plus de 777 millions d'euros d'encours clients à fin décembre 2024.

Vianney était auparavant Gérant Crédit Senior chez Amundi d'abord à Londres puis à Paris où il gérait des portefeuilles obligataires monde benchmarkés, total return et datés ainsi que des stratégies crédit Euro. Il était notamment le gérant lead sur la stratégie de dette subordonnée. Précédemment, il a occupé le même poste chez Pioneer Investments à Dublin, où il a contribué à lancer et gérer un fonds d'obligations subordonnées monde.

Melinda Käs Dorf a quant à elle rejoint l'équipe Marketing en tant que Responsable Marketing marchés privés. Melinda est en charge de développer et de mettre en œuvre une stratégie marketing sur mesure pour l'expertise marchés privés de Edmond de Rothschild, ayant près de 21 milliards d'euros d'actifs sous gestion, et qui regroupe le *Private Equity*, les investissements immobiliers et la dette d'infrastructure. Avant de rejoindre le Groupe, Melinda occupait depuis 2019 le poste de Directrice marketing pour la France, la Belgique et le Luxembourg chez BlackRock, aidant au renforcement de la marque auprès des investisseurs professionnels de la région.

Enfin, l'année 2024 a été marquée par la vente de l'activité de gestion d'obligations convertibles de Edmond de Rothschild Asset Management à Ellipsis Asset Management, filiale du groupe Kepler Cheuvreux. Cette transaction comprend la mise en place d'un partenariat de distribution des fonds d'Ellipsis AM pour la Banque Privée de Edmond de Rothschild afin de répondre aux besoins de sa clientèle privée sur les obligations convertibles.

Une collecte particulièrement dynamique

En dépit d'un contexte de marché incertain et des disparités marquées entre l'Europe et les États-Unis, Edmond de Rothschild Asset Management a clôturé l'année 2024 avec une collecte nette positive de 0.8 milliard d'euros.

Le nombre d'appels d'offres remportés cette année illustre également le fort dynamisme de l'activité. Cette collecte a été alimentée par une clientèle diversifiée et provenant de différentes zones géographiques, confirmant ainsi la pertinence de notre stratégie commerciale.

- Concernant les **actifs liquides** :

L'expertise Fixed Income a de nouveau su se démarquer, en clôturant l'année avec une collecte nette positive. Notre leadership en matière de gestion obligataire s'est considérablement renforcé, soutenu par une collecte nette positive de plus d'un milliard d'euros, grâce notamment à notre franchise Millesima, ainsi qu'à nos fonds EdR SICAV Corporate Hybrid Bonds et EdR SICAV Financial Bonds, qui sont depuis quelques années déjà des références dans leurs segments respectifs. Plusieurs stratégies actions se sont également distinguées tant par la croissance de leurs encours que par leurs performances. La stratégie *Big Data* (fonds ouverts ainsi que mandats dédiés sur la thématique) a notamment franchi la barre des 3 milliards d'euros d'encours.

Sur le plan international, notre partenariat de longue date avec Nikko, qui a célébré son 20^{ème} anniversaire en 2024, s'est nettement consolidé, avec plus d'un milliard d'euros de collecte, atteignant ainsi le seuil symbolique des 3 000 milliards de yens sous gestion. Cette collaboration associe notre expertise internationale à la puissance de notre marque au Japon.

Par ailleurs, nous avons reçu de nombreuses récompenses en 2024, témoignant de la qualité de notre gestion et de la solidité de nos performances. Edmond de Rothschild Asset Management a ainsi été classé en tête des meilleures sociétés de gestion dans le cadre du Grand Prix de la Finance 2024 de H24 Finance, dans la catégorie des sociétés de gestion dont les encours se situent entre 50 et 100 milliards d'euros. À cette occasion, plusieurs de nos fonds ont été primés :

- 1^{er} prix pour le fonds EdRS Euro Sustainable Credit SICAV dans la catégorie Obligations Investment Grade Europe
- 3^{ème} prix pour le fonds EdR Fund Big Data dans la catégorie actions du secteur technologie

En parallèle, Jacques-Aurélien Marcireau se classe 3^{ème} dans la catégorie « Gérant de l'année de moins de 40 ans ».

Edmond de Rothschild Asset Management a obtenu un label Excellence pour le fonds Edmond de Rothschild Fund Big Data lors des Grands Prix Sicav organisés par Mieux Vivre Votre Argent. Par ailleurs, EdR SICAV US Solve a été distingué lors des Globes de la Gestion 2024, organisés par Gestion de Fortune en partenariat avec Quantalys, en se classant 2^{ème} dans la catégorie « Flexibles ».

Enfin, dans le cadre des ESG Awards organisés par "Investissement Conseils", le fonds EdR Sicav Euro Sustainable Equity a remporté le premier prix dans la catégorie Actions Zone Euro pour la deuxième année consécutive, ainsi que le 2^{ème} Prix « Climat Carbone 4 Finance ».

- Concernant les **marchés privés** :

Malgré un environnement plus difficile, la plateforme de *private markets* a poursuivi sa croissance, avec des nouvelles dynamiques dans nos trois secteurs d'activité, à savoir l'immobilier, le capital-investissement et la dette d'infrastructure.

L'un des faits marquants de 2024 a été la célébration du 10^{ème} anniversaire de la plateforme BRIDGE (Benjamin de Rothschild Infrastructure Debt Generation) lancée en 2014. Depuis sa création, cette plateforme dédiée à la dette d'infrastructure a réalisé plus de 135 investissements dans 21 pays européens et a investi plus de 6 milliards d'euros dans des projets d'infrastructure, dont plus de 40 % ont été consacrés à la transition énergétique verte

La plateforme BRIDGE est régulièrement récompensée. En novembre 2024, elle a remporté pour la deuxième année consécutive le prix « *Infra Debt Fund Manager - Europe 2024 - ESG Debt* » décerné par IJ Global. Ce prix est l'un des plus prestigieux dans le domaine de la dette d'infrastructure et souligne l'engagement concret de la plateforme en faveur de l'intégration ESG.

De nouveaux engagements en matière d'investissement responsable

Au cours des dix dernières années, l'innovation et les investissements visant à transformer l'approvisionnement en énergie ont été réalisés à un rythme effréné, afin d'accroître la souveraineté, de réduire les coûts et de favoriser la décarbonation de l'économie. Les investissements dans les énergies renouvelables, l'agriculture biologique, la mobilité et les industries vertes ont battu des records. Le changement climatique a des conséquences de plus en plus visibles et les événements extrêmes se multiplient. Chez Edmond de Rothschild, nous continuons de croire que les dynamiques d'innovation, de transformation économique profonde et de transition énergétique sont nécessaires et représentent des tendances d'investissement incontournables. Nous sommes pleinement engagés en tant qu'investisseur de conviction pour accompagner nos clients dans le financement à l'échelle de la transformation de l'économie. La réussite d'une transition aussi profonde requiert l'expertise et la détermination de nos équipes d'investissement, que ce soit en actifs cotés, *en private equity*, en dette d'infrastructure, et en immobilier.

Nous continuons d'évaluer les meilleures approches pour investir dans la transition vers une économie à faible émission de carbone, afin de saisir les opportunités de croissance. Nous savons que la décarbonation de l'économie réelle n'est pas simple. La transition vers une économie à plus faible émission de carbone représente une opportunité d'investissement significative avec des innovations issues des énergies renouvelables, des infrastructures durables et des technologies vertes en constante évolution. Nous pensons que l'innovation et l'élargissement des solutions existantes sont des facteurs clés pour accélérer la transition. En développant des portefeuilles d'investissement alignés sur les objectifs de nos clients, nous contribuons à des solutions évolutives qui répondent aux défis climatiques.

Ainsi, un an après son adhésion à l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), Edmond de Rothschild Asset Management a annoncé que près de 26 milliards d'euros des actifs sous gestion – soit 47,5% des actifs éligibles – sont alignés avec cet objectif. Une trajectoire claire incluant des cibles net zéro intermédiaire à horizon 2030 a été définie pour chacune des grandes classes d'actifs gérées au sein du groupe. Au sein des actifs liquides éligibles gérés par Edmond de Rothschild Asset Management, 70% sont engagés pour atteindre une diminution de l'intensité carbone de 50% d'ici 2030, par rapport au niveau de 2019. Ces actifs liquides engagés représentent 15.2 milliards d'euros sous gestion. Dans le cadre des activités sur les marchés non cotés (Private Equity, Dette d'infrastructure, Immobilier), Edmond de Rothschild a engagé 68,0% du total des actifs éligibles soit un total de 10.8 milliards euros d'actifs, représentant 40% du total des actifs engagés.

Par ailleurs, les fonds EdR SICAV Euro Sustainable Equity et EdR Fund Human Capital ont été reclassés « Article 9 » SFDR respectivement en juillet et en octobre 2024. Cette évolution témoigne de l'engagement continu d'Edmond de Rothschild Asset Management en faveur de l'investissement responsable, ainsi que de la volonté des équipes de développer des produits financiers alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Résultats détaillés de l'activité asset management

En milliers d'euros	2024	2023	Évolution
Produit net bancaire	152.434	129.794	17,4%
Frais de gestion	-130.623	-120.387	8,5%
- <i>Frais de personnel</i>	-75.826	-69.969	
<i>. directs</i>	-59.361	-54.758	
<i>. indirects</i>	-16.465	-15.211	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-49.710	-45.594	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-5.087	-4.824	
Résultat brut d'exploitation	21.812	9.407	131,9%
Coût du risque	-	-	
Résultat d'exploitation récurrent	21.812	9.407	131,9%
Sociétés mises en équivalence	-	-	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	20	-	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	21.832	9.407	132,1%
Coefficient d'exploitation*	82,6%	89,2%	

*Frais de personnel et autres charges d'exploitation (hors amortissements, retraités de l'IFRS16) rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

A 29.6 milliards d'euros, les actifs sous gestion de la gestion d'actifs sont en hausse de +8% par rapport à fin 2023 avec une collecte nette de +0.8 milliard d'euros et un effet performance de +6%.

Les revenus sur 2024 s'élèvent à 152.4 millions d'euro, en hausse de +17% par rapport à 2023 avec :

- une hausse des commissions sur encours de +19% avec une amélioration des marges, une hausse des encours moyens de +8% et la prise en compte de frais de gestion administratifs depuis le premier trimestre 2024,
- un niveau de commissions de surperformance de +16.5 millions d'euros contre +11.8 millions d'euros sur 2023,
- une hausse des commissions sur l'activité transactionnelle de +9%.

Frais de gestion

Les frais de gestion s'élèvent à 125.5 millions d'euros en 2024.

- Les frais de personnel s'élèvent à 75.8 millions d'euros, supérieurs de +8% par rapport à 2023, avec une hausse de la rémunération fixe en lien avec l'évolution des effectifs et d'une hausse des rémunérations variables en lien avec les résultats.
- Autres charges d'exploitation en hausse de +9% par rapport à 2023 à 49.7 millions d'euros avec une hausse des honoraires liés à des projets et des coûts informatiques.

Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation est en hausse de +12.4 millions d'euros par rapport à 2023 pour s'établir à 21.8 millions d'euros. A noter que l'activité de gestion d'actifs italienne est sortie du périmètre France en octobre 2024.

Le coefficient d'exploitation de ce pôle d'activité est en amélioration et ressort à 83% contre 89% en 2023.

Résultat courant avant impôt

Le Résultat courant avant impôt de la gestion d'actifs s'établit à 12.4 millions d'euros contre 9.4 millions d'euros en 2023.

Conseil aux entreprises, entrepreneurs et fonds

Faits marquants de 2024

- Une dynamique confirmée avec une croissance du chiffre d'affaires de 14%.
 - Une équipe renforcée avec onze Directeurs Associés et plus de soixante-cinq banquiers
 - Une position parmi les leaders sur le segment small mid-caps
 - Un trophée d'Or au Sommet des Leaders de la finance, catégorie banque d'affaires : Meilleure équipe LBO (small to mid). Prix du meilleur conseil M&A dans la catégorie Small & Mid Cap décernée par Private Equity Magazine.
-

Dans un contexte de ralentissement marqué en 2024, notamment en raison des Jeux olympiques et de la dissolution de l'Assemblée Nationale, Edmond de Rothschild Corporate Finance continue d'afficher une solide performance malgré un marché du M&A moins dynamique que l'année précédente. Le rebond espéré a mis plus de temps à se concrétiser, mais nous avons saisi cette opportunité pour renforcer notre équipe et développer de nouvelles offres.

Notre positionnement volontairement large : Small to Large cap va nous permettre de clore cette année avec de beaux résultats et en étant résolument optimiste pour 2025.

En effet, nous avons continué la structuration de notre équipe et le développement de notre offre. Dès le mois d'avril, avec le recrutement de Benjamin Zayat pour développer notre activité Buy Side, puis en novembre avec l'arrivée de Julien Choppin pour renforcer notre activité *Small Cap*. Par ailleurs, nous avons développé une offre *Buy and Build*, portée par Quentin Bonniot afin d'accompagner nos clients sur le long terme dans leur développement et la recherche de nouvelles cibles.

Notre équipe de Financement nous permet également de proposer une offre complète pour nos clients, en refinancement pur (financement de plan de développement, d'opérations capitalistiques et optimisation du coût de financement), lors des opérations de financement d'acquisition mais également en collaboration avec les équipes *corporate finance* et nos clients à la vente, ce qui permet de sécuriser la liquidité utile aux potentiels acquéreurs. Notre équipe s'est agrandie avec le recrutement d'Arthur de Latour et a été présente sur plus de 75% de nos opérations.

Parmi les opérations notables de 2024 figurent :

- **Santé** : Clinique du Pont Saint Vaast, Biobank
- **Éducation** : Pôle Léonard de Vinci
- **Transport** : Transarc
- **Services B2B** : Eurofeu
- **Tech Digital** : Redslim, Amelkis et Arche MC2
- **Immobilier** : Nexity Property Management

Nos secteurs principaux demeurent la santé, la technologie, les services *B2B* et l'industrie. Nous avons également observé une belle contribution au chiffre d'affaires des secteurs du transport, de l'éducation et de l'immobilier (malgré des conditions de marché défavorables).

Pour préparer une année 2025 qui s'annonce déjà très dynamique nous avons poursuivi nos recrutements afin de nous donner les moyens nécessaires pour continuer à prendre des parts de marchés.

Alors que les conditions de marché continuent de s'améliorer, nous sommes confiants que 2025 verra un retour des investisseurs, avec un intérêt renouvelé pour le *mid cap* et un regain d'opérations large cap,

Résultats détaillés des autres activités et gestion propre

En milliers d'euros	2024	2023	Évolution
Produit net bancaire	93.250	105.465	-11,6%
Frais de gestion	-83.049	-68.166	21,8%
- <i>Frais de personnel</i>	-51.301	-41.160	
<i>. directs</i>	-41.356	-33.937	
<i>. indirects</i>	-9.944	-7.223	
- <i>Autres charges d'exploitation</i>	-19.890	-15.718	
- <i>Dotations aux amortissements</i>	-11.858	-11.288	
Résultat brut d'exploitation	10.201	37.299	-72,7%
Coût du risque	-98	-831	
Résultat d'exploitation	10.103	36.468	-72,3%
Sociétés mises en équivalence	79	-3.633	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	12.346	2.188	
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	
Résultat courant avant impôt	22.528	35.023	-35,7%
Coefficient d'exploitation*	85,4%	61,9%	

* Frais de personnel et autres charges d'exploitation rapportés au Produit net bancaire (PNB).

Produit net bancaire

Conseil aux entreprises

L'activité de conseil aux entreprises connaît une nouvelle fois de beaux succès en 2024 avec un revenu s'élevant à 47.6 millions d'euros, en hausse de 14% dans un marché en légère reprise en France.

Gestion propre

Le produit net bancaire du compte propre s'élève à 45.7 millions d'euros, en baisse de -18 millions d'euros par rapport à 2023, impacté par l'arbitrage d'une partie des encours de dépôts à vue vers de la gestion conseillée ou sous mandat, et donc moins de revenus de trésorerie.

Frais de gestion

Conseil aux entreprises

Les charges d'exploitation augmentent par rapport à 2023 (+14%), en lien avec la hausse des revenus enregistrés. Le résultat brut d'exploitation ressort positif à 3 millions d'euros contre 2.4 millions d'euros sur 2023.

Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt du pôle « Autres activités et Gestion propre » s'élève à +22,5 millions d'euros quand il était de +35,0 millions d'euros en 2023. Ce résultat intègre 12.3 millions d'euros de plus-value de cession contre 2.2 millions d'euros sur 2023.

Perspectives 2025

L'année 2024 fut une année de transition, marquée par le fait que la moitié de la population mondiale en âge de voter était invitée à se rendre aux urnes. Une année qui nous rappelle que nous évoluons dans un monde de plus en plus turbulent et fragmenté, un monde marqué par une conflictualité croissante entre les pays tout comme en leur sein, un monde où la politique et les relations internationales sont de nouveau au premier plan.

Cette situation peut évidemment inquiéter car elle porte en elle les ferments d'une déstabilisation plus profonde. Mais en dépit de ces incertitudes, nous sommes confiants dans l'avenir.

Notre histoire familiale prouve qu'en dépit des crises et des vents contraires, les routes du Progrès restent ouvertes à ceux qui les empruntent. Il faut avoir pour cela le courage de comprendre les réalités du monde et d'anticiper ses changements. Le pessimiste se plaint du vent ; l'optimiste espère qu'il va changer ; le réaliste ajuste ses voiles.

Plusieurs grandes leçons se dégagent de l'année 2024 :

La divergence entre les grandes économies se renforce. Aux Etats-Unis, l'économie est restée solide avec une croissance de 2,4% en moyenne annuelle, en dépit de l'agitation liée aux élections. Les marchés actions ont dans l'ensemble très bien performé cette année, portés d'abord par les baisses de taux et le dynamisme des valeurs technologiques, financières et le secteur de la consommation.

Le décrochage de l'Europe se confirme. La situation est restée morose avec une croissance faible et une décélération de l'inflation. Les économies du continent sont pénalisées par un prix élevé de l'énergie et une fragmentation des marchés des capitaux. L'instabilité politique s'est renforcée en 2024 : en France, où le gouvernement ne dispose plus d'une majorité pour redresser les comptes publics. Les investisseurs s'inquiètent du niveau élevé de la dette publique. L'Allemagne est, elle aussi, dans l'expectative depuis l'éclatement de la coalition ayant conduit Olaf Scholz au pouvoir. Il faudra attendre les élections de février 2025 pour voir un nouveau consensus émerger, notamment sur l'utilisation des capacités budgétaires importantes dont dispose le pays pour relancer l'économie.

La Chine a, en revanche, fait preuve de volontarisme, en déployant un plan de relance inédit pour contrer les surcapacités industrielles et les effets persistants de la crise immobilière. L'indice chinois CSI, en baisse depuis quatre ans, s'est redressé de façon spectaculaire, bondissant de 35% en un mois. En toile de fond, la transition vers un monde multipolaire et plus régionalisé se poursuit. Cette recomposition des rapports de force entre le Nord et le Sud, entre l'Est et l'Ouest est source de tensions. Elle offre aussi des opportunités d'investissement dans des économies en plein essor comme le Brésil, le Vietnam, l'Arabie saoudite et le Maroc. Leur influence grandissante sur la scène internationale peut permettre de relancer une mobilisation collective sur des défis globaux comme les enjeux climatiques et la lutte contre la faim, thème central du dernier G20 à Rio de Janeiro.

Prévoir reste essentiel, mais dans un monde incertain, cela exige beaucoup de sélectivité et de réactivité. Cela implique aussi une vision, des choix et une lecture avisée du monde. C'est exactement la façon dont nous concevons notre métier, faire œuvre financière utile et contribuer à faire du progrès une idée durable.

C'est ce que nous faisons, lorsque comme cette année :

- Nous continuons d'investir dans les entreprises innovantes, avec notre fonds Big Data désormais au-dessus de 3 milliards d'encours.

- Nous poursuivons notre engagement pour la transition énergétique et climatique grâce à nos fonds à impact, dont certains dédiés à la dépollution des sols, récompensés une nouvelle fois.

Plus fondamentalement, c'est ce que nous faisons aussi lorsque nous mettons tout en œuvre pour se distinguer par la qualité de notre conseil et de la relation que nous avons avec vous.

2025 s'annonce tout aussi imprévisible que 2024.

Nous l'abordons avec une vigilance accrue, mais aussi avec la sérénité que nous donnent notre modèle de développement et l'organisation qui nous ont permis de surmonter les défis historiques des dernières années.

Dans ce contexte, avec un engagement de mettre la finance au service de l'économie réelle, Edmond de Rothschild (France) va poursuivre sa stratégie de différenciation autour d'investissements de convictions associée à d'importants moyens de recherche et une stratégie d'innovation soutenue dans l'objectif de délivrer de la performance à long terme: concentration sur une sélection de stratégies bien identifiées, feuille de route ambitieuse pour nos investissements socialement responsables et renforcement de nos gammes thématiques.

Évolution du portefeuille de participations

Au cours de l'année 2024, Edmond de Rothschild (France) a réalisé les opérations suivantes :

Acquisition:

En octobre 2024, Edmond de Rothschild (France) a souscrit à l'intégralité de l'augmentation du capital de Edmond de Rothschild Corporate Finance (France). Cette augmentation s'est faite par l'émission de nouvelles actions. Edmond de Rothschild (France) détient 100% du capital de sa filiale au 31 décembre 2024.

Cession :

Le 31 octobre 2024 sur base des comptes intérimaires du 31 mai 2024, Edmond de Rothschild (France), a cédé sa succursale Italienne à Edmond de Rothschild Europe. Cette cession s'est faite dans le cadre d'un apport en nature en échange d'actions de Edmond de Rothschild Europe. Suite à cette opération Edmond de Rothschild (France) détient 2.72% du capital de Edmond de Rothschild Europe au 31 décembre 2024.

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2024, le total du bilan consolidé s'élève à 4.249,5 millions d'euros, en baisse de -15,2% par rapport au 31 décembre 2023 (5.013,5 millions d'euros).

Actif

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Caisse, Banques centrales, CCP	1.489.558	2.475.815
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	105.976	80.481
Instruments dérivés de couverture	37.820	47.755
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	10.413	990
Titres au coût amorti	73.503	79.218
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	953.690	835.091
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	1.270.530	1.212.759
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-27.125	-35.377
Actifs d'impôt et autres actifs	127.845	157.180
Valeurs immobilisées	207.258	159.628
Total de l'actif	4.249.468	5.013.540

Passif

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.380.605	2.743.145
Instruments dérivés de couverture	2.529	3.477
Dettes envers les établissements de crédit	88.701	35.263
Dettes envers la clientèle	1.054.443	1.558.489
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts et autres passifs	255.261	211.035
Provisions	18.496	19.915
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres part du Groupe	448.899	441.208
Intérêts minoritaires	534	1.008
Total du passif	4.249.468	5.013.540

Principales évolutions de l'actif consolidé

Le poste **Caisse, Banques centrales, CCP** enregistre les placements de trésorerie à vue effectués par la Banque auprès de la BCE ou de la Banque de France.

Le total des **actifs financiers à la juste valeur par résultat** est en hausse et s'élève à 106 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 80,5 millions d'euros au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2024, cette rubrique intègre le portefeuille de *private equity* du Groupe (50,2 millions d'euros) ; des titres à revenu variable d'un montant de 18,2 millions d'euros, ainsi que des instruments dérivés de transaction évalués à la juste valeur (37,3 millions d'euros).

Les **instruments dérivés de couverture** s'élèvent à 37,8 millions d'euros au 31 décembre 2024, en baisse de -20,8% par rapport au 31 décembre 2023 (47,8 millions d'euros).

Les **titres au coût amorti** sont en baisse à 73,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 (contre 79,2 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Les **prêts et créances sur les établissements de crédit** s'affichent en hausse à 953,7 millions d'euros à fin 2024 contre 835,1 millions d'euros à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique pour l'essentiel par des opérations de trésorerie avec le Groupe.

Les **prêts et créances sur la clientèle** (nets de provisions), qui se composent de comptes ordinaires débiteurs et de prêts, s'inscrivent en légère hausse de 4,8% à 1.270,5 million d'euros au 31 décembre 2024, à comparer à 1.212,8 million d'euros au 31 décembre 2023. Cette évolution est principalement due à la hausse des comptes débiteurs de clients (hors OPCVM) qui enregistrent une augmentation de 53,6 millions d'euros et à celle des crédits qui augmentent de 3,2 millions d'euros.

Les comptes à vue débiteurs des OPCVM passent quant à eux de 1 million d'euros à 1,9 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les **écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux** s'élèvent à -27,1 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre -35,4 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une baisse de -23,3%.

Les **valeurs immobilisées** s'élèvent à 207,3 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 159,6 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Principales évolutions du passif consolidé

Le total des **passifs financiers à la juste valeur par résultat** s'établit à 2.380,6 millions d'euros au 31 décembre 2024, en baisse de -13,2% par rapport au 31 décembre 2023 (2.743,1 millions d'euros).

Les **dettes envers les établissements de crédit** correspondent à des comptes à vue dont l'encours est en hausse (88,7 millions d'euros à fin 2024, contre 35,3 millions d'euros à fin 2023).

Les **dettes envers la clientèle** regroupent les comptes ordinaires créditeurs, les comptes à terme, les comptes d'épargne et les autres dettes diverses. Elles diminuent globalement de 504 millions d'euros de date à date, soit -32,3% pour s'établir à 1.054,4 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette diminution résulte principalement de la baisse des comptes ordinaires créditeurs à hauteur de 266,5 millions d'euros et des comptes à terme pour 237,42 millions d'euros.

Les **provisions** sont en baisse à 18,5 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 19,9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Après, notamment, la prise en compte du résultat 2024 (59,1 millions d'euros), les **capitaux propres part du Groupe** enregistrent une légère augmentation de 1,7%, à 448,9 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Engagements du Groupe de la Banque

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Engagements donnés		
Engagements de financement	402.936	445.062
Engagements de garantie	94.806	84.325
Engagements reçus		
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	93.605	72.393

Les **engagements de financement donnés à la clientèle**, qui incluent notamment les engagements de souscription à des fonds de *private equity* du Groupe, ressortent à 402,9 millions d'euros, contre 445,1 millions d'euros à fin 2023. Cette diminution est due à la baisse des autorisations de découvert pour 40,3 millions d'euros et une baisse des engagements sur titres à recevoir pour 1,8 millions d'euros.

Les **engagements de garantie** délivrés par le Groupe augmentent de 12,4% pour s'établir à 94,8 millions d'euros (contre 84,3 millions d'euros au 31 décembre 2023). Ils concernent essentiellement les cautions administratives et financières délivrées à la clientèle, les engagements de garantie délivrés aux souscripteurs de fonds structurés, à formule ou à coussin et les garanties actif passif apportées aux entreprises.

Les **engagements de garantie reçus** proviennent d'établissements de crédit et ont augmenté par rapport à 2023, ils s'élèvent à 93,6 millions d'euros (contre 72,4 millions d'euros en 2023).

Comptes sociaux

Bilan de la Banque

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Banque s'élevé à 4.221 millions d'euros, en baisse de -16% par rapport à celui de l'exercice précédent qui ressortait à 5.016 millions d'euros.

Les principales composantes du bilan sont les suivantes :

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Actif		
Comptes de trésorerie et opérations interbancaires	2.505.257	3.376.374
Concours à la clientèle	1.278.771	1.278.099
Autres comptes financiers	156.967	168.859
Titres et immobilisations	280.323	252.865
Total	4.221.318	5.016.197
Passif		
Opérations interbancaires	1.574.288	1.870.198
Dépôts de la clientèle	1.203.257	1.668.720
Dettes représentées par un titre	909.191	922.125
Autres comptes financiers	185.043	193.246
Dettes subordonnées	21.055	21.065
Capitaux propres	328.484	340.843
Total	4.221.318	5.016.197

À l'actif, la part des comptes de trésorerie et opérations interbancaires représente 59% du total du bilan de la Banque, pour un montant de 2.505 millions d'euros contre 3.376 millions d'euros en 2023, soit une baisse de -871 millions d'euros (-26%). La trésorerie placée auprès de la BCE ou de la Banque de France représente un montant de 1.489 millions à fin 2024, soit 35% du total du bilan de la Banque (contre 2.475 millions et 49,34% à fin 2023), en raison de la volonté d'amélioration de la performance financière tout en respectant une politique de gestion de trésorerie conservatrice dans un environnement de taux positifs.

Les comptes à vue auprès des établissements financiers sont en hausse à 87 millions en 2024 contre 36 millions en 2023.

Les prêts à terme sont de 839 millions à la fin 2024, contre 783 millions à la fin 2023.

Le montant des **concours à la clientèle** atteint 1.279 millions d'euros à fin 2024, contre 1.218 millions d'euros à fin 2023, soit une hausse de +5%. Celle-ci provient essentiellement des comptes à vue débiteurs de la clientèle particuliers et sociétés non financières.

Les **autres comptes financiers** s'établissent à 157 millions d'euros, à comparer à 168,9 millions d'euros l'exercice précédent, soit une baisse de -7%.

La rubrique **titres et immobilisations** s'élevé à 280,3 millions d'euros au 31 décembre 2024, à comparer à 253 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une augmentation de +11%, pour l'essentiel, en raison de l'acquisition de titres de participations EDR Luxembourg, et de la hausse des immobilisations.

Au passif, les **opérations interbancaires** s'élèvent à 1.574 millions à fin 2024 (1.870 millions au 31 décembre 2023). Cette baisse provient essentiellement des emprunts à terme.

Les **dépôts de la clientèle** sont en diminution de -28%, à 1.203 millions d'euros à fin 2024 contre 1.669 millions d'euros à fin 2023. Cette évolution résulte essentiellement de la baisse des comptes à vue de la clientèle.

Les **dettes représentées par un titre** s'élèvent à 909 millions d'euros contre 922 millions d'euros l'exercice précédent. Elles comprennent essentiellement des Euro Medium Term Notes (EMTN) émis dans le cadre de l'activité de produits structurés et des Negotiable European Commercial Paper - NEUCP et des Negotiable European Medium Term Notes - NEU MTN

Les **autres comptes financiers** ressortent à 185 millions d'euros contre 193 millions d'euros à fin 2023, soit une baisse de -8 millions d'euros.

Le poste des **dettes subordonnées**, qui s'élève à 21 millions d'euros au 31 décembre 2024 (montant identique au 31 décembre 2023), intègre uniquement le titre super subordonné (TSS) émis par la Banque en juin 2007 dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe.

Les éléments relatifs aux **capitaux propres** se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	(1) 31.12.2024	(1) 31.12.2023
Capital	83.076	83.076
Réserves	130.521	130.522
Report à nouveau	72.193	65.716
Total	285.790	279.314

⁽¹⁾ Avant affectation du résultat de l'exercice.

Le **Résultat Net de l'exercice** s'affiche à 43 millions d'euros, à comparer à 62 millions d'euros pour l'exercice 2023.

Compte de résultat de la Banque

Le compte de résultat de la Banque peut être résumé, globalement, comme suit, en milliers d'euros :

	2024	2023
Produit net bancaire	218.880	241.673
Frais de personnel	-100.441	-92.964
Autres charges d'exploitation	-76.306	-76.803
Amortissements	-11.423	-11.380
Résultat brut d'exploitation	30.710	60.526
Coût du risque	-27	-226
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.222	4.860
Résultat exceptionnel	9.002	-
Impôt sur les bénéfices	-213	-3.631
Résultat net	42.694	61.529

Produit net bancaire

À 219 millions d'euros, le Produit Net Bancaire de l'exercice 2024 est en baisse de -9% par rapport à celui de 2023 (242 millions d'euros).

Cette baisse de -23 millions d'euros du Produit Net Bancaire s'explique comme suit :

- les revenus liés au portefeuille titres et aux opérations de marchés baissent de -20,8 millions d'euros par rapport à 2023. Ceci est principalement imputable à la baisse des taux d'intérêts, la baisse des encours placés à la Banque de France et la baisse des revenus sur le portefeuille titres

- le résultat lié à l'activité gestion d'actifs est en hausse de +1,3 millions d'euros (86 millions d'euros contre 84,7 millions d'euros en 2023). Cette évolution est due principalement à hausse des commissions de mouvement
- le résultat de la marge d'intérêts est en baisse de -3,2 millions d'euros (31,6 millions d'euros contre 34,8 millions d'euros en 2023). Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des taux d'intérêts et des encours.

Frais généraux et amortissements

À 188 millions d'euros, les charges générales d'exploitation et amortissements sont en augmentation de +4% par rapport à 2023 (181 millions d'euros).

Cette augmentation de 7 millions d'euros est à décomposer en :

- une augmentation du poste frais de personnel de +8% (100,4 millions d'euros en 2024 contre 93 millions en 2023),
- une baisse de -1% des autres charges d'exploitation (76,3 millions d'euros en 2024 contre 76,8 millions en 2023).
- enfin, les dotations aux amortissements s'élèvent à 11,4 millions d'euros en 2024, tout comme l'année précédente.

Après prise en compte des frais généraux et des amortissements, le Résultat Brut d'Exploitation ressort à +30,7 millions d'euros contre 60,5 millions d'euros en 2023.

Éléments hors exploitation

Le **coût du risque** est de -27 milliers d'euros sur 2024 contre -226 milliers d'euros en 2023, signe de la qualité des engagements de la Banque et de sa politique de gestion du risque.

Les gains ou pertes nets sur autres actifs s'établissent à +3,2 millions d'euros sur 2024 contre +4,9 millions d'euros en 2023.

Le solde net du résultat exceptionnel s'élève à 9 millions d'euros contre un solde nul en 2023. Ce résultat s'explique par la plus-value de cession de notre succursale italienne à EDR Luxembourg

L'impôt sur les bénéfices : Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime d'intégration fiscale de groupe à compter du 1^{er} Janvier 2020. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices s'élève à - 213 milliers d'euros contre - 3 631 milliers d'euros en 2023.

Le Résultat Net s'affiche à +42,7 millions d'euros, à comparer à +61,5 millions d'euros pour l'exercice 2023, soit une baisse de -18,8 millions d'euros.

Capital social

La répartition du capital social, qui s'élève à 83.075.820 euros au 31 décembre 2024, est la suivante :

EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.	5.538.329 actions soit	100,00%
Autres personnes physiques	59 actions soit	NS
Total	5.538.388 actions soit	100,00%

Il n'y a pas d'actionnariat salarié dans le cadre de la participation au sens de l'article L225-102 du Code de Commerce au 31 décembre 2024.

Informations résultant des articles 39-04 et 223 quater et 39-05 et 223 quinquies du code général des impôts

Edmond de Rothschild (France) enregistre un montant total de 310 624 euros au titre de dépenses visées aux articles 39-04 et 223 quater du Code Général des Impôts (dépenses somptuaires), correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 77.656 euros.

Il n'y a pas de dépenses visées aux articles 39-05 et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

Informations sur les délais de paiement* (article D.441-6 du Code de Commerce)

À la clôture de l'exercice 2024, les dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs et de ses clients se décomposent, par dates d'échéance, de la manière suivante (en euros) :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.(31/12/2024)														
Mantants total H.T. des factures reçues dans l'année							Mantants total H.T. des factures émises dans l'année							
124 532 405							71 612 455							
Article D. 441 I.- 1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I.- 2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)			
(A) Tranches de retard de paiement														
Nombre de factures concernées	0					6	0					4		
Montant total des factures concernées HT	51 754					0	1 002 071					0	1 002 071	
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,042%					0,000%	0,042%							
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice											1,3993%	0,0000%	1,3993%	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre de factures exclues														
Montant total des factures exclues HT														
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)														
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> délais contractuels : (préciser)						<input type="checkbox"/> délais contractuels : (préciser)							
	<input checked="" type="checkbox"/> délais légaux : (préciser)						<input checked="" type="checkbox"/> délais légaux : (préciser)							

*Hors opérations bancaires et opérations connexes

Information sur les comptes bancaires inactifs

En application des dispositions de la loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs, Edmond de Rothschild (France) indique

- avoir recensé, pour l'année 2024, un compte inactif au sens de la loi précitée ouverts dans ses livres, pour un montant total de 237.237 euros;

- n'avoir recensé, pour l'année 2024, aucun compte inactif dans ses livres dont les dépôts et avoirs sont susceptibles d'être déposés à la Caisse des dépôts et consignations et n'avoir en conséquence effectué aucun dépôt auprès de la Caisse des dépôts et consignations à ce titre.

Information sur les succursales (article L 232-1 du code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L232-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des établissements secondaires au 31 décembre 2024 :

- Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg, Toulouse.

Information relatives aux implantations et activités au 31 décembre 2024

L'article L.511-45 du code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations relatives à leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Implantations par pays

Implantations	Activités
CHINE	
Zhonghai Fund Management Co. Ltd.	Gestion d'actifs
FRANCE	
Edmond de Rothschild (France)	Banque
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Gestion d'actifs
Financière Boréale	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Conseils et ingénierie financière
SAS EDR IMMO MAGNUM	Gestion d'actifs
ERAAM SAS	Gestion d'actifs
Groupement Immobilière Financière	Autres
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Courtage d'assurance
HONG KONG	
Edmond de Rothschild Asset Management (Hong Kong) Limited	Gestion d'actifs
ISRAEL	
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd.	Gestion de patrimoine immobilier
LUXEMBOURG	
EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL	Opérations pour compte propre
Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL	Opérations pour compte propre
CFSH Luxembourg SàRL	Opérations pour compte propre
Bridge Management SàRL	Opérations pour compte propre

PAYS	Chiffre d'affaires	Produit net bancaire	Effectif	Résultat avant impôt	Impôts sur les bénéfices	Dont Impôts courants	Dont Impôts différés
CHINE	-	-	-	79	-	-	-
FRANCE	963.277	378.062	794	69.732	-13.699	-16.279	2.580
HONG KONG	8	-1	-	-23	-	-	-
ISRAEL	1.741	1.679	1	-86	-	-	-
LUXEMBOURG	204	3.556	-	3.347	-106	-106	-
TOTAL	965.229	383.296	795	73.049	-13.805	-16.385	2.580

Événements postérieurs à l'exercice 2024

Aucun événement survenu après la clôture de l'exercice n'a eu d'impact significatif sur les comptes établis au 31 décembre 2024.

Rapport de Durabilité

39 | Informations Générales

70 | Environnement

107 | Social

134 | Gouvernance

INFORMATIONS GENERALES

BP-1 Base d'établissement des déclarations

Cette section du rapport de gestion correspond à l'état de durabilité du groupe Edmond de Rothschild (France). Il a été préparé sur le même périmètre de consolidation et la même période de référence que les états financiers consolidés du groupe Edmond de Rothschild (France), dont les entités juridiques les plus significatives sont :

- Edmond de Rothschild (France) (EDR France)
- Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (EDRAC)
- Edmond de Rothschild Asset Management (France) (EDRAM France)
- Edmond de Rothschild Corporate Finance (EDRCF)

Le périmètre de ce rapport et de celui de l'analyse de double matérialité se différencie des Déclarations de performance extra-financières (DPEF) publiées précédemment par le Groupe Edmond de Rothschild (France). Le nouveau périmètre inclut l'ensemble de la chaîne de valeur, en prenant en compte les flux en amont (fournisseurs, partenaires commerciaux) et en aval (clients et bénéficiaires finaux), afin de couvrir les impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble des activités du groupe Edmond de Rothschild (France).

Les informations fournies dans cet état de durabilité ont pour objectif de permettre aux parties prenantes de comprendre d'une part les impacts matériels des activités du groupe Edmond de Rothschild (France) sur la société et l'environnement, et d'autre part l'incidence des enjeux de durabilité sur ses performances commerciales, financières et son développement futur.

BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Horizons temporels

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a utilisé pour la définition de ses Impacts, Risques et Opportunités (IROs), qu'ils soient réels ou potentiels, les horizons temporels suivants :

- Court terme : 1 an à 3 ans
- Moyen terme et long terme : 3 ans à 5 ans

Ces horizons de temps ont été définis en cohérence avec l'horizon d'investissement de nos portefeuilles d'investissement, le taux de rotation des actifs se situant entre 30 et 50% sur 3 ans.

Estimations concernant la chaîne de valeur

Concernant les indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 3 du groupe Edmond de Rothschild (France), ceux-ci se basent sur des informations collectées auprès de fournisseurs de données carbone (Carbone 4 et MSCI) ayant recours à des estimations sectorielles et/ou retraitant les données brutes des entreprises. Le groupe Edmond de Rothschild (France) ne procède pas à des retraitements des données de ses fournisseurs.

Sources d'incertitude quant aux estimations et aux résultats

Les informations en matière de durabilité dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont été établies dans un contexte de première application des exigences légales et réglementaires résultant de la transposition de la directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité des entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive) (« Directive CSRD »).

Cette première année d'application de la directive et des analyses de double matérialité qu'elle requiert, est caractérisée par des incertitudes sur l'interprétation des textes, l'absence de pratiques établies ou de données comparatives ainsi que par des difficultés de collecte de données en particulier au sein de la chaîne de valeur.

Dans ce contexte, le groupe Edmond de Rothschild (France) s'est attaché à appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de l'état de durabilité, sur la base des informations disponibles dans les délais de sa préparation. En effet, la préparation de ce rapport de durabilité s'est faite dans une période d'évolution des réglementations en terme de reporting, ce qui laisse place à une part d'incertitude sur les exigences à venir en la matière. Les limitations inhérentes qui en découlent comprennent un manque de pratiques établies et de méthodologies standardisées ainsi que des contraintes liées à la disponibilité, la cohérence et la qualité des données.

Pour l'analyse de la double matérialité (Double Materiality Assessment - DMA), notamment celle relative à sa chaîne de valeur, le groupe Edmond de Rothschild (France) a rencontré des limitations dues à la maturité des méthodologies d'évaluation et à la disponibilité des données. Le groupe Edmond de Rothschild (France) a notamment estimé que les enjeux environnementaux liés à la pollution (ESRS E2), l'eau et les ressources marines (ESRS E3), la biodiversité et les écosystèmes (ESRS E4), et l'utilisation des ressources et l'économie circulaire (ESRS E5) ne sont pas matériels pour l'exercice 2024. Cette évaluation repose sur les définitions de la norme et les méthodologies jugées pertinentes pour réaliser les exercices de cotation. Cette appréciation découle de l'absence de consensus sur des méthodologies robustes pour les thématiques en question, ainsi que de l'absence de données pertinentes et adaptées permettant d'établir un lien d'impact ou de risques pour le groupe Edmond de Rothschild (France) à travers sa chaîne de valeur. Compte tenu de la démarche d'amélioration continue du groupe Edmond de Rothschild (France) sur ces thématiques environnementales, cette analyse de double matérialité pourrait évoluer au cours des prochains exercices.

Concernant les données présentées dans cet état de durabilité, le groupe Edmond de Rothschild (France) n'a pas considéré au titre du calcul des émissions financées, les **catégories obligatoires** d'actifs financiers prévues par le GreenHouse Gas (GHG) protocole, ces catégories d'actifs au bilan étant non matérielles pour le groupe Edmond de Rothschild (France). Le groupe Edmond de Rothschild (France) publie cependant de manière volontaire ses émissions financées scope 3 catégorie 15 sur une partie de ses actifs sous gestion. Les périmètres, les méthodologies utilisées et les principales hypothèses et sources de données sont détaillés au paragraphe relatif à IESRS E1.

En ce qui concerne la taxonomie de l'UE, le groupe Edmond de Rothschild (France) a fait le choix de certains aspects méthodologiques décrits dans la section Taxonomie et a également été confronté à des limitations relatives aux données disponibles.

Changements dans la préparation ou la présentation des informations en matière de durabilité : Premier exercice de rapport de durabilité

S'agissant d'un premier état de durabilité, il n'existe pas encore de période de référence. A noter que le groupe Edmond de Rothschild (France) publiait précédemment une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de référentiels d'information sur la durabilité

Au sein de cet état de durabilité, le groupe Edmond de Rothschild (France) n'a pas fait figurer d'informations issues d'autres actes législatifs ni incorporé d'informations par référence à d'autres exigences de publication, hormis les éléments requis à l'article 8 du règlement Taxonomie (UE) 2020/852.

Glossaire - Etat de durabilité – Groupe Edmond de Rothschild (France)

Acronyme	Signification	Description
AUM	Actifs sous gestion	Valeur totale des actifs gérés par une institution financière pour ses clients.
BEGES	Bilan des émissions de gaz à effet de serre	Évaluation de la quantité totale de gaz à effet de serre d'origine anthropique émis dans l'atmosphère, pendant une durée déterminée.
CIA	Carbon Impact Analytics	Méthode d'analyse de l'impact carbone des portefeuilles cotés ainsi que leur contribution à la transition énergétique et climatique.
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive	La directive CSRD de l'UE vise à améliorer et étendre le reporting de durabilité des entreprises. L'objectif est d'accroître la transparence pour que les acteurs économiques et les investisseurs aient accès à des informations complètes sur la performance des entreprises en matière de durabilité.
DMA	Double Materiality Assessment (Analyse de double-matérialité)	Évaluation à la fois de l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société, ainsi que l'influence des enjeux environnementaux et sociaux sur l'entreprise elle-même.
DPEF	Déclaration de Performance Extra-Financière	Rapport annuel publié par les entreprises décrivant leur performance en matière environnementale, sociale et de gouvernance.
EET	European ESG Template	Modèle standardisé offrant une vue d'ensemble harmonisée de la stratégie ESG des produits financiers, sans obligation réglementaire.
ESG	Environnemental, social et de gouvernance	Critères utilisés pour évaluer les pratiques durables et éthiques des entreprises, divisé en trois piliers.
ESRS	European Sustainability Reporting Standards	Ensemble de normes et d'indicateurs européens définissant les exigences de reporting en matière de durabilité.
ETP	Équivalent temps plein	Unité de mesure d'une charge de travail ou plus souvent, d'une capacité de travail ou de production.
GES	Gaz à effet de serre	Composants gazeux contribuant au réchauffement climatique.
IR	Investissement Responsable	Stratégie d'investissement tenant compte des critères environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG).
IRO	Impacts, risques et opportunités	Éléments clés à analyser et reporter par les entreprises selon la directive CSRD, prenant en compte les dimensions externes (sociétales et environnementales) et internes (financières et opérationnelles).

KPI / ICP	Key Performance Indicator (Indicateur clé de performance)	Indicateurs quantitatives ou qualitatives utilisés pour évaluer les performances d'une entreprise en fonction des objectifs stratégiques.
KRI	Key Risk Indicator (Indicateur clé de risque)	Indicateur clé de risque, utilisé pour mesurer et gérer les risques au sein d'une organisation.
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	Ensemble de mesures et de réglementations visant à prévenir et détecter le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
LEC 29	Loi Énergie Climat	Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat (LEC) du 8 novembre 2019, publié le 27 mai 2021, a pour objet de clarifier et renforcer le cadre de transparence extra-financière des acteurs de marché.
NZAM	Net Zero Asset Managers	Initiative visant à aligner les investissements avec l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre.
ODD	Objectifs de Développement Durable	Les objectifs de développement durable (ODD) désignent les 17 objectifs établis par les États membres de l'ONU rassemblés dans l'Agenda 2030.
PAI	Principal adverse impact (Principales Incidences Négatives)	Indicateurs publiés par les institutions financières, reflétant les impacts négatifs de leurs activités ou produits financiers sur l'environnement et la société.
PSSI	Politique de Sécurité des Systèmes d'Information	Stratégie de protection des systèmes d'information contre les menaces et les vulnérabilités.
RGPD	Règlement général sur la protection des données	Règlement de l'Union Européenne visant à protéger les données personnelles des citoyens.
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation	Standard européen pour la publication d'informations en matière de durabilité par les institutions financières.
TCFD	Task Force on Climate-Related Financial Disclosures	Groupe de travail international définissant les recommandations concernant la divulgation des informations financières liées au climat.
UES	Unité Economique et Sociale	Structure regroupant plusieurs entreprises ayant des liens économiques et sociaux étroits.

Gouvernance

GOV-1 Rôles des organes de direction, d'administration et de surveillance

Le groupe Edmond de Rothschild (France) est une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire. Cette formule duale d'organisation des organes de direction répond aux principes de gouvernance d'entreprise du Groupe : scinder les fonctions de direction exécutive des missions de supervision.

Le **Conseil de Surveillance** est composé de dix membres dont 50% de femmes. Cinq des membres du Conseil de Surveillance sont des personnalités extérieures au groupe Edmond de Rothschild (France), ayant toutes la qualité de membre indépendant au regard des critères qui ont été adoptés par le Conseil de Surveillance du 24 novembre 2017. Par ailleurs, deux représentants du Comité Social et Economique (CSE) sont systématiquement invités à assister aux réunions. Concernant les questions en matière de durabilité, le Conseil s'assure de la bonne intégration des enjeux ESG dans la stratégie définie par la Directoire et veille à ce que le groupe Edmond de Rothschild (France) mette en place les actions permettant d'atteindre les objectifs ESG définis par le Groupe.

Le **Directoire**, dont le mandat a été renouvelé par le Conseil de Surveillance du 9 mars 2022 pour une nouvelle durée de 4 ans, est quant à lui composé de trois membres qui assurent collégialement la direction du groupe Edmond de Rothschild (France). Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directoire rend compte de sa gestion au moins quatre fois par an au Conseil de Surveillance et pourrait être amené à le faire plus souvent si des circonstances particulières l'exigeaient.

Le Conseil de Surveillance et le Directoire disposent tous deux d'une expertise et de compétences en ce qui concerne les questions de durabilité, acquises durant l'exercice de leur profession et complétées au travers de formations dédiées.

Par ailleurs, le Directoire s'appuie sur les compétences de comités spécialisés sur des lignes de métiers ou des fonctions opérationnelles. En mars 2023, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance du groupe Edmond de Rothschild (France) a été mis à jour pour harmoniser les règles de gouvernance au sein du groupe et se conformer à la Directive Groupe « Gouvernance d'entreprise – Règles de bonne pratique ». Cette mise à jour inclut désormais une auto-évaluation annuelle des Comités d'audit, des risques et des rémunérations, tout comme cela se fait déjà pour le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre des enjeux liés à la durabilité, des rôles et responsabilités spécifiques ont été définis pour garantir une intégration rigoureuse des principes ESG et des objectifs stratégiques associés. La surveillance des impacts, risques et opportunités matériels relatifs aux enjeux de durabilité est assurée par le Directoire. A ce titre, il met en œuvre les principes définis par la directive Groupe en matière de durabilité, en tenant compte des réglementations locales applicables. Un de ses membres est spécifiquement chargé des thématiques de durabilité, et est responsable de la communication des informations stratégiques liées aux enjeux ESG auprès du Comité de Pilotage ESG Groupe.

Au sein du groupe Edmond de Rothschild (Suisse), le Comité de Pilotage CSRD rend compte mensuellement au Directoire du groupe Edmond de Rothschild (France) ainsi qu'au Comité de pilotage de la Durabilité du groupe Edmond de Rothschild (Suisse). Cela garantit une communication directe et régulière des enjeux de durabilité aux organes de direction. Les informations partagées au Groupe incluent notamment l'efficacité des politiques internes, les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés et les résultats obtenus.

Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance sont sensibilisés aux enjeux de durabilité depuis plusieurs années, notamment grâce à des formations régulières. Deux sessions ont eu lieu en 2024 :

1. Formation sur les risques ESG délivrée par l'AFGES le 15 mai 2024. Cette formation portait sur la mise en œuvre et analyse du reporting extra-financier CSRD (origine, définition, objectif, exigences de publication, axes d'analyse, champ d'application, principe de la double matérialité, chaîne de valeur, dialogue avec les parties prenantes pour les analyses de matérialité)
2. Formation portant sur le contexte réglementaire en matière de durabilité délivrée par KPMG le 5 décembre 2024. Les thèmes abordés étaient les réglementations CSRD, Loi Energie climat, SFDR et MIFID II, ainsi que les sujets de greenwashing, de dénomination des fonds et de stratégie net-zéro.

Cette expertise est développée en lien avec les impacts, risques, et opportunités matériels du groupe Edmond de Rothschild (France) afin d'assurer une supervision appropriée.

GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

L'identification et l'évaluation de la matérialité des impacts, risques et opportunités matériels liés aux enjeux de durabilité sont menées annuellement au niveau du groupe Edmond de Rothschild (France), conformément aux exigences réglementaires et aux principes de double matérialité (matérialité d'impact et matérialité financière). Ce processus repose sur la mise en œuvre de la vigilance raisonnable, pilotée par le Comité de Pilotage de Durabilité Groupe, et sur une analyse approfondie des politiques, actions et résultats associés.

Au cours de la période de reporting, les résultats du processus d'identification et d'évaluation de la matérialité ont été validés par le Directoire et présentés au Conseil de Surveillance, assurant ainsi une intégration cohérente des aspects de durabilité dans la gouvernance et la stratégie du Groupe. Les ambitions en matière de durabilité déclinées en 5 piliers (entreprise responsable, investissement durable, capital humain, impact environnemental, collaboration sociétale) s'inscrivent ainsi pleinement dans les impacts, risques et opportunités qui ont été identifiés.

L'ensemble des enjeux de durabilité sont suivis par le Directoire et le Conseil de Surveillance. Néanmoins, les IROs identifiés comme matériels au cours de l'exercice de double matérialité ne sont pas spécifiquement traités par les organes de direction que depuis le début de l'année 2025.

GOV-3 Durabilité et rémunération

Le groupe Edmond de Rothschild (France) ne possède pas de système d'incitation financière lié à la durabilité au sein de ses organes de direction et de surveillance.

GOV-4 Processus de vigilance raisonnable

La vigilance raisonnable est définie par les ESRS comme "le processus grâce auquel les entreprises identifient, préviennent et atténuent les impacts négatifs, réels et potentiels, de leurs activités sur l'environnement et les populations concernées par celles-ci et rendent compte de la manière dont elles remédient à ces impacts. Ces impacts comprennent les impacts négatifs liés aux activités propres de l'entreprise et à sa chaîne de valeur en amont et en aval, y compris par l'intermédiaire de ses produits ou services et de ses relations d'affaires".

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place un système d'identification et d'évaluation des impacts négatifs liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), adapté aux spécificités de ses principaux pôles d'activité. Ce système ne s'applique pas aux comptes propres et aux crédits du groupe Edmond de Rothschild (France), qui se composent essentiellement de la trésorerie, de prêts et créances, sur lesquelles une analyse ESG n'a pas été estimée comme relevante à ce stade.

Ce système s'appuie plus spécifiquement sur les éléments suivants :

- Pour les activités d'investissements hors comptes propres et crédits du groupe Edmond de Rothschild (France) :
 - Intégration par le groupe Edmond de Rothschild (France) des risques extra-financiers dans la cartographie de ses risques et faisant l'objet d'un suivi par les équipes concernées, au même titre que les autres risques
 - Intégration du risque physique et de transition directement dans le cadre de la stratégie du Groupe
 - Application de filtres d'exclusions géographiques et sectorielles
 - Réalisation d'analyses/notations extra-financières ESG en amont des opérations
- Pour les activités de crédit :
 - Encadrement du risque physique (lié au changement climatique ou à l'impact environnemental négatif) lors de l'octroi de crédit et faisant l'objet d'un suivi sur les prêts hypothécaires et sur les prêts lombards

- Filtrage et application de limites sur les notations extra-financières des entreprises intégrées au sein des portefeuilles obligataires pour compte propre

Par ailleurs, l'évaluation de la matérialité des enjeux de durabilité s'appuie également sur le principe de vigilance raisonnable, déployé par l'ensemble des départements du groupe Edmond de Rothschild (France). Il s'appuie sur le dispositif de contrôle interne et un dialogue continu avec les principales parties prenantes (clients, collaborateurs, investisseurs, régulateurs et fournisseurs). La prise en compte et la mise en œuvre des principaux aspects et des étapes du processus de vigilance raisonnable sont décrites tout au long de l'état de durabilité.

Cartographie des informations sur le processus de vigilance raisonnable fournies dans l'état de durabilité

Éléments fondamentaux de la vigilance raisonnable	Paragraphe(s) de l'état de durabilité
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	BP-2, GOV-4
Dialoguer avec les parties prenantes affectées dans toutes les étapes clés de la vigilance raisonnable	SBM-2, S-4
Identifier et évaluer les impacts négatifs	IRO-1
Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	SBM-1, GOV-3, GOV-5
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	IRO-2, S1-4, S4-4

GOV-5 Évaluation du risque et processus de contrôle interne dans le cadre du reporting de durabilité

Pour garantir la pertinence des informations en matière de durabilité publiées dans ce rapport, les étapes de gouvernance suivantes ont été suivies :

- Rédaction du rapport par une équipe projet, sous la responsabilité du Chief Sustainability Officer (CSO), en s'appuyant sur les éléments communiqués par les représentants durabilité de chaque fonction clé.
- Revue du rapport réalisée par chaque responsable de fonction clé
- Supervision et validation finale par les membres du management exécutif

Le système de gestion des risques et de contrôle interne liés aux informations en matière de durabilité s'inscrit dans le cadre existant de gestion des risques du groupe Edmond de Rothschild (France). Le résultat des contrôles réalisés par la seconde ligne (Conformité, Risques et Contrôle Permanent) et la troisième ligne de défense (Inspection Générale) remonte ainsi périodiquement aux instances dirigeantes du groupe Edmond de Rothschild (France).

SBM-1 Modèle économique, stratégie et chaîne de valeur

Le modèle économique du groupe Edmond de Rothschild (France) repose sur une approche diversifiée structurée autour de métiers intégrés et visant à créer de la valeur pour ses clients. Le groupe Edmond de Rothschild (France) articule son modèle économique autour de trois pôles principaux : la banque privée, la gestion collective d'actifs (Edmond de Rothschild Asset Management) et les activités de finance d'entreprise (Corporate Finance), soutenus par des fonctions support, telles que la conformité, la gestion des risques et les ressources humaines.

Les pôles d'activité sont les suivants :

- **Banque privée** [Edmond de Rothschild (France)]: services personnalisés pour répondre aux besoins des clients privés
- **Solutions d'investissement et gestion d'actifs** [Edmond de Rothschild Asset Management (France)]: solutions d'investissement et de gestion pour répondre aux besoins de clients institutionnels, distributeurs et d'intermédiaires
- **Finance d'entreprise** [Edmond de Rothschild Corporate Finance] : conseil aux entreprises dans leurs opérations stratégiques

A ces trois pôles viennent s'ajouter une activité de courtage en assurance [Edmond de Rothschild Assurance et Conseils (France)]: solutions d'investissement et de gestion pour les professionnels du patrimoine (institutionnels ou indépendants) en partenariat avec les principales compagnies d'assurance en France et au Luxembourg.

Le chiffre d'affaires du groupe Edmond de Rothschild (France) s'élève à 383 millions d'euros en 2024.

Les clients du groupe Edmond de Rothschild (France) se répartissent en trois catégories :

- **Clients privés** : il s'agit d'individus fortunés, d'entrepreneurs, de fondations et de congrégations religieuses cherchant une gestion patrimoniale personnalisée, avec des services de conseil financier et des solutions d'investissement sur mesure.
- **Clients intermédiaires** : cette catégorie inclut les compagnies d'assurance, multi-family offices, conseillers financiers et d'autres distributeurs qui proposent les produits financiers du groupe Edmond de Rothschild (France) à leurs propres clients finaux.
- **Clients institutionnels** : cette catégorie de clients comprend des fonds de pension, des compagnies d'assurances, des institutions financières et des organisations à but non lucratif qui recherchent des produits financiers adaptés à leurs besoins.

Nombre total de salariés par zone géographique (au 31.12.2024)

Zone géographique	Total
France	752*

**Ce chiffre comprend les effectifs du groupe Edmond de Rothschild (France) au 31.12.2024 sans la prise en compte des alternants. Le chiffre de 795 salariés indiqué dans le rapport financier correspond à une moyenne des effectifs au dernier jour de chaque mois de l'année 2024 et comprend les alternants.*

Le groupe Edmond de Rothschild a adopté une approche holistique aux enjeux de durabilité actuels, qu'il a formalisé dans sa philosophie « Luxe Enraciné ». En effet, le groupe est convaincu que la création de valeur économique passe aussi par la création de valeur sociale et environnementale. Dans ce cadre, la volonté du groupe est d'être acteurs de la transformation vers un monde plus durable. Son engagement se reflète dans l'ensemble de ses métiers et activités.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'est fixé plusieurs objectifs en matière de durabilité :

- 1) **Entreprise responsable** : intégrer les enjeux de durabilité dans ses trois lignes de défense ; Intégrer les enjeux de durabilité dans le code d'éthique du Groupe ; Engager les instances dirigeantes sur les risques de durabilité.
- 2) **Investissement durable** : augmenter ses exigences en matière d'investissements durables ; Formaliser la prise en compte du risque climat ; Déployer des formations continues sur toutes les thématiques de finance durable.
- 3) **Capital humain** : renforcer l'engagement et la cohésion sociale ; Partager et vivre la culture Edmond de Rothschild ; Investir dans le développement de notre capital humain.
- 4) **Impact environnemental** : optimiser la consommation d'énergie ; Poursuivre le projet d'insetting ; Progresser dans la gestion responsable des déchets.
- 5) **Engagement sociétal** : participer aux transformations sociétales par ses activités ; Rendre compte de ses engagements externes ; Protéger ses parties prenantes.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) collabore directement avec un réseau diversifié de fournisseurs et de prestataires tiers qui jouent un rôle clé dans le fonctionnement efficace de sa chaîne de valeur. Ces partenaires externes incluent : Gestionnaires d'actifs tiers et prestataires de services financiers ; Prestataires ESG et informatiques ; Brokers et contreparties ; et Auditeurs, conseillers juridiques et cabinets de conseil.

Les ambitions du groupe Edmond de Rothschild (France) sont alignées avec les valeurs de la famille Rothschild, qui a toujours fait de l'investissement, financier ou humain, un vecteur de changements positifs et d'avancées sociétales. En s'appuyant sur l'histoire de la famille Rothschild et les actions menées depuis plusieurs générations, le groupe Edmond de Rothschild (France) met ses expertises au service de la transition vers un capitalisme plus durable et inclusif.

Les objectifs de durabilité s'inscrivent dans la continuité des projets initiés depuis la mise en place de la stratégie 2021-2024. Les initiatives en cours continuent d'être développées pour bénéficier à l'ensemble de l'écosystème tout en générant des impacts positifs pour la banque, ses clients, ses collaborateurs et ses partenaires.

Pour la famille actionnaire du groupe Edmond de Rothschild, la durabilité s'inscrit de manière transverse au sein du Groupe afin de pouvoir saisir les opportunités et effacer les freins engendrés par les enjeux de durabilité. Cette transversalité est renforcée grâce à l'approche stratégique mise en place par le groupe Edmond de Rothschild (France) autour des cinq piliers détaillés plus haut.

Les principales caractéristiques de la chaîne de valeur du groupe Edmond de Rothschild (France) sont décrites ci-dessous.

Chaîne de valeur du groupe Edmond de Rothschild (France)



Source : Groupe Edmond de Rothschild (France)

SBM-2 Intérêts et point de vue des parties prenantes

Les parties prenantes sont les individus, groupes ou organisations qui peuvent bénéficier des activités du groupe Edmond de Rothschild (France) ou en être affectés. Les échanges avec elles aident à mieux identifier les enjeux pertinents et à améliorer la gestion des risques. Le succès du groupe Edmond de Rothschild (France) dépend de la qualité des relations tissées en interne et en externe. À cette fin, des politiques et directives internes ont été établies pour rendre compte des engagements et des approches face aux enjeux de durabilité.

En tenant compte des caractéristiques du modèle économique et de la chaîne de valeur du groupe Edmond de Rothschild (France), les principales catégories de parties prenantes comprennent les clients, les collaborateurs et collaboratrices du groupe Edmond de Rothschild (France), les représentant du personnel tel que le CSE, les superviseurs nationaux, ainsi que les fournisseurs directs.

Relation entre les parties prenante et le groupe Edmond de Rothschild (France)

Influence des parties prenantes sur le groupe Edmond de Rothschild (France)				
		ELEVÉE	MOYENNE	MODÉRÉE
Impact du Groupe sur ses parties prenantes	ELEVÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborateurs • Partenaires d'affaires • Clients privés 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises dans lesquelles le Groupe investit • Activités non financières du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires de programmes de soutien • Société
	MOYENNE	<ul style="list-style-type: none"> • Clients institutionnels • Intermédiaires financiers • Consultants 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournisseurs de services • Anciens collaborateurs • Communauté académique 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournisseurs de biens
	MODÉRÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrents • Instances réglementaires • Médias et réseaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Associations financières • ONG • Générations futures 	<ul style="list-style-type: none"> • Contreparties de marché • Associations

Source : Groupe Edmond de Rothschild (France)

Dans le cadre de la conduite du processus d'évaluation de la matérialité, des ateliers spécifiques ont été organisés avec les responsables des différents métiers et des fonctions supports. La sélection des parties prenantes a été fondée sur des critères spécifiques, tels que leur importance stratégique pour l'organisation, leur expertise en durabilité et leur connaissance des activités du groupe Edmond de Rothschild (France). Les échanges avec les

parties prenantes ont été réalisés exclusivement au travers d'ateliers, d'entretiens et de questionnaires avec les fonctions de support et les différents métiers.

Ces ateliers ont eu pour objectif de recueillir des informations sur le contenu de leurs activités, leurs processus opérationnels et la chaîne de valeur à laquelle elles appartiennent (au travers de leurs relations d'affaires et de leurs parties prenantes). Les entretiens avec des parties prenantes internes clés ont permis de présélectionner les enjeux pertinents pour le groupe Edmond de Rothschild (France), basés sur les sous-thèmes de l'AR16 ESRS 1 de la CSRD.

Trois catégories de parties prenantes ont été identifiées :

- **Les parties prenantes internes clés** : les membres du top management, représentatifs de l'ensemble des activités, métiers et fonctions supports du groupe Edmond de Rothschild (France). Ces parties prenantes internes ont une vue globale et stratégique de l'entreprise.
- **Les autres parties prenantes internes** : représentants de l'ensemble des métiers du groupe Edmond de Rothschild (France), comme par exemple les banquiers privés, les gérants ou encore les commerciaux, les représentants des principales fonctions supports : ressources humaines, risques, conformité, équipe durabilité
- **Les parties prenantes externes** :
 - Les clients des deux principaux métiers du groupe Edmond de Rothschild (France), la banque privée et l'Asset Management
 - L'ensemble des partenaires du groupe Edmond de Rothschild (France) fournissant un service nécessaire aux métiers : les fournisseurs externes de données et d'IT, les consultants et le back-office.
 - Les rapports du groupe Edmond de Rothschild (France) avec la société civile, qui se matérialise principalement à travers les Associations de Place et ses engagements philanthropiques

Dans le cadre de la supervision de la stratégie et des processus de gestion des risques, les organes de direction et de surveillance sont informés des intérêts et points de vue des parties intéressées, et ajustent la stratégie en matière d'enjeux de durabilité du groupe Edmond de Rothschild (France), le cas échéant.

La dialogue avec les parties prenantes internes et externes s'effectue de façon régulière et plus ou moins formelle dans le cadre des activités du groupe Edmond de Rothschild (France), au travers de séminaires, de séances de travail et d'échanges personnels.

Les échanges avec les parties prenantes permettent au groupe Edmond de Rothschild (France) de mieux comprendre leurs intérêts concernant sa stratégie et de son modèle économique. Cette compréhension a permis d'alimenter l'évaluation des impacts, risques et opportunités du groupe Edmond de Rothschild (France).

Les conclusions sur les enjeux de durabilité, intégrant les points de vue des parties intéressées en ce qui concerne les incidences du groupe Edmond de Rothschild (France) en matière de durabilité, sont communiquées périodiquement aux organes d'administration, de direction et de surveillance.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) intègre les droits et intérêts de son personnel ainsi que les attentes de ses clients dans sa stratégie et son modèle économique. Le groupe Edmond de Rothschild (France) favorise ainsi un dialogue régulier et s'engage à respecter les droits humains pour tous ses collaborateurs, à garantir des conditions de travail équitable et à assurer des services haute qualité pour ses clients tout en préservant la sécurité de ses collaborateurs.

SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts, risques et opportunités (IROs) doivent être évalués sous deux aspects : la matérialité d'impact (impacts de durabilité), qui apprécie l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société, et la matérialité financière (risques et opportunités financiers), qui apprécie l'impact des enjeux environnementaux et sociétaux sur la performance économique de l'entreprise. La double matérialité est la combinaison de ces deux aspects et permet d'évaluer l'ensemble des enjeux de durabilité de l'entreprise.

Le processus d'évaluation de la matérialité a permis d'identifier, pour le groupe Edmond de Rothschild (France), quatre thématiques de durabilité majeures sur les sujets ESG :

- Le changement climatique (environnement)
- Les collaborateurs du groupe Edmond de Rothschild (France) (social)
- Les clients du groupe Edmond de Rothschild (France) (social)
- La conduite des affaires (gouvernance)

Ces enjeux se concentrent à la fois dans les activités internes du groupe Edmond de Rothschild (France) et dans ses relations d'affaires externes.

Les éléments ci-dessous décrivent les incidences, risques et opportunités matériels, tels qu'ils ressortent de l'évaluation de double matérialité effectuée par le groupe Edmond de Rothschild (France).

Thèmes environnementaux: un fort accent a été mis sur les **activités d'investissement**, en considérant que les impacts, risques et opportunités du groupe Edmond de Rothschild (France) sont d'une plus grande importance au travers de ses activités d'investissements, comparativement à ses impacts directs en tant qu'entreprise (du secteur financier), avec des sujets portant sur :

- L'impact des émissions carbone des activités d'investissement ou de financement de Edmond de Rothschild (France) sur le changement climatique
- Les risques physiques et de transition pouvant impacter la gestion pour compte propre et les activités de financement en private equity et en immobilier.
- L'intérêt des clients à investir dans des produits intégrant les enjeux environnementaux ou qui financent des projets bas-carbone.

Thèmes sociaux : Compte tenu de la granularité des sous-thèmes, les IROs relatifs aux questions sociales ont été en partie consolidés :

- Concernant le **personnel de l'entreprise**, deux sous-thèmes matériels ont été identifiés :
 - Conditions de travail : Edmond de Rothschild (France) s'efforce de garantir un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, tout en cultivant une culture d'entreprise axée sur la santé et la sécurité des collaborateurs, des éléments essentiels à l'épanouissement des salariés et à la performance de l'entreprise.
 - Egalité de traitement et des chances : l'entreprise s'engage à promouvoir l'égalité de genre, une rémunération équitable, la diversité et l'accès à la formation.
 -
- Concernant les **consommateurs et les utilisateurs finaux**, deux sous-thèmes matériels ont été identifiés :
 - Données personnelles des clients de la banque privée de Edmond de Rothschild (France), en particulier en ce qui concerne les risques de cybersécurité.
 - Qualité des informations ESG et financières, à la fois dans l'activité de gestion d'actifs, dans la communication avec les clients et du point de vue des risques d'écoblanchiment.

Thèmes liés à la gouvernance : Deux thèmes matériels ont été identifiés :

- **Ethique des affaires et aux processus anti-corrruption :** Le groupe Edmond de Rothschild (France) porte une attention particulière à s'assurer que la conduite de ses affaires soit réalisée avec la plus grande éthique. Ainsi, la Banque protège ses collaborateurs, ses clients et sa bonne réputation.
- **Développement de la finance durable :** Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'attèle à participer aux travaux et organismes de Place sur les questions liées à la finance durable. De fait, la Banque génère un impact positif sur la prise en compte des enjeux de durabilité dans l'écosystème financier et économique.

Liste des IROs matériels pour le groupe Edmond de Rothschild (France)

Impacts, risques et opportunités (IROs) matériels pour le groupe Edmond de Rothschild (France)											
IRO	ESRS	Thème	Sous-thème	Sous-sous-thème	Impact, Risque, Opportunités	Potentiel ou réel	Horizon temps	Déclinaison des IROs		Chaîne de valeur	
ESRS E1 - Atténuation du changement climatique											
1	E1	Changement climatique	Atténuation du changement climatique	N/A	Impact négatif	Réel	Moyen terme	Les émissions carbone des investissements ou des financements d'entreprises très carbonées ont un impact négatif sur le changement climatique et sur la planète.		Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Gérants, Conformité, Equipe Risques	Aval
3	E1	Changement climatique	Adaptation au changement climatique	N/A	Risque	Potentiel	Moyen terme	Dans le cadre de sa gestion pour compte propre et de ses activités de financement en private equity et en immobilier, le groupe Edmond de Rothschild (France) fait face à des risques physiques et de transition en matière climatique.		Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance	Métier et aval
5	E1	Changement climatique	Atténuation du changement climatique	N/A	Opportunité	Potentiel	Moyen terme	Financer et investir dans des entités ou projets bas-carbone est une opportunité commerciale pour Edmond de Rothschild (France).		Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Sustainable, Banquiers privés, Commerciaux EdRAM, Clients Banque Privée, Clients EdRAM	Amont
ESRS S1 - Conditions de travail (santé et sécurité, équilibre vie pro/perso, dialogue social, salaires décents)											
21	S1	Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Equilibre entre vie professionnelle et vie privée ; Santé et sécurité	Impact positif	Réel	Court terme	De bonnes conditions de travail, incluant un bon équilibre vie professionnelle et vie privée, et une culture d'entreprise attentive à la santé et la sécurité des collaborateurs sont favorables à l'épanouissement des salariés et bénéfiques à l'entreprise.		Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Sustainable, Ressources Humaines, Banquiers privés, Gérants, Commerciaux EdRAM, Conformité & Risques	Métier
22	S1	Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	Dialogue social	Impact positif	Réel	Court terme	Un dialogue social structuré et constructif a un impact positif. Il renforce la confiance entre la direction et les collaborateurs, favorisant la cohésion et le sentiment d'appartenance à EdR France.		Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Sustainable, Ressources Humaines, Banquiers privés, Gérants, Commerciaux EdRAM, Conformité & Risques	Métier
26	S1	Personnel de l'entreprise	Conditions de travail	NA - Politique de rémunération	Opportunité	Réel	Court terme	Un salaire compétitif à celui du marché permet à Edmond de Rothschild (France) d'attirer et de retenir des talents.		Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Ressources Humaines	Métier
ESRS S1 - Egalité de traitement et égalité des chances pour tous											
27	S1	Personnel de l'entreprise	Egalité de traitement et égalité des chances pour tous	Diversité	Impact positif	Réel	Court terme	Une forte diversité entre hommes et femmes, notamment en matière de recrutement et de rémunération, a un impact positif. Elle contribue au bien-être des collaborateurs.		Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Sustainable, Ressources Humaines, Banquiers privés, Gérants, Commerciaux EdRAM, Conformité & Risques	Métier
31	S1	Personnel de l'entreprise	Egalité de traitement et égalité des chances pour tous	Formation et développement des compétences	Opportunité	Réel	Court terme	Des employés formés régulièrement (quelque soit leur sexe, âge, état de santé, etc.) favorisent le développement continu des compétences, améliorent les perspectives de carrière et augmentent le taux de rétention des collaborateurs.		Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Ressources Humaines	Métier
ESRS S4 - Qualité de l'information											
34	S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts liés aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	Accès à l'information (de qualité)	Impact positif	Réel	Court terme	Fournir une information financière et extra-financière de qualité a un impact positif sur EdR France. Cela renforce la confiance des clients dans l'entité EdR France.		Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Sustainable, Banquiers privés, Commerciaux EdRAM, Clients Banque Privée, Clients EdRAM, Conformité & Risques	Amont et Métier
ESRS S4 - Protection des données personnelles											
36	S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Impacts liés aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	Protection de la vie privée	Risque	Potentiel	Court terme	Des manquements en matière de cybersécurité peuvent entraîner des fuites de données, nuire à la confiance des clients dans la robustesse de la marque d'EdR France, créant un risque financier lié à la perte potentielle des clients.		Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Sustainable, Banquiers privés, Commerciaux EdRAM, Clients Banque Privée, Clients EdRAM, Conformité & Risques	Amont et métier
ESRS G1 - Conduite des affaires											
38	G1	Conduite des affaires et gouvernance	Culture d'entreprise	NA	Impact positif	Réel	Court terme	Un comportement éthique exemplaire et un respect strict des exigences réglementaires a un impact positif. Cela protège les salariés, les clients de Edmond de Rothschild (France) et la réputation de l'entreprise.		Sustainable, Banquiers privés, Gérants, Commerciaux EdRAM, Clients Banque Privée, Clients EdRAM, Ressources Humaines, Conformité & Risques	Métier
41	G1	Conduite des affaires et gouvernance	Culture d'entreprise	NA	Impact positif	Réel	Court terme	En participant aux travaux et organismes de Place, Edmond de Rothschild (France) a un impact positif sur la prise en compte des enjeux de durabilité dans l'écosystème financier et l'économie.		Banking Services, Investment and Portfolio management, Corporate Finance, Sustainable, Conformité & Risques	Amont et métier
39	G1	Conduite des affaires et gouvernance	Culture d'entreprise	NA	Risque	Potentiel	Court terme	Une culture d'entreprise favorisant des comportements individuels ou collectifs incompatibles avec les principes d'éthique des affaires entraîne un risque de pertes financières liées à des sanctions ou des amendes, ainsi qu'un risque de réputation pouvant entraîner une perte de clients.		Sustainable, Banquiers privés, Gérants, Commerciaux EdRAM, Clients Banque Privée, Clients EdRAM, Ressources Humaines, Conformité & Risques	Métier

Source : Groupe Edmond de Rothschild (France)

Les enjeux climatiques se situent principalement en aval de la chaîne de valeur, sauf ceux liés aux activités internes. Quant aux enjeux sociaux, ils sont répartis entre les opérations internes, concernant les effectifs, et l'aval pour les sujets liés aux clients. Enfin, en matière de gouvernance, les impacts et risques matériels relatifs à la conduite des affaires relèvent des opérations internes.

L'analyse des impacts, risques et opportunités liés aux thèmes environnementaux du groupe Edmond de Rothschild (France) met en évidence le rôle important de ses activités d'investissement par rapport à ses impacts directs en tant que banque. L'analyse menée a permis d'évaluer l'influence des décisions d'investissement et de financement sur les grands enjeux environnementaux, tout en intégrant le risque de réputation lié à d'éventuelles expositions à des entreprises controversées.

Les IROs identifiés sont liés aux activités du groupe Edmond de Rothschild (France) et alimentent donc naturellement la stratégie et le modèle d'affaires du groupe.

Un enjeu de durabilité est matériel financièrement s'il peut influencer significativement la position financière du groupe Edmond de Rothschild (France) (performance, trésorerie, financement, coût du capital). L'analyse de ces enjeux prend en compte l'ensemble de la chaîne de valeur et intègre les parties prenantes internes clés.

Les impacts financiers des risques identifiés restent limités. Les initiatives d'atténuation des risques et les optimisations des opportunités sont intégrées dans des processus et structures de gouvernance existants.

Tous les impacts, risques et opportunités (IROs) sont couverts par des exigences de publication des ESRS. Cependant, l'analyse de résilience ne couvre pas l'exhaustivité des risques identifiés dans l'analyse de double matérialité (DMA) et ne porte actuellement que sur le climat (voir le point E1- SBM-3)

IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IROs) matériels

L'analyse de double matérialité du groupe Edmond de Rothschild (France) a porté sur l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur, avec cinq étapes suivies pour chaque thème ESG.

La première étape a consisté à identifier les **parties prenantes internes et externes**.

La deuxième étape a consisté à identifier les **enjeux matériels de durabilité** : pré-identification des enjeux les plus matériels à partir des entretiens effectués avec les parties prenantes internes clés, puis analyse des enjeux liés au compte propre et à la chaîne de valeur, et enfin rédaction des IROs.

La troisième étape a consisté en une **analyse qualitative** de ces IROs au travers de l'interrogation des parties prenantes via des questionnaires.

La quatrième étape a consisté en une **analyse quantitative** effectuée sur une partie des actifs des portefeuilles sous gestion (principalement les fonds de Edmond de Rothschild Asset Management (France) et PBIA) dans le but d'identifier, sur le plan environnemental et des droits humains, les activités à fort impact négatif ou positif.

L'évaluation de la matérialité a été réalisée selon les critères réglementairement définis :

- Pour un impact : l'ampleur de l'impact, l'étendue géographique, son caractère irréversible et irréparable (s'appliquant uniquement pour les impacts négatifs) et sa probabilité d'occurrence
- Pour un risque ou une opportunité : l'incidence financière et sa probabilité d'occurrence.

Enfin, la cinquième étape a consisté en une agrégation des résultats, une cotation de chaque IRO et une définition du seuil de matérialité

La cotation de chacun des IROs a été effectuée de la façon suivante :

- Dans le cas où la cotation dépend uniquement de l'analyse qualitative : une moyenne simple des résultats des questionnaires reçus selon la méthodologie décrite plus haut est réalisée.
- Dans le cas où la cotation dépend à la fois de l'analyse qualitative provenant des réponses aux questionnaires et de l'analyse quantitative : la cotation finale provient à 50% de la moyenne des résultats des questionnaires et à 50% de l'analyse quantitative.

Choix du seuil de matérialité

Les IROs considérés comme matériels sont ceux avec une cotation au-dessus du seuil de 2, pour les raisons suivantes :

- Lisibilité et cohérence globale : Edmond de Rothschild (France) a opté pour un seuil unique et commun pour la matérialité financière et la matérialité d'impact, afin de simplifier l'analyse et de faciliter la lecture pour toutes les parties prenantes.
- Positionnement autour de la moyenne : le seuil de 2 se situe au cœur de la plage de cotation. En effet, si l'IRO est d'une faible gravité, réversible et d'une faible probabilité, il serait théoriquement coté à 0,4, et si l'IRO est d'une forte gravité, irréversible et probable, il serait théoriquement coté à 3,6. Le 2 correspond à une cotation théorique moyenne.

Phase de pré-identification des IROs

Pour le **thème environnemental**, un fort accent a été mis sur les activités d'investissement, avec des sujets portant sur :

- L'impact des activités d'investissement ou de financement du groupe Edmond de Rothschild (France);
- Le risque de réputation pour le groupe Edmond de Rothschild (France) en cas d'exposition à une entreprise controversée, surtout si Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne respecte pas ses engagements NZAM (Pour plus de détails, se référer au chapitre Environnement).;
- L'intérêt des clients à investir dans des produits qui financent des solutions liées à chacun des cinq enjeux environnementaux.

Pour le **thème social**, la grande majorité des sous-thèmes de la rubrique « Conditions de travail » ont été identifiés comme potentiellement matériels par les parties prenantes, notamment le temps de travail, le dialogue social, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

La grande majorité des sous-thèmes de la rubrique « Égalité de traitement et opportunités pour tous » ont également été identifiés comme potentiellement matériels par les parties prenantes, notamment l'égalité des sexes et l'égalité de rémunération à valeur égale, la formation et le développement des compétences, les mesures de lutte contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail.

Pour les consommateurs et les utilisateurs finaux : deux sous-thèmes ont émergé des entretiens : les données personnelles des clients de la banque privée de Edmond de Rothschild (France), en particulier en ce qui concerne les risques de cybersécurité, et la qualité des informations ESG et financières, à la fois dans l'activité de gestion d'actifs, dans la communication avec les clients et du point de vue des risques d'écoblanchiment.

Pour le **thème relatif à la gouvernance**, les IROs identifiés sont liés à la conduite des affaires et le respect d'un comportement éthique exemplaire au sein de Edmond de Rothschild (France), ainsi que la participation aux travaux de place permettant le développement de la finance durable.

Méthodologie et résultats de l'analyse qualitative des IROs

L'analyse qualitative repose exclusivement sur les réponses des parties prenantes aux questionnaires.

Sur la base des questions posées pour chacun des IRO, les réponses ont été compilées selon les règles suivantes:

- Niveau de matérialité d'impact = (ampleur + étendue) / 2 x irrémédiabilité x probabilité.
- Niveau de matérialité financière = incidence financière x probabilité

Chacun des niveaux de matérialité est évalué sur une échelle à trois niveaux afin de distinguer ce qui est matériel, moyennement ou faiblement matériel. Cette échelle à trois niveaux a été utilisée pour chaque critère évalué et a été choisi en raison de sa simplicité pour clarifier les réponses des parties prenantes interrogées. Les règles de calcul appliquées sont résumées dans les tableaux suivants et détaillées plus bas.

Calcul de la matérialité d'impact

Ampleur de l'impact	Gradation	Etendu de l'impact	Gradation	Irrémediabilité	Gradation
Limité	1	Local	1	Un retour à l'état initial est possible	0,8
Modéré	2	National ou régional	2	Un retour à l'état initial nécessite des efforts	1
Substantiel	3	Global	3	Un retour à l'état initial est impossible	1,2

Calcul de la matérialité financière

Matérialité financière	Gradation
Faible	1
Modérée	2
Substantielle	3

Pondération en fonction de la probabilité que l'IRO se matérialise

Probabilité	Gradation
Faible	0,5
Modérée	0,75
Substantielle	1

Source : Groupe Edmond de Rothschild (France)

Règles de calcul appliquées

Premièrement, **l'ampleur de l'impact** est considérée sur une échelle à trois niveaux : limité (1), modéré (2) et substantiel (3).

- Le niveau limité correspond à un impact faible, maîtrisé ou circonscrit. Une note de 1 est attribuée à ce niveau.
- Le niveau modéré indique une situation plus incertaine et potentiellement évolutive. Une note de 2 est attribuée à ce niveau.
- Le niveau substantiel suggère une conséquence majeure, durable et difficilement réversible. Une note de 3 est attribuée à ce niveau.

De même, **l'étendue géographique de l'impact** est appréciée selon trois paliers : l'impact peut être strictement local, s'étendre au niveau régional ou national, ou bien s'avérer mondial. Chaque palier est noté de 1 à 3. Cette gradation permet de nuancer les analyses et de différencier un enjeu circonscrit à une zone géographique restreinte d'un enjeu global pouvant affecter l'ensemble de la chaîne de valeur ou la réputation internationale de l'entreprise.

L'irrémediabilité est également évaluée sur trois niveaux :

- Un coefficient de 0,8 indique que le retour à l'état initial est possible sans lourdes conséquences, limitant de fait l'impact négatif dans le temps.
- Une note de 1 est attribuée lorsque le retour à l'état initial est possible, mais nécessite des efforts.
- Enfin, un score de 1,2 signale que le retour à l'état initial est impossible, marquant ainsi la gravité et l'irréversibilité des dommages causés ou des changements subis.

Dans ce processus d'évaluation, la logique de pondération s'appuie sur l'idée qu'une situation stable, sans aggravation significative, se voit attribuer le coefficient du milieu (par exemple 1 pour l'irrémediabilité). Si un événement ou un contexte aggravant est identifié (par exemple, une exposition accrue à des risques ESG amplifiant les impacts), le coefficient sera augmenté, reflétant une situation plus critique. Au contraire, si l'analyse révèle un impact faible et non significatif, le coefficient pourra être abaissé, signifiant que les conséquences négatives sont davantage maîtrisables et rapidement réversibles. Cette approche de cotation nuancée permet de mieux refléter la réalité et l'évolution potentielle des impacts.

Evaluation de la matérialité financière

L'incidence financière potentielle sur les états financiers de l'entreprise est évaluée sur trois paliers : faible (1), modéré (2) et forte (3) :

- Une incidence faible indique que l'impact financier, s'il survient, resterait relativement marginal et facilement absorbable par l'entreprise, d'où la note de 1, reflétant un faible changement de la situation.
- Le niveau modéré correspond à un impact financier potentiel plus sensible, mais encore gérable sans nécessité de remaniement majeur des stratégies financières, d'où la note de 2.
- En revanche, une incidence financière forte signale que l'impact, s'il se concrétise, pourrait être significatif et durable, nécessitant potentiellement des mesures correctives d'ampleur. La note de 3 est ainsi attribuée.

Les conclusions de l'analyse de double matérialité ont été validées par le comité de pilotage CSRD et présentées au Directoire du groupe Edmond de Rothschild (France). Le processus décisionnel est décrit dans la section GOV-2 (gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité).

Dans le cadre de l'analyse de double matérialité, les documents suivants ont été pris en considération:

1. La documentation publique du groupe Edmond de Rothschild (France), à savoir :
 - DPEF 2023
 - Rapport annuel France 2023
 - Rapport semestriel- S1 2024
2. Les entretiens menés avec 15 parties prenantes clé ;
3. L'analyse qualitative basée sur les réponses de 48 parties prenantes élargies ;
4. La politique de gestion des risques opérationnels
5. L'analyse des enjeux liés aux investissements ;
6. L'analyse des enjeux liés au compte propre.

Le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des impacts et des risques, est intégré dans le cadre global de gestion des risques du groupe Edmond de Rothschild (France). Ce processus est nouveau et n'a pas encore fait l'objet de modification puisque à date, il n'existe pas de rapport réalisé sur une période antérieure.

Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IROs) liés au changement climatique

Dans le cadre de son engagement en faveur du climat et en conformité avec les exigences de la CSRD, le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place un processus pour identifier et évaluer ses impacts, risques et opportunités liés au changement climatique.

Dans un premier temps, une analyse de la chaîne de valeur a été réalisée avec une quinzaine de parties prenantes internes clés permettant d'identifier les enjeux climatiques et les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Bien que la nature des activités du groupe Edmond de Rothschild (France) implique des émissions directes de GES peu importantes, des effets significatifs sur le climat sont présents dans les portefeuilles d'investissement, en raison des émissions de carbone émises par des entreprises détenues.

Dans un deuxième temps, une analyse détaillée des portefeuilles des activités de gestion d'actifs (Edmond de Rothschild Asset Management (France) et PBlA) a été effectuée. Les résultats montrent les émissions de GES par secteur d'activité des entreprises détenues en portefeuille, et pour certaines appartenant à des secteurs à fort impact.

Les risques climatiques sont désormais intégrés dans les décisions d'investissement de Edmond de Rothschild Asset Management (France) et une évaluation continue de l'évolution des émissions financées (Scope 3 catégorie 15 investissements) est effectuée afin de minimiser les impacts sur le changement climatique, tout en conservant la possibilité de saisir les opportunités présentées par la transition énergétique.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) utilise le modèle d'analyse Edmond de Rothschild BUILD pour évaluer les risques climatiques physiques et de transition dans les entreprises. Le modèle identifie les aléas climatiques tels que les sécheresses, les cyclones et les inondations en utilisant des scénarios climatiques intégrant une forte hausse des températures (émissions continues et élevées de GES dans l'atmosphère). Cette identification permet de comprendre les impacts potentiels des conditions climatiques extrêmes sur les activités des entreprises. Edmond de Rothschild BUILD cartographie les actifs et les activités économiques des entreprises pour évaluer leur exposition et leur sensibilité aux aléas climatiques. Cela permet de déterminer les risques physiques bruts des entreprises, c'est-à-dire avant mise en place de plan d'atténuation.

De plus, ce modèle évalue la trajectoire de réduction des émissions GES des entreprises détenues en portefeuille par rapport aux objectifs des Accords de Paris et identifie les opportunités d'investissement dans les entreprises favorablement positionnées sur les enjeux de transition climatique.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) utilise la typologie des risques climatiques de la TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures) et le scénario « Net Zero » de l'AIE pour identifier les risques de transition ainsi que les risques physiques (aigus et chroniques) et évaluer leur impact financier potentiel.

Le modèle distingue trois horizons de temps : court terme (moins de 5 ans), moyen terme (10 ans) et long terme (jusqu'en 2050).

Le groupe Edmond de Rothschild (France) est confronté à des risques de transition liés à ses financements et investissements dans des actifs qui pourraient ne pas s'adapter aux conséquences du changement climatique, ce qui pourrait entraîner des pertes de valeur de leur portefeuille. Ces risques comprennent le renforcement des réglementations, qui augmentent les coûts administratifs et nécessitent des investissements dans des systèmes de reporting sophistiqués. Le financement d'actifs à forte intensité carbone, vulnérables aux événements climatiques extrêmes, pourrait entraîner une dépréciation de leur valeur.

De plus, l'évolution des préférences des clients vers des produits financiers verts pourrait entraîner une perte de parts de marché si le groupe Edmond de Rothschild (France) ne dispose pas d'une offre adaptée. Les nouvelles lois restreignant certains produits financiers non durables pourraient contraindre le groupe Edmond de Rothschild (France) à restructurer son portefeuille, entraînant des pertes financières si des engagements passés doivent être interrompus prématurément.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) doit naviguer dans cet environnement complexe de transition climatique et s'adapter aux évolutions réglementaires, de marché et de perception publique pour minimiser les risques et saisir les opportunités de la transition énergétique

Conformément aux recommandations de l'autorité de régulation et de surveillance des marchés financiers de l'UE (European Securities and Markets Authority - ESMA), le groupe Edmond de Rothschild (France) a opté pour l'analyse des secteurs à fort impact climatique afin d'évaluer la pertinence des enjeux climatiques (ESRS E1) pour le groupe Edmond de Rothschild (France). Cette approche consiste à déterminer la part du portefeuille investie dans les secteurs identifiés comme ayant un impact significatif sur le climat (High Impact Climate Sectors). Ainsi, le groupe Edmond de Rothschild (France) est en mesure de mieux appréhender et gérer les risques et opportunités liés aux enjeux climatiques dans ses investissements.

Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IROs) liés aux thématiques Nature (pollution, eau et ressources marines, biodiversité et écosystèmes, ressources naturelles et économie circulaire, c'est-à-dire les ESRS E2 à E5)

La démarche d'identification des IRO E2 à E5 a été conduite à travers l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce processus suit les mêmes étapes que celles décrites pour l'évaluation de la matérialité mentionné dans la section **IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IROs) matériels**. L'analyse des impacts repose sur une approche interne, utilisant des données quantitatives disponibles publiquement (telles que celles de la base ENCORE).

Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités (IROs) liés à la conduite des affaires

Le groupe Edmond de Rothschild (France), en tant qu'établissement financier régulé, est soumis à de nombreuses réglementations dont la mise en place et l'efficacité sont régulièrement contrôlées par les superviseurs. Ces éléments, ajoutés à la nature des activités du groupe Edmond de Rothschild (France) (banque privée, conseil, investissement), son implantation géographique et la typologie de ses clients, ont été pris en compte dans le cadre du processus d'identification des impacts, risques et opportunités importants.

IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise

Après avoir identifié les impacts, risques et opportunités (IROs) matériels, le groupe Edmond de Rothschild (France) a réalisé une évaluation de la matérialité des informations à publier. Celle-ci s'est basée sur plusieurs critères :

- L'information est-elle pertinente au regard des activités du groupe Edmond de Rothschild (France) ?
- L'information est-elle nécessaire pour expliquer l'enjeu visé ?
- L'information est-elle utile pour répondre aux attentes des parties prenantes et éclairer leur processus décisionnel ?

Seules les informations évaluées comme matérielles sont publiées dans ce rapport.

Exigences réglementaires de publication

Les exigences de publications de la CSRD couvertes dans cet état de durabilité figurent dans l'index ci-dessous.

Index des exigences de publication de la CSRD couvertes dans cet état de durabilité

ESRS	Exigences de publication	Page
ESRS 2	BP-1 – Base générale pour la préparation des états de durabilité	39
	BP-2 – Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	39
	GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	43
	GOV-2 – Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	44
	GOV-3 – Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	44
	GOV-4 – Déclaration sur la vigilance raisonnable	44
	GOV-5 – Gestion des risques et contrôles internes concernant l'information en matière de durabilité	45
	SBM-1 – Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	45
	SBM-2 – Intérêts et points de vue des parties prenantes	48
	SBM-3 – Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	49
	IRO-1 – Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	52
	IRO-2 – Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	57
E 1	E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	70
	E1-2 – Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	70
	E1-3 – Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	72
	E1-4 – Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	74
	E1-5 - Consommation d'énergie et mix énergétique	77
	E1-6 - Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	78
S 1	S1-1 – Politiques concernant le personnel de l'entreprise	108
	S1-2 – Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	112
	S1-3 – Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	114
	S1-4 – Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	109

	S1-5 – Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	110
	S1-6 – Caractéristiques des salariés de l'entreprise	107
	S1-8 – Couverture des négociations collectives et dialogue social	112
	S1-9 – Indicateurs de diversité	107
	S1-11 – Protection sociale	110
	S1-13 – Indicateurs de formation et de développement des compétences	122
	S1-14 – Indicateurs de santé et de sécurité	108
	S1-15 – Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	108
	S1-16 – Indicateurs de rémunération	114
S 4	S4-1 - Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	129
	S4-4 - Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	130
	S4-5 - Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	131
G 1	G1-1 – Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	134
	G1-3 – Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	135

De plus, le groupe Edmond de Rothschild (France) a établi un tableau récapitulatif des points de données requis par d'autres actes législatifs de l'UE. Ce tableau figure ci-dessous.

Points de données requis par les différentes réglementations européennes

Exigence de publication et point de donnée relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Matérialité	Page
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance Paragraphe 21 d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission;		Matériel	43
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants Paragraphe 21 e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	43

ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable Paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				Matériel	44
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles Paragraphe 40 d) i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n°575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1: Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2: Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non Matériel	70
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques Paragraphe 40 d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non Matériel	70
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées Paragraphe 40 d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non Matériel	
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac Paragraphe 40 d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		Non Matériel	
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 Paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Matériel	70

ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence «accord de Paris» Paragraphe 16 g)		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non Matériel	
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES Paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique: métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	74
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) Paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				Matériel	76
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique Paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				Matériel	77
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				Non Matériel	

Paragraphe 40 à 43						
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES Paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	78
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes Paragraphe 53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique: métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	76
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone Paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non Matériel	
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat Paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Phase-in	

<p>ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique Paragraphe 66 a)</p> <p>ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif Paragraphe 66 c)</p>		<p>Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire - Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique.</p>			<p>Phase-in</p>	
<p>ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique Paragraphe 67 c)</p>		<p>Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2: Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique: Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétique des sûretés</p>			<p>Phase-in</p>	
<p>ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat Paragraphe 69</p>			<p>Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission</p>		<p>Phase-in</p>	
<p>ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol Paragraphe 28</p>	<p>Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I; indicateur n° 3,</p>				<p>Non Matériel</p>	

	tableau 2, annexe I					
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines Paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E3-1 Politique en la matière Paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers Paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée Paragraphe 28 c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres Paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS 2 IRO-1 - E4 Paragraphe 16 a) i)	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				Non Matériel	
ESRS 2 IRO-1 - E4 Paragraphe 16 b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS 2 IRO-1 - E4 Paragraphe 16 c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables Paragraphe 24 b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				Non Matériel	

ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers Paragraphe 24 c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation Paragraphe 24 d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E5-5 Déchets non recyclés Paragraphe 37 d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				Non Matériel	
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs Paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				Non Matériel	
ESRS 2 SBM-3 - S1 Risque de travail forcé Paragraphe 14 f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				Non-Matériel	
ESRS 2 SBM-3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail Paragraphe 14 g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				Matériel	121
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme Paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Matériel	118
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail Paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	116
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains Paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				Non Matériel	

ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail Paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				Matériel	108
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes Paragraphe 32 c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				Matériel	114
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail Paragraphe 88 b) à c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	111
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies Paragraphe 88 e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				Matériel	111
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé Paragraphe 97 a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel	115
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général Paragraphe 97 b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I				Non Matériel	115
ESRS S1-17 Cas de discrimination Paragraphe 103 a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				Non Matériel	121
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE Paragraphe 104 a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non-Matériel	

ESRS 2 SBM-3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur Paragraphe 11 b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I				Non Matériel	
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme Paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non Matériel	
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur Paragraphe 18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				Non Matériel	
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE Paragraphe 19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non Matériel	
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail Paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non Matériel	
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur Paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non Matériel	
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme Paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non Matériel	

ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE Paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non Matériel	
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme Paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non Matériel	
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals Paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non Matériel	
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE Paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	117
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme Paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non Matériel	
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption Paragraphe 10 b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				Matériel	135
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte Paragraphe 10 d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				Matériel	136
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption Paragraphe 24 a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel	136

<p>ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption</p> <p>Paragraphe 24 b)</p>	<p>Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I</p>				<p>Matériel</p>	<p>134</p>
--	--	--	--	--	-----------------	------------

ENVIRONNEMENT

SBM-3 – E1 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique - Changement climatique

Le groupe Edmond de Rothschild (France) fait face à des risques liés au climat, tant physiques que de transition.

La résilience de la stratégie du groupe Edmond de Rothschild (France) repose sur sa capacité à anticiper ces risques. Celui-ci évalue les risques de transition climatiques en utilisant des scénarios sectoriels spécifiques pour déterminer l'alignement des objectifs de réduction des émissions. Pour les risques climatiques physiques, trois scénarios de transition (RCP 4.5, RCP 6, RCP 8.5) développés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont pris en compte, basés sur des profils d'évolution de concentration de gaz à effet de serre (GES) en cas d'absence de politique de réduction ou en cas de politique insuffisante pour limiter le réchauffement planétaire à 2°C tel que préconisé par les Accords de Paris.

Les risques de transition et les risques physiques sont évalués par segments d'activités et géographiquement, prenant en compte divers aléas directs et indirects. L'évaluation finale du risque est agrégée par actif, en pondérant davantage les risques extrêmes que les risques chroniques pour refléter leur impact potentiel sur la chaîne de valeur.

Dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs liquides pour compte de tiers au travers de Edmond de Rothschild Asset Management (France), les risques de transition sont analysés grâce à un indicateur fourni par le partenaire, Carbon4 Finance : la note globale Carbon Impact Analytics (CIA), allant de 1 (A+) à 15 (E-). Cet indicateur englobe les performances passées, actuelles et futures des entités émettrices, mesurant leur contribution à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Il sert ainsi de mesure précieuse pour évaluer l'exposition de notre gestion aux risques associés à la transition climatique.

E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Le groupe Edmond de Rothschild n'a pas encore établi de plan formel de transition climatique englobant l'intégralité de ses activités de gestion d'actifs et de banque privée. Cependant, son objectif est d'orienter sa stratégie de durabilité 2025-2028 dans ce sens et en adéquation avec les exigences de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

Au-delà de ses activités financières, le groupe Edmond de Rothschild porte également une attention toute particulière à l'impact climatique dans ses propres opérations, notamment par le contrôle de sa consommation d'énergie et la réduction de son empreinte carbone au sein de sa propre chaîne de valeur.

E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique

Le groupe Edmond de Rothschild (Suisse) est convaincu que le défi climatique est porteur de risques mais également d'opportunités pour ses activités. Dans cette perspective, différentes politiques ont été mises en place.

Au niveau du groupe Edmond de Rothschild (Suisse) :

- La **Politique d'Investissement Responsable et d'Intégration des Risques en Matière de Durabilité** (2023) définit le changement climatique comme un enjeu matériel primordial tant pour le Groupe en tant qu'entreprise responsable, mais aussi pour ses activités d'investissement. Cette politique a pour objectif d'informer les investisseurs sur l'intégration du risque climatique et la prise en compte des externalités climatiques négatives tant dans les décisions d'investissement que dans les solutions d'investissement existantes, sur le principe de diligence raisonnable.
- La **Politique des Risques Groupe** (2023) intègre le risque climatique et de transition dans les risques (Key Risk Indicators, KRIs) identifiés comme stratégiques pour le Groupe. Le risque climatique se décline en risque physique, opérationnel et réputationnel (greenwashing). Cette politique est interne et n'est donc pas publiée sur notre site.

Au niveau de Edmond de Rothschild Asset Management (France), et ce pour les activités d'actifs liquides, les politiques suivantes ont été établies:

- **Politique d'exclusion** du charbon thermique, des énergies fossiles non-conventionnelles et de l'huile de palme:
 - **Charbon thermique** : Dans sa démarche de décarbonation, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a défini une stratégie complète de sortie du charbon thermique à horizon 2034, avec un calendrier de sortie distinguant pays développés (OCDE) et pays émergents, en s'alignant avec les recommandations de plan de transition vers une économie globale bas carbone d'ici 2050 de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Dans le cadre de la gestion de ses portefeuilles, Edmond de Rothschild Asset Management (France) exclut :
 - Les entreprises développant de nouveaux projets charbon (nouvelles mines, centrales, infrastructures ou acquisition d'actifs sans engagement clair de fermeture) ;
 - Les producteurs d'électricité dont la part dans le mix énergétique ou le chiffre d'affaires dépasse 10 % en OCDE et 20 % pour les pays émergents ;
 - Les entreprises minières fortement dépendantes du charbon, selon les mêmes seuils de 10 % en OCDE et 20 % pour les pays émergents;
 - Les producteurs d'électricité à forte empreinte carbone, émettant plus de 10 millions de tonnes de CO₂ et disposant d'une capacité de production supérieure à 5 GW ;
 - Les filiales financières finançant spécifiquement des entreprises exclues.
 - **Énergies fossiles non conventionnelles** : Notre politique d'exclusion charbon a été complétée en 2022 par une politique d'exclusion d'énergies fossiles non conventionnelles, Considérées comme des activités à risque climatique élevé. Cette politique cible dans un premier temps sur l'exclusion des hydrocarbures en provenance de l'Arctique, de l'extraction des sables bitumineux, des forages ultra-profonds et de méthane de couche houillère.
 - **Huile de Palme** : En 2024, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a implémenté une politique d'exclusion de l'huile de palme, importante source de gaz à effet de serre (GES) due notamment à la déforestation et la culture intensive qui en résulte.
- **Approches Climat et Biodiversité** : En 2017, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a formalisé une feuille de route climat, renommée « Approches Climat et Biodiversité » en 2024. Cette approche, qui a été actualisée en 2020 afin d'être alignée avec les nouvelles réglementations en vigueur (Taxonomie Verte de l'UE) inclut un modèle de scoring propriétaire basé sur la typologie de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures). Ce scoring a pour but d'informer les équipes de gestion en permettant d'identifier et de hiérarchiser les principaux risques et opportunités climatiques au niveau des secteurs et sous-secteurs économiques.
- **Net Zero Asset Manager (NZAM)**: Le groupe Edmond de Rothschild s'est engagé en mai 2023 à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050, conformément aux efforts déployés au niveau international pour limiter le réchauffement à 1,5°C. Cet engagement comprend ses activités d'Asset Management et celles de ses affiliés, y compris Edmond de Rothschild Asset Management (France). Edmond de Rothschild Asset Management comprend la gestion d'actifs liquides et trois activités principales sur les marchés privés, qui sont l'immobilier, le Private Equity et la dette d'infrastructure,
- **Politique d'actionariat actif** (Activités d'engagement et exercice des droits de vote) : Les politiques mentionnées ci-dessus sont accompagnées d'une politique d'engagement dédiée sur le climat. Notre engagement climat individuel et collectif est centré en priorité sur les secteurs et sous-secteurs identifiés comme à risques élevés ainsi que les sociétés en portefeuilles fortement émettrices en valeur absolue et/ou en intensité. Pour ce faire, nous nous référons à la liste publiée par l'initiative Climate Action 100+. Cette politique inclue le dialogue avec les entreprises, la participation aux réunions avant les Assemblées Générales, l'exercice des droits de vote et, si nécessaire, la participation à des résolutions. En dernier lieu, la politique de vote d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) intègre des exigences liées à la gouvernance climatique.

- **Politique climat (2024)** : Cette politique vise à structurer la démarche de décarbonation des portefeuilles en adéquation avec les engagements NZAM.

E1-3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

A. Edmond de Rothschild Asset Management (France) assure l'implémentation de ces différentes politiques climatiques dans ses portefeuilles de gestion à différents niveaux :

1. Engagements NZAM

Dans le cadre de ses engagements NZAM, Edmond de Rothschild Asset management (France), qui gère les activités de gestion sur les marchés cotés, a mis la priorité sur la mesure du risque carbone et de la résilience des portefeuilles gérés. En mai 2024, la société de gestion a pris les engagements suivants pour ses actifs liquides (actions et obligations) éligibles:

- Périmètre d'engagement initial de 70% des AUM,
- Diminution de l'intensité carbone (scope 1 et 2) en million d'euros investis de 50% d'ici 2030, par rapport au niveau de 2019,
- Atteinte d'une intensité carbone (scope 1 et 2) en million d'euros investis de 13,75 million € en 2030.

Ces objectifs ciblent en priorité les fonds ayant la plus forte empreinte carbone, comme les fonds énergie, et ceux dont la performance carbone est inférieure aux indices de référence.

2. Mise en œuvre

La mise en œuvre des politiques d'investissement pour la transition climatique s'effectue autour de 3 grands axes :

- **Prise en compte de l'impact carbone dans la sélection et le suivi de titres en portefeuille** : Le modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD (Bold, Universal, Impact, Long Term, Differentiation) d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend en compte l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur des critères ESG, y compris le climat. Nous évaluons également les efforts des entreprises dans la réduction de leur empreinte de CO₂. Enfin, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a développé depuis 2010 une méthodologie d'analyse ESG propriétaire qui quantifie et propose pour chaque émetteur un impact ESG, positif ou négatif, sur sa valorisation de long terme. Cette méthodologie a été développée pour l'analyse actions et obligations d'entreprises et intègre un volet climat aussi bien sous l'angle des risques (impact négatif) que des opportunités (impact positif). Nous passons en revue notamment les volets suivants :
 - Gouvernance climat ;
 - Intégration du risque lié au Changement Climatique
 - Stratégie climat, objectifs associés et crédibilité ;
 - Validation des objectifs climat par la Science-Based Targets Initiative (SBTi) ;
 - Trajectoire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la consommation d'énergie ;
 - Reporting des risques climatiques selon le cadre de la Task Force on Climate related Financial Disclosures (TCFD) ;
 - Prise en compte des risques physiques associés au changement climatique.
- **Outils de gestion des risques climatiques** : le groupe Edmond de Rothschild s'attache à mesurer les risques climatiques de ses portefeuilles pour piloter leur décarbonation. À cette fin, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis au point plusieurs outils pour les équipes de gestion:
 - Le tableau de bord climatique de Edmond de Rothschild Asset Management (France) suit l'empreinte carbone et l'intensité carbone (scopes 1 à 3) par émetteurs, secteurs et fonds. Des

réunions trimestrielles avec le Chief Investment Officer Global permettent d'ajuster la trajectoire. Cet outil aide les gérants à prendre des décisions en temps réel. Le groupe Edmond de Rothschild (France) identifie les fonds à forte intensité carbone et s'assure que chaque gérant comprend l'impact de ses choix. Un équilibre entre décarbonation naturelle et actions de gestion est crucial pour atteindre les objectifs.

- Le tableau de bord réglementaire suit les principales incidences négatives (PAI) conformément à la réglementation SFDR.
- Le tableau de bord ESG Impact KPI, disponible pour les fonds labellisés ISR français, recense les indicateurs climatiques les plus pertinents.
- **Formation des lignes métiers :** Edmond de Rothschild Asset Management (France) offre des formations régulières à ses gérants sur les enjeux climatiques, fournies en interne et en externe, dans le but de les familiariser et les soutenir dans l'intégration de ces enjeux dans leurs décisions d'investissement. Edmond de Rothschild Asset Management (France) organise notamment des présentations avec ses fournisseurs de données carbone qui leur exposent leurs outils et leurs méthodologies de calcul. L'équipe Investissement Responsable suit, quant à elle, des formations continues sur la durabilité et les enjeux climatiques. Environ deux fois par an, une présentation est faite aux gérants sur les tableaux de bord de suivi des émissions de carbone.

3. Solutions d'investissement sur le thème de la transition climatique

Edmond de Rothschild Asset Management (France) propose différentes solutions d'investissement offrant une exposition à la thématique du changement climatique, sur les marchés cotés et non cotés.

Sur les marchés cotés, les trois fonds suivants prennent en compte activement l'impact carbone dans la sélection et le suivi des titres en portefeuille en utilisant le modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD :

- EdR SICAV - Green New Deal : Ce fonds en gestion active investit sur les marchés actions internationaux dans des sociétés liées à la thématique du changement climatique. Ces sociétés sont sélectionnées sur la base d'une analyse propriétaire alliant rentabilité financière, analyse thématique et respect de critères extra-financiers.
- EdR Fund EM Climate Bonds : Ce fonds investit sur les marchés émergents dans des obligations durables ayant une incidence positive sur le climat.
- EdR SICAV - Euro Sustainable Equity : La stratégie d'investissement de ce fonds actions, qui prend en compte un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), vise l'alignement du portefeuille à l'objectif 2°C de l'Accord de Paris.

Dans le cadre des marchés non cotés, le groupe Edmond de Rothschild (France) commercialise des solutions d'investissement en immobilier et en infrastructure qui offrent une exposition à la thématique climatique en Europe, en Afrique et dans d'autres régions émergentes :

- **Edmond de Rothschild (BRIDGE)** est une plateforme d'investissement qui a été lancée par le groupe Edmond de Rothschild en 2014 afin d'offrir aux investisseurs des opportunités de financer des projets d'infrastructure en Europe (UE/EEE) et au-delà. Un outil propriétaire d'évaluation ESG qualitative et quantitative permet d'évaluer la qualité environnementale de chaque projet. Régulièrement classé dans les 10 plus grandes sociétés de gestion mondiale de dette d'infrastructure, BRIDGE est un leader européen dédié au financement de la dette d'acteurs de la transition climatique.
- **Edmond de Rothschild Real Estate Investment Management (REIM)**, activité de gestion immobilière au sein du groupe Edmond de Rothschild, intègre non seulement les enjeux de durabilité dans toutes ses activités, des décisions d'investissement jusqu'à la gestion des fonds et des actifs immobiliers. L'équipe de gestion porte une attention particulière aux risques physiques, qui sont accentués par le changement climatique. Ce risque est entre autres monitoré via l'outil Bat-ADAPT qui offre une analyse des risques climatiques physiques à l'emplacement des bâtiments avec des projections temporelles à 2030, 2050, 2070 et 2090. Les risques physiques pris en compte comprennent les vagues de chaleur, les sécheresses, les inondations et les submersions marines. Cette analyse inclut la prise en compte des caractéristiques intrinsèques des bâtiments (type de matériaux, présence de protections, etc.) et donc de leur sensibilité à ces différents aléas. Une analyse croisée des risques climatiques et de la

sensibilité du bâtiment permet d'obtenir sur une échelle de 1 à 5 la vulnérabilité des bâtiments et d'orienter vers des actions adaptatives prioritaires à mettre en place.

B. La banque privée de Edmond de Rothschild (France) offre, de son côté, des mandats discrétionnaires « Investissement Responsable », qui incluent des critères ESG, y compris climatiques, dans le processus de sélection des placements, en accord avec l'orientation de gestion définie pour le mandat confié. La banque privée de Edmond de Rothschild (France) utilise la méthodologie de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ainsi que les mêmes sources d'informations ESG et climatiques. Sur l'ensemble des mandats de gestion et de conseil orientés vers l'investissement responsable ou ayant une classification SFDR article 8 ou article 9, Edmond de Rothschild (France) instaure un cadre d'exclusion commun à ses entités qui comprend la mise en œuvre de la politique d'exclusion relative au charbon thermique et aux énergies fossiles non conventionnelles.

Les mandats « Article 8 » de la banque privée sont proposés aussi bien dans la plupart des contrats d'assurance-vie que dans des comptes titres. La même gestion est donc proposée dans deux enveloppes différentes.

C. Dans le cadre de **ses propres activités opérationnelles**, le groupe Edmond de Rothschild (France) prend en compte, depuis de nombreuses années, les enjeux climatiques liés à ses propres opérations au travers de différentes initiatives dans le but de réduire son empreinte carbone. Notamment, les mesures d'efficacité énergétique incluent l'installation de détecteurs de lumière, l'arrêt des écrans dès 21h, le remplacement des anciens éclairages par des LEDs, la baisse du chauffage de 2 degrés la nuit ainsi que la mise en place de double vitrages aux fenêtres. De plus, les collaborateurs se voient recommander de prendre le train plutôt que l'avion pour des déplacements de courte distance.

E1-4 à E1-9 Méthodologies et métriques utilisées en matière de changement climatique

Le groupe Edmond de Rothschild (France) calcule non seulement les émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses propres activités opérationnelles, mais également les émissions financées au travers de ses portefeuilles d'investissement.

1. Bilan carbone des activités opérationnelles du groupe Edmond de Rothschild (France)

En France, l'obligation pour les entreprises de plus de 500 salariés de réaliser leur bilan carbone repose sur l'article L. 229-25 du Code de l'environnement, qui impose la réalisation d'un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES). Le bilan doit inclure :

- 1) Les émissions directes de GES (Scope 1): émissions directement émises par les activités de l'entreprise, telles que les combustibles fossiles consommés et les véhicules détenus par l'entreprise.
- 2) Les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (Scope 2) : émissions liées à la production d'énergie achetée et consommée par l'entreprise (électricité et réseau de chaleur/froid). La méthode réglementaire française de calcul est de type « location-based ».

Depuis la loi Climat et Résilience de 2021, l'obligation a été étendue aux :

- 3) Les émissions indirectes liées à la chaîne de valeur de l'entreprise (Scope 3): émissions qui comprennent en amont les produits et services achetés, le transport et la logistique, les déplacements des salariés, les produits vendus.

Le périmètre du bilan carbone des activités opérationnelles du groupe Edmond de Rothschild (France) présenté ci-dessous est le même que le rapport financier et de durabilité, c'est-à-dire qu'il est constitué des entités juridiques du groupe Edmond de Rothschild (France):

- Edmond de Rothschild (France)
- Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
- Edmond de Rothschild Asset Management (France)
- Edmond de Rothschild Corporate Finance (France)

Le calcul des émissions a été effectué à l'aide d'outils proposés par l'Association pour une trajectoire Bas Carbone (ABC). Ces outils, qui répondent aux exigences réglementaires françaises et internationales (dont le GHG Protocol et la norme ISO 14069), permettent de convertir les données d'activité en valeur CO2 par l'utilisation de facteurs d'émissions provenant du tableur officiel de l'ABC (Bilan Carbone® V8.11 - Janvier 2025) issu de la base Empreinte de l'Agence de l'Environnement et de l'Energie (ADEME).

Dans ce cadre, les émissions du scope 2 sont calculées selon l'intensité carbone moyenne du réseau électrique (méthode de calcul « location-based »).

En 2024, Le montant total des émissions comptabilisées liées aux activités opérationnelles du groupe Edmond de Rothschild (France) (c'est-à-dire sans la prise en compte des émissions financées) est, selon la méthodologie du GHG Protocol, de 1015 t eCO2 (voir point E1-6 — Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES). Les déplacements professionnels représentent le poste d'émission des activités opérationnelles le plus important, ayant généré 316 t eCO2 en 2024.

A noter que le calcul du scope 3 ne prend pas en compte les émissions de gaz à effet de serre (GES) suivantes :

- Dans le scope 3 amont, les émissions des transport de marchandise et la distribution (scope 3.4) et les déplacements domicile-travail des salariés (scope 3.7) et les actifs en leasing (scope 3.8) n'ont pas été comptabilisés par la société en 2024. Concernant les biens immobilisés (Scope 3.2), le GHG Protocol considère uniquement les équipements ayant été achetés l'année en cours d'étude. Hors, l'ensemble du parc de Edmond de Rothschild (France) n'a pas été acheté en 2024 mais est amorti sur une période de 3 à 5 ans.
- Dans le scope 3 aval, les émissions des postes d'émissions 3.9 à 3.14 ne sont pas considérées comme pertinentes au vue des activités de la banque Edmond de Rothschild (France), et ne sont donc pas comptabilisées. Seules les émissions financées (scope 3.15) sont prises en considération (voir le chapitre « Emissions financées » et le tableau E1-6 — Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES).

2. Emissions financées (Scope 3.15)

Les émissions financées, classées sous la catégorie Scope 3 catégorie 15 du Protocole des GES, font référence aux émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités des entreprises détenues dans les portefeuilles d'investissement. En l'absence de norme sectorielle, le groupe Edmond de Rothschild a décrit ci-dessous le périmètre des actifs financiers au titre desquels ont été calculées ses émissions financées.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a pris en considération certaines des catégories d'actifs financiers prévues par le Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol) pertinents aux vues des activités du Groupe.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) n'a pas pris en considération les catégories obligatoires d'actifs financiers au bilan prévues par le Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol), non matérielles au regard des activités du Groupe (Equity investment, Debt with known use of proceeds, Project finance).

Le groupe Edmond de Rothschild (France) publie cependant de manière volontaire ses émissions financées scope 3.15 sur une partie de ses actifs sous gestion. L'univers d'analyse des émissions financées présenté ci-dessous consolide à la fois les portefeuilles gérés par la Banque privée Edmond de Rothschild (France) dans le cadre de mandats de gestion discrétionnaires et les fonds gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France)².

Les méthodologies appliquées pour calculer les émissions GES (émissions financées) des portefeuilles gérés pour compte de tiers par EDRF sont celles recommandées par l'initiative PCAF Part A : Financed Émissions.

² Le montant total des actifs sous gestion compris dans l'analyse des émissions financées s'élève à 19.7 milliards d'euros, dont 15.9 milliards d'euros se rapporte aux inventaires des fonds Edmond de Rothschild Asset Management (France) et EUR 3.77 milliards d'euros à la gestion discrétionnaire au sein de la banque privée de Edmond de Rothschild (France) au 31.12.2024. Ce montant représente 41% des actifs sous gestion totaux d'Edmond de Rothschild (France). A noter que ce calcul a été effectué sur des montants d'actifs sous gestion non définitifs et non audités au moment de la rédaction du présent état de durabilité.

Les métriques ont été calculées sur les actifs cotés (actions et obligations d'entreprises) détenus en direct par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et PBIA. Les obligations souveraines n'ont pas été prises en compte dans les calculs des émissions financées.

L'analyse des émissions financées est effectuée principalement par Edmond de Rothschild Asset Management (France). Edmond de Rothschild Asset Management (France) travaille avec des données sur les émissions financées qui proviennent exclusivement de deux fournisseurs externes, qui sont Carbon4 en premier lieu et MSCI en deuxième lieu, pour les titres en portefeuilles non couverts par Carbon4. Ces deux fournisseurs reportent sur les 6 gaz exigés par le Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol). Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne collecte pas directement les données carbone auprès des sociétés investies et ne retraite pas les données quantitatives fournies par ses fournisseurs.

Sur l'univers global d'analyse des émissions financées cité plus haut, 93% des données carbone proviennent de Carbon4 et 7% de MSCI en 2024. Sur cette même année, 58% des émissions scope 1 et 2 sont reportées, 32% sont estimées, et environ 10% n'ont pas d'information communiquée. Les émissions scope 3 sont 100% estimées.

MSCI travaille, pour sa part, avec les données reportées par les sociétés (notamment au travers du CDP). Si une entreprise ne reporte pas sur ses émissions de GES, MSCI utilise un modèle propriétaire d'estimations des émissions sur les scopes 1, 2 et 3.

A noter que les données carbone avec lesquelles les calculs ont été effectués se basent dans la plupart des cas sur des estimations. Le calcul de ces estimations comprend des marges d'erreur dues au manque d'information disponible et de méthodologies standards de reporting par secteur d'activité.

En 2024, le montant total des émissions (comprenant les émissions des activités opérationnelles et les émissions financées) du groupe Edmond de Rothschild (France) se monte 14'164'482 tonnes de CO₂e.

Intensité des émissions de GES basée sur le produit net bancaire (PNB)

Le Produit Net Bancaire (PNB) consolidé du groupe Edmond de Rothschild France au 31.12.2024 (en millions d'euros) a été utilisé pour calculer les données d'intensité monétaires des émissions de GES. En 2024, l'intensité des émissions de GES basées sur le PNB s'élève à 36'983 tonnes de CO₂e.

Métriques utilisées en matière de changement climatique

E1-5 – Consommation d'énergie et mix énergétique

La consommation d'énergie représente 29.3% du total du bilan carbone opérationnel avec 398 t eCO₂. Il se répartit dans 2 scopes historiques différents :

- Scope 1 : combustion d'énergie fossile. Ici gaz naturel essentiellement
- Scope 2 : électricité, vapeur achetée et froid acheté

Les données sources proviennent de tableaux récapitulatifs eux-mêmes alimentés par les données de facturation des fournisseurs d'énergie.

Synthèse des données collectées sur la consommation d'énergie et le mix énergétique

	Électricité	Gaz naturel	Vapeur achetée	Froid acheté
Description	Conso électricité en kWh	Conso gaz kWh PCS	Conso vapeur en tonnes	Achat froid en kWh
Valeur 2024	2 140 470 kWh	674 517 kWh PCS	599 tonnes vapeur	353 000 kWh froid
% sur le poste énergie en CO2	31 %	37 %	30 %	2 %
% du bilan total en CO2	9,1 %	11 %	8,9 %	0,4 %
Données sources	Factures électricité Bailleurs 56/62 fb Valeurs des tantièmes Equinix pour les data centres	Factures de gaz Bailleurs 56/62 fb Valeurs des tantièmes	Factures CPCU Bailleurs 56/62 fb Valeurs des tantièmes	Données CLIMESPACE pour 5/7 Montalivet
Nom des fichiers	2024_factures Energie.xlsx Mails			Relevé conso Montalivet 2024.xlsx
Incertitude sur la donnée source	Pas d'incertitude	Pas d'incertitude	Pas d'incertitude	Pas d'incertitude
Incertitude des calculs et traitements	Incertitude globale en CO2 : 8,5 %			
Hypothèses	Aucune hypothèse	Aucune hypothèse	Aucune hypothèse	Aucune hypothèse
Commentaires	Intègre la consommation des data centres PA6 et PA7	x	x	x

Source : Groupe Edmond de Rothschild (France)

Bilan carbone de la consommation d'énergie par type d'énergie

Type d'énergie	Emissions	
	t CO2e	Pourcentage
Combustibles fossiles	148	37%
Combustibles organiques	0	0%
Réseaux de chaleur et de vapeur	120	30%
Réseaux de froid	6	1%
Électricité	124	31%
Total	398	100%

Source : Groupe Edmond de Rothschild (France)

E1-6 — Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Emissions brutes de GES des scope 1,2 et 3 (y compris les émissions financées, scope 3.15) et émissions totales de GES (en tonnes de CO2e)

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Total (t CO2e)	
Scope 1	1-1	Emissions directes des sources fixes de combustion	125	
	1-2	Emissions directes des sources mobiles de combustion	180	
	1-3	Emissions directes des procédés	0	
	1-4	Emissions directes fugitives	55	
	Total Scope 1			360
Scope 2	2-1	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	84	
	2-2	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	91	
	Total Scope 2			175
Emissions du Scope 3 amont				
Scope 3	3-1	Produits et services achetés	22	
	3-2	Biens immobilisés	0	
	3-3	Emissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans les scopes 1 ou 2)	138	
	3-4	Transport de marchandise amont et distribution	0	
	3-5	Déchets générés	4	
	3-6	Déplacements professionnels	316	
	3-7	Déplacements domicile travail	0	
	3-8	Actifs en leasing amont	0	
	Autres émissions indirectes amont			0
	Emissions du Scope 3 aval			
	3-9	Transport de marchandise aval et distribution	0	
	3-10	Transformation des produits vendus	0	
	3-11	Utilisation des produits vendus	0	
	3-12	Fin de vie des produits vendus	0	
	3-13	Actifs en leasing aval	0	
3-14	Franchises	0		
3-15	Investissements (hors bilan)	14'163'467		
Autres émissions indirectes aval			0	
Total Scope 3			14'163'947	
TOTAL DES EMISSIONS DE GES			14'164'482	

Source : Groupe Edmond de Rothschild (France)

Taxonomie

Indicateurs de la taxonomie européenne sur les activités durables

Rappel du cadre réglementaire et obligations de publication pour les établissements financiers.

Afin de favoriser les investissements durables, le règlement UE 2020/852 du 18 juin 2020 (règlement Taxonomie) a établi un système de classification commun à l'Union européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

Le règlement Taxonomie (Article 8) comporte une obligation d'information sur la manière et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental, pour les entreprises assujetties à la directive NFRD (Non Financial Reporting Directive), déclinée en France dans la Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF). À compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2024, ce dispositif sera intégré au rapport de durabilité en application de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) publiée le 16 décembre 2022.

Une activité est considérée « éligible » à la Taxonomie si elle est incluse dans la liste évolutive de la Commission européenne. Il s'agit d'activités susceptibles d'apporter une contribution substantielle à au moins l'un des six objectifs environnementaux suivants :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'acte délégué « Climat » 2021/2139, publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel de l'UE, précise les critères d'examen technique pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux. L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie 2021/2178, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel de l'UE, définit le contenu et les modalités de publication des informations sur les investissements durables pour les entreprises assujetties au règlement.

L'acte délégué « gaz et nucléaire » 2022/1214, publié le 15 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE, ajoute les activités économiques d'énergie nucléaire et de gaz fossile au sein des deux premiers objectifs environnementaux.

L'acte délégué « Environnement » 2023/2486, publié le 21 novembre 2023 au Journal officiel de l'UE, fournit les critères d'examen technique pour déterminer l'alignement des activités sur les quatre autres objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne.

Une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, à savoir alignée sur la Taxonomie au sens du règlement, si cette activité :

- est éligible, c'est-à-dire explicitement mentionnée dans les actes délégués du Règlement Taxonomie ;
- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- est exercée dans le respect de certaines garanties minimales.

L'application de cette réglementation a été progressive. Ainsi, pour les reportings effectués :

- Du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023, la Banque a présenté la part d'actifs éligibles à la Taxonomie pour les deux premiers objectifs environnementaux ;

- Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, la Banque publie une information concernant la part des actifs :
 - Eligibles et alignés à la Taxonomie pour les deux premiers objectifs environnementaux ;
 - Eligibles à la Taxonomie pour les activités liées aux deux premiers objectifs environnementaux³ et pour les 4 autres objectifs environnementaux.
- A partir du 1 janvier 2026, la Banque devra publier une information concernant la part des actifs éligibles et alignés à la Taxonomie pour l'ensemble des 6 objectifs de la Taxonomie. La Banque publiera également les tableaux 6 et 7 du règlement délégué lié à l'article 8 du règlement Taxonomie relatifs respectivement aux Frais et commissions et au Portefeuille de négociation.

Le principal indicateur d'alignement est le **Green Asset Ratio (GAR)**, qui concerne les instruments de financements (prêts et avances, titres de créance, instruments de capitaux propres et sûretés saisies) portés au bilan de l'établissement. Cette publication du Green Asset Ratio s'accompagne du ratio vert des garanties financières et du ratio vert pour les actifs sous gestion.

La liste des tableaux requis par le règlement délégué lié à l'article 8 du règlement Taxonomie au 31 décembre 2024 est présentée ci-après :

Annexe VI du règlement délégué 2021/2178 - Tableaux pour les ICP établissements de crédit

Numéro de tableau	Nom
0	Récapitulatif
1	Actifs entrant dans le calcul du GAR
2	GAR Informations par secteur
3	ICP GAR Encours
4	ICP GAR Flux
5	ICP des expositions de hors bilan

Annexe XII du règlement délégué 2021/2178 - Tableaux concernant le nucléaire et le gaz fossile

Numéro de tableau	Nom
1	Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile
2	Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)
3	Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)
4	Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci
5	Activités économiques non éligibles à la taxonomie

La déclinaison de certains tableaux en vision Chiffre d'affaires ou CapEx (dépenses d'investissement) fait ressortir les mêmes données car la Banque détient uniquement des expositions d'éligibilité Taxonomie relatifs à des crédits résidentiels aux ménages. Pour ces acteurs non corporate, les notions de Chiffre d'affaires et de CapEx sont de fait non applicables.

³ Cf règlement délégué 2023/2485 ajoutant de nouvelles activités Climat en amendant le règlement délégué 2021/2139

Récapitulatif des indicateurs clés de performance (ICP) à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement Taxonomie :

		Total des actifs durables sur le plan environnemental (en M EUR)	ICP (*1) en %	ICP (*2) en %	% de couverture (par rapport au total des actifs) (*3)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	0%	0%	0%	0%	47%	38%

		Total des actifs durables sur le plan environnemental (en M EUR)	ICP en %	ICP en %	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP supplémentaires	GAR (flux)	0%	0%	0%	0%	9%	-13%
	Garanties financières	0%	0%	0%			
	Actifs sous gestion	0%	0%	0%			

(*1) sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie

(*2) sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé

Les ratios ci-dessus représentent les expositions en montant ou proportion du total des actifs couverts (pour les 3 premières colonnes contenant des données) ou du total des actifs (pour les 3 dernières colonnes) pour les entités opérationnelles du périmètre de consolidation prudentielle de Edmond De Rothschild (France) au 31 décembre 2024.

Les actifs de la Banque considérés comme éligibles sont les crédits à l'habitat octroyés aux particuliers qui sont collatéralisés par un bien immobilier ou couverts par une garantie crédit logement, et concernent des acquisitions de propriété de bâtiments résidentiels. Ils représentent 2,3% des actifs couverts. Ce ratio d'éligibilité, non intégré dans le tableau ci-dessus⁴, s'explique par les spécificités de l'activité de la banque, notamment l'exposition sur des contreparties non assujetties à la NFRD (Non-Financial Reporting Directive). Ceci traduit le positionnement de la Banque sur des entreprises non cotées et des PME/SCI, dont les activités ne peuvent en conséquence pas être prises en compte, quelles que soient leur nature, dans les activités éligibles et alignées aux objectifs environnementaux de la Taxonomie européenne.

Le ratio d'alignement des actifs alignés à la Taxonomie, ou indicateurs clés de performance (*1) en vision chiffre d'affaires et indicateurs clés de performance (2*) en vision CapEx dans le tableau ci-dessus, représente 0% des actifs couverts. Ce ratio s'explique notamment par les facteurs suivants :

1. La plupart des biens immobiliers faisant l'objet des financements de la banque sont des bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, dont la majorité ont un certificat de performance énergétique autre que de la classe A ;
2. Les autres données d'alignement collectées n'ont pas permis d'identifier de façon précise les actifs pouvant respecter les critères d'examen technique requis par le règlement pour être considérés comme alignés, notamment en ce qui concerne la consommation d'énergie primaire des bâtiments.

⁴ Le tableau « Récapitulatif des ICP » s'intéresse directement à l'alignement Taxonomie. Le montant et le pourcentage d'éligibilité sont respectivement disponibles dans les tableaux « 1 - Actifs Calcul GaR » et « 3 – ICP GaR Encours (en %) » présentés plus loin dans ce document.

Les actifs exclus du numérateur du Green Asset Ratio mais inclus au dénominateur (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V) représentent 47.01% du total actif et sont composés des actifs suivants :

- Des expositions sur des entreprises non assujetties à la Non-Financial Reporting Directive (NFRD), principalement :
 - a. les participations mises en équivalence de moins de 500 salariés
 - b. les actifs financiers à la juste valeur par résultat, notamment les fonds de private equity non cotés ;
 - c. les titres de participations non consolidés ;
 - d. les crédits accordés à des entreprises Non-Financial Reporting Directive (NFRD).
- Les prêts interbancaires à vue ;
- La trésorerie et équivalent de trésorerie ;
- Les autres actifs, avec notamment :
 - a. Les immobilisations corporelles et incorporelles ;
 - b. Les écarts d'acquisitions ;
 - c. Les comptes de régularisations actifs ;
- Les instruments dérivés et des couvertures au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux / forward de change).

Les actifs exclus du dénominateur et du numérateur du Green Asset Ratio (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V) représentent 37.65% du total actif et sont composés des actifs suivants :

- Des obligations souveraines ;
- De l'excédent de trésorerie déposé auprès de la Banque de France ;
- Du portefeuille de négociation constitué au cas présent d'instruments dérivés.

Du fait de l'absence de hors bilan lié à des entreprises assujetties à la Non-Financial Reporting Directive (NFRD) dû à l'activité intrinsèque de la Banque, les indicateurs clés de performance relatifs à l'alignement Taxonomie aux Garanties financières et aux Actifs sous gestion sont également de 0%.

Conformément aux obligations du règlement Taxonomie, les indicateurs clés de performance relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions perçues, dont les cellules sont matérialisées en gris pâle dans le tableau ci-dessus, ne seront publiés qu'à partir du reporting 2026 relatif à l'exercice se clôturant au 31/12/2025.

Actifs entrant dans le calcul du GAR :

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2024

M EUR		Date de référence des informations 31/12/2024																						
		Valeur comptable brute totale		Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)			Ressources aquatiques et marines (RAM)			Economie circulaire (EC)			Pollution (PRP)			Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)			TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)		
				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					
		Dont financement spécialisé	Dont transition	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transition	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transition	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transition	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transition	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transition	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transition	Dont habilitant		
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																								
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	652	61	0																61	0			
2	Entreprises financières	0																						
3	Établissements de crédit	0																						
4	Prêts et avances	0																						
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																						
6	Instruments de capitaux propres	0																						
7	Autres entreprises financières	0																						
8	dont entreprises d'investissement	0																						
9	Prêts et avances	0																						
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																						
11	Instruments de capitaux propres	0																						
12	dont sociétés de gestion	0																						
13	Prêts et avances	0																						
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																						
15	Instruments de capitaux propres	0																						
16	dont entreprises d'assurance	0																						
17	Prêts et avances	0																						
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																						
19	Instruments de capitaux propres	0																						
20	Entreprises non financières	0																						
21	Prêts et avances	0																						
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																						
23	Instruments de capitaux propres	0																						
24	Ménages	652	61	0																	61	0		
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	652	61	0																	61	0		
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																						
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0																						
28	Financement d'administrations locales	0																						
29	Financement de logements	0																						
30	Autres financements d'administrations locales	0																						
31	Souffertes obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0																						
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	1 997																						
33	Entreprises financières et non financières	1 562																						
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	1 562																						
35	Prêts et avances	0																						
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0																						
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																						
38	Titres de créance	0																						
39	Instruments de capitaux propres	1 562																						
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	0																						
41	Prêts et avances	0																						
42	Titres de créance	0																						
43	Instruments de capitaux propres	0																						
44	Dérivés	11																						
45	Prêts interbancaires à vue	98																						
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0 34																						
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	326																						
48	TOTAL DES ACTIFS AU DÉNOMINATEUR (GAR)	2 649																						
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	1 600																						
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	74																						
51	Expositions sur des banques centrales	1 489																						
52	Portefeuille de négociation	37																						
53	Total des actifs	4 249																						
54	Expositions de hors bilan-Entreprises soumises aux obligations de garanties financières	0	0			0			0			0			0			0			0			
55	Garanties financières	0	0			0			0			0			0			0			0			
56	Actifs sous gestion	0	0			0			0			0			0			0			0			
57	Dont titres de créance																							
	Dont instruments de capitaux propres																							

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2023

M EUR		Date de référence des informations 31/12/2023																	
		Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)		Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)		
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		
			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		
		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	516	47	0														47	0
2	Entreprises financières	0																	
3	Etablissements de crédit	0																	
4	Prêts et avances	0																	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																	
6	Instruments de capitaux propres	0																	
7	Autres entreprises financières	0																	
8	dont entreprises d'investissement	0																	
9	Prêts et avances	0																	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																	
11	Instruments de capitaux propres	0																	
12	dont sociétés de gestion	0																	
13	Prêts et avances	0																	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																	
15	Instruments de capitaux propres	0																	
16	dont entreprises d'assurance	0																	
17	Prêts et avances	0																	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																	
19	Instruments de capitaux propres	0																	
20	Entreprises non financières	0																	
21	Prêts et avances	0																	
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																	
23	Instruments de capitaux propres	0																	
24	Ménages	516	47	0														47	0
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	516	47	0														47	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0																	
28	Financement d'administrations locales	0																	
29	Financement de logements	0																	
30	Autres financements d'administrations locales	0																	
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0																	
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	1 929																	
33	Entreprises financières et non financières	1 558																	
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	1 558																	
35	Prêts et avances	0																	
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0																	
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																	
38	Titres de créance	0																	
39	Instruments de capitaux propres	1 558																	
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	0																	
41	Prêts et avances	0																	
42	Titres de créance	0																	
43	Instruments de capitaux propres	0																	
44	Dérivés	12																	
45	Prêts interbancaires à vue	50																	
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,25																	
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	308																	
48	TOTAL DES ACTIFS AU DENOMINATEUR (GAR)	2 445																	
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	2 569																	
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	70																	
51	Expositions sur des banques centrales	2 476																	
52	Portefeuille de négociation	14																	
53	Total des actifs	5 014																	
54	Expositions de hors bilan-Entreprises soumises aux obligations de garanties financières	0	0			0		0		0		0		0		0		0	
55	Actifs sous gestion	0	0			0		0		0		0		0		0		0	
56	Dont titres de créance																		
57	Dont instruments de capitaux propres																		

Vision CapEx au 31/12/2024

M EUR		Date de référence des informations 31/12/2024																	
		Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)			Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)		
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		
			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		
		Dont financement spécialisé	Dont transition	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transition	Dont habilitant	Dont financement	Dont habilitant	Dont financement	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transition	Dont habilitant	
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																			
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	652	61	0														61	0
2	Entreprises financières	0																	
3	Établissements de crédit	0																	
4	Prêts et avances	0																	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																	
6	Instruments de capitaux propres	0																	
7	Autres entreprises financières	0																	
8	dont entreprises d'investissement	0																	
9	Prêts et avances	0																	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																	
11	Instruments de capitaux propres	0																	
12	dont sociétés de gestion	0																	
13	Prêts et avances	0																	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																	
15	Instruments de capitaux propres	0																	
16	dont entreprises d'assurance	0																	
17	Prêts et avances	0																	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																	
19	Instruments de capitaux propres	0																	
20	Entreprises non financières	0																	
21	Prêts et avances	0																	
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																	
23	Instruments de capitaux propres	0																	
24	Ménages	652	61	0														61	0
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	652	61	0														61	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0																	
28	Financement d'administrations locales	0																	
29	Financement de logements	0																	
30	Autres financements d'administrations locales	0																	
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0																	
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	1 997																	
33	Entreprises financières et non financières	1 562																	
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	1 562																	
35	Prêts et avances	0																	
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0																	
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																	
38	Titres de créance	0																	
39	Instruments de capitaux propres	1 562																	
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	0																	
41	Prêts et avances	0																	
42	Titres de créance	0																	
43	Instruments de capitaux propres	0																	
44	Dérivés	11																	
45	Prêts interbancaires à vue	98																	
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,34																	
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	326																	
48	TOTAL DES ACTIFS AU DÉNOMINATEUR (GAR)	2 649																	
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	1 600																	
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	74																	
51	Expositions sur des banques centrales	1 489																	
52	Portefeuille de négociation	37																	
53	Total des actifs	4 249																	
54	Expositions de hors bilan-Entreprises soumises aux obligations de garanties financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
55	Actifs sous gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
56	Dont titres de créance																		
57	Dont instruments de capitaux propres																		

Vision CapEx au 31/12/2023

M EUR		Date de référence des informations 31/12/2023																				
		Valeur comptable brute totale	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM+CCA+RAM+EC+PRP+BIO)							
			Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)							
			Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)		Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)							
		Dont financement spécialisé	Dont transition	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant																
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	516	47	0																	47	0
2	Entreprises financières	0																				
3	Établissements de crédit	0																				
4	Prêts et avances	0																				
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																				
6	Instruments de capitaux propres	0																				
7	Autres entreprises financières	0																				
8	dont entreprises d'investissement	0																				
9	Prêts et avances	0																				
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																				
11	Instruments de capitaux propres	0																				
12	dont sociétés de gestion	0																				
13	Prêts et avances	0																				
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																				
15	Instruments de capitaux propres	0																				
16	dont entreprises d'assurance	0																				
17	Prêts et avances	0																				
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																				
19	Instruments de capitaux propres	0																				
20	Entreprises non financières	0																				
21	Prêts et avances	0																				
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0																				
23	Instruments de capitaux propres	0																				
24	Ménages	516	47	0																	47	0
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	516	47	0																	47	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																				
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0																				
28	Financement d'administrations locales	0																				
29	Financement de logements	0																				
30	Autres financements d'administrations locales	0																				
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0																				
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (mais inclus dans le dénominateur)	1 929																				
33	Entreprises financières et non financières	1 558																				
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	1 558																				
35	Prêts et avances	0																				
36	dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0																				
37	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																				
38	Titres de créance	0																				
39	Instruments de capitaux propres	1 558																				
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	0																				
41	Prêts et avances	0																				
42	Titres de créance	0																				
43	Instruments de capitaux propres	0																				
44	Dérivés	12																				
45	Prêts interbancaires à vue	50																				
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,25																				
47	Autres catégories d'actifs (goodwill, matières premières, etc.)	308																				
48	TOTAL DES ACTIFS AU DÉNOMINATEUR (GAR)	2 445																				
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	2 569																				
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	79																				
51	Expositions sur des banques centrales	2 476																				
52	Portefeuille de négociation	14																				
53	Total des actifs	5 014																				
54	Expositions de hors bilan-Entreprises soumises aux obligations de	0	0		0		0		0		0		0		0		0		0		0	
55	Garanties financières	0	0		0		0		0		0		0		0		0		0		0	
56	Actifs sous gestion	0	0		0		0		0		0		0		0		0		0		0	
57	Dont titres de créance																					
	Dont instruments de capitaux propres																					

Le total des actifs reporté correspond à celui établi selon les états prudentiels FINREP de Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2024.

Le total des actifs de la Banque, qui représentent 4 249,43 millions d'€ au 31 décembre 2024, est composé :

- Des actifs couverts (= présents au dénominateur) du Green Asset Ratio, qui représentent 2 649,39 millions d'€ et se ventilent ainsi :
 - Des actifs potentiellement éligibles au numérateur et au dénominateur du Green Asset Ratio, qui sont essentiellement les crédits accordés aux ménages pour un montant de 651,87 millions d'€. Après analyse, cette population a été répartie ainsi :
 - 60,53 millions d'€ ont été retenus comme éligibles à la Taxonomie. Ils représentent les crédits à l'habitat octroyés directement aux particuliers qui sont collatéralisés par un bien immobilier ou couverts par une garantie crédit logement, et concernent des acquisitions de propriété de bâtiments résidentiels. Parmi ces biens, aucun alignement à la Taxonomie n'a été retenu au 31 décembre 2024.
 - 591,34 millions d'€ n'ont pas été retenus comme étant éligibles car ils représentaient des crédits à l'habitat octroyés indirectement aux particuliers par le biais d'une structure juridique non assujettie à la Non-Financial Reporting Directive (NFRD).
 - Des actifs exclus du numérateur (mais inclus au dénominateur) pour le calcul du Green Asset Ratio pour un montant de 1 997,52 millions d'€ (cf. détail dans le tableau ci-dessus) ;
- Des actifs exclus du périmètre du Green Asset Ratio pour un montant de 1 600,04 million d'€ (cf détail dans le tableau ci-dessus).

2 Green Asset Ratio Informations par secteur

Ce reporting est **non applicable** car la Banque ne détient pas d'exposition sur des contreparties non financières assujetties à la Non-Financial Reporting Directive (NFRD).

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2024

a	b				c				d		e		z		aa		ab		ac	
	Atténuation du changement climatique (CCM)										TOTAL (CCM + CCA+ RAM + EC + PRP + BIO)									
	Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)				PME et autres entreprises non financières (non assujetties à la NFRD)				Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)				PME et autres entreprises non financières (non assujetties à la NFRD)							
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute				Valeur comptable brute				Valeur comptable brute							
M EUR		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		M EUR		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		M EUR		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)		M EUR		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)						
1	0		0																	
2																				

1 : Les établissements de crédit donnent dans ce modèle des informations sur les expositions du portefeuille bancaire à des secteurs couverts par la taxonomie (niveau 4 des secteurs NACE) en utilisant les codes NACE pertinents pour l'activité principale de la contrepartie.

2 : Le rattachement de la contrepartie à un secteur de la NACE repose exclusivement sur la nature de la contrepartie directe. La classification des expositions relevant conjointement de plus d'un débiteur s'effectue sur la base des caractéristiques du débiteur qui a été le plus pertinent, pour l'autorisation de l'exposition par l'établissement. La ventilation par code de la NACE des expositions conjointement encourues dépend des caractéristiques du débiteur le plus pertinent ou le plus déterminant. Les informations

Vision CapEx au 31/12/2024

a	b				c				d		e		z		aa		ab		ac	
	Atténuation du changement climatique (CCM)										TOTAL (CCM + CCA+ RAM + EC + PRP + BIO)									
	Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)				PME et autres entreprises non financières (non assujetties à la NFRD)				Entreprises non financières (assujetties à la NFRD)				PME et autres entreprises non financières (non assujetties à la NFRD)							
	Valeur comptable brute				Valeur comptable brute				Valeur comptable brute				Valeur comptable brute							
M EUR		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		M EUR		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		M EUR		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)		M EUR		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)						
1	0		0																	
2																				

1 : Les établissements de crédit donnent dans ce modèle des informations sur les expositions du portefeuille bancaire à des secteurs couverts par la taxonomie (niveau 4 des secteurs NACE) en utilisant les codes NACE pertinents pour l'activité principale de la contrepartie.

2 : Le rattachement de la contrepartie à un secteur de la NACE repose exclusivement sur la nature de la contrepartie directe. La classification des expositions relevant conjointement de plus d'un débiteur s'effectue sur la base des caractéristiques du débiteur qui a été le plus pertinent, pour l'autorisation de l'exposition par l'établissement. La ventilation par code de la NACE des expositions conjointement encourues dépend des caractéristiques du débiteur le plus pertinent ou le plus déterminant. Les informations

3 Indicateurs clés de performance Green Asset Ratio encours (en %)

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2024

		Date de référence des informations 31/12/2024																						
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)		Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)								
%	(du total des actifs couverts au dénominateur)	Eligibilité CCM (Valeur brute totale)	Alignement CCM (Valeur brute totale)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)								
				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)						
				Dont financement adossé	Dont transition	Dont habilitant		Dont financement spéciale	Dont habilitant	Dont financement	Dont habilitant	Dont financement	Dont habilitant											
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le		0	0																					
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	61	0	2,3%	0%													2,3%	0%			1,44%	0%	
2	Entreprises financières	0	0																					
3	Établissements de crédit	0	0																					
4	Prêts et avances	0	0																					
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0	0																					
6	Instruments de capitaux propres	0	0																					
7	Autres entreprises financières	0	0																					
8	dont entreprises d'investissement	0	0																					
9	Prêts et avances	0	0																					
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0	0																					
11	Instruments de capitaux propres	0	0																					
12	dont sociétés de gestion	0	0																					
13	Prêts et avances	0	0																					
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0	0																					
15	Instruments de capitaux propres	0	0																					
16	dont entreprises d'assurance	0	0																					
17	Prêts et avances	0	0																					
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0	0																					
19	Instruments de capitaux propres	0	0																					
20	Entreprises non financières	0	0																					
21	Prêts et avances	0	0																					
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0	0																					
23	Instruments de capitaux propres	0	0																					
24	Ménages	61	0	2,3%	0%													2,3%	0%			1,44%	0%	
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	61	0	2,3%	0%													2,3%	0%			1,44%	0%	
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0																					
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0	0																					
28	Financement d'administrations locales	0	0																					
29	Financement de logements	0	0																					
30	Autres financements d'administrations locales	0	0																					
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0																					
32	Total des actifs du GAR	2 649	2 649	2,3%	0%													2,3%	0%			1,44%	0%	

Vision Capex au 31/12/2024

		Date de référence des informations 31/12/2024																							
		Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				Ressources aquatiques et marines (RAM)				Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
%	(du total des actifs couverts au dénominateur)	Eligibilité CCM (Valeur brute totale)	Alignement CCM (Valeur brute totale)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)							
				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)							
				Dont financement admissible	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement admissible	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement admissible	Dont habilitant	Dont financement admissible	Dont habilitant	Dont financement admissible	Dont habilitant	Dont financement admissible	Dont habilitant	Dont financement admissible	Dont habilitant	Dont financement admissible	Dont habilitant				
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le		0	0																						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	61	0	2,3%	0%															2,3%	0%			1,44%	0%
2	Entreprises financières	0	0																						
3	Établissements de crédit	0	0																						
4	Prêts et avances	0	0																						
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0	0																						
6	Instruments de capitaux propres	0	0																						
7	Autres entreprises financières	0	0																						
8	dont entreprises d'investissement	0	0																						
9	Prêts et avances	0	0																						
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0	0																						
11	Instruments de capitaux propres	0	0																						
12	dont sociétés de gestion	0	0																						
13	Prêts et avances	0	0																						
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0	0																						
15	Instruments de capitaux propres	0	0																						
16	dont entreprises d'assurance	0	0																						
17	Prêts et avances	0	0																						
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0	0																						
19	Instruments de capitaux propres	0	0																						
20	Entreprises non financières	0	0																						
21	Prêts et avances	0	0																						
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (LoP)	0	0																						
23	Instruments de capitaux propres	0	0																						
24	Ménages	61	0	2,3%	0%														2,3%	0%			1,44%	0%	
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	61	0	2,3%	0%														2,3%	0%			1,44%	0%	
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0																						
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0	0																						
28	Financement d'administrations locales	0	0																						
29	Financement de logements	0	0																						
30	Autres financements d'administrations locales	0	0																						
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0																						
32	Total des actifs du GAR	2 643	2 643	2,3%	0%														2,3%	0%			1,44%	0%	

Vision Capex au 31/12/2023

		Date de référence des informations 31/12/2023																				
% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Eligibilité CCM (Valeur brute totale)	Alignement CCM (Valeur brute totale)	Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)			Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)					
			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Part du total des actifs (actifs éligibles / total actifs)								
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur			0	0																		
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	47	0	1,9%	0%																0,94%	0%
2	Entreprises financières	0	0																			
3	Établissements de crédit	0	0																			
4	Prêts et avances	0	0																			
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																			
6	Instruments de capitaux propres	0	0																			
7	Autres entreprises financières	0	0																			
8	dont entreprises d'investissement	0	0																			
9	Prêts et avances	0	0																			
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																			
11	Instruments de capitaux propres	0	0																			
12	dont sociétés de gestion	0	0																			
13	Prêts et avances	0	0																			
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																			
15	Instruments de capitaux propres	0	0																			
16	dont entreprises d'assurance	0	0																			
17	Prêts et avances	0	0																			
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																			
19	Instruments de capitaux propres	0	0																			
20	Entreprises non financières	0	0																			
21	Prêts et avances	0	0																			
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0																			
23	Instruments de capitaux propres	0	0																			
24	Ménages	47	0	1,9%	0%																0,94%	0%
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	47	0	1,9%	0,0%																0,94%	0%
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	0																			
27	dont prêts pour véhicules à moteur	0	0																			
28	Financement d'administrations locales	0	0																			
29	Financement de logements	0	0																			
30	Autres financements d'administrations locales	0	0																			
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0																			
32	Total des actifs du GAR	2 445	2 445	1,9%	0%																0,94%	0%

La part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la Taxonomie (éligibles à la Taxonomie) est de 2,3% et la part d'alignement est de 0% au 31 décembre 2024.

Les actifs éligibles à la Taxonomie représentent 1,4% du total des actifs et les actifs alignés 0% au 31 décembre 2024.

4 Indicateurs clés de performance Green Asset Ratio flux

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2024

	Date de référence des informations 31/12/2024																																				
	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)																								
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)																								
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs alignés sur la taxonomie		Part du total des actifs alignés sur la taxonomie																						
Dont : financement spécialisé / Dont : transitoire / Dont : habilitant		Dont : financement spécialisé / Dont : transitoire / Dont : habilitant		Dont : financement spécialisé / Dont : transitoire / Dont : habilitant		Dont : financement spécialisé / Dont : transitoire / Dont : habilitant		Dont : financement spécialisé / Dont : transitoire / Dont : habilitant		Dont : financement spécialisé / Dont : transitoire / Dont : habilitant		Dont : financement spécialisé / Dont : transitoire / Dont : habilitant		Part du total des actifs (actifs éligibles / total actifs)		Part du total des actifs (actifs alignés / total actifs)																					
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																																					
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	0,4%	0%																								0,4%	0%					0,50%	0%			
2	Entreprises financières																																				
3	Établissements de crédit																																				
4	Prêts et avances																																				
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																																				
6	Instruments de capitaux propres																																				
7	Autres entreprises financières																																				
8	dont entreprises d'investissement																																				
9	Prêts et avances																																				
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																																				
11	Instruments de capitaux propres																																				
12	dont sociétés de gestion																																				
13	Prêts et avances																																				
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																																				
15	Instruments de capitaux propres																																				
16	dont entreprises d'assurance																																				
17	Prêts et avances																																				
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																																				
19	Instruments de capitaux propres																																				
20	Entreprises non financières																																				
21	Prêts et avances																																				
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																																				
23	Instruments de capitaux propres																																				
24	Ménages	0,4%	0%																																		
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0,4%	0%																																		
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments																																				
27	dont prêts pour véhicules à moteur																																				
28	Financement d'administrations locales																																				
29	Financement de logements																																				
30	Autres financements d'administrations locales																																				
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux																																				
32	Total des actifs du GAR	0,4%	0%																																	0,50%	0%

Vision Capex au 31/12/2024

	Date de référence des informations 31/12/2024																																						
	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)																										
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)																										
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs alignés sur la taxonomie		Part du total des actifs alignés sur la taxonomie																								
% (des flux de tous les actifs éligibles)		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habitant	Part du total des actifs (actifs éligibles / total actifs)		Part du total des actifs (actifs alignés / total actifs)																													
GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur																																							
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR																			0,4%	0%																		
2	Entreprises financières																																						
3	Établissements de crédit																																						
4	Prêts et avances																																						
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																																						
6	Instruments de capitaux propres																																						
7	Autres entreprises financières																																						
8	dont entreprises d'investissement																																						
9	Prêts et avances																																						
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																																						
11	Instruments de capitaux propres																																						
12	dont sociétés de gestion																																						
13	Prêts et avances																																						
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																																						
15	Instruments de capitaux propres																																						
16	dont entreprises d'assurance																																						
17	Prêts et avances																																						
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																																						
19	Instruments de capitaux propres																																						
20	Entreprises non financières																																						
21	Prêts et avances																																						
22	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)																																						
23	Instruments de capitaux propres																																						
24	Ménages																			0,4%	0%																		
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels																			0,4%	0%																		
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments																																						
27	dont prêts pour véhicules à moteur																																						
28	Financement d'administrations locales																																						
29	Financement de logements																																						
30	Autres financements d'administrations locales																																						
31	Sûretés obtenues par saisie: biens immobiliers résidentiels et commerciaux																																						
32	Total des actifs du GAR																			0,4%	0%																		

Il en ressort que le pourcentage des actifs éligibles à la Taxonomie a augmenté de 0,4% en 2024.

5. Indicateurs clés de performance des expositions de hors bilan (en stock et en flux)

Pour déterminer les expositions de hors bilan nous nous sommes appuyés sur le rapport 2024 article 29 de la loi énergie et climat de Edmond de Rothschild (France) et de Edmond de Rothschild Asset Management (France). Il convient de préciser que le rapport 2024 est basé sur les données de 2023. Les données 2024 ne sont pas encore connus à la date du présent rapport.

Pour rappel, l'objectif de l'article 29 de la Loi Energie et Climat est d'inciter les acteurs de la Finance et notamment les sociétés de gestion à intégrer les informations sur les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans la politique relative aux risques en matière de durabilité, communiquer sur la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2024

		Date de référence des informations 31/12/2024																						
		Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique			Ressources aquatiques et marines (RAM)			Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)							
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)									
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)										
	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant						
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	0%	0%																0%	0%				
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	42.54%	0%																42.54%	0%				

Vision Capex au 31/12/2024

		Date de référence des informations 31/12/2024																					
		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique			Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)								
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)								
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)										
		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant						
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	0%	0%															0%	0%				
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	42.54%	0%															42.54%	0%				

Vision flux Chiffre d'affaires au 31/12/2024

		Date de référence des informations 31/12/2024																					
		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)			Ressources aquatiques et marines (RAM)		Economie circulaire (EC)		Pollution (PRP)		Biodiversité et Ecosystèmes (BIO)		TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+BIO)								
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)								
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)										
		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant						
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	0%	0%															0%	0%				
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	13.54%	0%															13.54%	0%				

Vision Chiffre d'affaires au 31/12/2023

		Date de référence des informations 31/12/2023																							
		Atténuation du changement			Adaptation au			Ressources aquatiques et			Economie circulaire (EC)			Pollution (PRP)			Biodiversité et			TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+Bio)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					
		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant				
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	0%	0%																		0%	0%			
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	29.00%	0%																		29.00%	0%			

Vision Capex au 31/12/2023

		Date de référence des informations 31/12/2023																							
		Atténuation du changement			Adaptation au			Ressources aquatiques et			Economie circulaire (EC)			Pollution (PRP)			Biodiversité et			TOTAL (CCM + CCA+RAM+EC+PRP+Bio)					
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					
		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant				
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	0%	0%																		0%	0%			
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	29.00%	0%																		29.00%	0%			

➤ **Tableaux de l'Annexe XII du règlement délégué 2021/2178 – Activités nucléaire et gaz fossile**

Conformément au règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, Edmond de Rothschild (France) publie les tableaux exigés relative à l'éligibilité et à l'alignement des activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire sur base des encours, en vision Chiffre d'affaires et CapEx. En l'absence d'activités liées aux gaz fossile et à l'énergie nucléaire, les tableaux sur la base des flux et du hors bilan n'ont pas été publiés.

Les tableaux suivants prennent uniquement en compte les expositions bilancielle et n'incluent pas les expositions hors bilan (actifs sous gestion et garanties financières).

Tableau 1 : Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

En l'absence d'activités liées aux gaz fossiles et à l'énergie nucléaire dans les expositions bilancielle, les réponses à ces questions s'avèrent négatives.

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Tableau 2 : Activités économiques alignées sur la Taxonomie (dénominateur)

Encours, vision Chiffre d'affaires au 31/12/2024

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
8.	Total ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%

Encours, vision CapEx au 31/12/2024

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
8.	Total ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%

Tableau 3 : Activités économiques alignées sur la Taxonomie (numérateur)

Encours, vision Chiffre d'affaires au 31/12/2024

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM+CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%

Encours, vision CapEx au 31/12/2024

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0	0	0%

Tableau 4 : Activités économiques éligibles à la Taxonomie mais non alignées sur celle-ci

Encours, vision Chiffre d'affaires au 31/12/2024

Ligne	Activités économiques	Proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%

Encours, vision CapEx au 31/12/2024

Ligne	Activités économiques	Proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		(CCM+CCA)		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant (€)	%	Montant (€)	%	Montant (€)	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%	0	0%	0	0%

Tableau 5 : Activités économiques non éligibles à la Taxonomie

Encours, vision Chiffre d'affaires au 31/12/2024

Ligne	Activités économiques	Montant (€)	Pourcentage
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%

Encours, vision CapEx au 31/12/2024

Ligne	Activités économiques	Montant (€)	Pourcentage
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable	0	0%

SOCIAL

ESRS S1 Conditions de travail

Caractéristiques des collaborateurs et indicateurs de diversité (S1-6 et S1-9)

Les principales caractéristiques des salariés du groupe Edmond de Rothschild (France) figurent dans les tableaux ci-dessous. Sauf indication contraire, le montant total des salariés pris en considération dans ce chapitre se rapporte aux effectifs hors alternants au 31.12.2024.

Effectifs par genre

	Femmes	Hommes	Autres	Non déclaré	Total
Total des salariés	344	408	0	0	752

Effectifs par type de contrat (à durée déterminée ou indéterminée)

Type de Contrat	Femmes	Hommes	Total
CDD	12	8	20
CDI	332	400	732
Total des salariés	344	408	752

Nombre de cadres

	Total
Cadre	504
Hors classe	213
Non cadre	35
Total des salariés	752

Le nombre de salariés au cours de l'exercice 2024 peut être consulté à la note « 7.2 » des comptes consolidés.

Deux intérimaires et moins de quatre travailleurs temporaires en équivalent temps plein (ETP) ont travaillé pour le groupe Edmond de Rothschild (France) en 2024. Ces catégories ont été considérées comme non matérielles et n'ont donc pas été prise en considération dans l'état de durabilité.

Nombre de salariés sous CDI qui ont quitté l'entreprise

Total	
Nombre de départs	53 ⁵
Taux de rotation	8% ⁶

Santé et sécurité, équilibre vie professionnelle et vie privée (S1-14 et S1-15)

Définition des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

De bonnes conditions de travail, incluant un équilibre vie professionnelle et privée, et une culture d'entreprise attentive à la santé et la sécurité des collaborateurs sont favorables à l'épanouissement des salariés et bénéfiques à l'entreprise. (Impact positif)

Le groupe Edmond de Rothschild (France) met tout en œuvre pour garantir de bonnes conditions de travail à l'ensemble de ses collaborateurs. Au-delà des exigences réglementaires, le groupe Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

1. Une culture d'entreprise attentive à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs
2. Une volonté de préserver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour ses collaborateurs
3. Un dialogue social structuré et constructif entre les collaborateurs, leurs représentants, et les instances dirigeantes du Groupe.

L'engagement et l'implication du groupe Edmond de Rothschild (France) ont pour objectif une amélioration continue de la qualité de vie au travail pour ses collaborateurs. Le groupe Edmond de Rothschild (France) est convaincue que garantir d'excellente qualité des conditions de travail est un élément fondamental pour attirer les talents et préserver l'implication de ses collaborateurs.

En favorisant un impact positif pour ses collaborateurs, la Banque diminue son exposition au risque d'absentéisme et évite ainsi d'éventuels impacts financiers négatifs (potentielle baisse des revenus, coût de recrutement, litiges, etc).

Au travers de politiques en faveur d'un dialogue social structuré et constructif, le groupe Edmond de Rothschild (France) impacte positivement ses collaborateurs avec des échanges réguliers entre les représentants du personnel et les instances dirigeantes. Ces échanges permettent de remonter régulièrement et rapidement tout point important de la part des collaborateurs.

Enfin, le groupe Edmond de Rothschild (France) s'efforce d'offrir des salaires compétitifs et respectueux des principes d'égalité entre les hommes et les femmes, ce qui contribue à l'opportunité d'attirer et maintenir les talents du groupe Edmond de Rothschild (France).

Politiques concernant les conditions de travail

Le groupe Edmond de Rothschild (France) dispose de plusieurs politiques en matière de santé, de sécurité et de qualité de vie au travail, qui visent à garantir le bien-être de ses collaborateurs et à limiter les risques associés à un déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée.

⁵ Départs France UES CDI 2024

⁶ Départs CDI/effectifs CDI au 01/01/2024 UES France

Premièrement, le « Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail » définit l'approche suivie en 2024 pour répondre aux enjeux de santé et de sécurité. Cette politique repose sur des principes généraux de prévention qui visent à :

- Adapter l'environnement de travail du collaborateur, notamment sur la conception des postes de travail ainsi que la mise à disposition d'équipements de travail adaptés afin de prévenir les risques
- Former les équipes aux risques en matière de santé physique et mentale
- Communiquer sur les mesures en place au sein du Groupe, informer les collaborateurs sur les dispositifs dont ils peuvent bénéficier et rappeler les bonnes pratiques à suivre.

En second lieu, le groupe Edmond de Rothschild (France) promeut une organisation du travail respectant l'équilibre vie professionnelle et vie privée, comme détaillé dans l'accord relatif à la « Qualité de Vie au Travail » (QVT). Celui-ci vise à prévenir les risques d'absentéisme, le taux de rotation trop important, ainsi que le manque d'engagement et de performance des collaborateurs. Dans le cadre de la QVT, le Groupe dispose d'une Charte du télétravail qui en complète les dispositions. Cette charte a pour finalité de fixer les grands principes d'exécution du télétravail au sein de l'UES Edmond de Rothschild (France). Un guide de bonnes pratiques en matière de « droit à la déconnexion » a également été diffusé à l'ensemble des collaborateurs.

Ces dispositions visent à prévenir les risques et à optimiser le bien-être des collaborateurs, assurant ainsi la performance de ceux-ci et la pérennité du groupe Edmond de Rothschild (France) sur le long terme.

Actions mise en place concernant les conditions de travail

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place différents plans d'actions afin d'assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs :

1. Un haut niveau de sécurité physique est garanti aux salariés :
 - Un service de sécurité avec des agents disposant de certifications professionnelles est présent 24h/24 7j/7 et joignable à tout moment
 - Depuis que la France a été placée en niveau rouge d'alerte attentat, la sécurité a encore été renforcée (contrôles d'accès accrus, rondes régulières des agents de sécurité même en journée...)
 - Tous les courriers et colis sont vérifiés à l'aide d'une machine à rayons X avant d'être remis aux collaborateurs
 - Un dispositif complet de vidéosurveillance est actif
 - Les collaborateurs opérant seuls et de nuit sur un plateau sont équipés d'un dispositif PTI (Protection des Travailleurs Isolés).
2. Une trentaine de collaborateurs disposent de la certification SST (Sauveteur Secouriste du Travail). Des formations incendie sont proposées à l'ensemble des collaborateurs chaque année et une vingtaine de collaborateurs sont formées chaque année aux mesures de sécurité lors d'un départ de feu.
3. Un e-learning est proposé aux collaborateurs pour les gestes de premiers secours, incendie, arrêts cardiaques et urgences en santé mentale. Un premier groupe va être formé en présentiel en 2025 pour une certification Sauveteur Secouriste en Santé Mentale.
4. Sur demande d'un collaborateur et/ou du médecin du travail, la visite d'un ergonome peut être organisée afin d'aménager son poste de travail. Une dizaine de visites ont été organisées en 2024.
5. Une campagne de vaccination contre la grippe est organisée chaque année sur site. Une centaine de salariés est ainsi vaccinée gratuitement chaque année.
6. La prévention des risques psychosociaux via une procédure interne permet à tout collaborateur confronté sur son lieu de travail à des comportements inadéquats (violence, harcèlement) d'être entendu et conseillé, et si nécessaire d'ouvrir une enquête pouvant conduire à une intervention rapide et impartiale.

7. La mise en place d'un cadre de prévention santé pour les salariés garantissant un accès aux soins et un soutien en cas de difficultés psychologiques, maladie grave, ou nécessité d'une aide à domicile (service accessible en ligne ou par téléphone et intitulé Angel).
8. Un suivi médical de qualité via un Service de Prévention et de Santé au Travail.
9. Des mesures d'accompagnement des futurs parents, résumées dans un livret maternité et paternité. Cela inclut notamment le maintien de 100% du salaire des pères en congé paternité et un accompagnement RH renforcé des mères de retour de congé maternité.

Ces plans d'actions assurent un échange ouvert et régulier avec les collaborateurs pour assurer leur santé et leur sécurité. L'évaluation de ces plans d'actions est mesurée par différents indicateurs décrits plus bas.

Concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place les mesures suivantes :

- Reconnaissance du droit à la déconnexion
- Possibilité d'effectuer du télétravail, selon les conditions définies dans la charte de télétravail
- Possibilité de signaler une charge de travail trop importante, ou des contraintes dues à une situation de proche aidant. Ce signalement entraîne un suivi personnalisé par l'équipe RH qui peut proposer des mesures d'accompagnement sur mesure
- Mise à disposition de la plateforme Angel pilotée par Axa où les collaborateurs peuvent obtenir des conseils afin d'améliorer leur équilibre vie professionnelle/vie personnelle et leur bien-être au travail.

Les politiques et actions établies par le groupe Edmond de Rothschild (France) visent à maintenir des résultats positifs auprès de ses collaborateurs tout en prévenant d'éventuel impact négatif. En procédant à des évaluations régulières (via des questionnaires auprès des collaborateurs), en maintenant un dialogue régulier avec les représentants du personnel et en ayant en place un dispositif de signalement, le groupe Edmond de Rothschild (France) est en mesure d'identifier si des actions supplémentaires sont nécessaires et les sujets où ses efforts doivent éventuellement porter.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'assure qu'il n'y ait pas d'impact négatif important auprès de ses collaborateurs en suivant notamment les indicateurs ci-dessous.

Métriques liées à la santé et la sécurité des collaborateurs

Métriques	Total (au 31.12.2024)
Membres du personnel couvert par son système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues (convention collective, une protection sociale Maladie, Chômage, Accident ou décès, congé parental et retraite)	100%
Nombre d'accidents du travail	1
Taux d'accidents du travail	0
Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnelles	0
Nombre de cas de maladies professionnelles comptabilisables, sous réserve des restrictions légales en matière de collecte de données	0
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail ou de décès dus à des accidents du travail, de problèmes de santé liés au travail et de décès dus à des problèmes de santé	8

Nombre d'enquêtes de « prévention des risques psychosociaux »	1
Nombre et types d'alertes par le médecin du travail et suites données	0
Nombre d'accidents sur le trajet pour se rendre au travail	7
Nombre d'accidents lors de déplacements professionnels	0
Nombre de maladies professionnelles	0
Nombre de déclaration de charge de travail excessive	58
Nombre d'aidants familiaux ayant signalés leur situation à la DRH	9

Les Indicateurs clés de risques (KRI) sur les arrêts maladies sur le périmètre de Edmond de Rothschild (France) hors succursales sont suivis de façon trimestrielle par le Comité des risques et transmis dans la Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales (BDESE) et au Comité Social et Economique (CSE). Il y a deux types d'indicateurs :

- o Taux d'absentéisme pour cause de maladie
- o Evolution du taux d'arrêts maladies (% : nombre de jours d'arrêts maladie sur la période/ nombre de jours ouvrés moyen sur la période x nombre de collaborateurs internes)

Afin de s'assurer que chaque collaborateur prenne suffisamment de temps de repos, le groupe Edmond de Rothschild (France) fait un suivi du nombre de congés payés pris dans l'année par un salarié.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a souscrit, au bénéfice de tous ses salariés qui effectuent des déplacements professionnels, une police d'assurance spécifique qui couvre l'intégralité des risques liés aux déplacements et une assurance rapatriement.

De plus, le groupe Edmond de Rothschild (France) dispose d'un "Document unique d'évaluation des risques professionnels" qui permet d'évaluer l'ensemble des risques pouvant affecter la santé ou la sécurité de ses collaborateurs. Ce document comprend pour chaque corps de métier de ses entités :

- Typologie des risques à laquelle un collaborateur s'expose en fonction de son activité, leurs gravités, leurs fréquences et leurs impacts estimés sur la santé ;
- Mesures de prévention existantes et associées à un niveau de priorité défini par Edmond de Rothschild (France) pour chaque risque ;
- Propositions d'amélioration des mesures existantes, si nécessaire, afin de réduire les risques auxquels pourraient être exposés les collaborateurs ;

En outre, le groupe Edmond de Rothschild (France) évalue l'efficacité de sa politique en matière d'équilibre vie professionnelle et vie privée en procédant à des enquêtes d'engagement permettant aux collaborateurs d'exprimer leur bien-être au travail, leur perception de l'organisation du télétravail, et de communiquer d'éventuelles difficultés.

Métriques liées à l'équilibre vie privée et vie professionnelle

Métriques	Total (au 31.12.2024)
Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux	100%
Pourcentage de salariés ainsi concernés ayant pris un tel congé	4%
Pourcentage de salariés ainsi concernés ayant pris un tel congé, avec une ventilation par sexe	Femmes : 4% Hommes : 5%
Pourcentage de salariés ayant adhéré à la charte de télétravail	84%

De plus, la Direction des Ressources Humaines et les Human Resources Business Partners (HRBP) de chaque département font le suivi qualitatif sur les éléments suivants :

- Absences pour chaque métier
- Questions éventuellement posées lors de l'évaluation de performance annuelle du collaborateur permettant d'évaluer son bien-être et son équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Suivi du nombre de jours de télétravail par entité juridique et par ligne de métier ;

En cas de dégradation d'un ou de plusieurs de ces indicateurs, le Groupe s'engage à prendre les mesures nécessaires pour les résoudre, ce qui peut inclure l'allocation de budgets pour des ressources supplémentaires, humaines ou matérielles.

Cibles

Le groupe Edmond de Rothschild (France) n'a pas défini de cible concernant les conditions de travail.

Toutefois, afin de s'assurer d'une mise en place efficace de ses initiatives en matière de santé et de sécurité, le groupe Edmond de Rothschild (France) communique régulièrement avec les différentes équipes du Groupe, avec le soutien du département des Ressources Humaines.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche visant à offrir à chaque collaborateur et dans la durée, des conditions de travail optimales.

Dialogue social (S1-2 et S1-8)

Définition des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Un dialogue social structuré et constructif a un impact positif. Il renforce la confiance entre la direction et les collaborateurs, favorisant la cohésion et le sentiment d'appartenance au groupe Edmond de Rothschild (France). (Impact positif)

Politiques concernant le dialogue social

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à favoriser un dialogue social ouvert et régulier entre la direction et les collaborateurs au moyen de négociations collectives et d'échanges constructifs. Ainsi, l'accord relatif "à la mise en place du Comité Social et Economique au sein de l'UES Edmond de Rothschild (France)" comporte de nombreuses mesures dont l'objectif est de garantir un dialogue social de qualité sur toutes les questions relatives à l'organisation, la gestion ainsi que la marche générale du groupe Edmond de Rothschild. Ce Comité intervient sur tous les domaines relevant de la santé, de la sécurité, et des conditions de travail des salariés.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) agit en toute conformité avec les exigences nationales en matière de dialogue social et a choisi d'appliquer toutes les mesures, y compris optionnelles, pour garantir la qualité des échanges avec ses collaborateurs.

Le dialogue social est animé par la Direction des Ressources Humaines, et permet une coordination et un partage efficace de l'information entre les collaborateurs, la Direction, et les ressources humaines.

Grâce à ces différents moyens d'échange, les représentants des collaborateurs peuvent régulièrement remonter de potentielles difficultés et réfléchir collégialement à des propositions de solutions concrètes.

Par ailleurs, depuis quelques mois, le département de Communication Interne a été placé sous la responsabilité du DRH Groupe afin d'assurer une meilleure collaboration entre les deux services et garantir la qualité de la communication à destination des salariés.

Actions mises en place concernant le dialogue social

Le groupe Edmond de Rothschild (France) favorise un dialogue ouvert et régulier grâce à plusieurs actions, notamment :

- Un dialogue régulier et fréquent (parfois quotidien) entre la direction et les partenaires sociaux. A cela s'ajoute l'accord signé avec les partenaires sociaux sur le fonctionnement du CSE qui prévoit 12 réunions par an (contre 6 requises par la réglementation), un calendrier de consultations ainsi que de nombreuses commissions ;
- Des négociations collectives fréquentes, dont 4 accords ont été signés en 2024:
 - o Compensation en repos et en rémunération pour les contributeurs du projet Avaloq
 - o Aménagement du temps de travail en salle des marchés
 - o Périmètre de l'UES
 - o Négociation annuelle obligatoire sur les salaires et les conditions de travail

Métriques liées au dialogue social

Métriques	Total (au 31.12.2024)
Nombre de réunions avec le CSE	13
Nombre de réunions avec la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail	4
Pourcentage des salariés couverts par des conventions collectives	100%
Pourcentage des salariés qui sont représentés par des représentants des travailleurs, déclaré au niveau national pour chaque pays de l'EEE dans lequel elle compte un nombre significatif de salariés	100%
Pourcentage de salariés qui ont participé aux dernières élections professionnelles	63.5%

Cibles concernant le dialogue social

Afin de renforcer l'impact positif du dialogue social, le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à :

- Préserver un environnement propice à un dialogue de qualité et fondé sur la transparence
- Respecter rigoureusement les normes légales régissant le dialogue social
- Adopter une attitude proactive en matière de négociation collective (le choix des thèmes de négociation est réalisé dans l'optique de bénéficier aux salariés)

Ces objectifs ont été définis par la direction des Ressources Humaines, responsable de la gestion du dialogue social et de la conformité aux exigences légales. Elle est également en charge d'évaluer les retours d'expérience provenant de cette démarche. L'ambition du groupe Edmond de Rothschild (France) est de maintenir un impact

positif durable en matière de dialogue social, avec une qualité et une efficacité qui sont appréciées notamment au travers des résultats des négociations collectives.

Processus permettant au collaborateurs de faire part de leurs préoccupations (S1-3)

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place un certain nombre de procédures permettant à ses collaborateurs de faire part de leurs préoccupations concernant des comportements de harcèlement, discriminatoires, contraires à l'éthique des affaires ou autres. Ces procédures comprennent :

- La mise en place du Comité Social et Economique au sein de l'UES Edmond de Rothschild (France) : se référer à la section S1-8 sur le dialogue social.
- La « Procédure relative à la faculté d'alerte des collaborateurs » : se référer à la section ESRS G1 sur la conduite des affaires.
- Le signalement de situations présentant des risques psycho-sociaux : se référer à la section S1-9, S1-13 et S1-16 sur l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous.

Indicateurs de rémunération (S1 -16)

Définition des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Un salaire compétitif à celui du marché permet au groupe Edmond de Rothschild (France) d'attirer et de retenir des talents. (Opportunité)

Politiques concernant les rémunérations

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à offrir une rémunération alignée avec les plus hauts standards du marché afin de garantir un salaire compétitif (et équitable) pour tous ses collaborateurs.

Dans cette dynamique, Le groupe Edmond de Rothschild (France) a fait le choix d'offrir à ses collaborateurs une rémunération assurant un principe strict d'égalité entre les femmes et les hommes.

La politique de rémunération du Groupe vise principalement à :

- Attirer et retenir les talents en offrant des rémunérations compétitives
- Encourager l'engagement des collaborateurs grâce à une rémunération équitable et cohérente, basée sur leur performance et leur comportement, tout en s'assurant d'un alignement avec les intérêts du Groupe et de ceux de ses clients
- Garantir une égalité de traitement à poste équivalent

C'est dans ce cadre que le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à garantir une non-discrimination et une égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un poste identique (ou similaire), à compétences, qualifications et expériences équivalentes

Actions mises en place concernant la rémunération des collaborateurs

Pour s'assurer que le groupe Edmond de Rothschild (France) offre une rémunération compétitive, plusieurs étapes stratégiques sont mises en place :

- **Analyses régulières du marché:** Le groupe Edmond de Rothschild (France) réalise des études de marché fréquentes pour comparer ses pratiques de rémunération avec celles de ses concurrents et des grands acteurs du secteur. Cela permet de rester alignés avec les standards du marché et de maintenir ses engagements en matière de RSE

- **Participation à des enquêtes annuelles:** Le groupe Edmond de Rothschild (France) participe à enquêtes de rémunération chaque année. Ces enquêtes fournissent des tendances de rémunération à jour.
- **Revue annuelle internes:** une revue des pratiques de rémunération est effectuée chaque année. Elle couvre les salaires fixes, les promotions, ainsi que les propositions de rémunération variable discrétionnaire. Cela est fait en liaison avec les performances du Groupe et de ses entités locales, ce qui permet de garantir que la politique de rémunération reste juste.
- **Collaboration avec des cabinets spécialisés:** Le groupe Edmond de Rothschild (France) collabore avec plusieurs cabinets externes spécialisés en benchmark et en conseil réglementaire, ce qui permet d'obtenir des analyses de marché détaillées et d'affiner la stratégie de rémunération selon les meilleures pratiques du secteur

Par ailleurs, Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à assurer l'égalité salariale hommes-femmes au travers des principes suivants :

- Salaire déterminé en fonction des compétences, de la qualification et de l'expérience du collaborateur, sans tenir compte du genre
- Prise en considération systématique des directives concernant l'égalité lors des revues annuelles de rémunération fixe et variable
- Congé maternité et paternité sans incidence sur les modalités d'attribution de la rémunération variable

Les managers et les Ressources Humaines jouent un rôle clé dans ce processus, permettant de garantir des décisions objectives, équitables et transparentes.

Métriques

Afin d'évaluer la politique du groupe Edmond de Rothschild (France) en matière de salaire compétitif, les indicateurs ci-dessous sont suivis :

- **Analyse des écarts de salaires** : utiliser des analyses statistiques pour détecter les écarts de salaires non justifiés entre genres
- **Suivi des promotions et révisions salariales** : s'assurer que les critères de promotion et de révision des salaires sont appliqués de manière équitable
- **Politique de rémunérations** du groupe Edmond de Rothschild (France) intègre des principes en matière de diversité et d'égalité hommes femmes
- **Analyse des rémunérations:** lors de la revue annuelle des rémunérations, les éléments de rémunérations sont analysés en tenant compte de critères d'équité (performance), et de diversité, notamment de genre

En outre, afin d'appuyer la volonté d'équité salariale auprès des instances de gouvernance du groupe Edmond de Rothschild (France), des indicateurs relatifs aux augmentations de salaire et aux rémunérations variables attribuées par genre sont présentés au Comité de Rémunération, puis au Conseil d'Administration et/ou Conseil de surveillance qui in fine valident les propositions de rémunération lors des revues annuelles.

Par ailleurs, des études de rémunération sont réalisées une à deux fois par an, avec un benchmark comparatif pour chaque catégorie de poste, permettant de se comparer avec les principaux acteurs financiers.

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est de 40,34% sur la période de reporting 2024. La population prise en compte pour le calcul comprend les CDI et les CDD (hors contrats professionnels) présents au moins six mois sur l'année. Le salaire pris en compte englobe le salaire fixe, les bonus, et les avantages en nature. Cet écart s'explique par la proportion plus élevée d'hommes au sein des fonctions de direction, notamment aux niveaux les plus élevés d'encadrement.

Le ratio de rémunération annuelle totale entre la rémunération totale la plus élevée et la rémunération médiane de tous les salariés est de 27. La population prise en compte pour le calcul du ratio de rémunération annuelle totale est identique à celle considérée pour l'écart de rémunération.

Cibles en terme de rémunérations

Afin de maintenir ses ambitions en matière d'attractivité et de rémunération, le groupe Edmond de Rothschild (France) s'est fixé pour objectifs de continuer à :

- Attirer et fidéliser les meilleurs talents en leur offrant des niveaux de rémunérations compétitifs
- Promouvoir l'engagement des collaborateurs en les rétribuant de façon juste reflétant leur performance et leur comportement, tout en respectant les intérêts du Groupe et ceux de ses clients.
- Continuer à faire appel à des cabinets de recrutements engagés sur les enjeux d'égalité salariale entre les hommes et les femmes
- Maintenir une stricte égalité de traitement à poste équivalent

Egalité de traitement et égalité des chances pour tous (égalité de genre/rémunération, formation, diversité) (S1-9, S1-13, S1-16)

Définition des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Une forte diversité entre hommes et femmes, notamment en matière de recrutement et de rémunération, a un impact positif. Elle contribue au bien-être des collaborateurs. (Impact positif)

Les initiatives déployées par le groupe Edmond de Rothschild (France) en faveur de l'égalité de traitement, la diversité et de l'inclusion au travers de politiques visent à garantir un environnement de travail équitable pour tous les collaborateurs.

La mise en œuvre d'un dispositif favorisant la diversité entre hommes et femmes génère un impact positif garantissant un traitement équitable pour tous les collaborateurs.

En faisant la promotion de la diversité et de l'inclusion, le groupe Edmond de Rothschild (France) vise à créer un cadre de travail où chaque individu se sent valorisé et respecté. Toutefois, un manque de diversité au sein des équipes peut constituer un risque pour le groupe Edmond de Rothschild (France). Cela peut accentuer les risques de discrimination ou de harcèlement, exposant ainsi la Banque à des litiges.

La performance de la Banque repose également sur l'engagement de ses collaborateurs. Bien que les risques liés aux droits humains soient faibles, étant donné que les fournisseurs directs du groupe Edmond de Rothschild (France) sont des entreprises ou des tiers du secteur financier situés en France ou en Europe, des mesures ont été prises pour continuer à faire croître le capital humain, garantissant ainsi la stabilité du modèle économique du groupe Edmond de Rothschild (France).

La valorisation de l'accès à la formation du groupe Edmond de Rothschild (France) favorise le développement des compétences des collaborateurs, offrant ainsi les mêmes opportunités de développement professionnel pour tous. Une formation rigoureuse et un développement constant des compétences stimulent l'engagement et la productivité des employés.

Par ailleurs, exerçant dans le secteur tertiaire des services financiers, le groupe Edmond de Rothschild (France) ne dispose pas d'activité qui comprendrait un risque de travail forcé ou de travail des enfants, et l'analyse de matérialité n'a révélé aucune catégorie de collaborateurs particulièrement exposés à un risque de préjudice.

Politiques concernant l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage activement en faveur de la diversité et de l'inclusion. Dans ce cadre, le groupe Edmond de Rothschild (France) met tout en œuvre pour créer un environnement de travail respectueux et inclusif pour tous ses employés.

La **politique de diversité et d'inclusion** du groupe Edmond de Rothschild (France) est complétée par une politique de rémunération (vous référez plus haut à la description de l'opportunité « Tenir compte des principes d'égalité entre les femmes et les hommes en matière de rémunération est une opportunité pour le groupe Edmond de Rothschild (France) d'attirer et de retenir des talents »).

Pour le groupe Edmond de Rothschild (France), la diversité parmi les collaborateurs, qu'il s'agisse de genre, de nationalité, d'expérience ou d'opinion, est essentielle pour assurer un développement pérenne et une image de marque solide.

C'est une des raisons pour lesquelles l'évaluation des collaborateurs se concentre uniquement sur leur performance, compétences et comportements, indépendamment de tout autre critère (genre, âge, religion, origine, handicap, orientation sexuelle...). De plus, le groupe Edmond de Rothschild (France) considère qu'un environnement favorisant la diversité crée les conditions favorables à l'épanouissement de chacun, facteur clé de la réussite collective.

La politique de diversité et d'inclusion démontre l'engagement concret en faveur de la diversité et de l'inclusion. Le groupe Edmond de Rothschild (France) est profondément convaincu que :

- La diversité et l'inclusion sont des moteurs essentiels d'une performance durable et du bien-être au travail, constituant ainsi un enjeu stratégique.
- Un environnement de travail bienveillant, respectueux des différences et des contextes personnels de chacun, permet aux collaborateurs d'exploiter pleinement leur potentiel.

Convaincu que les échanges intergénérationnels et le partage d'expérience sont des moteurs d'innovation, le groupe Edmond de Rothschild (France) prend toutes les mesures permettant de favoriser le dialogue entre les générations et d'accompagner les managers dans la gestion d'équipes multigénérationnelles. Ces initiatives permettront à chaque collaborateur, indépendamment de son profil ou de son ancienneté, de valoriser son expérience et de partager ses compétences avec ses collègues au sein du Groupe.

Cette ambition va se traduire par la signature d'un nouvel accord sur la diversité en 2025 qui viendra remplacer les accords existants.

De plus, le groupe Edmond de Rothschild (France) inscrit son engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion dans une démarche globale. Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact) depuis 2011, le groupe Edmond de Rothschild (France) soutient les 10 principes fondamentaux de cette initiative. Le groupe Edmond de Rothschild (France) est également membre de l'initiative financière du Programme des Nations unies pour l'Environnement (UNEP FI). Ces initiatives visent à promouvoir l'application des principes de développement durable en intégrant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les analyses, les processus d'investissements, ainsi que dans la gestion et l'évaluation des risques.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à respecter les droits humains et les droits du travail, incluant la non-discrimination et le rejet formel de la traite des êtres humains, du travail forcé ou obligatoire, et du travail des enfants. Cet engagement repose sur le respect des réglementations locales, du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) et des principaux textes internationaux, tels que la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, et les conventions de l'OIT et de l'OCDE.

Concernant la discrimination, le harcèlement et les agissements sexistes, le groupe Edmond de Rothschild (France), par le biais de l'accord « Qualité de vie au travail », prend des mesures permettant d'assurer l'égalité professionnelle. La banque lutte également contre toute forme de discrimination, que ce soit lors de la phase de recrutement ou tout au long de la durée du contrat de travail.

Le Règlement interne du groupe Edmond de Rothschild (France) inclut une section dédiée au harcèlement qui précise les sanctions encourues en cas de faits avérés, en conformité avec le Code de déontologie du Groupe.

Actions mises en place concernant l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous

a. Egalité entre hommes et femmes

Le groupe Edmond de Rothschild (France) accorde une attention particulière à maintenir l'égalité hommes-femmes. Cet engagement se traduit par des pratiques de rémunération équitables et transparentes. Les actions entreprises sur ce sujet sont décrites dans le chapitre lié au principes d'égalité entre les femmes et les hommes en matière de rémunération.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) garantit également les mêmes droits et avantages en matière de conjugalité et de parentalité à tous les collaborateurs, indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, en respectant le droit de chaque individu à disposer de sa propre orientation sexuelle ou identité de genre.

En outre, un programme de mentoring est en cours de développement pour les collaborateurs ayant démontré un haut niveau de performance et de potentiel. Il visera à renforcer la confiance en soi et à accélérer les évolutions de carrière.

D'autre part, le groupe Edmond de Rothschild (France) a pour ambition de:

- Afficher une représentation des femmes parmi les successeurs potentiels aux fonctions clés de l'organisation
- Augmenter le nombre de femmes dans ses fonctions d'encadrement

L'équipe des Ressources Humaines participe de manière régulière à des formations et sensibilisations sur le respect de la diversité et sur les principes de non-discrimination, principes qu'elle applique lors de tout le processus de recrutement.

Deux formations ont eu lieu sur le thème de l'inclusion en 2024 :

- Une formation sur le recrutement inclusif a été suivie par l'équipe RH.
- Une conférence sur les stéréotypes, intitulée « Goods to Know », ouverte à tous les collaborateurs, a abordé les stéréotypes de genre et leurs impacts sur la société avec pour objectif de sensibiliser les participants aux biais inconscients afin de promouvoir une culture plus inclusive.

b. Diversité culturelle

Les nouveaux collaborateurs de nationalité étrangère bénéficient d'un accompagnement spécifique (aide administrative, etc).

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à encourager et à valoriser la diversité culturelle au travers des actions suivantes :

- **Offres d'emploi** : les annonces sont rigoureusement revues afin de s'assurer qu'il n'existe aucun élément discriminant et qu'elles intègrent obligatoirement une mention explicite concernant l'engagement en faveur de l'inclusion et de la diversité
- **Sélection des candidats** : la liste de candidats dans la sélection finale doit être mixte et/ou refléter la réalité du marché de l'emploi, une exigence étendue aux prestataires de recrutement mandatés
- **Mixité des recruteurs** : les processus de recrutement impliquent des personnes de genres, profils et expériences diversifiés
- **Formation des recruteurs** : les recruteurs sont formés à éviter les biais et à respecter le principe de non-discrimination, avec des guides de bonnes pratiques pour une évaluation objective des candidats. Un module sur la lutte contre la discrimination et la promotion de la diversité est inclus dans la formation dédiée aux managers.

- **Formation à la réglementation du travail** : les managers sont formés aux obligations inscrites dans le Code du Travail, notamment concernant le principe de non-discrimination
- **Ateliers de sensibilisation à la diversité** : la Fresque de la Diversité est utilisée pour sensibiliser les collaborateurs à la diversité

c. Echanges intergénérationnels

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à développer la collaboration intergénérationnelle car elle est convaincue que les partages d'expérience et les échanges entre les générations sont sources d'innovation. Le groupe Edmond de Rothschild (France) a pour projet de mettre en place des opportunités de reverse-mentoring, permettant à chacun, quel que soit son profil et sa séniorité, de valoriser son expérience et de faire bénéficier les autres collaborateurs du Groupe de ses compétences.

Dans le cadre de l'accord de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP), le groupe Edmond de Rothschild (France) propose plusieurs mesures pour améliorer les conditions de travail et optimiser l'intégration des salariés les plus âgés. Il s'agit également de gérer la deuxième partie de carrière, anticiper les évolutions et accompagner la fin de carrière :

- Salariés de 45 ans et plus, le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place un plan de gestion de la deuxième partie de carrière, axé sur le développement des compétences et des qualifications. Cela inclut un accès prioritaire à des formations et des bilans de compétences
- Salariés de 58 ans et plus, un accompagnement est proposé pour mieux appréhender la retraite grâce à une formation « information retraite »

Dans la continuité de cet accord, l'équipe des Ressources Humaines a organisé une formation en 2024 pour présenter les attentes de la jeune génération vis-à-vis du monde professionnel et expliquer les ajustements d'attitude managériale parfois nécessaires pour engager et fédérer les collaborateurs au sein d'une équipe multigénérationnelle.

Enfin, le programme de développement 'Jeunes Talents' (Vespucci) est un cursus annuel complet et sur mesure offert aux jeunes collaborateurs les plus prometteurs pour renforcer leurs compétences. Constituée d'une communauté internationale, elle permet un développement au contact de formateurs et des dirigeants du groupe Edmond de Rothschild.

d. Personnes en situation de handicap

Les Ressources Humaines du groupe Edmond de Rothschild (France) mettent en place les ajustements nécessaires permettant d'adapter les postes de travail et de répondre aux besoins des collaborateurs en situation de handicap, en coopération avec des professionnels de la santé et de la médecine du travail.

Entre 2015 et 2023, le groupe Edmond de Rothschild (France) a signé des accords tripartites avec les partenaires sociaux et l'Etat dans lesquels des engagements ont été pris en matière d'embauche et de maintien dans l'emploi des personnes titulaires de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé. Cet engagement fort a permis de porter le taux d'emploi des personnes en situation de handicap à plus de 3% de l'effectif. Les mesures figurant dans ces accords vont être reprises au sein de l'accord sur la diversité en cours de négociation avec les partenaires sociaux.

Dans sa méthodologie de calcul du taux d'emploi des personnes en situation de handicap, le groupe Edmond de Rothschild (France) tient compte des différentes définitions légales de la notion de « travailleur handicapé » pour garantir une représentation précise des données. En France, selon l'Article L5213-1 du Code du travail, un travailleur handicapé est défini comme une personne dont les possibilités d'emploi sont réduites en raison d'une altération de fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques.

La politique de diversité et d'inclusion encourage les employés en situation de handicap à exprimer leurs besoins spécifiques.

Aussi, et conformément aux législations locales, il a été mis en place des politiques de flexibilité du temps de travail permettant un soutien aux collaborateurs aidants et ceux en situations parentales exceptionnelles.

Enfin, afin de favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap, la banque collabore avec un cabinet de recrutement spécialisé et participe à des forums dédiés sur le sujet. Il a aussi été mis en place des ateliers (ou conférences) de sensibilisation au handicap, pour changer le regard des managers et collaborateurs sur le handicap.

e. Un environnement de travail sûr et respectueux

Dans le cadre de son engagement, le groupe Edmond de Rothschild (France) met en place des mesures pour prévenir la discrimination et le harcèlement. Le groupe Edmond de Rothschild (France) a ainsi mis en œuvre les actions suivantes :

- Mise en place d'une procédure diffusée à l'ensemble des collaborateurs, et permettant de signaler tout cas de discrimination, de harcèlement ou d'agissement sexiste. Ce mécanisme garantit également que chaque signalement sera sérieusement analysé et traité dans la plus grande confidentialité.
- Communication d'un contact référent harcèlement à tous les collaborateurs du groupe
- Formation dispensée aux managers sur le non-sexisme sur le lieu de travail

Comme indiqué dans son règlement interne, la banque s'engage à garantir un environnement de travail sûr et respectueux. En effet, conformément aux articles L 1153-1 et suivants du Code du travail et aux dispositions du code intérieur, aucun salarié ne doit subir des faits de harcèlement sexuel ou moral.

Les comportements à connotation sexuelle, les pressions aux fins d'obtenir un acte de nature sexuelle, ainsi que les agissements de harcèlement moral sont interdits. Aucune sanction, licenciement ou mesure discriminatoire ne pourra être prise contre un collaborateur (salarié, personne en formation ou en stage) ayant subi ou refusé de subir ces agissements, ou pour avoir témoigné ou relaté ces faits.

Les situations présentant des **risques psycho-sociaux** peuvent être signalées au travers de plusieurs canaux : entretiens annuels d'évaluation, entretiens RH, médecine du travail, référents harcèlement, ou par un courriel anonyme à l'adresse du département RH. Tout signalement fait l'objet d'un accusé-réception adressé au salarié concerné. Lorsqu'un signalement est fait sous l'une des formes exposées ci-dessus, l'alerte fait l'objet d'une analyse par la Direction des Ressources Humaines et le dirigeant responsable de l'entité concernée. **L'enquête n'est déclenchée que dès lors que les éléments en possession de la DRH présentent un caractère suffisamment grave.** Lorsque la décision de déclencher une enquête est prise, celle-ci doit intervenir dans les plus brefs délais. Le dossier d'enquête comportant les conclusions, l'extrait du procès-verbal (pv), le suivi des mesures de prévention et/ou des actions est conservé à la DRH et ne peut être consulté que par les salariés concernés, leurs managers de service ou de filière ou la Direction Générale.

Métriques concernant l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous

Afin de s'assurer de l'efficacité des actions décrites plus haut, des outils sont en place afin de mesurer la répartition femmes/hommes et l'égalité de rémunération (pour un travail à valeur égale).

Le groupe Edmond de Rothschild (France) communique les données ci-dessous relatives à l'année 2024, calculées selon sa propre méthodologie. Elle s'engage à l'adapter afin de se conformer pour l'exercice suivant aux attentes méthodologiques requises pour ce rapport.

Répartition du top management* par genre

Genre	Total (au 31.12.2024)	Pourcentage
Hommes	10	83%
Femmes	2	17%

*Membres CODIR au 31/12/2024 UES

Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranche d'âge	Total par genre et âge	Total par âge	Pourcentage
Femmes de moins de 30 ans	42	116	15%
Hommes de moins de 30 ans	74		
Femmes entre 30-50 ans	181	397	53%
Hommes entre 30-50 ans	216		
Femmes < 50 ans	121	239	32%
Hommes < 50 ans	118		

*Calcul effectué sur les effectifs au 31/12/2024 CDD CDI

A cela s'ajoute un indicateur clé de performance (ICP) calculé par les Ressources Humaines du groupe Edmond de Rothschild (France) visant à suivre le taux de rotation des collaborateurs. Cet ICP est régulièrement examiné en Comité des risques et est inclus dans le reporting de la Base de Données Economiques, Sociales et Environnementales (BDESE).

Indicateurs en terme de harcèlement, de discrimination et de droits de l'homme

Indicateurs	Total (au 31.12.2024)
nombre total d'incidents de discrimination	0
Enquête de prévention du harcèlement et de la discrimination	1
Nombre de plaintes déposées pour des actes de harcèlement ou de discrimination	0
Montant des amendes ou pénalités concernant des actes de harcèlement ou de discrimination	0
Nombre d'incidents graves en matière de droits de l'homme	0
Montant total des amendes, sanctions, et indemnités résultant d'incidents graves en matière de droits de l'homme	0

Cibles concernant l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous

Afin de poursuivre son engagement en matière de diversité des genres, le groupe Edmond de Rothschild (France) a pour cible de maintenir l'ensemble des actions et programmes internes décrits plus haut.

En ce qui concerne le taux de rotation, le groupe Edmond de Rothschild (France) s'est fixé un seuil maximal à ne pas dépasser au-delà duquel des actions correctives importantes seraient prises.

Formations et développement des compétences (S1-13)

Définition des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Des employés formés régulièrement (quel que soit leur sexe, âge, état de santé, etc) favorisent le développement continu des compétences, améliore les perspectives de carrière et augmente le taux de rétention des collaborateurs. (Opportunité)

Politiques concernant les formations et le développement des compétences

Le groupe Edmond de Rothschild (France) cherche à promouvoir et accompagner le développement des compétences de ses collaborateurs afin qu'ils puissent saisir toute opportunité d'évolution en interne et/ou à l'international.

Pour répondre à ce souhait, il a été mis en place l'accord de « **Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels** » (GEPP) qui offre aux salariés un environnement de travail propice à l'évolution et à l'apprentissage.

Cet accord a été initié par le groupe Edmond de Rothschild (France) et montre sa volonté d'accompagner professionnellement les collaborateurs afin de leur permettre de pouvoir s'adapter aux évolutions stratégiques de la Banque.

Actions mises en place concernant les formations et le développement des compétences

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place un plan de développement des compétences visant à s'assurer que chaque collaborateur puisse renforcer continuellement ses connaissances et permettre à chacun de se perfectionner dans ses fonctions. Il permet également aux collaborateurs de s'adapter aux changements des métiers du groupe Edmond de Rothschild (France).

Pour concrétiser cette volonté, le groupe Edmond de Rothschild (France) a organisé plusieurs formations en 2024:

- Formations obligatoires sur de nombreux sujets d'actualité (développement durable, protection des données, cybersécurité, réglementations, etc)
- Formations par métier permettant de favoriser le développement professionnel de chacun (banque privée, asset management, certifications en finance) ainsi que des formations en management et leadership
- Formations en développement personnel accessibles à l'ensemble des collaborateurs tels que la prise de parole en public, la gestion de projets, l'intelligence émotionnelle etc
- Formations permettant le développement des compétences. Les formations spécifiques qui ne relèvent pas du compte personnel de formation (CPF), sont prises en charge par la direction dans le cadre de son plan. Pendant la durée de ces formations, le temps de travail est considéré comme du temps de travail effectif et donne lieu au maintien de la rémunération.
- Formations continues sur les enjeux ESG pour l'équipe Investissement Responsable (IR)

Par ailleurs, les formations sont évaluées par les collaborateurs afin de garantir que les propositions de formation restent pertinentes et adaptées aux objectifs de développement professionnel des collaborateurs.

En 2024, les employés du groupe Edmond de Rothschild (France) ont bénéficié d'un nombre moyen de 13 heures de formation chacun.

Métriques sur les formations et le développement des compétences

Indicateurs en terme de formations et développement des compétences

Métrique	Femmes	Hommes
Pourcentage de salariés en CDI ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et de l'évolution de leur carrière	100%	100%
Pourcentage de salariés en CDI ayant complété des évaluations de leurs performances et d'évolution de carrière*	63%	59%
Pourcentage de salariés en CDI ayant des évaluations de leurs performances et d'évolution de carrière en cours*	86%	89%
Nombre moyen d'heures de formation par salarié**	10,96	10,45

* Statut au 23 janvier 2025 des processus de performance/effectif CDI au 31/12/2024

**Statut au 31/12/2024

Cibles en terme de formations et le développement des compétences

Afin de poursuivre ses efforts en terme de formation, le groupe Edmond de Rothschild (France) s'est fixé comme cible de traiter 100 % des demandes de formation formulées par ses collaborateurs.

Tableau de synthèse des métriques (MDR-M)

Section	Métrique	Définition et méthode de calcul
Caractéristiques des collaborateurs de Edmond de Rothschild (France)	Nombre total de salariés en termes d'effectif, ainsi que les ventilations par sexe et par pays pour les pays dans lesquels l'entreprise compte au moins 50 salariés, représentant au moins 10% du nombre total de ses salarié.	L'effectif de l'UES comprend les contrats à durée indéterminée (CDI) et les contrats à durée déterminée (CDD) liés à l'accroissement d'activité ou au remplacement de salariés absents. Toutefois, sont exclus les mandataires sociaux, les contrats d'apprentissage et d'alternance, ainsi que stagiaires, les prestataires, freelance et intérimaires. Cette définition s'applique uniquement pour la France, les autres pays ne répondant pas aux critères (moins de 50 salariés et moins de 10% de ses salariés).
	Nombre de salariés en termes d'effectifs ou équivalents temps plein, ainsi que des ventilations par genre.	L'effectif de l'UES comprend les contrats à durée indéterminée (CDI) et les contrats à durée déterminée (CDD) liés à l'accroissement d'activité ou au

		remplacement de salariés absents. Toutefois, sont exclus les mandataires sociaux, les contrats d'apprentissage et d'alternance, ainsi que stagiaires, les prestataires, freelance et intérimaires. Cette définition s'applique uniquement pour la France, les autres pays ne répondant pas aux critères (moins de 50 salariés et moins de 10% de ses salariés).
	Nombre de salariés qui ont quitté l'entreprise en 2024	Le nombre de salarié ayant quitté l'entreprise ne concerne que les CDI présents au sein de l'effectif UES France au titre de l'année 2024. le motif de départ s'étend du départ volontaire, à la rupture conventionnelle, au licenciement et à la fin de contrat.
	Taux de rotation des salariés en 2024 en %	Le taux de rotation est calculé en prenant en compte le nombre de départ de CDI au cours de l'année 2024 rapporté à l'effectif en CDI au 01/01/2024.
Conditions de travail	Pourcentage de membres de son personnel couverts par son système de gestion de la santé et de la sécurité fondé sur des exigences légales et/ou des normes ou lignes directrices reconnues	Les salariés de Edmond de Rothschild (France) sont tous couverts quel que soit la forme et la durée du contrat. Cela répond aux dispositions légales relatives au Code du travail français.
	Nombre d'accidents du travail comptabilisables	Le nombre d'accidents de travail est calculé en prenant en compte tous les salariés. Seuls les accidents déclarés dans l'outil Net-entreprises, le portail national de déclaration, sont comptabilisés. Les données sont extraites de l'outil de gestion des temps.
	Taux d'accidents du travail comptabilisables	Conformément à la définition légale française, pour mesurer le taux d'accidents du travail, deux taux sont utilisés : le taux de fréquence et le taux de gravité. Le taux de fréquence montre le nombre d'accidents survenus sur une période de temps donnée, tandis que le taux de gravité mesure la gravité des accidents en termes de jours de travail perdus.

	En ce qui concerne les salariés de l'entreprise, le nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail ou de décès dus à des accidents du travail, de problèmes de santé liés au travail et de décès dus à des problèmes de santé	En ce qui concerne le nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail ou de décès dus à des accidents du travail, de problèmes de santé liés au travail et de décès dus à des problèmes de santé, les données sont extraites de l'outil de gestion des temps en date du 31/12/2024.
	Nombre d'accidents de trajet	Le nombre d'accidents de trajet est extrait du logiciel de gestion des temps en date du 31/12/2024.
	Nombre d'aidants familiaux ayant signalés leur situation à la DRH	Le nombre d'aidants familiaux est suivi au sein d'un fichier Excel, qui centralise les demandes formulées par les collaborateurs souhaitant en bénéficier.
	Nombre de décès dus à des accidents et maladies professionnelles	Le nombre de décès est obtenu en prenant en compte les décès déclarés dans l'outil Net-entreprises, le portail national de déclaration.
	Pourcentage de salariés ainsi concernés ayant pris des congés familiaux.	Le pourcentage de salariés ayant pris des congés familiaux est calculé sur l'ensemble des collaborateurs sous contrat, hors externes et stagiaires, à partir des données de l'outil de gestion des temps intégré à la gestion des paies.
	Pourcentage de salariés ainsi concernés ayant pris des congés familiaux, avec une ventilation par sexe.	La ventilation par sexe est réalisée en calculant, pour chaque genre, le pourcentage de salariés ayant pris des congés familiaux par rapport à l'ensemble des collaborateurs de ce même genre (hors externes et stagiaires).
	Pourcentage de salariés ayant adhéré à la charte de télétravail.	Au 31/12/2024, le pourcentage de salariés en CDI ayant adhéré à la charte de télétravail est calculé en utilisant l'outil de gestion DBGSI. Les salariés peuvent choisir entre 45 jours de télétravail, 90 jours de télétravail, un forfait spécifique, ou pas de télétravail. Si aucun choix n'est fait sur l'outil de gestion, cela signifie qu'ils n'ont pas adhéré à la charte.
	Pourcentage de salariés ayant participé aux dernières élections professionnelles en 2022	Le taux de participation aux élections professionnelles dans le périmètre UES EdR France, EdRAM, EdR CF, EdrAC, et EdR PE;

		a été mesuré via un vote électronique organisé par la société spécialisée E-votez, et conformément au Code du travail français. Les salariés externes éligibles peuvent également voter.
	Pourcentage des salariés couverts par des conventions collectives	Selon l'obligation légale, le code NAF détermine la convention applicable à l'entreprise. Ainsi, tous les salariés de Edmond de Rothschild (France) sont couverts par la convention collective de la banque, quelle que soit la durée de leur contrat.
	L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes	L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est de 40,34% sur la période de reporting 2024. La population prise en compte pour le calcul comprend les CDI et les CDD (hors alternants et contrats professionnels) présents au moins six mois sur l'année. Le salaire pris en compte englobe le salaire fixe, les bonus, et les avantages en nature. Cet écart s'explique par la proportion plus élevée d'hommes au sein des fonctions de direction, notamment aux niveaux les plus élevés d'encadrement.
	Ratio de rémunération annuelle totale	Le ratio de rémunération annuelle totale est de 27 sur la période de reporting 2024. La population prise en compte pour le calcul comprend les CDI et les CDD (hors alternants et contrats professionnels) présents au moins six mois sur l'année. Le salaire pris en compte englobe le salaire fixe, les bonus, et les avantages en nature. Cet écart s'explique par la proportion plus élevée d'hommes au sein des fonctions de direction, notamment aux niveaux les plus élevés d'encadrement
Egalité de traitement et égalité des chances pour tous	Taux d'emploi des personnes en situation de handicap	Dans la méthodologie de calcul du taux d'emploi des personnes en situation de handicap, Edmond de Rothschild (France) tient compte des différentes définitions légales de la notion de « travailleur handicapé » pour garantir une représentation précise des données. En France, selon l'Article

		L5213-1 du Code du travail, un travailleur handicapé est défini comme une personne dont les possibilités d'emploi sont réduites en raison d'une altération de fonctions physiques, sensorielles, mentales ou psychiques
	La répartition par genre, en nombre, au niveau du top management	Les membres du CODIR désignent les membres des Directoires de Edmond de Rothschild (France) et Edmond de Rothschild Asset Management (France), du comité de Direction de EdRCF et du Président du Directoire de EdRAC. La répartition est faite sur l'effectif UES au 31/12/2024.
	La répartition par genre, en pourcentage, au niveau du top management	Les membres du CODIR désignent les membres des Directoires de EdR (France) et Edmond de Rothschild Asset Management (France), du comité de Direction de EdRCF et du Président du Directoire de EdRAC. La répartition est faite sur l'effectif UES au 31/12/2024.
	La répartition des salariés (en termes d'effectif) de moins de 30 ans	Les données relatives à l'âge des collaborateurs sont extraites directement du logiciel des gestions de paie. Lors de l'embauche, la présentation obligatoire d'une pièce d'identité permet d'enregistrer précisément ces informations, assurant une analyse fiable par tranche d'âge. La répartition est faite uniquement pour les CDI et sur l'effectif UES au 31/12/2024 (exclusion des alternants et mandataires)
	La répartition des salariés (en termes d'effectif) entre 30-50 ans	Les données relatives à l'âge des collaborateurs sont extraites directement du logiciel des gestions de paie. Lors de l'embauche, la présentation obligatoire d'une pièce d'identité permet d'enregistrer précisément ces informations, assurant une analyse fiable par tranche d'âge. La répartition est faite uniquement pour les CDI et sur l'effectif UES au 31/12/2024 (exclusion des alternants et mandataires)
	La répartition des salariés (en termes d'effectif) de plus de 50 ans	Les données relatives à l'âge des collaborateurs sont extraites directement du logiciel des

		gestions de paie. Lors de l'embauche, la présentation obligatoire d'une pièce d'identité permet d'enregistrer précisément ces informations, assurant une analyse fiable par tranche d'âge. La répartition est faite uniquement pour les CDI et sur l'effectif UES au 31/12/2024 (exclusion des alternants et mandataires)
	Le pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et de l'évolution de leur carrière	Tous les collaborateurs en CDI au 31/12/2024, à l'exception de ceux en arrêt maladie longue durée ou en congé maternité, sont invités à participer à des évaluations régulières de performance et de l'évolution de leur carrière. Les données sont recueillies via le SIRH et elles permettent ensuite de calculer le taux de participation.
	Le nombre moyen d'heures de formation par salarié	Le nombre moyen d'heures de formation par salarié se calcule en divisant la somme totale des heures de formation qui ont été suivies par l'effectif au 31/12/2024.

ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux

Afin de maintenir un impact positif sur ses clients, Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild (France) fournissent une information financière et ESG de qualité, en s'assurant de la transparence et de la précision des données publiées. Les clients sont ainsi dûment informés des performances et des engagements du groupe Edmond de Rothschild (France) notamment en matière de durabilité et de responsabilité sociale. Cela contribue non seulement à maintenir la réputation du groupe (France), mais aussi à attirer et fidéliser une clientèle soucieuse d'avoir une information sur les caractéristiques ESG de ses investissements.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild (France) ont mis en place une gestion efficace de protection des données de sa clientèle. Aussi, les collaborateurs doivent en permanence faire preuve de vigilance et de rigueur dans le respect des procédures afin d'éviter toute fuite de données. En cas de manquement à ces obligations, Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Edmond de Rothschild (France) exposeraient ses clients à un risque important de cybersécurité, pouvant entraîner des pertes financières conséquentes pour l'établissement.

Enfin, la description des segments de clients du groupe Edmond de Rothschild (France) exposés aux impacts matériels est présente au sein du paragraphe SBM-1 de la section « ESRS 2 - Informations Générales ».

Définition des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Fournir une information financière et extra-financière de qualité a un impact positif pour les clients car cela renforce leur confiance. (Impact positif)

Politiques en matière d'information financière et extra-financière

Le groupe Edmond de Rothschild dispose d'une « **Directive interne relative à la gouvernance en matière de durabilité** » visant à assurer un ensemble de standards ESG minimums dans la transposition et l'application des exigences réglementaires européennes et nationales. Cette directive s'applique à l'ensemble des entités du groupe Edmond de Rothschild basées au sein de l'Union européenne, ainsi qu'aux entités établies en Suisse et à Monaco. Le Conseil d'Administration (Groupe) est responsable de mettre en œuvre les principes énoncés dans cette Directive.

Le **Code éthique** du groupe Edmond de Rothschild rappelle que les collaborateurs sont tenus de respecter, au-delà des obligations légales, des principes de conduite éthique et professionnelle exemplaire inspirés des valeurs historiques de la famille Rothschild : servir et protéger les intérêts des clients, respecter les règles de confidentialité, éviter les conflits d'intérêts et coopérer activement à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption. Ce code s'applique à l'ensemble des entités du groupe Edmond de Rothschild basées au sein de l'Union européenne, ainsi qu'aux entités établies en Suisse et à Monaco. Le Conseil d'Administration (Groupe) est responsable de mettre en œuvre les principes énoncés dans ce Code.

Le groupe Edmond de Rothschild dispose d'une **procédure de réclamation** dans le cas où un client ou un porteur de part souhaiterait remonter une préoccupation ou une réclamation sur un rapport ou autre. Le processus de réclamation client est présenté dans les documents contractuels et sur le site internet du groupe Edmond de Rothschild (France). Les clients de Edmond de Rothschild Asset Management peuvent contacter leur interlocuteur habituel en cas de difficulté ou de désaccord concernant un service d'investissement. En cas de litige persistant, une réclamation doit être adressée au Service Clients. Une réponse ou, a minima, un accusé de réception est envoyé aux clients sous 10 jours ouvrables et, le cas échéant, une réponse définitive est donnée sous un délai maximum de 2 mois.

- Concernant Edmond de Rothschild (France), pour toute difficulté le banquier privé reste le premier contact à privilégier. Si un désaccord subsiste, les clients peuvent contacter le Responsable de la Relation Clientèle par écrit (courrier ou courriel). Les clients bénéficient des mêmes délais (10 jours pour une réponse ou pour, a minima, un accusé de réception et, le cas échéant, 2 mois maximum pour une réponse définitive).
- En dernier recours, si la réponse est estimée non satisfaisante, les clients de Edmond de Rothschild Asset Management (France) et de Edmond de Rothschild (France) peuvent saisir le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers via un formulaire en ligne ou par courrier postal. Également, la clientèle du groupe Edmond de Rothschild (France) privée Edmond de Rothschild (France) a la possibilité de saisir le Médiateur de la Fédération Bancaire Française via son formulaire en ligne ou par courrier postal.

Cette approche permet d'identifier les domaines nécessitant des améliorations et à garantir que les actions mises en place produisent les résultats escomptés.

Dans le cadre de l'élaboration des reportings de ses fonds, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place des procédures de contrôle interne visant à s'assurer de la qualité de l'information extra-financière fournie. Le contrôle s'effectue à deux niveaux :

- Rapports mensuels : un contrôle de 1^{er} niveau est réalisé par les équipes de production et complété par une revue du gérant de chaque fonds
- Rapports annuels : un contrôle de 1^{er} niveau est effectué par les équipes de production et complété par une revue du gérant de chaque fonds. A cela s'ajoute des contrôles aléatoires réalisés par l'équipe Conformité, afin de vérifier la qualité et l'exhaustivité des données quantitatives et qualitatives.

Veillez-vous référer à la section S1 « Egalité de traitement et égalité des chances pour tous pour plus de détails sur la prise en compte dans les politiques de Edmond de Rothschild (France) du respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux au travail, incluant les consommateurs et utilisateurs finaux

Actions en matière d'information financière et extra-financière

Edmond de Rothschild Asset Management (France) et la banque privée Edmond de Rothschild (France) communiquent des informations ESG et des rapports distincts, adaptés à la nature de leurs activités, aux exigences réglementaires et aux besoins de leurs clients.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) met à disposition de ses investisseurs les différentes informations suivantes :

1. Rapports mensuels sur les fonds ouverts (sur demande pour les fonds dédiés) Article 8 et 9 SFDR : il est fourni aux porteurs de parts de ses fonds, des rapports mensuels (*factsheet*) détaillant la stratégie d'investissement et la performance mensuelle sur certains indicateurs clés :
2. Approche ESG appliquée (exclusion, label ISR, best in universe ou best in class, impact, vote, engagement).
3. Score ESG du fonds et de son univers d'investissement, répartition du fonds par note ESG, répartition du score par pilier ESG.
4. Scores des controverses du fonds.
5. Alignement climatique (°C) du fonds et de son univers d'investissement, intensité des émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3), intensité d'émissions de gaz à effet de serre économisées.
6. Exposition aux objectifs de développement durable (ODD) du fonds et de son univers d'investissement.
7. Fichier EET (European ESG Template): mise à disposition de ces indicateurs pour les clients institutionnels.
8. Rapports annuels SFDR : évolution des caractéristiques ESG et des investissements durables des fonds article 8 et 9 SFDR au cours de l'année écoulée.
9. Documents précontractuels SFDR : description des caractéristiques ESG et des investissements durables visés par les fonds article 8 et 9 SFDR.
10. LEC 29 et rapport PAI : production des deux rapports annuels réglementaires (rapport Art 29 Loi Energie Climat et déclaration des Principales Incidences Négatives (PAI)) décrivant la stratégie du fonds en matière climatique et de biodiversité, ainsi que des indicateurs quantitatifs d'impacts sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

11. Rapport fonds labellisés ISR : production d'un rapport annuel pour les fonds ayant obtenu ce label, gage de transparence dans le respect de critères stricts d'investissement responsable et d'intégration de caractéristiques ESG dans la stratégie de gestion.

La banque privée Edmond de Rothschild (France) a, quant à elle, mis en œuvre différentes initiatives visant à répondre au mieux aux attentes de ses clients en matière de durabilité :

1. Préférences des clients en matière de durabilité : les préférences en matière de durabilité des clients sont collectées afin de réaliser des propositions d'investissement adéquates. De plus, une fiche pédagogique accompagne le questionnaire de collecte de ces préférences afin de présenter de manière didactique les grands principes de durabilité définis dans la réglementation. La fiche pédagogique est directement adressée aux clients.
2. Informations trimestrielles « Le Mandat IR (Investissement Responsable) » : chaque trimestre, une lettre est adressée aux clients sous ce mandat de gestion. La lettre détaille la trajectoire de décarbonation des actifs en portefeuille, les caractéristiques des orientations de gestion ainsi que l'approche extra-financière de Edmond de Rothschild (France)
3. Rapports annuels SFDR : ce rapport fournit l'évolution des caractéristiques ESG et des investissements durables des mandats article 8 et 9 SFDR au cours de l'année écoulée
4. Renforcement de l'offre ESG : Edmond de Rothschild (France) continue à renforcer le développement de son offre en matière de produits et services ESG afin de répondre à la demande croissante de ses clients et veille à y associer une communication transparente
5. Formation sur la durabilité : afin de sensibiliser les banquiers privés aux enjeux de durabilité, des formations ont été délivrées sous plusieurs formats : en ligne, cours magistraux, et ateliers spécifiques animés par les équipes de gestion.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) utilise différents fournisseurs de données ESG qui ont été sélectionnés en fonction de la qualité de leur analyse et de l'étendue de la couverture de titres.

Métriques en matière d'information financière et extra-financière

Le groupe Edmond de Rothschild (France) utilise différentes métriques, qui ont été décrites plus haut.

Cibles en matière d'information financière et extra-financière

Edmond de Rothschild (France) porte une attention particulière à l'ensemble des exigences de reporting. Dans ce cadre, elle prévoit l'ajustement régulier de ses mécanismes de reporting afin de répondre au mieux aux attentes en constante évolution non seulement réglementaires, mais également de ses clients.

Définition des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Des manquements en matière de cybersécurité peuvent entraîner des fuites de données, nuire à la confiance des clients dans la robustesse de la marque de Edmond de Rothschild (France), créant un risque financier lié à la perte potentielle de clients. (Risque)

Assurer la protection des données personnelles de ses clients est essentiel pour le groupe Edmond de Rothschild. Une fuite de données pourrait d'une part générer un préjudice financier et d'autre part durablement nuire à la réputation de Edmond de Rothschild Asset Management (France) et de Edmond de Rothschild (France) et impacter la confiance de ses clients. De plus, les services proposés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et de Edmond de Rothschild (France) peuvent avoir un impact significatif, sur l'exposition des données des clients.

Les systèmes d'information sont exposés à divers risques, tels que le vol de données, l'indisponibilité des services critiques, les cyberattaques et la non-conformité réglementaire. Edmond de Rothschild (France) gère ces risques au travers d'une gouvernance solide, de contrôles d'accès rigoureux et de l'intégration systématique des enjeux de sécurité des systèmes d'information dans les projets.

Politiques en matière de cybersécurité

Pour mitiger ces risques, une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) du groupe Edmond de Rothschild (France) est intégrée dans la Politique des Risques du groupe Edmond de Rothschild et définit les principes de gestion du cyber-risque. Ce cadre réglementaire est complété par des directives spécifiques et des adaptations locales, conformément aux exigences légales et réglementaires nationales. Ainsi le groupe Edmond de Rothschild (France) dispose de sa propre PSSI validée par ses instances de direction.

Enfin, il est rappelé dans le Code Ethique du groupe Edmond de Rothschild, que tout collaborateur doit scrupuleusement faire preuve de vigilance et de confidentialité en matière de d'information et de données clients. Aussi, celles-ci doivent être collectées et utilisées en respectant les réglementations européennes et nationales applicables.

Actions en matière de cybersécurité

Sécurité des Systèmes d'information

Les principes directeurs de la PSSI encadrent la gouvernance du cyber-risque, la maîtrise de l'accès aux informations, l'intégration systématique de la sécurité dès la conception d'un nouveau système, ainsi que la gestion proactive des incidents cyber. Ces principes définissent également la mise en place de contrôles réguliers, de tests de robustesse et de sensibilisation des collaborateurs. Ces mesures visent à protéger les données et à garantir la sécurité globale du groupe Edmond de Rothschild (France).

Lors de la conception ou de l'acquisition de nouveaux systèmes, des mesures de sécurité sont définies pour les différentes étapes de son cycle de vie. Ces mesures s'articulent autour des principaux axes suivants :

- Intégrer des solutions de sécurité adaptées à l'usage généralisé d'Internet, de l'accès à distance et de la mobilité (PC portable, tablette, téléphone, etc.)
- Livrer des applications qui garantissent l'intégrité des transactions et des informations qu'elles contiennent
- Concilier les exigences de sécurité et d'agilité dictées par les besoins des métiers
- Construire des infrastructures intrinsèquement capables de survivre à un sinistre majeur
- Intégrer aux applications et infrastructures des fonctions facilitant le contrôle.

Le suivi des systèmes existants prend en compte les considérations suivantes :

1. Fixation du juste niveau de sécurité : le niveau de sécurité doit être adapté aux risques des applications et processus. Il est essentiel de trouver un équilibre entre sécurité et performance, vérifier les dérives et rapporter les risques résiduels. Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) doit être consulté pour les analyses de risques et proposer des solutions.

2. Analyse des risques : l'analyse de risques, intégrée dans la gestion des risques opérationnels, est essentielle pour déterminer le niveau de sécurité. Elle est effectuée périodiquement, en partant des impacts potentiels des dysfonctionnements des SI. Les risques résiduels doivent être validés par le Comex/les instances de direction locales selon leur niveau. L'analyse commence par l'étude des menaces et vulnérabilités pour exprimer les besoins de sécurité.

3. Cohérence des mesures : les mesures de sécurité, qu'elles soient procédurales, techniques, organisationnelles ou contractuelles, doivent être cohérentes et répondre aux besoins de sécurité. Elles peuvent être préventives, détectives ou correctives.

4. Gestion des cas de non-conformité : la non-conformité avec les bonnes pratiques ou les exigences légales et/ou réglementaires crée des risques réglementaires, financiers et réputationnels. Pour traiter ces non-conformités, trois actions sont possibles :

- Corriger cette non-conformité
- Accepter le risque de la non-conformité, à condition qu'il reste conforme aux exigences réglementaires (acceptation de risque)
- Demander une autorisation temporaire de non-conformité (dérogation)

La PSSI est régulièrement mise à jour pour garantir sa pertinence et son efficacité. Les mises à jour doivent tenir compte des évolutions internes et externes, ainsi que des résultats des contrôles et audits, et des incidents cybers majeurs.

Enfin, le Comité Cyber Groupe supervise le cyber-risque, suit la réalisation des plans d'actions et se réunit tous les deux mois. La gestion du cyber-risque s'opère selon le principe de séparation des lignes de défense : la direction du système des systèmes d'information (DSI) en première ligne et le RSSI Groupe en deuxième ligne. Le Chief Risk Officer (CRO) Groupe nomme un RSSI pour définir et mettre en œuvre la PSSI et identifier les risques. La DSI pilote les activités de sécurité et alloue les moyens nécessaires.

Protection des données

La protection des données se traduit par différents projets et outils performants pour gagner en efficacité et permettre une amélioration continue.

Le Responsable Sécurité des Systèmes d'Informations (RSSI) et le Data Protection Officer (DPO) du Groupe s'assurent, entre autres, que la politique interne sur la protection des données et des clients ainsi que les bonnes pratiques pour les collaborateurs sont appliquées et respectées. De même, le DPO accompagne les départements et filiales dans le cadre de leurs activités, sur les problématiques liés à la Règlementation Générales sur la Protection des Données (RGPD) et contrôle le respect et la bonne application du règlement. Des campagnes de sensibilisation sont développées en continu.

Les projets informatiques sont analysés conjointement par le DPO et le RSSI, sur la base de fiches « RGPD & Sécurité » remplies par les responsables de projet afin de vérifier, avant implémentation, qu'ils répondent aux principes de minimisation, de « privacy by design » et « privacy by default ».

Métriques en matière de cybersécurité

Pour mitiger le risque de fuite des données personnelles, le groupe Edmond de Rothschild (France) utilise des outils permettant de vérifier le contenu des données échangées par les canaux de sorties mis à la disposition du collaborateur. Par ailleurs, le groupe Edmond de Rothschild (France) a mené en 2023 plusieurs tests d'intrusion interne et externe (tests de type boîte blanche, boîte grise, etc.), revues de code, etc.

Depuis juillet 2022, l'effectif complet du groupe Edmond de Rothschild (France) a été invité à faire ou refaire le e-learning RGPD. Celui-ci a préalablement été mis à jour en mai 2022. La campagne s'est poursuivie en 2024. Fin décembre 2024, 95% de l'effectif avait validé le e-learning, sachant que chaque collaborateur doit l'effectuer tous les 2 ans.

De plus, tous les nouveaux collaborateurs, y compris les stagiaires et les prestataires externes, suivent une sensibilisation sur la cyber sécurité, la protection de l'information et le RGPD. En 2024, 8 sessions de sensibilisation ont eu lieu pour 361 nouveaux entrants formés, soit 87% de cette population.

Concernant l'analyse des projets informatiques, en 2024, 12 fiches « RGPD & Sécurité » ont été rédigées et sont soit validées soit en cours de validation conjointement par le RSSI et le DPO.

Enfin, 14 analyses dites d'« Impact sur la vie privée » ont été menées depuis 2018 sur des traitements de données à caractère personnel afin de s'assurer de leur conformité à la RGPD. Un programme de revue tous les 3 ans de ces analyses, pour mise à jour si nécessaire, a démarré en 2022. Des indicateurs de risques KPI et KRI ont été définis au niveau du Groupe pour la mise en conformité avec la RGPD : ils sont mis à jour trimestriellement par le groupe Edmond de Rothschild (France). Il n'y a eu aucun incident ayant nécessitant une notification aux Autorités en 2024

Les collaborateurs et collaboratrices sont le pilier central de la sécurité et de la protection des données. Pour cette raison, il est crucial de sensibiliser et de former régulièrement les équipes.

Cibles en matière de cybersécurité

En 2024, tous les collaborateurs et collaboratrices actifs ont été formés à la cybersécurité et le groupe Edmond de Rothschild (France) s'engage à maintenir cette dynamique de formation.

Gouvernance

ESRS G1 Conduite des affaires (comportement éthique, culture d'entreprise, protection des lanceurs d'alerte, participation aux instances de place)

Le groupe Edmond de Rothschild (France) porte une attention particulière à s'assurer que la conduite de ses affaires soit réalisée avec la plus grande éthique, notamment au travers du respect de ses politiques, de la mise en place d'un dispositif de contrôle interne et de formations régulières auprès ses collaborateurs. L'objectif est non seulement de s'assurer du respect des obligations légales applicables dans ce domaine, mais également de répondre à des normes éthiques les plus élevées afin de protéger ses clients, ses collaborateurs et sa réputation.

Définitions des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Un comportement éthique exemplaire a un impact positif. Cela protège les salariés, les clients du groupe Edmond de Rothschild (France) et la réputation de l'entreprise. (Impact positif)

Une culture d'entreprise favorisant des comportements individuels ou collectifs incompatibles avec les principes d'éthique des affaires entraîne un risque de pertes financières liées à des sanctions ou des amendes, ainsi qu'un risque de réputation pouvant entraîner une perte de clients. (Risque)

Politiques en matière de conduite des affaires

Le groupe Edmond de Rothschild (France) dispose d'une culture d'entreprise unique, forte, et fondée sur un ensemble de principes qui visent notamment à restreindre des comportements individuels contraires à ses valeurs. Les valeurs familiales sont déclinées en dix principes qui viennent orienter les engagements, la stratégie et les actions de Edmond de Rothschild (France).

Le groupe Edmond de Rothschild (Suisse) dispose de plusieurs politiques permettant d'assurer que la conduite de ses affaires soit réalisée avec la plus grande éthique :

1. Le "**Code d'éthique du Groupe**" du groupe Edmond de Rothschild (Suisse) a pour objectif de définir les règles éthiques applicables à toutes ses entités. Les collaborateurs ont pour obligation de respecter des principes éthiques tels que l'intégrité, la loyauté, l'équité et la diligence dans la conduite des affaires. Le code met l'accent sur la nécessité de servir au mieux les intérêts de la clientèle dans le respect des règles en matière de confidentialité et d'abus de marché.

2. Le **“Livre de procédures relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme”** mis en place par le groupe Edmond de Rothschild (France) (et qui s’insère dans la politique du groupe Edmond de Rothschild) instaure des mesures de prévention contre toutes activités illégales, y compris le respect des sanctions internationales et nationales. Ce livre est sous la responsabilité des équipes de la Conformité et du Contrôle permanent. Il s’inscrit dans la démarche du groupe Edmond de Rothschild d’imposer des standards rigoureux et uniformes à l’ensemble de ses entités en matière de lutte contre le blanchiment d’argent et le financement du terrorisme (LCB-FT).
3. Le **“Code de conduite anti-corruption”** du groupe Edmond de Rothschild (France) et ses filiales impose à ses collaborateurs de respecter strictement les principes qui y sont édictés. En complément, une **“Procédure relative à la faculté d’alertes des collaborateurs”** a été instaurée par la Direction de la Conformité et le Contrôle Permanent. Cette politique explique les modalités selon lesquelles toute personne physique concernée a la possibilité d’alerter le groupe Edmond de Rothschild (France) et ses filiales sur d’éventuels dysfonctionnements concernant le respect des obligations de conformité.

Les enquêteurs sont des membres de la Direction de la Conformité et du Contrôle permanent, qui est par nature indépendante des services opérationnels, ce qui garantit l’indépendance de l’enquête.

Les résultats de ces enquêtes, le cas échéant, sont communiqués au Comité des Risques puis au Directoire.

Ce code est en ligne avec recommandations de l’Agence Française anti-corruption (AFA) qui a été conçue pour se conformer aux normes et principes internationaux en matière de lutte contre la corruption, y compris ceux établis par la Convention des Nations-Unies contre la corruption.

Les fonctions les plus exposées à la corruption et aux pots-de-vin sont celles du front office, en contact direct avec les clients, et les postes de management, responsables des décisions stratégiques.

Plus globalement, le secteur bancaire est soumis à un cadre réglementaire strict, notamment en matière de conduite des affaires (lutte contre la corruption, LCB-FT, lanceur d’alertes, comportements appropriés sur les marchés financiers, Sapin 2, ...). Une gouvernance robuste est en place avec un Comité de Risques qui veille à la bonne application de ces réglementations et un suivi qui est directement réalisé par le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Actions en matière de conduite des affaires

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place plusieurs procédures permettant de garantir le respect d’un comportement éthique et l’application de l’ensemble des exigences réglementaires :

- Diffusion de la culture d’entreprise par l’intégration de ses principes au sein des processus de :
 - Recrutement
 - Accueil des nouveaux collaborateurs
 - Gestion de la performance
- Formations annuelles ou tous les deux ans dispensées par la Direction de la Conformité à l’ensemble des collaborateurs ou auprès de certaines lignes de métier sur les sujets suivants :
 - Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
 - Sanctions financières internationales, la lutte contre la corruption : le contenu du programme de formation lutte anti-corruption 2025 prévoit les thématiques suivantes :
 - Loi Sapin 2 : prévention du risque de corruption
 - Prévention de la corruption
 - Intégration des risques et sanctions

- Cas pratiques
 - Gestion des conflits d'intérêts
 - Prévention des abus de marché
- « **Procédure relative à la faculté d'alerte des collaborateurs** » qui permet à tout collaborateur d'alerter le groupe Edmond de Rothschild (France) et ses filiales sur l'existence de conduites ou de situations contraires au code de conduite de la société ou d'éventuels dysfonctionnement concernant le respect des réglementations et législations en vigueur, En France, le département "référént" est la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent du groupe Edmond de Rothschild (France). Ce dispositif d'alerte est dédié aux collaborateurs et n'est pas ouvert aux parties externes.
- Attestation annuelle de respect des règles déontologiques

Par ailleurs, le "**Code de conduite anti-corruption**" du groupe Edmond de Rothschild (France) rappelle que des sanctions disciplinaires, des sanctions administratives ou pénales sont encourues en cas de non-respect des législations anti-corruption en vigueur, des règles Groupe et locales applicables.

La mise en place de ces procédures tend à renforcer le respect de ses politiques en matière de conduite éthique des affaires.

Métriques en matière de conduite des affaires

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent du groupe Edmond de Rothschild (France) vérifie le respect des réglementations et des règles internes applicables à l'entreprise et à ses collaborateurs. Elle veille également au suivi des formations de conformité par les collaborateurs. Afin de mesurer l'efficacité de ces formations, la Banque utilise l'indicateur du taux de participation et le taux de réussite des évaluations finales.

Pour les procédures concernant la lutte anti-corruption, celles-ci s'appliquent à tous les collaborateurs. La formation sur la lutte contre la corruption est dispensée aux collaborateurs qui seraient les plus exposés (les fonctions à risque et les membres du Directoire y participent). Ainsi, 76% des collaborateurs de la Banque sont concernés par la formation lutte anti-corruption.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place des mesures de suivi des risques de corruption à l'aide d'une cartographie des risques par entité, afin de les anticiper, de les évaluer et de les contrôler.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) n'a pas fait l'objet de condamnation pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Cibles en matière de conduite des affaires

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent du groupe Edmond de Rothschild (France) s'est fixée pour cibles de :

- Poursuivre la formation régulière des collaborateurs
- Maintenir une communication active sur l'importance de se référer au corps procédural interne encadrant la conduite des affaires
- Maintenir un dispositif de remontée rapide de toutes les informations permettant une gestion efficace des risques de nature législative, réglementaire ou réputationnel
- Assurer le respect rigoureux des normes légales régissant :
 - La lutte Contre le Blanchiment d'argent et le Financement du Terrorisme (LCB-FT)
 - Le cadre réglementaire relatif à la lutte contre la corruption

Définitions des impacts, risques et opportunités (IROs) identifiés

Le développement de la finance durable est encore en structuration. En participant aux travaux et organismes de Place, le groupe Edmond de Rothschild (France) a un impact positif sur la prise en compte des enjeux de durabilité dans l'écosystème financier et l'économie. (Impact positif)

Politiques en matière de finance durable

Le groupe Edmond de Rothschild (France) a mis en place une gouvernance permettant d'assurer la pérennité de ses engagements, notamment en matière de durabilité. Elle s'appuie en outre sur la participation aux travaux des organismes de Place.

Dans son précédent rapport de durabilité (Déclaration de Performance Extra-financière de 2024), le groupe Edmond de Rothschild (France) souligne que l'investissement durable est un enjeu principal pour le Groupe. Pour cela, la banque adhère à des initiatives et organisations réputées pour leurs contributions significatives à la finance durable.

Le groupe Edmond de Rothschild (France) est membre de plusieurs associations professionnelles :

- L'Office de Coordination Bancaire et Financière (OCBF). La banque y occupe un siège au conseil d'administration de l'OCBF et en assure la vice-présidence.
- La Fédération Bancaire Française (FBF)
- L'Association Française de Gestion (AFG)
- L'Association française des Marchés Financiers (AMAFI)

Actions en matière de finance durable

Le groupe Edmond de Rothschild (France) s'est engagé en faveur de la prise en compte des enjeux de durabilité en finance et en économie au travers de plusieurs initiatives de Place :

- Edmond de Rothschild Asset Management s'aligne avec l'Accord de Paris et adhère à l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM).
- Signataire du Pacte mondial des Nations unies (UNGC)
- Signataire des Principes pour l'investissement responsable soutenus par les Nations unies (PRI)
- Signataire du PRI Montréal Carbon Pledge
- Membre de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI)
- Membre fondateur de Swiss Sustainable Finance (SSF) et membre de Sustainable Finance Geneva (SFG)
- Membre du Forum pour l'investissement responsable (FIR)
- Membre de la commission ISR de l'Association française de la gestion financière (AFG)
- Membre affilié de l'European Sustainable Investment Forum (Eurosif)
- « Partenaire Industriel » du Forum économique mondial (WEF)
- Membre du World International Capital Initiative (WICI)
- Membre du bureau de l'Observatoire de l'Immatériel
- Membre de la commission Reporting et Audit du Réseau international de la gouvernance d'entreprise (ICGN)

- Co-Président de la Commission ESG de la Fédération européenne des associations d'analystes financiers (EFFA)

Enfin, le groupe Edmond de Rothschild (France) participe à de nombreuses initiatives et organisations internationales de premier plan, démontrant un engagement fort sur les enjeux de durabilité.

Métriques en matière de finance durable

Le groupe Edmond de Rothschild (France) n'a pas défini de métrique spécifique pour évaluer ses engagements en matière de participation aux travaux et organismes de Place.

Cibles en matière de finance durable

Le groupe Edmond de Rothschild (France) n'a pas défini d'objectif cible lié à sa participation aux travaux et organismes de Place.

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de Edmond de Rothschild (France). Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et incluses dans la section « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe Edmond de Rothschild (France) (ci-après, le « Rapport de durabilité »).

En application de l'article L.233-28-4 du code de commerce, Edmond de Rothschild (France) est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport de gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L.821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2012 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par Edmond de Rothschild (France) pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ;
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Edmond de Rothschild (France) dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Edmond de Rothschild (France), notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Edmond de Rothschild (France) en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Edmond de Rothschild (France) pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Edmond de Rothschild (France) lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans la section « Rapport de durabilité » du rapport sur la gestion du groupe, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Edmond de Rothschild (France) avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations, figurant dans la partie « Sources d'incertitudes quant aux estimations et aux résultats » de la section « Informations générales » du Rapport de durabilité, qui font référence aux limitations rencontrées par le Groupe dans l'analyse de la double matérialité en particulier relatives aux normes thématiques E2, E3, E4 et E5 (pollution, ressources aquatiques et marines, biodiversité et écosystèmes et utilisation des ressources et économie circulaire).

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Edmond de Rothschild (France) pour déterminer les informations publiées.

- Concernant l'identification des parties prenantes

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées dans la section "Informations générales" du Rapport de durabilité du groupe, sous le titre « SBM-2 Intérêts et point de vue des parties prenantes».

Nous nous sommes entretenus avec la direction et avons inspecté la documentation disponible.

Nous avons également apprécié la cohérence des principales parties prenantes identifiées par le groupe avec la nature de ses activités, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur.

- Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées dans la partie « Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique » de la section "Informations générales" du Rapport de durabilité du groupe.

Nous avons pris connaissance du processus mis en oeuvre par le groupe concernant l'identification des impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et ceux qui sont spécifiques au groupe, tel que présenté dans la section précitée.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par le groupe pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités.

Nous avons pris connaissance de la liste des IRO identifiés par le groupe, incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, ainsi que de leur horizon temporel (court, moyen ou long terme), et apprécié la cohérence de cette liste avec notre connaissance du groupe et, le cas échéant, avec les analyses de risques qu'il a menées.

▪ Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées dans la partie « Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique » de la section "Informations générales" du Rapport de durabilité du groupe.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en oeuvre par le Groupe, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont le groupe a établi et appliqué les critères de

matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1 pour déterminer les informations matérielles publiées (i) au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées et (ii) au titre des informations qui lui sont spécifiques.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du groupe avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans la section "Informations générales" du Rapport de durabilité" du groupe, sous le titre « Gouvernance » du rapport sur la gestion du groupe, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;

- le périmètre retenu par Edmond de Rothschild (France) relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans la section « Environnement » sous le titre « Emissions financées (Scope 3.15) du Rapport de durabilité du groupe qui expose, en l'absence de norme sectorielle, le périmètre retenu pour le calcul des émissions financées relatives à la chaîne de valeur (catégorie 15 du scope 3 selon le GHG protocole) ainsi que les limitations relatives aux données utilisées et à la méthodologie appliquée pour les estimations effectuées.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les exigences de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

■ Informations fournies en application de la norme environnementale (ESRS E1)

Les informations publiées au titre des émissions de gaz à effet de serre (ESRS E1) sont mentionnées dans la section "Émissions de gaz à effet de serre" du Rapport de durabilité du groupe. Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe visant à la conformité des informations publiées ;
- concernant les émissions financées (scope 3, catégorie 15 du GHG protocole) :
 - o prendre connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et de la description qui en est faite dans le Rapport de durabilité ;
 - o identifier les sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations, incluant les données analytiques ou comptables dont dispose le groupe ainsi que les données obtenues de fournisseurs externes ;
 - o comprendre le périmètre et la nature des actifs couverts par le calcul réalisé par le groupe des émissions financées et apprécier sa justification au regard du référentiel appliqué tel que mentionné dans le Rapport de durabilité du groupe ;
 - o vérifier que la base de calcul des émissions financées correspond au périmètre d'actifs couverts tel que décrit dans le Rapport de durabilité et la réconcilier aux données analytiques, comptables ou obtenues de fournisseurs externes, utilisées ;
 - o évaluer le caractère approprié des proxys sectoriels retenus par le groupe et vérifier, sur base d'échantillons, leur correcte application ;
 - o vérifier l'exactitude arithmétique du calcul des émissions financées sur base d'échantillon ;
- s'agissant des émissions de scope 1, scope 2 et scope 3 (catégories 1, 2 et 6) relatives aux opérations propres du groupe :

- o rendre connaissance de l'approche retenue pour réaliser l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par le groupe pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
- o apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et vérifier le calcul des conversions afférentes compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- o vérifier sur base d'échantillon les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ainsi que l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir les émissions estimées.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Edmond de Rothschild (France) pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas d'éléments particuliers à communiquer dans notre rapport.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2025

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Frank Vanhal
Associé

Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise

(Rapport établi au titre de l'article L.225-68 du Code du commerce)

Le présent rapport a vocation à rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, notamment de la composition du Conseil de Surveillance, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 13 mars 2025.

RÉFÉRENCEMENT À UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société ne fait pas formellement référence à un code de gouvernement d'entreprise particulier.

STRUCTURE, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE DE EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

Présentation de la structure de gouvernance

Edmond de Rothschild (France) est une Société Anonyme dotée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire. Cette forme duale d'organisation des organes de direction, sépare clairement les fonctions exécutives de gestion, assurées par le Directoire, des missions de supervision et de contrôle de la gestion, assurées par le Conseil de Surveillance.

Composition de la gouvernance

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Présidente

Ariane de Rothschild

Vice-Président

Jean Laurent-Bellue

Membres

Louis-Roch Burgard

Philippe Cieutat

Jacques Ehrmann

Véronique Morali

Sabine Rabald

Cynthia Tobiano

Christian Varin

Josepha Wohnrau

Secrétaire

Nicolas Halphen

DIRECTOIRE

Président

Renzo Evangelista

Membre et Directeur Général

Fabrice Coille

Membre et Secrétaire Général

Nicolas Giscard d'Estaing

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires titulaires

Grant Thornton Audit

PricewaterhouseCoopers Audit

REPRESENTANTS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Alain Tordjman

Rémy Cabois

Une direction collégiale assurée par le Directoire

Au 31 décembre 2024, le Directoire est composé de trois membres qui assurent collégialement la direction de la Société.

Tous les membres du Directoire sont dirigeants effectifs et déclarés comme tels auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directoire rend compte de sa gestion au moins quatre fois par an au Conseil de Surveillance et pourrait être amené à le faire plus souvent si des circonstances particulières l'exigeaient.

L'organisation du Directoire et la répartition des pouvoirs entre ses membres ont fait l'objet de délibérations du Conseil de Surveillance le 9 mars 2022 à l'occasion du renouvellement du mandat du Directoire.

Le Directoire se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent et, a minima, de façon hebdomadaire.

L'organisation des Comités assurant la direction de la Banque est la suivante :

- le Directoire, qui assure la conduite générale de la Banque, se réunit de façon hebdomadaire,
- le Comité de Direction-Opérationnel, qui assure la coordination des métiers, des filières et des projets transversaux au sein de Edmond de Rothschild (France), se réunit de façon bimestrielle.

La Banque réunit par ailleurs des comités spécialisés en lien avec ses différentes activités (Crédits, Finance, Réclamations, Contentieux.....) en présence de la Direction Générale et des principaux responsables des départements.

Un Conseil de Surveillance exerçant une mission de contrôle rigoureusement organisée

Missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. Il a comme mission de s'assurer, pour le compte des actionnaires, que l'activité est mise en œuvre dans les meilleures conditions. Il contribue à promouvoir les valeurs de l'entreprise visant notamment à assurer que la conduite des activités de la société et du Groupe soit respectueuse des exigences les plus élevées en matière d'éthique et de responsabilité sociale, environnementale et de gouvernance, afin de préserver la réputation de la Société et plus largement du groupe Edmond de Rothschild. Le Président du Conseil de Surveillance organise et dirige les travaux du Conseil et s'assure, en particulier, que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à l'article 17 des statuts, il doit être obligatoirement consulté par le Directoire et doit donner son accord préalable pour toutes les opérations suivantes :

- toute prise de participation, sous quelque forme que ce soit,
- la cession ou l'abandon sous toute forme, notamment par voie de dissolution ou de liquidation d'une société, de tout ou partie d'une participation,
- tout achat et toute vente de biens immobiliers par nature,
- toute émission d'emprunt obligataire,
- les constitutions de sûretés accordées en vue de garantir les engagements pris par la Société elle-même.

Le Conseil est par ailleurs compétent pour :

- nommer son Président et son Vice-Président,
- nommer les membres du Directoire de la Société, après s'être assuré notamment de leur honorabilité, de l'absence de conflit d'intérêts les concernant, de leur disponibilité et du respect des règles de cumul de mandats et ce en vue d'assurer une compétence collégiale de la direction de la Société la plus complète possible, et déterminer un processus de sélection garantissant jusqu'à son terme la présence d'au moins une personne de chaque sexe parmi les candidats afin que la composition du Directoire s'efforce de rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes,
- fixer la rémunération des membres du Directoire lorsqu'elle ne prend pas la forme d'un salaire,
- désigner un Président parmi les membres du Directoire qu'il a nommé,
- décider de la répartition des fonctions au sein du Directoire en fonction des expériences, expertises et compétences individuelles,
- examiner régulièrement les orientations stratégiques de la société et du Groupe composé de la société et des entités qu'elle consolide dans ses comptes (le Groupe), ses projets d'investissement, de désinvestissement ou de restructuration interne, la politique générale du Groupe en matière de ressources humaines, en particulier sa politique de rémunération, de participation et d'intéressement du personnel,
- examiner régulièrement et veiller à la sincérité de la Politique d'investissement responsable et d'intégration des risques en matière de durabilité établie par le groupe Edmond de Rothschild, laquelle reflète la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au sein de la Société,
- superviser la production et la publication des informations en matière de durabilité ainsi que la sélection de l'auditeur en matière de durabilité par le biais de son Comité d'Audit ; à ce titre, le Conseil veillera à ce que la composition du comité d'audit réponde aux exigences légales et notamment qu'il possède l'expertise et les compétences nécessaires en matière de durabilité,
- veiller à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés,

- délibérer sur les acquisitions ou cessions de participations ou d'actifs, sur les accords de partenariat, d'alliance ou de coopération et, d'une façon générale, sur toute opération ou sur tout engagement susceptible d'affecter significativement la situation financière ou opérationnelle du Groupe,
- veiller à la bonne information des actionnaires, notamment par le contrôle qu'il exerce sur les informations données par le Groupe,
- s'assurer que la société dispose des procédures d'identification, d'évaluation et de suivi de ses engagements et risques, y compris hors-bilan, et d'un contrôle interne approprié.

Il est tenu informé par son Président et par ses Comités de tous les événements significatifs concernant la marche des affaires, la situation financière et la trésorerie de la Société et du Groupe.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2024, le Conseil de Surveillance est composé de dix membres, dont 50% de femmes. Il est présidé par Madame Ariane de Rothschild. Le Vice-Président du Conseil de Surveillance est Monsieur Jean Laurent-Bellue. Cinq des membres du Conseil de Surveillance sont des personnalités extérieures au groupe Edmond de Rothschild, ayant tous la qualité de membre indépendant au regard des critères qui ont été adoptés par le Conseil de Surveillance du 24 novembre 2017.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild (France) assurant la fonction dépositaire pour le compte de ses sociétés de gestion, elle est également soumise aux obligations de la Directive 2014/91 dite UCITS V relatives à l'indépendance entre les sociétés de gestion et les dépositaires appartenant à un même groupe. Dans ce cadre, l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sur délégation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), a confirmé que deux des membres du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France) répondaient au moins aux critères d'indépendance édictés par ladite directive, remplissant ainsi ses obligations.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour une durée de trois ans.

La Société est soumise depuis 2020 aux obligations de l'article L.225-18-1 du Code de Commerce relatif à la proportion d'hommes et de femmes parmi les membres du Conseil et à ce titre, la composition du Conseil de Surveillance respecte cette proportion, puisqu'il est composé de 50% de femmes et de 50% d'hommes. Edmond de Rothschild (France), consciente de sa responsabilité sociale et sociétale, a toujours pour objectif de favoriser la diversité à tous ses niveaux et en particulier parmi les membres de son Conseil de Surveillance. Elle veille ainsi, dans le cadre du processus de sélection des membres de ce Conseil, à l'application stricte de critères de compétence, d'expérience professionnelle, d'âge et de sexe, de sorte que la diversité soit assurée.

Le Conseil de Surveillance est doté d'un règlement intérieur (dont la dernière mise à jour date du 7 mars 2024), formellement remis à ses membres et mis à leur disposition permanente sur l'application sécurisée de partage de documents qui leur est réservée. Ce règlement intérieur précise le rôle du Conseil de Surveillance, son mode de fonctionnement, les règles et obligations relatives aux membres qui le composent, notamment en matière d'honorabilité, de compétence, de disponibilité, d'indépendance, de cumul de mandat, de confidentialité, et de gestion des conflits d'intérêts. Il prévoit qu'une fois par an, le Conseil débatten sur son fonctionnement. A cette fin, le Conseil de Surveillance a adopté le principe d'auto-évaluation annuelle lors de sa séance du 24 novembre 2017 et a modifié son règlement intérieur en conséquence. Le règlement intérieur précise également les moyens mis à disposition des membres, et définit la mission, le rôle et le fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations.

Les membres du Conseil de Surveillance extérieurs perçoivent une rémunération de leur activité conformément à l'article L.225-83 du Code de commerce, selon la répartition fixée par le Conseil en tenant compte, pour partie, de la participation effective des membres aux réunions.

Le calendrier des réunions du Conseil de Surveillance pour une année donnée est fixé au cours de l'année précédente, les quatre réunions annuelles intervenant usuellement en mars, mai, août et décembre. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si des événements particuliers l'exigent.

En 2024, le Conseil de Surveillance s'est réuni :

- le 7 mars,
- le 15 mai,
- le 27 août,
- le 4 décembre.

Au titre de l'année 2024, le taux de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions du Conseil s'est élevé à 100 %. Les réunions du Conseil de Surveillance débutent généralement à 10 heures pour s'achever vers 13 heures.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués au minimum huit jours à l'avance par courriel. Ils reçoivent le contenu complet du dossier de la réunion dans un délai raisonnable par le biais d'une application informatique sécurisée dédiée aux travaux du Conseil et de ses comités spécialisés.

Les membres du Directoire sont conviés à assister aux réunions du Conseil de Surveillance. Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance qui examinent les comptes et peuvent, d'une manière générale, être également convoqués lorsque leur présence à une séance du Conseil de Surveillance paraît opportune.

Les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués et assistent à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Des membres désignés par le Comité Social et Economique sont invités aux séances du Conseil de Surveillance et à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Travaux du Conseil de Surveillance

Le dossier remis aux membres du Conseil comprend systématiquement les documents suivants : le projet de procès-verbal du précédent Conseil de Surveillance; une présentation de l'activité et des résultats de Edmond de Rothschild (France) sur la période écoulée depuis le précédent Conseil ; une note présentant, pour chaque métier, l'activité et les résultats de celui-ci ; un état des relations avec le régulateur ; la liste des concours significatifs sur toute contrepartie ainsi que les garanties détenues. Un rapport oral est effectué par le Président du Comité d'Audit sur les travaux de ce Comité relatifs notamment au contrôle de la qualité de l'information comptable et financière et par le Président du Comité des Risques à propos des travaux du Contrôle périodique, de la Conformité et du Contrôle permanent et du Contrôle des Risques. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en mars, comprennent les comptes annuels sociaux et consolidés, ainsi que le rapport sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré et sur la mesure et la surveillance des risques, établi en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne, modifié par plusieurs arrêtés dont le dernier en date du 28 juillet 2021. Les documents remis aux membres du Conseil de Surveillance tenu en août comprennent les comptes semestriels audités. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent demander au Directoire communication de tout élément d'information complémentaire requis pour l'exercice de leur mission, qui leur est alors transmis dans les plus brefs délais.

Liste des mandats détenus par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2024

Conseil de Surveillance :

Ariane de Rothschild

Directrice Générale de :

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Présidente du Conseil d'Administration de :

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild S.A. (*Suisse*)

Edmond de Rothschild-Holding S.A. (*Suisse*)

Administration et Gestion S.A. (*Suisse*)

Edmond de Rothschild S.A.

Hôpital Fondation Adolphe de Rothschild

Bodegas Benjamin de Rothschild & Vega Sicilia SA (*Espagne*)

Fondation Ariane de Rothschild (*Espagne*)

Fondation du Domaine de Pregny (*Suisse*)

Fondation Edmond Adolphe de Rothschild (*Suisse*)

Fondation Maurice et Noémie de Rothschild (*Suisse*) (radiée le 3 septembre 2024)

Mémorial Adolphe de Rothschild- association pour le développement de l'ophtalmologie (*Suisse*)

The Edmond de Rothschild Foundation (*Israël*)

Fondation OPEJ

Fondation Edmond de Rothschild New York (*USA*)

Présidente du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) et membre du Comité des Rémunérations

Société Française des Hôtels de Montagne (S.F.H.M.)

Vice-Présidente de :

Fondation Edmond de Rothschild pour le développement de la recherche scientifique

Administrateur de :

Baronnes et Barons Associés

Compagnie Fermière Benjamin et Edmond de Rothschild

Compagnie Viticole Benjamin et Edmond de Rothschild

Louis-Roch Burgard

Membre du Conseil de surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) et Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité des Risques

Administrateur de :

Initiatives et Energies Locales (IEL)

Transarc Développement (depuis le 30 juin 2024)

Président de :

PACE BIDCO (depuis le 19 juin 2024)

IRIDIUM BIDCO

Gérant de :

Infranity Equity Investments GP Lux S.à r.l.

Philippe Cieutat

Président du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild REIM (Europe) S.A.

Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France) et Membre du Comité d'Audit et des Risques

Vice-Président du Conseil d'administration de :

EdR REIM Holding SA (anciennement dénommée EdR Real Estate S.A.)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild (Monaco) et également Président du Comité d'Audit et des Risques (depuis le 28 août 2024, préalablement membre du Comité d'Audit et des Risques)

Edmond de Rothschild (UK) et membre du Comité d'Audit et des Risques

Edmond de Rothschild (Israël) et membre du Comité d'Audit et des Risques

Hottinger UK (depuis le 3 mai 2024)

Fondation de prévoyance Edmond de Rothschild (depuis le 8 octobre 2024)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild S.A. au Conseil d'Administration de :

Cogifrance

Member of the Board of Directors de Zhonghai FMC (Chine)

Jacques Ehrmann

Directeur Général Groupe Altarea (fonction opérationnelle)

Directeur Général de ALTAFI 2 (SAS)

Président de Tamlet (SAS)

Président du Directoire (depuis le 1^{er} juillet 2024), préalablement membre du Directoire de Frojal (SA)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Représentant permanent de Frojal, Membre du Conseil de Surveillance de Lefebvre Sarrut

Gérant de :

Altarea Management (SNC)

Cogedim Gestion (SNC)

Co-gérant de :

SCI Jakevero

SC Testa

Jean Laurent-Bellue

Président du Conseil d'Administration de :

Edmond de Rothschild (Monaco) et également Membre du Comité d'Audit et des Risques, depuis le 29 août 2024 (préalablement Vice-Président du Conseil d'Administration et Président du Comité d'Audit et de Risques)

Vice-Président du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) et Président du Comité d'Audit et du Comité des Risques

Administrateur de :

Edmond de Rothschild Holding S.A. (*Suisse*)

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. et également Secrétaire du Conseil et Président du Comité d'Audit Holding Benjamin et Edmond de Rothschild - Pregny S.A. (*Suisse*) et également Président du Comité d'Audit Edmond de Rothschild S.A.

Rotomobil

Membre du Conseil de Surveillance de :

Société Française des hôtels de Montagne (S.F.H.M.)

Véronique Morali

Présidente du conseil d'administration de Webedia

Administrateur de :

Edmond de Rothschild S.A. (*Suisse*) et Présidente du Comité de Nomination et des Rémunérations

Fimalac Développement (Luxembourg)

Fimalac

Fondation Nationale des Sciences Politiques

Lagardère et Présidente du Comité d'Audit

Interparfums

The Brandtech Group LLC (USA), représentant permanent de Fimalac

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) et Membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques et Présidente du Comité des Rémunérations

Présidente des associations :

Force Femmes

Le Siècle (depuis le 1^{er} janvier 2024, préalablement membre)

Sabine Rabald

Gérante de :

SARL ZenoVelo

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)

Administrateur de :

Edmond de Rothschild (Europe) (*Luxembourg*), également membre du Comité d'Audit et des Risques

Cynthia Tobiano

Directrice Générale déléguée de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Directrice Générale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (Suisse)

Présidente du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Présidente du Conseil d'Administration de Edmond de Rothschild Middle East (Emirats Arabes Unis) (depuis le 24 décembre 2024)

Vice-Présidente du Conseil d'administration de :

Edmond de Rothschild (Israël) Ltd.

Foundation Edmond de Rothschild, New York

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild (France)

Administrateur de :

Holding Benjamin et Edmond de Rothschild Holding, Pregny SA et également Membre du Comité d'Audit
Edmond de Rothschild Buildings Boulevard Limited (Israël)

Edmond de Rothschild (Europe)

Edmond de Rothschild (Monaco)

Cattleya Finance S.A. (Luxembourg)

Cogifrance SA

Administration et Gestion SA

Gitana SA

The Caesarea Edmond Benjamin de Rothschild Corporation (Israel)

Hottinger Group (UK) (depuis le 8 juillet 2024)

Membre du Conseil de Direction de :

Gitana France S.A.S.

Gérante de :

CADR Sàrl (radiée le 30 mai 2024)

Oli's Lab Sàrl (Suisse)

Christian Varin

Administrateur de :

Gingko (Luxembourg)

Groupe Josi (Belgique)

Fovalux SA (Luxembourg) (depuis le 17 mai 2024)

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France) et également Membre du Comité des Rémunérations

Membre du Comité Stratégique de :

Edmond de Rothschild Private Equity S.A (Luxembourg)

Josepha Wohnrau

Membre du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild (France)

Directoire :

Renzo Evangelista

Président du Directoire de Edmond de Rothschild (France)

Président du Conseil de Surveillance de :

Edmond de Rothschild Corporate Finance

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France), Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Administrateurs :

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Europe)

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Monaco)

Chambre de Commerce Franco-Israël

Censeur de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Fabrice Coille

Membre du Directoire et Directeur Général de Edmond de Rothschild (France)

Directeur Général de Edmond de Rothschild S.A.

Président du Conseil d'Administration de :

Financière Boréale

Edmond de Rothschild Immo Premium

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France), Vice-Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Corporate Finance

Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild REIM (France)

Président de SAS EDR IMMO MAGNUM

Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Représentant permanent de Edmond de Rothschild (France) au Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

Censeur de Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nicolas Giscard d'Estaing

Membre du Directoire et également Secrétaire Général de Edmond de Rothschild (France)

Vice-Président du Conseil de surveillance de Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

Administrateur de :

Financière Boréale

Groupement Immobilière Financière - GIF

Les Comités spécialisés

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance précise les modes de fonctionnement des trois Comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Rémunérations.

Dans un souci d'harmonisation des règles de gouvernance d'entreprise applicables aux différentes entités du groupe Edmond de Rothschild et afin de répondre aux exigences de la Directive Groupe « Gouvernance d'entreprise-Règles de bonne pratique », il a été mis en place depuis le 9 mars 2023, à l'instar de ce qui est fait pour le Conseil de Surveillance, une auto-évaluation annuelle des Comités d'Audit, des Risques et des Rémunérations.

Le Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président.

Au 31 décembre 2024, les membres du Comité d'Audit de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, (membres).

Doté d'une Charte spécifique, le Comité d'Audit a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétences porte sur le contrôle de la qualité de l'information comptable et financière produite au sein du groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées et sur le suivi du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes et de leur indépendance.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés, d'examiner et apprécier le périmètre de consolidation et d'examiner et de vérifier la pertinence des règles comptables et des règles relatives aux informations en matière de durabilité appliquées au Groupe,
- d'examiner, avant leur présentation au Conseil, les comptes sociaux et consolidés, le rapport en matière de durabilité, ainsi que les budgets et prévisions. Pour ce faire, il passe en revue avec la direction et les Commissaires aux Comptes (et l'auditeur en matière de durabilité) de la Société les états financiers trimestriels,

semestriels et annuels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne du Groupe et les analyses et rapports relatifs au reporting financier et au reporting en matière de durabilité, à la politique comptable et aux communications entre la direction et les Commissaires aux Comptes (et l'auditeur en matière de durabilité) de la Société,

- de contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, d'apprécier les informations reçues de la direction, des Comités internes à l'entreprise et des audits internes et externes en ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière, et des informations en matière de durabilité,
- de piloter la sélection et le renouvellement des Commissaires aux Comptes, ainsi que le processus de sélection d'un auditeur des informations en matière de durabilité, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers et de soumettre au Conseil les résultats de ses travaux,
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux Comptes (et auditeur en matière de durabilité) et de leur objectivité s'agissant des Commissaires aux Comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil, d'examiner les procédures de contrôle et les difficultés des commissaires aux comptes (et auditeur en matière de durabilité) de la Société, ainsi que les mesures adoptées pour les résoudre, et surveiller, de la même manière, le fonctionnement de l'audit interne; plus généralement, examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers et des informations en matière de durabilité,
- de fixer les règles de recours aux Commissaires aux Comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes,
- d'examiner le détail et la pertinence des honoraires versés par le Groupe aux Commissaires aux Comptes et de s'assurer que ces honoraires et les prestations correspondantes ne sont pas de nature à affecter l'indépendance des Commissaires aux Comptes,
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière comptable et financière, et de durabilité.

Le Comité d'Audit se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que les circonstances l'exigent et au moins une fois par trimestre, avant la tenue de chaque Conseil de Surveillance. En 2024, il s'est réuni :

- le 6 mars,
- le 14 mai,
- le 26 août,
- le 3 décembre.

Les Membres du Directoire, et le Directeur Financier de Edmond de Rothschild (France) sont invités permanents du Comité d'Audit. L'Inspecteur Général, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités à assister aux séances à titre consultatif.

Le Comité d'Audit a établi un programme de travail, dans lequel les sessions de mars et août sont plus particulièrement consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels, qui est fait en présence des Membres du Directoire, du Directeur Financier et des Commissaires aux Comptes. Deux fois par an au moins, le Comité d'Audit rencontre les représentants des Commissaires aux Comptes afin d'examiner le périmètre de leur programme de contrôle et les prestations qui pourraient leur être confiées.

Il se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Le Comité d'Audit rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de Surveillance. Le Président du Comité d'Audit fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Risques

Le Comité des Risques, créé sur décision du Conseil de Surveillance le 15 mars 2017, est composé de personnalités choisies parmi les membres du Conseil de Surveillance. Il se réunit au moins une fois par trimestre, sur convocation de son Président. En 2024, il s'est réuni aux mêmes dates que le Comité d'Audit.

Au 31 décembre 2024, les membres du Comité des Risques de Edmond de Rothschild (France) sont :

- Jean Laurent-Bellue (Président),
- Véronique Morali et Louis-Roch Burgard, (membres).

Doté d'une Charte spécifique, le Comité des Risques a pour rôle d'assister le Conseil de Surveillance. Son champ de compétences porte sur le suivi de l'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre du contrôle interne et de la maîtrise des risques au sein du groupe constitué par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales consolidées, ainsi que sur le respect de la réglementation applicable et des principes édictés par le Groupe en matière de Conformité.

Dans ce cadre, il a principalement pour missions :

- de manière générale, de conseiller le Conseil de Surveillance sur la stratégie globale de la Banque et son appétence en matière de risques tant actuels que futurs, et de contrôler la mise en œuvre de cette stratégie par les dirigeants effectifs de l'établissement et par le responsable de la fonction de gestion des risques,
- d'examiner le plan d'audit annuel de l'Inspection Générale avant son approbation par le Conseil,
- de s'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au Groupe en matière de contrôle interne, permanent et périodique,
- d'examiner de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques,
- sans préjudice des attributions du comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunérations sont compatibles avec la situation de la Banque au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Les Membres du Directoire, le Directeur Financier de Edmond de Rothschild (France), l'Inspecteur Général, le Directeur de la Conformité et du Contrôle Permanent et le Directeur de la Direction Centrale des Risques sont invités permanents du Comité des Risques.

Le Comité des Risques se fait communiquer tout élément nécessaire ou utile, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à sa mission.

Il rend compte de ses travaux, avis et recommandations au Conseil de Surveillance. Le Président du Comité des Risques fait lui-même une présentation des travaux au Conseil de Surveillance.

Les comptes rendus des réunions sont diffusés à l'ensemble des membres du Comité ainsi qu'aux membres du Directoire et tenus à la disposition des membres du Conseil de Surveillance.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations se prononce sur la politique générale de rémunération du groupe Edmond de Rothschild (France) telle que proposée par le Directoire. Il veille, chaque année, à son application. Il propose au Conseil de Surveillance la rémunération, dans toutes ses composantes, des membres du Directoire.

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres : Madame Véronique Morali, Présidente, Madame Ariane de Rothschild et Monsieur Christian Varin, Membres. Il statue au moins une fois par an. Dans le cadre de la réglementation bancaire, la Société émet chaque année un rapport concernant la politique et les pratiques de rémunération. Ce rapport est communiqué à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le Comité des Rémunérations, lors de ses travaux s'assure que :

- l'appréciation qu'il porte sur les rémunérations inclut bien l'ensemble des éléments composant cette dernière,

- chaque élément proposé correspond bien à l'intérêt général de la Société,
- la rémunération peut être mise en perspective avec les pratiques générales du milieu bancaire et financier,
- la rémunération tient compte des éléments de mesure de la performance,
- tous les éléments de rémunération sont bien conformes à l'état de la réglementation dans ce domaine.

Il statue également sur :

- la politique de rémunération de Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales,
- les rémunérations attribuées aux collaborateurs au titre de chaque exercice social,
- les rémunérations attribuées aux dirigeants.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Présentation de l'organisation et du fonctionnement du contrôle interne et de la gestion des risques

L'organisation du contrôle interne repose sur le principe de séparation des fonctions opérationnelles et de contrôle. Ce dispositif repose en outre sur la stricte séparation entre les entités du type front-office (direction commerciale, salle des marchés...) et les fonctions support (back-office, middle-office, comptabilité). Edmond de Rothschild (France) s'appuie, d'une part, sur un recueil de procédures qui promeut le principe de séparation, et d'autre part, d'une organisation du processus de contrôle qui repose sur des contrôleurs internes au sein de la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et dans les métiers et filiales. S'agissant spécifiquement des informations comptables et financières communiquées au Conseil de Surveillance, aux actionnaires et aux autorités de contrôle, les procédures de contrôle interne visent à s'assurer de la sincérité et de la fiabilité desdites informations ainsi que du respect des délais de communication ou de publication.

Les différents niveaux de contrôle

L'organisation du dispositif de contrôle interne de Edmond de Rothschild (France) repose sur les principes suivants:

- une forte implication des organes sociaux et des organes de surveillance dont notamment le Comité d'Audit d'une part et le Comité des Risques d'autre part,
- une Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent, en charge du deuxième niveau de contrôle, composée de vingt-trois collaborateurs en intégrant ceux des filiales. Ces collaborateurs sont astreints à un *reporting* régulier et appliquent une méthodologie de contrôle homogène,
- une Direction Centrale des Risques, qui intègre le risque opérationnel, et compte sept collaborateurs en son sein et onze contrôleurs des risques dans les filiales, ainsi qu'un réseau de neuf correspondants risques opérationnels auxquels s'ajoutent six personnes chargées de la surveillance du risque informatique (incluant Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information et Data Protection Officer), soit au total trente-trois personnes impliquées dans la gestion des risques,
- une Inspection Générale, troisième niveau de contrôle, composée de sept collaborateurs en charge du contrôle périodique sur le périmètre Edmond de Rothschild (France) y compris les filiales et succursales,

- une attention particulière portée à la conformité du dispositif vis-à-vis de la réglementation, notamment :
 - Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne,
 - Positions et recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et de l'Autorité des Marchés Financiers,
 - Orientations de l'Autorité Bancaire Européenne et notamment celles sur la gouvernance interne ainsi que les Orientations de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers,
 - Règlement général de l'AMF,
 - Corpus de règles MIFID II,
 - Recommandations publiées par le Comité de Bâle,
 - Articles L561-1 et suivants du code monétaire et financier concernant les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
 - Arrêté du 5 octobre 2015 relatif à l'échange automatique des informations « EAI »,
 - Accord FATCA signé le 14 novembre 2013,
 - IRS Revenue Procedure 2022-43, QI Agreement,
 - DAC 6 (Directive UE 2018/822),
 - Directive 2013/36/UE dite CRD et ses textes de transposition en droit français et Règlement 575/2013/UE dit CRR,
 - Règlement 2022/2554/UE de DORA sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier.
- la dotation de moyens entièrement distincts entre le contrôle périodique (exercé par l'Inspection Générale) et le contrôle permanent (assuré notamment par les contrôleurs internes dédiés et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent).

La politique générale de gestion des risques

Edmond de Rothschild (France) œuvre majoritairement dans la banque privée, la gestion d'actifs et les activités de conseil aux entreprises.

Dans ce contexte, la politique de gestion des risques vise :

- à encadrer, de façon très stricte, le développement de diverses activités notamment les opérations de marchés et de crédit de manière à ce que les risques pris représentent une exposition limitée,
- à favoriser une structure financière fortement liquide, riche en ressources longues et dotée d'emplois offrant une forte cessibilité.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, est en charge de l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque.

Elle met à jour annuellement, en collaboration avec ses correspondants et en accord avec la Charte et la Politique des Risques du groupe Edmond de Rothschild (Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., à Genève), une Politique des Risques qui est soumise au Comité des Risques et validée par le Conseil de Surveillance.

La Direction Centrale des Risques présente également au Comité des Risques et au Conseil de Surveillance, un Plan préventif de rétablissement, émis conformément aux dispositions de l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015 transposant la Directive 2014/59/UE dite BRRD et aux orientations EBA/GL/2021/11 sur les indicateurs pour les plans de redressement.

La Direction Centrale des Risques est rattachée directement au membre Directoire en charge de la supervision des risques et rend compte régulièrement de ses contrôles au Conseil de Surveillance par l'intermédiaire du Comité des Risques.

Le processus de production de l'information comptable et financière

Le dispositif d'ensemble de contrôle interne s'applique à la production de l'information comptable et financière. A ce sujet, la comptabilité sociale et consolidée de la société est tenue au sein de la Direction Financière, respectivement par le Département Comptabilité Sociale et le Département Comptabilité Groupe (ci-après la Direction de la Comptabilité), qui sont strictement indépendants des entités opérationnelles et dont les travaux sont conduits selon un principe de back-up : toute tâche essentielle est susceptible d'être réalisée par deux collaborateurs au moins.

La Direction de la Comptabilité, à partir notamment des informations transmises par les back-offices, tient la comptabilité de la Banque, sociale et consolidée, et celle des filiales majoritairement détenues, en appliquant les principes et les règles comptables en vigueur, à l'exception des filiales de droit étranger dont la comptabilité est tenue localement. En ce qui concerne spécifiquement la comptabilité consolidée, le processus de consolidation repose sur une remontée d'informations détaillées, organisée au moyen d'une liasse de consolidation normalisée, que chaque filiale remplit.

La Direction de la Comptabilité effectue chaque mois des résultats consolidés, et procède à un examen détaillé de l'évolution des comptes sociaux de chaque filiale. Elle veille au respect des délais de publication des états financiers.

Par ailleurs, une réunion, de périodicité au moins trimestrielle, est tenue sous l'autorité d'un membre du Directoire, aux fins d'effectuer une revue des créances douteuses ainsi que des provisions pour litiges et de déterminer les dotations et les reprises de provisions appropriées ; participent notamment à cette réunion le Directeur Juridique, le Directeur Financier et, le cas échéant, un membre de l'Inspection Générale. La Direction de la Comptabilité comporte une cellule en charge notamment de l'analyse des comptes et de la détection des erreurs. Les processus comptables et la qualité de l'information comptable et financière produite font également l'objet d'une part, de contrôles par le contrôle permanent dont un contrôleur interne est dédié à la Direction Financière et d'autre part, d'audits périodiques par l'Inspection Générale. Par ailleurs, les états financiers de la Société sont soumis à l'exigence d'une double certification des comptes, par deux cabinets de commissariat aux comptes indépendants.

Les états financiers sociaux (rapport d'activité du Directoire, comptes sociaux, rapport de gestion du Directoire) et consolidés (comptes consolidés, rapport sur la gestion de Edmond de Rothschild (France)) sont présentés au Comité d'Audit et au Conseil de Surveillance. Le Comité d'Audit examine de manière globale et synthétique le dispositif de contrôle des risques comptables et financiers, et s'assure du caractère exhaustif et cohérent du système de remontée des informations financières.

Enfin, les commissaires aux comptes examinent les comptes semestriels (arrêtés à fin juin) et présentent leurs travaux au Comité d'Audit pour les arrêtés des comptes (a minima deux fois par an). Ils sont convoqués aux réunions du Comité d'Audit ainsi qu'aux réunions du Conseil de Surveillance examinant les comptes.

La prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures mises en œuvre pour les réduire

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique sont intégrés dans la Politique des Risques du Groupe et de ses filiales, validée par le Conseil d'Administration du Groupe, depuis décembre 2022, et dans la Politique des Risques de EdR (France), validée par le Conseil de Surveillance EdR (France), depuis mars 2023.

La prise en compte des risques financiers liés aux effets du changement climatique fait partie intégrante de la stratégie de durabilité du Groupe. Les mesures déployées spécifiquement au niveau de Edmond de Rothschild (France) sont précisées dans son rapport de durabilité.

REMUNERATION ET ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les actions de Edmond de Rothschild (France) n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, elle n'est pas soumise au dispositif du régime dit de « say on pay » visé aux articles L.22-10-26 et L.22-10-34 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE

Information sur les conventions visées par l'article L.225-37-4, 2° du code de commerce

L'article L. 225-37-4, 2° du Code de Commerce dispose que, sauf lorsqu'elles portent sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, doivent faire l'objet d'une mention dans le rapport sur le Gouvernement d'Entreprise.

Aucune convention de cette nature n'a été portée à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2024.

Information sur les délégations de compétence (article L.225-37-4, 3° du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, aucune délégation de compétence et de pouvoir portant sur la possibilité d'augmenter le capital de la Société par application des articles L. 225-129.1 à L. 225-129.2 du Code de commerce, n'est en vigueur au 31 décembre 2024.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont décrites à l'article 20 des statuts.

Informations en vertu de l'article L.22-10-11 du Code de commerce

Les actions de Edmond de Rothschild (France) n'étant pas admises aux négociations sur un marché réglementé, elles ne peuvent pas faire l'objet d'une Offre Publique d'Achat ou d'une Offre Publique d'Echange. En conséquence, les dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce ne peuvent être appliquées à Edmond de Rothschild (France).

OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Conformément à la loi, le Directoire de la Société nous a présenté, en temps opportun, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes de l'exercice 2024 et communiqué le rapport qu'il a établi en vue de sa présentation à l'Assemblée.

Après examen de ce rapport, nous vous précisons que nous n'avons aucune observation complémentaire à formuler sur la gestion de la Société et sur les comptes de l'exercice 2024 ; ces comptes confirment les renseignements qui nous avaient été communiqués au cours de l'année.

Nous recommandons l'adoption des comptes à l'Assemblée des Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance

Comptes consolidés et annexes

163 | Bilan consolidé IFRS

164 | Compte de résultat consolidé IFRS

164 | État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

165 | Tableau des flux de trésorerie IFRS

166 | Tableau de variation des capitaux propres

167 | Notes annexes aux comptes consolidés

Comptes consolidés et annexes

Bilan consolidé IFRS (en milliers d'euros)

31.12.2024

31.12.2023

Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP	3.1	1.489.558	2.475.815
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2	105.976	80.481
Instruments dérivés de couverture	3.3	37.820	47.755
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.4	10.413	990
Titres au coût amorti	3.5	73.503	79.218
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	3.6	953.690	835.091
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3.7	1.270.530	1.212.759
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.3	-27.125	-35.377
Actifs d'impôts courants		-	389
Actifs d'impôts différés		14.183	12.625
Comptes de régularisation et actifs divers	3.9	113.662	144.166
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.10	8.872	8.534
Immobilisations corporelles	3.11	34.221	34.399
Droits d'utilisation		45.100	17.924
Immobilisations incorporelles	3.12	68.940	48.646
Ecarts d'acquisition	3.13	50.125	50.125
Total de l'actif		4.249.468	5.013.540

31.12.2024

31.12.2023

Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.14	2.380.605	2.743.145
Instruments dérivés de couverture	3.3	2.529	3.477
Dettes envers les établissements de crédit	3.15	88.701	35.263
Dettes envers la clientèle	3.16	1.054.443	1.558.489
Dettes représentées par un titre		-	-
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.3	-	-
Passifs d'impôts courants		2.284	274
Passifs d'impôts différés		-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	3.9	252.977	210.761
Provisions	3.17	18.496	19.915
Dettes subordonnées	3.18	-	-
Capitaux propres		449.433	442.216
Capitaux propres part du Groupe		448.899	441.208
. Capital et réserves liées		201.195	201.195
. Réserves consolidées		175.602	174.118
. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		12.953	5.601
. Résultat de l'exercice		59.149	60.294
Intérêts minoritaires		534	1.008
Total du passif		4.249.468	5.013.540

Compte de résultat consolidé IFRS (en milliers d'euros)

		31.12.2024	31.12.2023
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	196.971	198.256
- Intérêts et charges assimilées	4.2	-160.288	-149.435
+ Commissions (produits)	4.3	405.150	388.443
- Commissions (charges)	4.3	-86.309	-98.302
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.4	33.466	47.415
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.5	84	96
+ Produits des autres activités	4.6	16.901	15.527
- Charges des autres activités	4.6	-22.680	-21.461
Produit net bancaire		383.295	380.539
- Charges générales d'exploitation	4.7	-299.373	-282.468
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-23.222	-23.184
Résultat brut d'exploitation		60.700	74.887
+/- Coût du risque	4.8	-97	-831
Résultat d'exploitation		60.603	74.056
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		79	-594
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	12.366	2.188
+/- Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat courant avant impôt		73.048	75.650
- Impôt sur les bénéfices	4.10	-13.805	-15.927
Résultat net		59.243	59.723
- Intérêts minoritaires		-94	571
Résultat net – Part du Groupe		59.149	60.294
Résultat par action en euro		10,50	10,72
Résultat dilué par action en euro		10,50	10,72

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (en milliers d'euros)

		31.12.2024	31.12.2023
Résultat net		59.243	59.723
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires		4.246	-1.703
Variation de valeur différée des instruments dérivés de couverture (*)		-	-
Variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (*)		158	46
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies (*)		2.948	-1.768
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		7.352	-3.425
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		66.595	56.298
<i>dont part du Groupe</i>		<i>66.501</i>	<i>56.869</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>		<i>94</i>	<i>-571</i>

(*) Montants nets d'impôt

Tableau des flux de trésorerie IFRS (en milliers d'euros)

31.12.2024

31.12.2023

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'exercice	59.243	59.723
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme	-12.450	-2.284
Dotations nettes aux amortissements et provisions	17.089	16.566
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-79	594
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-33.466	-47.415
Autres produits et charges calculés	1.207	1.430
Charges d'impôt (y compris impôts différés)	13.805	15.927
Capacité d'autofinancement avant résultat des activités de financement et impôt	45.349	44.540
Impôt versé	-13.635	-8.670
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	-399.016	-265.843
Augmentation / diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	-555.588	-695.076
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	-5.354	-360.761
Augmentation / diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs non financiers	44.468	60.824
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	-883.776	-1.224.986
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-33.123	-34.091
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	-9.647	-
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	490
Cessions ou réductions des actifs immobilisés	11.925	11.441
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-30.845	-22.160
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Augmentation / diminution de trésorerie liée aux opérations avec les actionnaires	-56.990	-96.264
Trésorerie nette provenant des opérations de financement	-56.990	-96.264
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	183	-138
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-971.428	-1.343.548
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	2.475.002	3.844.162
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	-	-
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	14.896	-10.716
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2.489.898	3.833.446
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	1.489.436	2.475.002
OPCVM monétaires qualifiés d'équivalents de trésorerie	-	-
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	29.034	14.896
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1.518.470	2.489.898
Variation de la trésorerie nette	-971.428	-1.343.548

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	31/12/2022	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2023
Part du Groupe				
– Capital	83.076	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-17.846	-	-908	-18.754
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-
– Autres réserves	213.315	71.997	-92.440	192.872
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	10.134	-	-4.533	5.601
– Résultat 2022	71.997	-71.997		-
Sous-Total	478.795	-	-97.881	380.914
– Résultat 2023	-	-	60.294	60.294
Total des Capitaux Propres part du Groupe	478.795	-	-37.587	441.208
Part des minoritaires				
– Réserves	3.192	-1.546	-67	1.579
– Résultat 2022	-1.546	1.546	-	-
– Résultat 2023	-	-	-571	-571
Total des intérêts minoritaires	1.646	-	-638	1.008

	31.12.2023	Affectation du résultat	Autres variations	31.12.2024
Part du Groupe				
– Capital	83.076	-	-	83.076
– Primes d'émission	98.244	-	-	98.244
– Instruments de Capitaux Propres (TSS)	19.875	-	-	19.875
– Intérêts sur instruments de Capitaux Propres (TSS)	-18.754	-	-1.015	-19.769
– Eliminations des titres auto détenus	-	-	-	-
– Autres réserves	192.872	60.294	-57.795	195.371
– Gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5.601	-	7.352	12.953
– Résultat 2023	60.294	-60.294	-	-
Sous-Total	441.208	-	-51.458	389.750
– Résultat 2024	-	-	59.149	59.149
Total des Capitaux Propres part du Groupe	441.208	-	7.691	448.899
Part des minoritaires				
– Réserves	1.579	-571	-568	440
– Résultat 2023	-571	571	-	-
– Résultat 2024	-	-	94	94
Total des intérêts minoritaires	1.008	-	-474	534

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1 – Contexte général d'établissement des comptes consolidés

1.1. Contexte

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 concernant l'application des normes comptables internationales pour les émetteurs de titres de créances admis à la vente directe au public, dans le cadre de l'émission régulière de titres de créances admis à la vente directe au public, Edmond de Rothschild (France) a établi en 2007 pour la première fois ses comptes en utilisant le référentiel des normes comptables internationales I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards).

Les comptes de Edmond de Rothschild (France) sont établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2024 et telles qu'adoptées par l'Union européenne, référentiel disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante :

https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

Ils ont été arrêtés par le Directoire en date du 4 mars 2025 et examinés par le Comité d'audit et le Conseil de surveillance respectivement en date du 12 et 13 mars 2025.

1.2. Conformité aux normes comptables

Nouvelles normes comptables applicables

- Amendements à IAS 12 – Impôts, réforme de la fiscalité internationale – règles modèle Pilier 2

De nouvelles règles fiscales internationales ont été établies par l'OCDE, visant à soumettre les grands groupes internationaux à une imposition complémentaire lorsque le Taux Effectif d'Impôt (TEI) d'une juridiction dans laquelle ils sont implantés est inférieur à 15%.

L'objet de ces règles est de lutter contre la concurrence entre Etats fondée sur le taux d'imposition, avec une première application sur les exercices fiscaux ouverts en 2024.

Ces amendements n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024, en particulier l'amendement d'IFRS 16 sur les cessions-bail, n'a pas eu d'effets sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2024.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2024 n'est l'objet que d'une option.

1.3. Recours à des estimations

La préparation des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses relatives aux conditions futures.

Outre les informations disponibles, l'établissement d'estimations comporte nécessairement une certaine part d'appréciation, notamment pour :

- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- les tests de dépréciation effectués sur les participations dans les entreprises mises en équivalence,
- la détermination du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation.

Par ailleurs, le Groupe estime que parmi les autres domaines comptables impliquant nécessairement un élément d'appréciation, les plus importants concernent les provisions, les engagements de retraites et les paiements à base d'actions.

1.4. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels de Edmond de Rothschild (France) et de toutes les filiales contrôlées ou sous influence notable.

Sociétés intégrées globalement

Les sociétés placées sous le contrôle de Edmond de Rothschild (France) ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres en portefeuille chacun des éléments de l'actif et du passif des filiales, puis à éliminer les opérations réciproques entre la société mère et ses filiales, ou entre filiales. La part des intérêts minoritaires, dans la situation nette et dans le résultat, est inscrite distinctement au bilan et au compte de résultat consolidé.

Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsqu'elle détient le pouvoir sur l'entité (via généralement la détention, directe ou indirecte, de la majorité des droits de vote), que ses relations avec cette dernière l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir exercé.

Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une filiale sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

Elle est présumée à partir du moment où une entreprise détient directement ou indirectement au moins 20% des droits de vote. Les participations dans les entreprises mises en équivalence sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, lequel inclut les écarts d'acquisition imputables, et ajustées ultérieurement des variations de la part des actifs nets revenant au Groupe. Les gains et pertes sur les transactions entre le Groupe et les entreprises mises en équivalence sont éliminés à proportion de la participation détenue, à moins que l'opération ne mette en évidence une dépréciation durable de l'actif transféré.

Cas particulier des entités structurées

Il s'agit de structures juridiques conçues de telle manière que les droits de vote ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. C'est entre autres le cas lorsque ces derniers concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes de ces structures sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les principaux critères d'appréciation du contrôle d'une entité structurée sont les suivants :

- les activités et l'objet de la société;
- la manière dont l'entité a été structurée;
- les risques portés par la société et ceux qu'elle transfère et sont encourus par le Groupe;
- l'exposition et le pouvoir d'agir sur les rendements variables de l'entité.

Le « Groupement Immobilière Financière » répond à ces critères et est à ce titre consolidé.

1.5. Évolution du périmètre de consolidation

La succursale italienne d'Edmond de Rothschild (France) a été cédée à la société Edmond de Rothschild (Europe) le 31 octobre 2024.

1.6. Principes de consolidation

Date de clôture

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes de chaque société arrêtés au 31 décembre 2024.

Éliminations de consolidation

Les créances, dettes et engagements, ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre sociétés consolidées par intégration globale, sont éliminés. Il en est de même pour les plus ou moins-values de cession.

Les produits correspondant aux dividendes reçus de toutes les sociétés consolidées sont également éliminés pour la détermination du résultat consolidé.

Écarts d'acquisition

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise (les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable).

Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués à leur juste valeur en date d'acquisition.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition.

Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Postérieurement à la période d'évaluation de 12 mois suivant le regroupement, les variations de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers, sont enregistrées en résultat.

Lors de la première consolidation d'une participation, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est, après analyse, répartie entre, d'une part, les corrections de valeur des éléments du bilan et des engagements de l'entreprise consolidée, d'autre part, l'enregistrement d'actifs incorporels répondant aux critères définis par la norme IAS 38 et, enfin, un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Si cet écart est positif, il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecart d'acquisition ». Si l'écart est négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.

Les variations d'intérêts, acquisitions complémentaires ou cessions ne conduisant pas à la perte du contrôle, affectent uniquement les capitaux propres et n'ont aucun impact sur l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique. L'écart d'acquisition relatif aux acquisitions de sociétés mises en équivalence est comptabilisé en « Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat.

Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché en date de prise de contrôle.

Evaluation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie (« UGT ») à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT, déterminée à dire d'experts sur la base de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de cession, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de l'exercice sur la ligne « Variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

L'impôt différé est déterminé suivant la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement du taux d'imposition et les variations enregistrées en compte de résultat. Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Conversion des comptes et états financiers en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euro. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon la méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Ecart de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

Note 2 – Méthodes comptables d'évaluation et notes explicatives

Conversion des opérations en devises

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées au compte de résultat. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises et notamment les titres de participation non consolidés libellés en devises sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de change relatifs à ces actifs ne sont constatés en résultat que lors de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans les catégories suivantes :

Prêts et créances

— Les crédits accordés à la clientèle dans le cadre de l'activité de banque commerciale sont classés au bilan dans la catégorie « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti ». Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et sont ensuite évalués en date de clôture à leur coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, qui prend en considération les flux financiers issus de toutes les modalités contractuelles de l'instrument. Ils font l'objet de dépréciations de créances (cf. § « Dépréciation des actifs financiers »). Sont également classés dans cette catégorie les titres reçus en pension.

— Les prises en pension de titres contre espèces sont enregistrées pour leur montant équivalent au montant encaissé. Les rémunérations relatives à ces pensions sont enregistrées selon la méthode du coût amorti en compte de résultat.

— Les prêts et créances sur établissements de crédit qui ne sont pas désignés dès leur origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Comme pour les pensions contractées avec la clientèle financière, les prises en pension contractées avec des établissements de crédit voient leur rémunération enregistrée selon la méthode du coût amorti.

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Il s'agit dans une très faible proportion des actifs détenus à des fins de transaction qui sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et dont les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

A ces actifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, de permettre d'évaluer à la juste valeur certains instruments hybrides de façon à ne pas séparer les dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont classés dans cette catégorie les EMTN, les NEU CP- NEU MTN structurés émis par la Banque,
- d'autre part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers. Edmond de Rothschild (France) évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat l'ensemble de ses opérations de gestion de trésorerie à terme. La gestion de la trésorerie de la Banque repose sur les éléments suivants :

1. la conclusion de prêts et d'emprunts à terme avec des établissements de crédit ou la clientèle financière ;
2. l'acquisition ou l'émission de titres de créances négociables sur le marché interbancaire ;
3. la couverture éventuelle de chacun de ces éléments par un dérivé de taux d'intérêt.

L'utilisation de l'option juste valeur permet, lorsqu'un élément comptabilisé au coût amorti est adossé à un actif financier, qui serait classé dans les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et dont les variations de juste valeur impacteraient les capitaux propres, d'éliminer la distorsion née de l'enregistrement comptable différent pour des actifs et des passifs financiers qui partagent le même risque de taux avec des variations de valeur en sens opposé qui ont tendance à se compenser.

De même, lorsqu'un prêt interbancaire dont la relation de couverture n'a pas été reconnue à l'origine subit les mêmes variations de juste valeur (dues à l'exposition au risque de taux d'intérêt) mais en sens opposé, l'utilisation de l'option juste valeur permet d'atténuer la distorsion qu'aurait engendré l'enregistrement du prêt au coût amorti et du dérivé en variation de juste valeur par résultat.

Les autres actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également :

- les instruments de dettes dont les flux de trésorerie contractuels ne sont pas représentatifs de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments non SPPI),
- les instruments de capitaux propres pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option permettant le classement à la juste valeur par capitaux propres.

Enfin, cette catégorie d'actifs et de passifs financiers enregistre les justes valeurs positives ou négatives (sans qu'elles soient compensées) des dérivés qui n'ont pas été qualifiés d'instruments de couverture.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Instruments de dettes

Sont classés dans la catégorie des « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » les instruments de dettes (prêts et créances, obligations et autres titres assimilés) qui ont pour modèle de gestion la collecte de flux contractuels (représentatifs de prêts basiques dits SPPI) et la vente.

Les variations de valeur, hors revenus courus ou acquis, sont comptabilisées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » et sont reclassées en résultat, en cas de cession.

Ces actifs financiers font l'objet d'un calcul de pertes attendues au titre du risque de crédit.

Instruments de capitaux propres

Le Groupe a opté pour le classement à la juste valeur par capitaux propres d'une partie de ses titres de capitaux propres qui lui sont nécessaires pour l'exercice de certaines activités.

Ce choix, irrévocable, doit être effectué pour chacun des titres.

Les variations de juste valeur de ces instruments sont inscrites en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres », sans possibilité de recyclage en résultat.

Les actifs classés dans cette catégorie ne font pas l'objet de dépréciation. Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers prévus par la norme ne sont requis que lorsqu'il y a changement du modèle de gestion qui leur est associé.

Dépréciation des actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti et instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les crédits et instruments de dettes classés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres entrent dans le champ d'application du modèle de dépréciation pour risque de crédit. Ces actifs financiers font systématiquement l'objet de dépréciation dès leur date de négociation (acquisition ou octroi).

Le modèle de provisionnement s'appuie sur un suivi de la dégradation relative de la qualité de crédit, correspondant à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie, sans attendre un événement objectif de perte avérée.

Etape 1 : actifs sains non dégradés significativement depuis l'origine

Il s'agit des pertes de crédit attendues à 12 mois, en l'absence de toute dégradation significative de la qualité du crédit, depuis l'origine.

Etape 2 : actifs sains dégradés significativement depuis l'origine

Au sein du Groupe, les crédits ne disposent pas de notation mais sont suivis conformément à l'approche bâloise en fonction du type de sûreté éligible venant en garantie des fonds octroyés.

Trois indicateurs permettent la qualification d'une dégradation de la qualité de crédit : les impayés, les dépassements ou débits non autorisés et les dossiers en appel de marge.

Pour les encours avec garantie financière éligible, la présomption (réfutable) de dégradation significative des actifs faisant l'objet d'impayés de plus de 30 jours n'a pas été retenue (aucun défaut n'a été observé sur les dernières années) et la classification en « Etape 2 » est réalisée dans le cadre d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 60 jours.

Les prêts hypothécaires suivent les mêmes règles.

Les encours sans garantie ou sans garantie éligible sont classés en « Etape 2 » dès la survenance d'impayés ou de dépassements ou débits non autorisés de plus de 30 jours.

La provision pour dépréciation correspond aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie (à maturité) des actifs financiers.

Etape 3 : Actifs en défaut

L'identification des actifs classés en encours douteux se fait sur la base de la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours.

Le risque de crédit sera évalué à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité.

Le montant de la dépréciation est comptabilisé en coût du risque au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciation dues à l'évolution des perspectives de recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque », tandis que la reprise dans le temps des effets de l'actualisation constitue la rémunération financière des créances dépréciées et est enregistrée en « Intérêts et produits assimilés » au compte de résultat.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. La méthodologie de mesure de ces pertes repose sur les composantes suivantes :

- Probabilité de défaut (PD)

La probabilité de défaut est une estimation de la probabilité de survenance d'un défaut.

La majorité des concours accordés à la clientèle du Groupe ont une maturité à 1 an et en l'absence de défaut sur les dernières années, il a été décidé de retenir :

- pour les encours classés en « Etape 1 », la PD moyenne à 1 an observée sur le 1^{er} quartile des PD du portefeuille clientèle de détail (habitat) des grandes banques françaises,
- une PD forfaitaire de 20% pour les encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative.

- Perte en cas de défaut (LGD)

La LGD correspond à l'évaluation de la perte encourue en cas de défaut de la part d'une contrepartie. Ce montant prend en compte les valeurs d'emprunt appliquées sur les valeurs de marché des avoirs et des titres venant en couverture des crédits octroyés par la Banque (décotes établies dans le cadre des dispositions de la politique de risques du Groupe).

- Exposition en cas de défaut (EAD)

L'EAD correspond au montant dû par la contrepartie au moment où elle fera défaut sur un engagement donné.

- Approche forward-looking

IFRS 9 requiert l'introduction de données « forward-looking » dans le calcul des pertes attendues liées au risque de crédit.

Il s'agit d'être en mesure de prendre en compte le plus tôt possible les informations prospectives et les indicateurs macroéconomiques susceptibles d'affecter le profil de risque des contreparties.

Le groupe prend en compte ces informations prospectives dans le cadre des valeurs d'emprunt retenues pour la détermination de la LGD.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Décomptabilisation des actifs financiers

La décomptabilisation (totale ou partielle) d'un actif financier du bilan se fait à l'expiration des droits contractuels aux flux de trésorerie de l'instrument ou lors du transfert à un tiers de ces mêmes flux et de la quasi-totalité des risques et avantages de l'instrument.

Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe sort un passif financier de son bilan lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou arrive à expiration.

Instruments dérivés et opérations de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, avec comptabilisation des variations de valeur en résultat, à l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture des flux de juste valeur (voir ci-après). Les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à la date de négociation. Ils sont classés en deux catégories :

Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme instruments de transaction, à moins qu'ils ne puissent être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont comptabilisés au bilan dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est positive et dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur juste valeur est négative. Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits ou charges constatés lors des règlements intermédiaires du différentiel d'intérêts ou lors du règlement de l'échéance finale prévue au contrat de dérivé sont enregistrés au compte de résultat dans les rubriques « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilés ». Les gains ou pertes issus de dénouements anticipés des dérivés avant leur échéance prévue au contrat sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Instruments financiers dérivés de couverture

La comptabilité de couverture constitue une exception aux principes généraux d'enregistrement des instruments financiers et ne peut s'appliquer que si, et seulement si, des critères stricts sont respectés :

- l'exposition doit être générée par des risques spécifiques pouvant faire l'objet d'une couverture comptable
- l'exposition doit potentiellement affecter le résultat
- la couverture doit être formellement identifiée et documentée à l'origine incluant la stratégie et les objectifs de l'entreprise pour entreprendre la couverture, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, la nature du risque couvert, la probabilité de survenance de la transaction future, la méthodologie d'évaluation de l'efficacité et de mesure de l'inefficacité
- la couverture doit être hautement efficace à l'origine et durant la vie de l'opération dans son objectif de compensation des variations de juste valeur ou des flux de trésorerie du risque couvert.

Les dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique « Instruments dérivés de couverture ».

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe doit désigner l'instrument dérivé de couverture comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Le Groupe n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture sont documentées selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macrocouverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne.

Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels incluent notamment les logiciels informatiques et les portefeuilles de contrats acquis :

- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité indéfinie sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé en fin de second semestre. Ce dernier peut être réalisé à tout moment de l'année dans la mesure où il est exécuté chaque année à la même date. Un actif incorporel enregistré sur la période en cours est soumis au test avant la clôture de l'exercice en cours,
- les actifs incorporels qui ont une durée d'utilité définie sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations cumulés, et sont amortis sur leur durée d'utilité. La durée d'utilité est la plus courte entre la durée légale et la durée de vie économique attendue. Les logiciels informatiques acquis sont amortis sur une durée variant de 1 à 3 ans,
- ils sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque d'être irrécupérable.

Immobilisations corporelles

L'équipement, le mobilier, les agencements et les actifs immobiliers, sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué des amortissements ; les amortissements sont calculés, pour leur plus grande part, selon le mode linéaire afin d'amortir totalement les actifs sur leur durée d'utilité, soit respectivement entre 4 à 10 ans et 25 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable risque de ne pas être recouvrable.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Le Groupe ne compte pas d'immeuble de placement dans ses immobilisations.

Droits d'utilisation

En date de mise à disposition d'un bien loué, un droit d'utilisation égal à la valeur initiale de la dette locative est comptabilisé à l'actif du bilan.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue.

Passifs financiers au coût amorti

Les dettes émises par le Groupe qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction.

Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Elles recouvrent également les dettes sur titres donnés en pension livrée à vue ou à terme aux établissements de crédit ou à la clientèle, incluses dans ces deux rubriques.

Elles sont enregistrées pour le prix de cession des titres. Les titres mis en pension sont, quant à eux, maintenus à l'actif du bilan dans leurs postes d'origine et sont évalués selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent ; les revenus afférents à ces titres sont aussi comptabilisés comme si les titres étaient toujours en portefeuille.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre comprennent notamment des bons de caisse, titres du marché interbancaire et créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées. Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Provisions

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation légale ou implicite du Groupe, du fait d'événements passés à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendu est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Actions propres

Le terme « Actions propres » désigne les actions de la société consolidante Edmond de Rothschild (France) et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Impôt sur les bénéfices

Edmond de Rothschild (France) et certaines de ses filiales ont opté pour le régime fiscal de groupe. Les conventions signées entre ces entités reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt sur les bénéfices est enregistré dans le compte de résultat, à l'exception de la part relative aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts courants sont les impôts prévisionnels à payer sur les bénéfices imposables de l'exercice, calculés sur la base des taux en vigueur à la date du bilan, et de tout ajustement des impôts dus au titre des exercices antérieurs. Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés lorsque Edmond de Rothschild (France) entend régler sur base nette et qu'elle y est légalement autorisée.

Les impôts différés sont constatés sur la base des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs au bilan et la valeur fiscale attribuée à ces actifs et passifs. En règle générale, tous les écarts temporaires imposables donnent lieu à l'enregistrement d'un passif d'impôt différé tandis que les actifs d'impôts différés sont constatés dans la mesure où il existe une probabilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels affecter ces écarts temporaires déductibles. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils se rapportent à un même groupe d'intégration fiscale, relèvent de la même autorité fiscale et que l'entité est légalement autorisée à compenser. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés relatifs aux écarts actuariels sur régimes à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 25%. S'y ajoute une Contribution Sociale sur les Bénéfices de 3,3% (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaurée en 2000.

Les plus-values long terme sur titres de participation sont quant à elles exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12% du montant brut des plus-values réalisées. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales dans lesquelles la participation est au moins égale à 5%, les produits nets de participations sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% dans les groupes intégrés fiscalement. Pour les entreprises n'ayant pas opté pour le régime d'intégration fiscale, la quote-part des frais et charges est de 5%.

Pour l'exercice 2024, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés s'élèvent à 25,83% pour les résultats imposés au taux normal. Pour les résultats imposés au taux réduit, les taux retenus sont de 4,13% et 15,50%.

Modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations annexées aux états financiers :

Catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;

Catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;

Catégorie de niveau 3 : instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsqu'un instrument financier est traité sur un marché actif et que des prix cotés de cet instrument sont disponibles, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par son prix de marché.

Instruments traités sur des marchés inactifs

Lorsque le marché d'un instrument n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de données de marché observables et de techniques d'évaluation.

Celles-ci utilisent, en fonction de l'instrument financier, des données issues de transactions récentes et des modèles d'actualisation des flux futurs fondés sur les taux en vigueur à la date de clôture.

Dettes structurées et dérivés indexés

Pour la détermination de la juste valeur des dettes structurées et de la branche indexée des dérivés portant sur des indices, les paramètres de valorisation ne sont pas observables dans leur globalité. La juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est alors réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est enregistrée en résultat sur la durée de vie du produit.

En cours de vie, les dettes structurées n'étant pas négociées sur un marché actif, les paramètres de valorisation fixés avec les contreparties à la mise en place des instruments ne sont pas modifiés. En cas de rachat de titres de créances négociables émis, le prix de transaction des titres rachetés constitue leur juste valeur et la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est enregistrée en résultat.

Créances et dettes de trésorerie

Pour les dettes à taux fixe qui sont en règle générale inférieures à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif, à la valeur actualisée des flux futurs, au taux de marché en vigueur à la date de clôture. Ces taux de marché sont déterminés à partir de modèles de valorisation internes standards utilisant des courbes d'émission de certificat de dépôt.

De même, pour les titres acquis représentatifs de dettes à taux fixe, la juste valeur est déterminée par l'actualisation aux taux de marché des flux de trésorerie attendus.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) considère que la juste valeur des crédits à taux variable, en raison de la fréquence pluriannuelle des ajustements, est assimilable à leur valeur comptable.

Pour les crédits dont le taux variable est réajusté une fois par an et pour les crédits à taux fixe, la méthode de détermination de la juste valeur est la suivante : il s'agit d'actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts, sur la durée restant à courir au taux, à la production de la période pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Dérivés de taux

La juste valeur des dérivés de taux et de la branche taux des dérivés indexés sur des indices est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation intégrant des données de marché observables. Ainsi, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base de l'actualisation des flux futurs d'intérêts, aux taux issus de courbes de taux de swap zéro coupon.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des instruments financiers dérivés comptabilisés au bilan en juste valeur, avec impact en résultat des variations de juste valeur. La juste valeur d'un contrat de change à terme est déterminée par le cours à terme restant à courir à la date d'arrêt comptable.

Coût du risque

Le coût du risque comprend, au titre du risque de crédit, les dotations et reprises liées aux dépréciations des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits de commissions en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

Engagements sociaux

Le Groupe reconnaît quatre catégories d'avantages définies par la norme IAS 19 :

1. les avantages à court terme, pour lesquels les paiements sont directement comptabilisés en charge : rémunérations, intéressement, participation, congés payés.

2. les avantages postérieurs à l'emploi, évalués selon une méthode actuarielle et provisionnés pour les régimes à prestations définies (sauf pour les régimes obligatoires à cotisations définies, comptabilisés directement en charge) : engagements de retraite, plan de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés en régime à cotisations définies ou en régime à prestations définies selon la réalité économique du régime pour l'entreprise.

Dans les régimes à **cotisations définies**, les engagements sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

L'obligation de l'entreprise se limite uniquement au versement d'une cotisation, qui ne comporte aucun engagement de la société sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Dans les régimes à **prestations définies**, le risque actuariel et le risque de placement incombent à l'entreprise. Ils recouvrent plusieurs types d'engagements et notamment les régimes de retraite « sur-complémentaire » et les indemnités de fin de carrière. Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Ces engagements sont évalués par un actuair indépendant, une fois par an à la date de clôture annuelle.

Le Groupe, conformément à la norme IAS 19, utilise la méthode des unités de crédits projetés pour le calcul de ses engagements sociaux. Cette méthode rétrospective, avec projection des salaires de fin de carrière et prorata des droits au terme en fonction de l'ancienneté, prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie ainsi que la rotation du personnel.

Les écarts actuariels, déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatées et d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies. Ces derniers sont enregistrés en autres éléments du résultat global en totalité

sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et viennent en déduction des engagements comptabilisés. La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus),
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation,
- le produit d'intérêt généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net),
- le coût des services passés,
- l'effet des réductions ou liquidations de régime.

Le Groupe comptabilise en charge selon un mode linéaire le coût des services passés sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits soient définitivement acquis au personnel. Le coût des services passés désigne l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation pour les services rendus au cours d'exercices antérieurs, résultant de l'introduction d'un nouveau régime ou de changements apportés au cours de l'exercice.

3. les autres avantages à long terme, évalués comme les avantages postérieurs à l'emploi et intégralement provisionnés, parmi lesquels on peut notamment citer les médailles du travail, les Comptes Epargne Temps et les rémunérations différées.

4. les indemnités de rupture du contrat de travail, indemnités de licenciement, offres de départ volontaire. Elles sont totalement provisionnées dès la signature de l'accord.

Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que les soldes nets de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit. Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie relatives aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immeubles. Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires, les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre autre qu'un TCN.

Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice dilué par action reflète les impacts de la dilution potentielle sur le résultat et le nombre d'actions résultant de l'exercice des différents plans (attribution gratuite d'actions, options d'achat et options de souscription) mis en place par Edmond de Rothschild (France) et ses filiales, selon la norme IAS 33. Les plans dont l'impact n'est pas dilutif ne sont pas pris en compte.

Note 3 – informations sur les postes du bilan

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
3.1. Caisse, banques centrales, CCP		
Caisse	341	252
Banques centrales	1.489.095	2.474.750
CCP	-	-
Sous-total	1.489.436	2.475.002
Créances rattachées	122	813
Total	1.489.558	2.475.815

En milliers d'euros

31.12.2024

31.12.2023

3.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	2.490	672
Instruments de change – Contrats fermes	26.490	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	8.254	11.822
Créances rattachées sur instruments dérivés de transaction	86	1.753
Sous-total Dérivés	37.320	14.247
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Autres instruments financiers détenus à des fins de négociation	-	-
Sous-total Portefeuille de transaction	37.320	14.247
Juste valeur prêts et créances rattachées	-	-
Sous-total prêts et créances à la juste valeur sur option par résultat	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Effets publics et valeurs assimilées -créances rattachées	-	-
Sous-total Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-
Titres de participation	324	323
Autres titres à revenu variable	18.153	16.348
Sous-total	18.477	16.671
Instruments de dettes et assimilés	50.179	49.563
Sous-total Instruments de dettes non SPPI	50.179	49.563
Sous-total Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	68.656	66.234
Total	105.976	80.481

Le montant total des notionnels des instruments dérivés de transaction s'établit à 1 256,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 1 791,2 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le montant notionnel des instruments dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les instruments de dettes non SPPI regroupent les parts de fonds non consolidés détenues par le groupe

En milliers d'euros	31.12.2024	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
3.3 Instruments dérivés de couverture		
Couverture de juste valeur	37.820	2.529
– Instruments dérivés de cours de change	-	-
– Instruments dérivés de taux d'intérêt	37.820	2.529
Couverture de flux de trésorerie	-	-
– Instruments dérivés de cours de change	-	-
– Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-
Dérivés utilisés en couverture	37.820	2.529

	31.12.2024		
	Valeur comptable	Variation cumulée de juste valeur au titre du risque couvert	Variation de juste valeur enregistrée sur la période
Couverture du risque de taux d'intérêt (macro-couverture)			
Actifs couverts			
Crédits à la clientèle, au coût amorti	381.440	-25.353	8.865
TOTAL	381.440	-25.353	8.865

	31.12.2024				
	Montants notionnels	Juste valeur		Variation de juste valeur enregistrée sur la période	Inefficacité comptabilisée dans le résultat de la période
		Actif	Passif		
Couverture du risque de taux d'intérêt (macro-couverture)					
Instruments fermes Swaps de taux	381.019	511	-9.375	-8.865	-
TOTAL	381.019	511	-9.375	-8.865	-

Macro-couverture de juste valeur : échéances des engagements (notionnels)

	31.12.2024				
	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Instruments fermes Swaps de taux	16.300	-	52.171	312.548	381.019

Le groupe a décidé d'appliquer une couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt (macro-couverture de juste valeur) selon les dispositions définies par la norme IAS 39 (Carve-out de l'Union Européenne).

Plus précisément, un modèle de macro-couverture sur un portefeuille d'actifs financiers à taux fixe à partir de swaps fixe/variable a été mis en place.

Les variations de juste valeur imputées au risque couvert, matérialisées au bilan par les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux, se compensent de façon symétrique avec les variations de juste valeur des dérivés à l'inefficacité près.

En milliers d'euros 31.12.2024 31.12.2023

3.4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sous-total Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Titres de participation	10.413	990
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Sous-total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non	10.413	990
Total	10.413	990

En milliers d'euros 31.12.2024 31.12.2023

3.5. Titres au coût amorti

Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	73.503	79.218
Total	73.503	79.218

En milliers d'euros

31.12.2024

31.12.2023

3.6. Prêts et créances sur établissements de crédit, au coût amorti

Créances sur les établissements de crédit		
- <i>A vue</i>	114.993	50.165
- <i>A terme</i>	838.309	783.122
Sous-total	953.302	833.287
Créances rattachées	388	1.804
Total Brut	953.690	835.091
Dépréciations	-	-
Total Net	953.690	835.091

En milliers d'euros

31.12.2024

31.12.2023

3.7. Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

Comptes ordinaires débiteurs	762.391	707.849
Autres concours à la clientèle		
- <i>Crédits (*)</i>	508.224	505.006
- <i>Titres reçus en pension livrée</i>	-	-
- <i>Créances commerciales</i>	-	-
Total Brut	1.270.615	1.212.855
- Dont créances rattachées	2.938	3.196
Dépréciations	-85	-96
Total Net	1.270.530	1.212.759
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	1.270.837	1.213.066

(*) La valeur comptable n'intègre pas les écarts de réévaluation des portefeuilles macro-couverts en taux dont le montant s'élève à - 27.125 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

En milliers d'euros

31.12.2023

Dotations

Reprises

Transferts

31.12.2024

Dépréciation sur encours sains (étape 1)	-24	-7	3	-	-28
Dépréciation sur encours dégradés (étape 2)	-25	-5	25	1	-4
Dépréciation sur encours douteux (étape 3)	-47	-44	39	-1	-53
Total	-96	-56	67	-	-85

3.8. Actifs grevés**A-Actifs**

En milliers d'euros	31.12.2024			
	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de l'établissement déclarant	17.414		4.232.016	116.389
Instruments de capitaux			79.069	79.069
Titres de créances			73.503	-
Autres actifs	17.414		4.079.444	37.320

B-Garanties reçues

En milliers d'euros	31.12.2024	
	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés
Garanties reçues par l'institution concernée	-	-
Instruments de capitaux		
Titres de créances	-	-
Autres garanties reçues		
Titres de créances propres émis, autres que des obligations garanties propres ou des titres adossés à des actifs		

C-Actifs grevés/garanties reçues et passifs

En milliers d'euros	31.12.2024	
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propre émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
Valeur comptable des passifs financiers	18.050	17.414

La ligne « Autres actifs » reprend à hauteur de 89% les encours Banque de France et les prêts à la clientèle. Les immobilisations incorporelles représentent 3% de ce montant et les comptes de régularisation et actifs divers 8%.

En milliers d'euros	31.12.2024		31.12.2023	
	Actif	Passif	Actif	Passif
3.9. Comptes de régularisation actifs et passifs divers				
Valeurs reçues à l'encaissement	4	-	61	-
Dépôts de garantie versés (*)	17.414	-	27.072	-
Charges constatées d'avance	7.532	-	13.447	-
Produits à recevoir	60.148	-	77.463	-
Produits constatés d'avance	-	114	-	107
Charges à payer	-	66.173	-	66.104
Autres actifs et passifs divers (**)	28.564	186.690	26.123	144.550
Total	113.662	252.977	144.166	210.761

(*) dont 4.850 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2024 contre 14.610 milliers d'euros au 31 décembre 2023 en dépôts de garantie versés.

(**) dont 24.946 milliers d'euros relatifs aux collatéraux au 31 décembre 2024 contre 2.580 milliers d'euros au 31 décembre 2023 en autres passifs

3.10 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Zhonghai Fund Management Company Ltd	8.872	8.534
ERAAM SAS	-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8.872	8.534

En milliers d'euros

31.12.2023

Acquisitions /
dotationsCessions
/ reprisesAutres
variations

31.12.2024

3.11. Immobilisations corporelles**Valeur brute**

Terrains et constructions	58.933	86	-	1.500	60.519
Matériel informatique	8.255	1.006	-11	-	9.250
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	12.822	577	-657	-	12.742
Immobilisations corporelles en cours	965	36	-	-	1.001
Sous-total	80.975	1.705	-668	1.500	83.512
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	-29.373	-1.002	-	-524	-30.899
Matériel informatique	-6.154	-1.679	275	-	-7.558
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	-11.049	-515	729	1	-10.834
Sous-total	-46.576	-3.196	1.004	-523	-49.291
Total	34.399	-1.491	336	977	34.221

En milliers d'euros

31.12.2023

Acquisitions /
dotationsCessions
/ reprisesAutres
variations

31.12.2024

3.12. Immobilisations incorporelles**Valeur brute**

Portefeuille de contrats et autres droits contractuels	12.510	493	-2.020	2.020	13.003
Autres immobilisations incorporelles	101.048	16.184	-1.279	1.279	117.232
Immobilisations incorporelles en cours	29.883	14.740	-	-	44.623
Sous-total	143.441	31.417	-3.299	3.299	174.858
Amortissements - Dépréciations					
Immobilisations incorporelles	-94.795	-11.228	108	-3	-105.918
Sous-total	-94.795	-11.228	108	-3	-105.918
Total	48.646	20.189	-3.191	3.296	68.940

En milliers d'euros

31.12.2024

31.12.2023

3.13. Écarts d'acquisition**Valeur nette comptable en début de période**

Valeur nette comptable en début de période	50.125	50.125
Acquisitions et autres augmentations	-	-
Cessions et autres diminutions	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette comptable en fin de période	50.125	50.125

Valeur nette comptable

En milliers d'euros

31.12.2024

31.12.2023

Edmond de Rothschild Asset Management (France)	39.891	39.891
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	5.753	5.753
Edmond de Rothschild Corporate Finance, Paris	4.481	4.481
Autres	-	-
Total	50.125	50.125

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation individuel. Ce test est effectué au même moment chaque année ou dès que survient un indice de perte de valeur. Il consiste à s'assurer que la valeur recouvrable d'une participation reste supérieure à sa valeur comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie actualisés retenus proviennent d'hypothèses d'activité validées par le management et extrapolées sur une période de plusieurs années, puis à l'infini sur la base d'un taux de croissance à long terme (valeur terminale).

Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie a été déterminé par référence aux données du marché. Le taux de croissance utilisé pour la valeur terminale est fondé sur une prévision de croissance de l'économie et d'inflation soutenable à long terme.

Des tests de sensibilité sont également réalisés pour mesurer l'impact de la variation du taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme sur la valeur d'utilité.

L'approche par la juste valeur nette des coûts de sortie, consiste à déterminer sur la base de la meilleure information disponible le montant, net des coûts de vente, qui pourrait être obtenu à la sortie de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre parties bien informées et consentantes.

S'agissant d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition a été déterminée selon deux méthodes : l'une dite du Dividend Discounted Method (DDM), l'autre étant celle des multiples transactionnels.

L'approche par les DDM a consisté à projeter des flux de dividendes selon des hypothèses d'activité déterminées à partir du business plan communiqué par le Management de la société sur la période 2025-2027 et en appliquant un taux de croissance de 2% au flux terminal intégré.

Ces flux de dividendes ont été actualisés à un coût du capital de 13,1% et avec une hypothèse de conversion des bénéfices de 100% sur la période mentionnée plus haut.

Dans l'approche par les multiples transactionnels, la valeur de la société a été établie à partir d'agrégats financiers (AUM, PNB, résultat net) résultant d'un échantillon de transactions majoritaires récentes dans le secteur de l'asset management et pour lesquelles les données ont été rendues publiques.

Ces méthodes permettent toutes les deux de conclure à une valeur recouvrable de l'écart d'acquisition sur Edmond de Rothschild Asset Management (France) supérieure à sa valeur comptable et donc à l'absence de dépréciation à venir constater au 31 décembre 2024.

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
3.14. Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments de taux d'intérêt – Contrats fermes	38	-
Instruments de taux d'intérêt – Contrats conditionnels	-	-
Instruments de change – Contrats fermes	175	14.359
Instruments de change – Contrats conditionnels	-	-
Instruments sur actions et indices – Contrats fermes	16.848	7.923
Instruments sur actions et indices – Contrats conditionnels	-	-
Sous-total	17.061	22.282
Dettes rattachées sur instruments dérivés de transaction	989	2.951
Sous-total du portefeuille de transaction	18.050	25.233
Dettes auprès des établissements de crédit	1.467.997	1.815.348
Dettes auprès de la clientèle	58.456	37.033
Sous-total	1.526.453	1.852.381
Dettes rattachées	20.785	20.331
Sous-total des dettes à la juste valeur sur option par résultat	1.547.238	1.872.712
Titres de créances négociables	813.536	838.949
Obligations	-	-

Autres dettes représentées par un titre	-	-
Sous-total	813.536	838.949
Dettes rattachées	1.781	6.251
Sous-total des dettes représentées par un titre à la juste valeur par résultat	815.317	845.200
Sous-total des passifs financiers à la juste valeur sur option	2.362.555	2.717.912
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.380.605	2.743.145

En milliers d'euros	31.12.2024		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2.362.555	2.365.292	-2.737

En milliers d'euros	31.12.2023		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	2.717.912	2.715.206	2.706

En milliers d'euros 31.12.2024 31.12.2023

3.15 Dettes envers les établissements de crédit

- À vue	88.700	35.250
- À terme	-	-
Sous-total	88.700	35.250
Dettes rattachées	1	13
Total des dettes envers les établissements de crédit	88.701	35.263

En milliers d'euros 31.12.2024 31.12.2023

3.16. Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	31.12.2024			31.12.2023		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	35.151	35.151	-	31.960	31.960
- Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	35.151	35.151	-	31.960	31.960
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	723.544	-	723.544	990.056	-	990.056
- Comptes créditeurs à terme	-	198.943	198.943	-	441.950	441.950
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-
- Autres dettes diverses	-	94.736	94.736	1	89.592	89.593
- Dettes rattachées	-	2.069	2.069	71	4.859	4.930
Sous-total	723.544	295.748	1.019.292	990.128	536.401	1.526.529
Total	723.544	330.899	1.054.443	990.128	568.361	1.558.489
Juste valeur des dettes envers la clientèle			1.054.443			1.558.489

En milliers d'euros	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
3.17 Provisions						
Solde au 31.12.2023	-	7.718	-	-	12.197	19.915
Dotations	-	368	-	-	6.756	7.124
Montants utilisés	-	-	-	-	-3.915	-3.915
Montants non utilisés repris au cours de la période	-	-	-	-	-653	-653
Autres mouvements	-	-3.975	-	-	-	-3.975
Solde au 31.12.2024	-	4.111	-	-	14.385	18.496

Les autres provisions comprennent notamment les provisions relatives à la retraite « sur complémentaire » (détaillée dans la note 6.1.A.), et à la directive AIFM chez la société Edmond de Rothschild Asset Management (France).

3.18. Instruments de capitaux propres : Titre super subordonné

En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50 millions d'euros. Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29 millions d'euros a été faite par la Banque avec une décote de 7,5%. Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudential, l'opération de rachat des 29 millions d'euros, suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers, à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Le « TSS » est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ce titre super subordonné, lié au versement d'un dividende, il a été classé parmi les instruments de capitaux propres et réserves liées.

Les principales caractéristiques financières de ce «TSS» sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
Juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36% (1)	Euribor 3 mois + 2,65 %	+ 100 points de base

(1) Taux fixé par référence au taux de swap 10 ans en euro relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65.

3.19. Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2024	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	61.777	-24.457	37.320	-	-24.946	12.374
-Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	68.656	-	68.656	-	-	68.656
Instruments dérivés de couverture	37.820	-	37.820	-	-	37.820
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-27.125	-	-27.125	-	-	-27.125
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	10.413	-	10.413	-	-	10.413
Titres au coût amorti	73.503	-	73.503	-	-	73.503
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti	2.224.220	-	2.224.220	-	-	2.224.220
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	113.662	-	113.662	-	-	113.662
-Dont dépôts de garantie donnés	17.414	-	17.414	-	-	17.414
Autres actifs non soumis à compensation	1.710.999	-	1.710.999	-	-	1.710.999
TOTAL ACTIF	4.273.925	-24.457	4.249.468	-	-24.946	4.224.522

Au 31 décembre 2024	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	42.506	-24.457	18.050	-	-4.850	13.200
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	1.547.238	-	1.547.238	-	-	1.547.238
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	815.317	-	815.317	-	-	815.317
Instruments dérivés de couverture	2.529	-	2.529	-	-	2.529
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1.143.144	-	1.143.144	-	-	1.143.144
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	252.977	-	252.977	-	-	252.977
-Dont dépôts de garantie reçus	61.877	-	61.877	-	-	61.877
Autres dettes non soumises à compensation	20.780	-	20.780	-	-	20.780
TOTAL DETTES	3.824.491	-24.457	3.800.035	-	-4.850	3.795.185

Au 31 décembre 2023	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
En milliers d'euros						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	40.916	-26.669	14.247	-	-2.580	11.667
-Actifs financiers à la juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-
-Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	66.234	-	66.234	-	-	66.234
Instruments dérivés de couverture	47.755	-	47.755	-	-	47.755
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-35.377	-	-35.377	-	-	-35.377
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	990	-	990	-	-	990
Titres au coût amorti	79.218	-	79.218	-	-	79.218
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, au coût amorti	2.047.850	-	2.047.850	-	-	2.047.850
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	144.166	-	144.166	-	-	144.166
-Dont dépôts de garantie donnés	27.072	-	27.072	-	-	27.072
Autres actifs non soumis à compensation	2.648.457	-	2.648.457	-	-	2.648.457
TOTAL ACTIF	5.040.209	-26.669	5.013.540	-	-2.580	5.010.960

Au 31 décembre 2023

En milliers d'euros	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impact des conventions-cadre de compensation et accords	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						
-Portefeuille de titres de transaction	51.902	-26.669	25.233	-	-14.610	10.623
-Dettes à la juste valeur sur option par résultat	1.872.712	-	1.872.712	-	-	1.872.712
-Dettes représentées par un titre à la juste valeur sur option par résultat	845.200	-	845.200	-	-	845.200
Instruments dérivés de couverture	3.477	-	3.477	-	-	3.477
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	1.593.752	-	1.593.752	-	-	1.593.752
-Dont opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	210.761	-	210.761	-	-	210.761
-Dont dépôts de garantie reçus	46.392	-	46.392	-	-	46.392
Autres dettes non soumises à compensation	20.189	-	20.189	-	-	20.189
TOTAL DETTES	4.597.993	-26.669	4.571.324	-	-14.610	4.556.714

Note 4 – Information sur les postes du compte de résultat

En milliers d'euros

31.12.2024

31.12.2023

4.1. Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits sur prêts et créances sur établissements de crédit	102.888	116.803
- Comptes à vue et prêts interbancaires	102.888	116.803
- Produits sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts et produits sur prêts et créances sur clientèle	44.956	47.192
- Comptes à vue et prêts à la clientèle	44.956	47.192
- Opérations de pension	-	-
Intérêts sur instruments financiers	49.127	34.261
- Instruments de dettes au coût amorti	33	51
- Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	-	-
- Actifs financiers en option juste valeur par résultat	1.752	1.419
- Intérêts sur dérivés	47.342	32.791
Total des intérêts et produits assimilés	196.971	198.256

En milliers d'euros

31.12.2024

31.12.2023

4.2. Intérêts et charges assimilées		
Intérêts et charges sur emprunts et dettes sur établissements de crédit, au coût amorti	-68.789	-75.530
- Comptes à vue et emprunts interbancaires	-68.567	-75.207
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-222	-323
- Opérations de pension	-	-
Intérêts et charges sur dettes envers la clientèle, au coût amorti	-19.493	-15.728
- Comptes à vue et emprunts de la clientèle	-19.493	-15.728
- Charges sur engagements de garantie ou de financement	-	-
- Opérations de pension	-	-
Intérêts sur instruments financiers	-70.435	-57.801
- Dettes représentées par un titre	-41.276	-32.785
- Intérêts sur dérivés	-29.159	-25.016
Intérêts et charges sur obligations locatives	-1.571	-376
Total des intérêts et charges assimilées	-160.288	-149.435

31.12.2024

31.12.2023

En milliers d'euros

	31.12.2024		31.12.2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
4.3. Commissions				
Opérations de trésorerie et interbancaires	189	-8	117	-10
Opérations avec la clientèle	479	-	368	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	131	-	19	-
Opérations de hors-bilan				
- Engagements sur titres	2.793	-	2.848	-
- Instruments financiers à terme	1.740	-935	1.798	-1.054
Prestations de services financiers	399.818	-85.366	383.293	-97.238
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total des commissions	405.150	-86.309	388.443	-98.302

En milliers d'euros	31.12.2024		31.12.2023	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en JV sur option
4.4 Gain ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-114	-	-574
Gains ou pertes nets sur passifs financiers en juste valeur par résultat	-	13.588	-	-32.880
Gains ou pertes nets sur dérivés	-7.990	-	41.412	-
Résultats sur opérations de change	22.232	-	31.052	-
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres en juste valeur par résultat	-214	-	-698	-
Gains ou pertes nets sur instruments de dette non SPPI	5.964	-	9.103	-
Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	19.992	13.474	80.869	-33.454

En milliers d'euros 31.12.2024 31.12.2023

4.5. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Dividendes reçus sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	84	96
Total des gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	84	96

En milliers d'euros 31.12.2024 31.12.2023

4.6. Produits et charges des autres activités		
Refacturations de charges	258	312
Autres produits accessoires	4.281	3.557
Divers	12.362	11.658
Produits des autres activités	16.901	15.527
Rétrocession de produits	-21.750	-20.541
Divers	-930	-920
Charges des autres activités	-22.680	-21.461

En milliers d'euros 31.12.2024 31.12.2023

4.7. Charges générales d'exploitation		
Salaires et traitements	-119.056	-114.450
Charges de retraite	-10.331	-9.503
Charges sociales	-48.131	-44.287
Intéressement des salariés	-1.047	-1.124
Participation des salariés	-5.507	-2.570
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-8.736	-8.089
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-6.665	-5.779
Reprises de provisions pour frais de personnel	4.328	4.059
Sous-total des frais de personnel	-195.145	-181.743
Impôts et taxes	-2.985	-5.139
Locations	-4.153	-4.346
Services extérieurs	-94.837	-89.304
Transports et déplacements	-2.306	-2.033
Autres charges diverses d'exploitation	-2	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	55	97
Sous-total des frais administratifs	-104.228	-100.725
Total des charges générales d'exploitation	-299.373	-282.468

En milliers d'euros

31.12.2024

31.12.2023

4.8. Coût du risque

Dotations pour dépréciation au titre du risque de crédit	-203	-716
Pertes nettes sur créances irrécupérables	-	-224
Reprises pour dépréciation au titre du risque de crédit	95	109
Reprises liées aux provisions	-	-
Récupérations sur créances amorties	11	-
Total du coût du risque	-97	-831

En milliers d'euros

31.12.2024

31.12.2023

4.9. Gains ou pertes sur autres actifs

Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-1
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	3.296	-
Résultat de cession de titres de participation (*)	9.070	2.189
Total des gains ou pertes nets sur autres actifs	12.366	2.188

(*) dont 9.070 milliers d'euros relatifs à la cession de la succursale italienne d'Edmond de Rothschild (France).

En milliers d'euros

31.12.2024

31.12.2023

4.10. Impôt sur les bénéfices et analyse du taux effectif d'impôt

Résultat net de l'ensemble consolidé	59.243	59.723
Impôt sur les bénéfices	13.805	15.927
Résultat avant impôt	73.048	75.650
Provisions et charges non déductibles	2.037	5.746
Régime des sociétés mères / filiales et retraitements liés	285	290
Quote-part du résultat net dans les entreprises mises en équivalence	-79	594
Retraitements de consolidation non fiscalisés	-747	-4.810
Produits divers non imposables et autres déductions	-17.517	-5.811
Eléments imposés à taux réduit	-313	4.875
Résultat avant impôt soumis au taux de droit commun	56.714	76.534
Taux d'impôt	25,83%	25,83%
Impôt théorique au taux de droit commun	14.649	19.769
Résultat avant impôt soumis au taux réduit	313	-4.875
Taux d'impôt	15,50%	15,50%
Impôt théorique au taux réduit	49	-756
Impôt théorique	14.698	19.013
Création de déficits non comptabilisés	-94	715
Utilisation de déficits non comptabilisés	-948	-4.103
Crédits d'impôt	-	-2
Effet de la différence sur le taux d'impôt des entités étrangères	180	177
Redressement fiscal et produit d'impôt sur exercices précédents	-70	91
Divers	39	36
Impôt sur les bénéfices calculé	13.805	15.927
- Dont impôt exigible	16.385	14.108
- Dont impôt différé	-2.580	1.819
Résultat avant impôt	73.048	75.650
Impôt sur les bénéfices	13.805	15.927
Taux d'impôt effectif moyen	18,90%	21,05%
Taux de droit commun de l'impôt en France	25,83%	25,83%
Effet des différences permanentes	-5,66%	-1,36%
Effet de l'imposition à taux réduit	-0,04%	0,67%
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères	0,25%	0,23%
Effet des pertes de l'exercice et de l'utilisation des reports déficitaires	-1,43%	-4,48%
Effet des autres éléments	-0,04%	0,16%
Taux d'impôt effectif moyen	18,90%	21,05%

Note 5 – Note sur engagements

En milliers d'euros

31.12.2024

31.12.2023

	31.12.2024	31.12.2023
Engagements donnés		
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	402.936	445.062
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	94.806	84.325
Engagements reçus		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	93.605	72.393
Engagements reçus de la clientèle	-	-

Note 6 – Engagements sociaux et paiements fondés sur des actions

6.1. Avantages au personnel « IAS 19 »

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IAS, le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2006 les règles de comptabilisation et d'évaluation des avantages au personnel définis par la norme IAS 19.

6.1.A. Charge de retraite – Régime à prestations définies

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le cadre des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

Le versement des prestations est conditionné à l'achèvement de la carrière du participant dans l'entreprise. Au départ à la retraite, le régime prévoit un « achat de rente » afin de liquider l'engagement vis-à-vis du bénéficiaire.

Les bénéficiaires sont des cadres dirigeants, des membres du Comité de Direction Générale, des cadres supérieurs, définis par l'accord sur les 35 heures comme étant des cadres hors classification.

Les rémunérations servant de base à la détermination de la rémunération de référence et au calcul de la retraite supplémentaire sont les rémunérations annuelles brutes majorées du bonus effectivement perçu avant toute retenue, notamment d'ordre fiscal ou social.

Le montant de la retraite supplémentaire garanti est égal à 10% de la rémunération de référence, comprise entre quatre et huit fois le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) en vigueur à la date de la liquidation de la retraite, plus 20% de la fraction de la rémunération de référence comprise entre huit et vingt-deux fois ledit plafond.

Ce supplément s'ajoute à la retraite de Sécurité Sociale et aux retraites complémentaires et supplémentaires à adhésion obligatoire. Les écarts résultant de sa première application sont traités selon les dispositions relatives aux changements de méthode.

Le Groupe a donc imputé sur ses capitaux propres, à la date de sa première application, l'impact net de fiscalité différée de ce changement de méthode pour un total de 8,381 millions d'euros. Ceci résulte de la reconnaissance d'avantages postérieurs à l'emploi, non antérieurement comptabilisés, pour un montant avant impôt de 12,825 millions d'euros ; les engagements ont été actualisés au taux de 4,25%.

Le montant des engagements au 31 décembre 2024 a été déterminé par des actuaires qualifiés avec les hypothèses suivantes :

- taux d'actualisation de 3,38%,
- taux d'inflation de 2,00%,
- taux de rendement attendu des actifs du régime de 3,38%,

Le taux d'actualisation a été déterminé en fonction des taux de rendement moyen constatés sur les obligations des sociétés cotées AA de la zone euro et de maturité 10 ans et plus (la référence est l'iBoxx € corporates) et de l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'Etat émises par la BCE.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du PASS. Cette taxe est passée de 8% à 16%, pour toute rente versée à partir du 1^{er} janvier 2010.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le 1^{er} euro de rente pour toute rente liquidée après le 1^{er} janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11.

Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Ce taux est fixé par l'article 32 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 16 août 2012, à 24% pour tout versement pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2024, le montant des engagements s'élève à 19,982 millions d'euros avant impôt, la juste valeur des actifs est de 20,171 millions d'euros, soit un actif net de 189 milliers d'euros.

Actifs financiers en représentation des engagements (retraite sur-complémentaire)

Structure du portefeuille	31.12.2024	31.12.2023
Actions	52.30%	44.50%
Obligations	40.50%	45.50%
Immobilier	7.20%	8.10%
Monétaires & Autres	0.00%	1.90%
Taux de rendement des actifs du régime	3.38%	3.15%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire)

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Valeur actuelle de l'obligation	19.982	22.855
- Valeur des actifs du régime	-20.171	-19.246
Situation financière du régime	-189	3.609
- Coût des services passés non reconnus	-	-
Provision	-189	3.609

6.1.B. Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière constituent un avantage postérieur à l'emploi et entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite des sociétés du Groupe sont définis par les conventions collectives suivantes :

- la Convention Collective Nationale de la Banque (n° 2120) pour toutes les sociétés,
- la Convention Collective Nationale des Entreprises de Courtage d'Assurances et/ou de Réassurances (n° 2247) pour la société Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France).

L'assiette de rémunération prise en compte dans le calcul d'indemnité de départ en retraite est la suivante:

- pour la CCN de la Banque, 1/13^e de la rémunération moyenne que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois, à l'exclusion de toute prime fixe ou exceptionnelle ainsi que tout élément variable,
- pour la CCN du Courtage d'Assurances, 1/12^e de la rémunération que l'intéressé a ou aurait perçue au cours des douze derniers mois.

Cette indemnité ne peut être inférieure à l'indemnité légale de départ à la retraite telle que prévue par le Code du travail.

Ce régime n'est pas financé par un contrat d'assurance.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la méthode des Unités de Crédits Projetés.

Les pertes et gains actuariels au titre du régime d'indemnités de fin de carrière sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Le Groupe a en effet décidé d'appliquer l'amendement de la norme IAS 19 autorisant la reconnaissance des pertes ou gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèse sur fonds

propres. Le taux d'actualisation de 3,38% retenu est basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé à la date de l'évaluation (taux iBoxx corporate AA de la zone euro de maturité 10 ans et plus), et sur l'extrapolation de la courbe des taux avec celle des obligations d'État émises par la BCE.

Le montant brut des engagements s'élève à 4,300 millions d'euros au 31 décembre 2024 et à 4,109 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le coût des services en 2024 est de 339 milliers d'euros, le coût d'actualisation est de 131 milliers d'euros, les prestations réellement versées s'élèvent à 179 milliers d'euros et la perte actuarielle constatée au titre de 2024 est de 100 milliers d'euros.

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Détail de la charge comptabilisée		
En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Coût des services rendus de l'exercice	-160	-142
Coût financier	-846	-903
Rendement attendu des actifs du régime	638	684
Charge nette comptabilisée	-368	-361

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies

Principales hypothèses actuarielles (IFC)		
	31.12.2024	31.12.2023
Taux d'actualisation	3.38%	3.15%
Taux d'inflation attendu sur le long terme	2.00%	2.10%
Taux de progression des salaires		
- <i>Employés</i>	2.00%	2.10%
- <i>Cadres</i>	2.50%	2.60%
- <i>Cadres supérieurs</i>	3.00%	3.10%
Taux de charges sociales et fiscales patronales	56.39%	54.87%
Table de mortalité	THTF 18 20	THTF 16 18

Principales hypothèses actuarielles (retraite sur-complémentaire)		
	31.12.2024	31.12.2023
Taux d'actualisation	3.38%	3.15%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales (*)	n/a	n/a
Durée de vie active moyenne résiduelle des salariés (*)	n/a	n/a
Table de mortalité	TGH -TGF 05	TGH -TGF 05

(*) le taux de croissance net d'inflation des salaires attendus est non applicable, car il n'y a plus d'actifs bénéficiaires de ce régime

Analyse des sensibilités des engagements des régimes postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles

Impact de la variation (Retraite sur-complémentaire)		31.12.2024
Variation - 0,50 % du taux d'actualisation : 2,88 % (3,38 % - 0,50 %)		
- Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2024		6.98%
- Impact sur le total net des charges 2024		-8.68%
Variation + 0,50 % du taux d'actualisation : 3,88 % (3,38 % + 0,50 %)		
- Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre 2024		-5.31%
- Impact sur le total net des charges 2024		8.52%

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Evolution de la provision

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Provision / Actif en début de période	7.718	4.990
- Charges inscrites au compte de résultat	547	520
- Prestations directement payées par l'employeur (non financées)	-179	-159
- Variations de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-15
- Perte ou gain actuariel	-3.975	2.382
- Autres mouvements	-	-
Provision / Actif en fin de période	4.111	7.718

Avantages postérieurs à l'emploi, régime à prestations définies (retraite sur-complémentaire et IFC)

Tableau de comptabilisation des engagements

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle de l'obligation en début de période	26.964	24.270
- Coût des services rendus	339	301
- Coût de l'actualisation	846	903
- Cotisations versées par les employés	-	-
- Gains ou pertes actuariels	-2.538	2.793
- Prestations payées par l'employeur et /ou le fonds	-1.329	-1.288
- Variation de périmètre (acquisitions, cessions)	-	-15
- Autres mouvements	-	-
Valeur actuelle totale de l'engagement en fin de période (A)	24.282	26.964
Variation des actifs de couverture et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	19.246	19.280
- Produits financiers sur actifs de couverture	638	684
- Gains ou pertes actuariels	1.437	411
- Prestations versées par le fonds	-1.150	-1.129
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période (B)	20.171	19.246
Couverture financière		
Situation financière (A) – (B)	4.111	7.718
Provision / Actif	4.111	7.718

...
La Politique de Rémunération mise à jour pour 2024, publiée sur l'intranet du Groupe (section France) a été validée par le Conseil de Surveillance, après l'avis favorable du Comité de Rémunération et du Directoire.

Le Groupe applique les normes professionnelles susmentionnées en tenant compte des performances individuelles des collaborateurs, de la concurrence sur ses marchés, de sa stratégie, des objectifs à long terme et de l'intérêt des actionnaires.

Le contexte réglementaire

SECTEUR BANCAIRE

L'arrêté du 3 novembre 2009 et les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française ont imposé aux établissements financiers de réglementer les pratiques de versement des rémunérations variables des professionnels des marchés financiers et des dirigeants, afin de garantir un niveau de fonds propres qui ne les mettrait pas en situation de risque.

L'arrêté du 13 décembre 2010 élargit les normes FBF du 5 novembre 2009 réservées aux dirigeants et aux professionnels des marchés financiers (définis comme des collaborateurs dont la performance et donc la rémunération sont liées à des instruments de marché), aux professionnels des risques et à l'ensemble des collaborateurs ayant un niveau de rémunération global équivalent et dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence sur le profil de risque de l'entreprise. Il a également repris les critères de versement de la rémunération variable des collaborateurs concernés, fixés par la FBF.

Depuis l'exercice 2015, la réglementation en matière de rémunération s'appuie sur la Directive dite « CRD IV » 2013/36/UE, modifiée par la Directive (EU) 2019/878 dite « CRD V » et sa transposition notamment via le Décret n° 2020-1637 du 22 décembre 2020 et l'Ordonnance n° 2020-1635 du 21 décembre 2020.

SECTEUR DE LA GESTION D'ACTIFS

L'AFG, l'AFIC et l'AS PIM ont publié des dispositions communes sur les politiques de rémunération des sociétés de gestion le 23 novembre 2010.

La Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs dite « AIFMD » du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011, transposée en France par l'ordonnance 2013-676 du 27 juillet 2013, a pris effet lors de l'exercice 2015 (rémunérations variables attribuées en mars 2016).

La Directive 2014/91/UE dite « OPCVM V » pour les OCPVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), transposée en France par l'ordonnance 2016-312 du 17 mars 2016, est entrée en vigueur lors de l'exercice 2017 (bonus versés en mars 2018). Elle comporte des dispositions très similaires à celles de la réglementation AIFMD.

Gouvernance et formalisation des pratiques existantes

En application des textes précités, un rapport annuel relatif aux rémunérations variables des collaborateurs concernés est adressé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Le processus de détermination des rémunérations ainsi que les enveloppes auxquelles il conduit doivent chaque année être examinés par le Comité des Rémunérations de la Banque, et soumis à la validation du Conseil de Surveillance.

Le dispositif de la Banque

1 - Collaborateurs « preneurs de risques » ou personnel « Identifié » retenues conformément à CRD V

Les collaborateurs concernés sont les suivants :

- a) Tous les membres de l'organe de direction et la direction générale, ainsi que ceux de la fonction de surveillance et les « dirigeants effectifs » (Article L 511-71 du CMF) ;

- b) Les membres du personnel ayant des responsabilités dirigeantes sur les fonctions de contrôle de l'établissement ou sur les unités opérationnelles importantes ;
- c) Les membres du personnel ayant eu droit à une rémunération significative au cours de l'exercice précédent, à condition que les conditions suivantes soient réunies :
 - La rémunération du membre du personnel en question est supérieure ou égale à 500 000 EUR et supérieure ou égale à la rémunération moyenne accordée aux membres de l'organe de direction et de la direction générale de l'établissement visés au point a) ;
 - Le membre du personnel en question exerce les activités professionnelles dans une unité opérationnelle importante et lesdites activités sont de nature à avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'unité opérationnelle en question.

La détermination des rémunérations variables des collaborateurs « preneurs de risques » respecte les principes suivants :

Les bonus sont partiellement différés, et ce de façon linéaire sur 3 ans minimum dès lors qu'ils atteignent un certain niveau de rémunération variable.

S'agissant de rémunérations variables au titre de l'année 2024 ayant atteint un certain seuil, une fraction représentant 40 à 60% sera versée en numéraire et /ou en instruments, et échelonnée sur trois exercices.

La Banque a dans ce cadre mis en place un instrument différé sur 3 ans par tiers égaux en cash indexé sur le prix de l'action de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding Suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild), dénommé Plan de Performance Groupe.

2 - Gérants, commerciaux des sociétés de gestion

Dans le cadre des Directives AIFM et OPCVM V, la société Edmond de Rothschild Asset Management (France) a été amenée à faire évoluer sa politique de rémunération, et notamment ses pratiques en termes de rémunération variable différée, pour les gestionnaires de fonds ainsi que les autres catégories de collaborateurs visés par les Directives (collaborateurs dits « Material Risk Takers »).

Les principales caractéristiques du mécanisme sont les suivantes :

- application d'un différé sur 3 ans d'une part comprise entre 40 et 60% du variable attribué au bénéficiaire,
- indexation de 50% minimum du variable (tant différé qu'immédiat) à un panier de valeurs représentant les différentes expertises de gestion du Groupe,
- paiement du différé soumis à condition de présence et aux différentes conditions prévues par les Directives AIFM et OPCVM V (absence de prise de risques excessive, situation financière de la société,...) susceptibles d'en réduire le montant entre leur attribution initiale et leur acquisition.

Afin de prémunir la société contre une très forte augmentation de la valeur du panier, un mécanisme de couverture a également été mis en place.

Une charge de rémunération est comptabilisée de manière étalée pour refléter l'acquisition conditionnée à la présence des bénéficiaires.

Dans le cas où la performance du fonds progresse, la dette de rémunération variable ne sera pas réévaluée pour la partie couverte. L'actif de couverture sera conservé au coût historique. La partie non couverte devra faire l'objet d'une provision.

Dans le cas inverse, l'actif de couverture fera l'objet d'une dépréciation (à hauteur de sa valeur de marché); en contrepartie, la dette de rémunération variable sera ajustée à la baisse.

« Employee Share Plan » (Plan d'actions gratuites du Groupe)

Le groupe Edmond de Rothschild a mis en place un plan d'actions gratuites de la société Edmond de Rothschild Holding S.A. (holding suisse non cotée du Groupe Edmond de Rothschild) au bénéfice de certains salariés du Groupe (les « Bénéficiaires »).

Les objectifs présidant à la mise en place de ce plan sont d'améliorer la rétention de collaborateurs clés et de favoriser l'alignement des intérêts entre les collaborateurs et l'actionnaire.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

- les Bénéficiaires se voient attribuer des droits à recevoir des actions EdRH selon un calendrier d'acquisition de 3 ans (1/3 par an soit trois tranches acquises respectivement en mars N+2, mars N+3 et mars N+4),
- les Bénéficiaires deviennent actionnaires à la date d'acquisition (ils acquièrent des droits économiques uniquement, aucun droit social (droits de vote)).
- Il s'agit de « Bons de Participation » sous le régime de la loi suisse,
- les actions reçues ne peuvent être revendues qu'une fois la période de blocage écoulée,
- la période de revente est limitée dans le temps dans la mesure où chaque millésime a une durée de vie de 7 ans. Les actions ne peuvent être revendues qu'à la société Edmond de Rothschild Holding S.A.

Par ailleurs, les Bons de Participation seront livrés aux bénéficiaires de Edmond de Rothschild (France) par Edmond de Rothschild Holding S.A.

En application du contrat conclu entre Edmond de Rothschild Holding S.A. et Edmond de Rothschild (France), Edmond de Rothschild Holding S.A. refacture à Edmond de Rothschild (France) le coût d'acquisition de ses propres titres, destinés à être livrés aux bénéficiaires français.

Une charge est enregistrée au titre des services rendus par les salariés. En l'absence d'engagement de verser une somme en espèces aux salariés, le plan est qualifié d'equity-settled (IFRS 2.43B), avec les conséquences comptables suivantes :

- détermination d'une charge à la date d'attribution et sans réévaluation ultérieure, sauf pour tenir compte de l'évolution des conditions de service et/ou de performance (IFRS 2.B57),
- étalement de cette charge sur la période au cours de laquelle les services sont rendus, en contrepartie d'un compte de capitaux propres qui représente la contribution de la société mère (IFRS 2.B53),
- la période d'étalement est celle au cours de laquelle les bénéficiaires rendent des services au Groupe sur la base des conditions de présence nécessaires à l'acquisition des droits. En l'occurrence, la charge du plan 2024 est étalée entre le 1^{er} janvier 2024 et les dates d'acquisition, c'est-à-dire sur 2,25, 3,25 et 4,25 ans pour les tranches qui seront acquises respectivement en mars 2026, mars 2027 et mars 2028.

Au 31 décembre 2024, la charge nette relative au plan d'actions gratuites du Groupe est de 4,273 milliers d'euros contre une charge nette de 4,532 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Note 7 – Informations complémentaires

	% d'intérêts		% de contrôle	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
7.1. Périmètre de consolidation				
Entité consolidante				
Banque				
• Edmond de Rothschild (France)				
Intégration globale				
Sociétés de Portefeuille				
• Financière Boréale	100,00	100,00	100,00	100,00
• EdR Real Estate (Eastern Europe) Cie SàRL *	62,73	62,73	62,73	62,73
• CFSH Luxembourg SàRL *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II SàRL *	58,33	58,33	58,33	58,33
• Bridge Management SàRL *	99,99	99,99	100,00	100,00
Sociétés de Gestion				
• Edmond de Rothschild Asset Management (France)	99,99	99,99	99,99	99,99
• Edmond de Rothschild Asset Management (Hong-Kong) Limited *	99,99	99,99	100,00	100,00
• EDR Immo Magnum	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés de Conseil				
• Edmond de Rothschild Corporate Finance	100,00	100,00	100,00	100,00
Société d'Assurance				
• Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers				
• Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd *	100,00	100,00	100,00	100,00
• Groupement Immobilière Financière	100,00	100,00	100,00	100,00
Mises en équivalence				
Sociétés de Gestion				
• Zhonghai Fund Management Co. Ltd *	25,00	25,00	25,00	25,00
• ERAAM	34,00	34,00	34,00	34,00

* Société étrangère.

	31.12.2024	31.12.2023
7.2. Effectif moyen		
Effectif moyen des sociétés françaises	784	734
- Techniciens	88	75
- Cadres	696	659
Effectif moyen des sociétés étrangères	16	56
Effectif moyen global	800	790

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, est communiquée par catégorie la ventilation par catégories de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

7.3. Entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité.

Le Groupe est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées à travers ses activités de gestionnaire de fonds. Des fonds sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe.

En 2024, l'exposition totale s'élève à 23,5 millions d'euros contre 23,4 millions d'euros au 31 décembre 2023. Aucun nouvel engagement n'a été pris en 2024 et le montant résiduel à fin 2024 est de 4,5 millions d'euros.

Le Groupe bénéficie d'un mécanisme de « *carried interest* » conforme aux pratiques de marché.

7.4. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement survenu après la clôture de l'exercice n'a eu d'impact significatif sur les comptes établis au 31 décembre 2024.

7.5. Informations concernant le capital

En application du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, l'appréciation du respect du ratio de solvabilité s'effectue au niveau de Edmond de Rothschild (France), cette dernière se conformant aux exigences en matière de capital.

Le capital de Edmond de Rothschild (France) s'élève au 31 décembre 2024 à 83.075.820 euros composé de 5 538 388 actions d'un nominal de 15 euros

7.6. Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2024

En milliers d'euros	PwC	Grant Thornton Audit	AUTRES	31.12.2024	31.12.2023
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	607	507	67	1181	1073
Edmond de Rothschild (France)	480	353	34	867	659
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	102	98	-	200	209
Autres	25	56	33	114	205
Services autres que la certification des comptes (SACC)⁽¹⁾	282	-	-	282	76
Edmond de Rothschild (France)	186	-	-	186	-
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	96	-	-	96	69
Autres	-	-	-	-	7
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées	-	-	-	-	-
Total	889	507	67	1463	1149

⁽¹⁾ Les services autres que la certification des comptes sont constitués de lettres de confort, procédures convenues, attestations de concordance avec la comptabilité et consultations en matière réglementaires.

Les montants mentionnés ci-dessus intègrent les honoraires suivants, relatifs aux missions de services autres que de certifications des comptes (« SACC ») réalisées auprès de Edmond de Rothschild (France) et ses filiales :

a-par « PricewaterhouseCoopers Audit », pour 607 milliers d'euros au titre de la certification des comptes et 282 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes ;

b-par « Grant Thornton Audit », pour 507 milliers d'euros au titre de la certification des comptes.

Note 8 – Secteurs opérationnels

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles d'activités stratégiques (banque privée et gestion d'actifs) auxquels s'ajoute un autre pôle (autres activités et gestion propre).

La banque privée regroupe une offre de services comprenant :

- la gestion de portefeuille et de patrimoine, l'ingénierie patrimoniale et le *family office*,
- une activité de conseil aux entreprises à actionnariat familial.

Le pôle de la gestion d'actifs recouvre les quatre lignes de gestion suivantes :

- la gestion actions, gestion diversifiée et obligations convertibles,
- la multi gestion, traditionnelle et alternative,
- la gestion taux et crédit et les gestions structurée, quantitative et alternative directe,

Le pôle « autres activités et gestion propre » comprend :

- en autres activités, d'une part, le conseil aux entreprises logé au sein de la filiale dédiée Edmond de Rothschild *Corporate Finance*, et dont les domaines d'intervention regroupent le conseil en opérations de cessions ou d'acquisitions, l'évaluation d'entreprises et l'ingénierie financière, d'autre part, la Direction des Marchés de Capitaux pour son activité propre et les activités de la société de gestion pour compte de tiers,
- en gestion propre, les activités de gestion patrimoniale du Groupe (en particulier le portefeuille-titres), la fonction de centrale financière de la Banque auprès de ses différents métiers, les frais liés aux activités propres de ce pôle et à son rôle de pilotage du Groupe et des produits et charges ne relevant pas directement de l'activité des autres pôles d'activité.

Remarques méthodologiques

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activité ont été établis avec pour objectifs de :

- déterminer les résultats de chacun de ces pôles comme s'il s'agissait d'entités autonomes,
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les principales conventions retenues pour l'établissement de ces comptes sont les suivantes :

- le produit net bancaire de chacun des pôles correspond aux revenus générés par son activité, nets de rétrocessions de commissions versées aux apporteurs,
- les frais de gestion des pôles d'activité comprennent leurs frais directs, la partie qui leur incombe des charges du support logistique et opérationnel apporté par la Banque et une quote-part des frais de structure du Groupe,
- les provisions sont imputées aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'eux la charge du risque inhérente à son activité. Les provisions qui ne peuvent pas être affectées à un pôle d'activité sont imputées à la Gestion propre.

L'analyse détaillée des résultats de chacun de ces pôles et de leur contribution à la rentabilité du Groupe est présentée ci-après.

En milliers d'euros	Banque Privée		Gestion d'actifs		Private Equity		Autres activités et Gestion propre		Groupe	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produit net bancaire	137.611	140.927	152.434	129.794	-	4.353	93.250	105.465	383.295	380.538
Frais de gestion	-108.923	-109.860	-130.623	-120.387	-	-7.239	-83.049	-68.166	-322.594	-305.652
Frais de personnel	-68.018	-67.028	-75.826	-69.969	-	-3.586	-51.301	-41.160	-195.145	-181.743
- directs	-49.772	-48.253	-59.361	-54.758	-	-2.865	-41.356	-33.937	-150.490	-139.814
- indirects	-18.246	-18.774	-16.465	-15.211	-	-721	-9.944	-7.223	-44.655	-41.929
Autres charges d'exploitation	-34.628	-36.062	-49.710	-45.594	-	-3.351	-19.890	-15.718	-104.228	-100.725
Dotations aux amortissements	-6.277	-6.770	-5.087	-4.824	-	-302	-11.858	-11.288	-23.222	-23.184
Résultat brut d'exploitation	28.688	31.067	21.812	9.407	-	-2.886	10.201	37.299	60.700	74.886
Coût du risque	-	-	0	-	-	-	-98	-831	-98	-831
Résultat d'exploitation	28.688	31.067	21.812	9.407	-	-2.886	10.103	36.468	60.602	74.055
Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	3.038	79	-3.633	79	-594
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	20	-	-	-	12.346	2.188	12.366	2.188
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat courant avant impôt	28.688	31.067	21.832	9.407	-	152	22.528	35.023	73.047	75.649
Impôt sur les bénéfices	-7.410	-8.025	-5.636	-2.429	-	631	-759	-6.104	-13.805	-15.927
Résultat net	21.278	23.042	16.196	6.978	-	783	21.769	28.919	59.242	59.723

Note 9 – Transactions avec les parties liées

Edmond de Rothschild (France) était une filiale de Edmond de Rothschild S.A. (EdR S.A.) jusqu'au 7 août 2019. Depuis cette date, elle est détenue par Edmond de Rothschild (Suisse), elle-même filiale de Edmond de Rothschild Holding S.A. (EdRH), l'actionnaire ultime étant, au 31 décembre 2024, La Hoirie de Benjamin de Rothschild.

Toutes les transactions ont été effectuées dans le cadre ordinaire des activités et à des conditions comparables à celles appliquées aux transactions avec des personnes similaires ou, le cas échéant, aux transactions avec d'autres salariés.

Les parties liées au groupe de Edmond de Rothschild (France) sont les sociétés consolidées au sein du groupe de Edmond de Rothschild (France), et celles du groupe EdRH. Ont été également retenus comme parties liées au sens de la norme IAS 24 les membres du Conseil de surveillance et membres du Directoire de Edmond de Rothschild (France), ainsi que leurs conjoint et enfants rattachés à leur foyer.

Transactions avec les parties liées personnes morales

La liste des sociétés consolidées par Edmond de Rothschild (France) est présentée dans la note 7.1.

Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau suivant les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

Transactions avec les sociétés mises en équivalence

La liste des sociétés mises en équivalence est présentée dans la note 3.10.

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes de régularisation et actifs divers	14	14
Actif	14	14
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle		
Comptes de régularisation et passifs divers	-	-
Passif	-	-
+ Intérêts et produits assimilés		
- Intérêts et charges assimilées		
+ Commissions (produits)		
- Commissions (charges)	-	-11.588
+ Produits des autres activités	-	1.073
- Charges des autres activités		
Produit net bancaire	-	-10.515
- Charges générales d'exploitation		
Résultat brut d'exploitation	-	-10.515

Transactions avec la société mère

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	788.484	767.257
Prêts et créances sur les établissements de crédit	17.764	1.528
Comptes de régularisation et actifs divers	3.309	4.447
Actif	809.557	773.232
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.295.408	1.435.375
Dettes envers les établissements de crédit	1.862	2.471
Dettes envers la clientèle		
Comptes de régularisation et passifs divers	3.415	3.982
Passif	1.300.685	1.441.828
En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
+ Intérêts et produits assimilés	24.117	23.594
- Intérêts et charges assimilées	-432	-619
+ Commissions (produits)	4.884	4.175
- Commissions (charges)	-6.346	-6.135
+ Produits des autres activités	4.071	3.572
- Charges des autres activités	-62	-10
Produit net bancaire	26.232	24.577
- Charges générales d'exploitation	-8.853	-7.579
Résultat brut d'exploitation	17.379	16.998

Transactions avec les autres parties liées

Elles concernent les transactions avec Edmond de Rothschild Holding et ses filiales ainsi que celles conclues avec les filiales de Edmond de Rothschild S.A.

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédits	1.348	2.461
Prêts et créances sur la clientèle		
Comptes de régularisation et actifs divers	31.176	30.227
Actif	32.524	32.688

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	35.539	187.464
Dettes envers les établissements de crédit	2.003	2.303
Dettes envers la clientèle	842	938
Comptes de régularisation et passifs divers	4.525	1.986
Provisions		
Passif	42.909	192.691

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
+ Intérêts et produits assimilés	6	9
- Intérêts et charges assimilées	-450	-525
+ Commissions (produits)	80.948	80.941
- Commissions (charges)	-3.596	-5.098
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	64
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		
+ Produits des autres activités	4.261	4.527
- Charges des autres activités	-320	-420
Produit net bancaire	80.849	79.498
- Charges générales d'exploitation	-2.779	-1.478
Résultat brut d'exploitation	78.070	78.020

Transactions avec les parties liées personnes physiques

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Comptes et Prêts	41.839	37.452
Actif	41.839	37.452

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Comptes à vue	-	-
Passif	-	-

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
+ Intérêts et produits assimilés	1.948	1.898
Produit net bancaire	1.948	1.898
Résultat brut d'exploitation	1.948	1.898

Partie 1 - Revue générale des dispositifs de contrôle

Section 1 – Dispositif de contrôle interne

La Banque, en ligne avec les attentes des régulateurs qui l'encadrent, a mis en place une organisation de contrôle interne qui lui permet un pilotage consolidé de ses risques.

Les différentes composantes de ce dispositif ont pour mission permanente de fournir aux organes sociaux et au Comité des Risques une vision pertinente des risques afin d'en permettre le pilotage.

L'expérience acquise dans cette démarche par les équipes de contrôle et la forte implication des organes sociaux permettent aujourd'hui une vision consolidée des risques pour la Banque elle-même, mais aussi pour ses clients.

Ce dispositif de contrôle interne se structure en trois niveaux :

- *premier niveau* : outre les opérationnels et leurs responsables hiérarchiques, un réseau de contrôleurs et de correspondants au sein des départements ou filiales opérationnels constitue le premier niveau de contrôle,
- *deuxième niveau* : la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure de la bonne mise en œuvre des actions de contrôle interne de premier niveau, et la Direction Centrale des Risques assure une surveillance consolidée des risques financiers des activités,
- *troisième niveau* : l'Inspection Générale exerce un contrôle de troisième niveau sur l'ensemble des structures du groupe de la Banque. Lors de missions spécifiques ou transversales, elle rend compte de la qualité du contrôle interne, de l'optimisation et de la sécurité des processus. La maturité de l'approche des risques et des contrôles, déployés par les entités de contrôle de deuxième niveau, permet à l'Inspection Générale de s'appuyer sur un socle éprouvé pour mener ses propres investigations et en rendre compte directement au Comité des Risques.

Section 2 – Description des entités de deuxième niveau

La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent et la Direction Centrale des Risques, entités centrales de deuxième niveau, sont chacune fortement impliquées dans leur ligne métier respective de correspondants de premier niveau, pour fixer les objectifs, faire évoluer en permanence les méthodes et outils et coordonner les démarches de contrôle.

Plus précisément :

- la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent est en charge de la mise en œuvre des contrôles permanents. Située au deuxième niveau de contrôle, elle s'assure de la mise en œuvre du premier niveau de contrôle par les services opérationnels et exerce une mission d'assistance auprès des lignes de métier. Il s'agit d'informer et de former les collaborateurs afin que ceux-ci disposent d'une connaissance satisfaisante des dispositions réglementaires et des procédures internes régissant leur activité. Elle veille également au respect des principes déontologiques applicables aux collaborateurs et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- la Direction Centrale des Risques, maillon essentiel du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau, est composée de trois services ayant comme mission de surveiller :
 - A) les risques pour compte propre (Contrôle des risques pour compte propre) dont les risques de contrepartie, de liquidité et de marché,
 - B) les risques liés à la gestion pour compte de tiers portés par les gérants d'actifs de la Banque et ses filiales de gestion,

- C) les risques opérationnels liés aux défaillances de process, fraudes et systèmes. Ces missions de surveillance s'accompagnent de la mise en place et du maintien à jour d'une cartographie des risques, débouchant le cas échéant sur des plans d'actions ou des alertes suivant une politique d'escalade formalisée.

La Direction Centrale des Risques, en plus de son rôle propre de suivi des risques financiers, a aussi en charge l'animation de la filière Risques, avec en particulier l'organisation de comités transverses qui assurent une revue de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la Banque. La Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent s'assure quant à elle du fonctionnement conforme de cette filière Risques.

Section 3 - Une démarche de contrôle consolidée au niveau groupe Edmond de Rothschild

Une harmonisation des méthodologies de calcul et d'appréciation du risque homogène permet une consolidation des risques au niveau de l'entité suisse faîtière.

Le dispositif de contrôle consolidé dont le groupe Edmond de Rothschild entend se doter passe par une intensification de la communication entre les équipes et par la fixation de modalités sans cesse améliorées de remontée de l'information.

Partie 2

Gestion des risques de crédit-contrepartie

Le risque de crédit-contrepartie correspond au risque de pertes résultant de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à honorer ses obligations financières. Ce risque comprend, entre autres, le risque de règlement encouru au cours de la période séparant le moment où l'instruction de paiement ou de livraison d'un instrument financier vendu ne peut plus être annulée unilatéralement par la Banque et la réception définitive de l'instrument financier acheté ou des espèces correspondantes.

Section 1 - Activités génératrices

Les risques de crédit-contrepartie encourus par le Groupe trouvent leur origine dans :

1. les opérations conclues avec la clientèle privée et avec les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe, et notamment dans les opérations suivantes :
 - octroi de crédits ou d'engagements à la clientèle privée,
 - découverts sur comptes à vue en faveur des particuliers,
 - découverts ponctuels présentés par les OPCVM gérés par les sociétés de gestion du Groupe et déposés auprès de la Banque (débits en compte résultant du décalage ponctuel lié à l'achat et à la vente de titres),
 - opérations de change conclues avec certains OPCVM Maison dans le cadre de la couverture contre le risque de change résultant de positions en devises étrangères
2. les opérations de marché de gré à gré conclues dans le cadre de l'activité de gestion pour compte propre, principalement avec des contreparties bancaires ou des entreprises de grande taille présentant une notation satisfaisante.

Section 2 – Procédures d’octroi des autorisations de suivi et d’évaluation

Procédures d’octroi des autorisations

De manière générale, l’acceptation de tout risque de crédit est subordonnée à une rémunération attendue couvrant de manière satisfaisante le risque de perte dans l’hypothèse d’un défaut du client ou de la contrepartie. La recherche de garanties est certes généralisée mais elle ne se substitue en aucun cas à une analyse de risques existants.

Les règles et les modes opératoires sont déclinés différemment s’agissant respectivement des engagements sur la clientèle et des opérations de marché.

S’agissant de l’octroi de crédits ou d’engagements par signature à la clientèle privée

Dans la majorité des cas, l’octroi d’un concours à la clientèle (crédit ou engagement par signature) ressort de la compétence du Comité des Crédits dont la fréquence des réunions est hebdomadaire ; ce comité est présidé par le Président du Directoire ou un autre membre du Directoire de la Banque. Préalablement la Direction des Crédits a procédé à l’examen de la demande de concours présentée par le banquier concerné (ou par une société de gestion du Groupe lorsque le bénéficiaire est un OPCVM géré). Ce service rédige un avis motivé sur la qualité du risque proposé et transmet l’ensemble du dossier au Comité des Crédits pour décision, laquelle sera matérialisée par un visa formel du président du comité. Au-delà des pouvoirs du Comité des Crédits, les dossiers font l’objet d’une soumission à l’ensemble du Directoire et par le *Chief Financial* du groupe Edmond de Rothschild.

En outre, des concours peuvent également être consentis par délégation de certains collaborateurs de la Direction de la banque privée. Les délégations précitées font l’objet de plafonds strictement définis et sont régies par une procédure interne ad hoc.

Enfin, les concours délivrés par délégation sont systématiquement portés à la connaissance de la Direction des Crédits qui s’assure du respect des pouvoirs délégués.

S’agissant des opérations de marché de gré à gré, les contreparties bancaires font l’objet d’un examen semestriel.

Etant donné la dégradation brutale de la situation de nombre de contreparties bancaires, le Contrôle des risques pour compte propre a renforcé en 2008 les moyens de suivi quotidien en collectant et analysant l’information fournie par les spreads sur CDS (*Credit Default Swap*).

Cet état de surveillance a été étendu à des signatures corporate et aux souverains. Afin de compléter ce dispositif et conformément l’arrêté du 3 novembre 2014, la Direction Centrale des Risques a mis en œuvre une méthodologie propre d’évaluation du risque de crédit suivant une approche par score d’expertise, en complément d’un recours aux notations externes. Ce modèle interne permet de mesurer la qualité de la signature de l’emprunteur par des techniques d’analyse financière et de *scoring*.

Les contreparties commerciales (grandes entreprises du secteur public notamment) font également l’objet d’autorisations formelles, au sein du même Comité. Pour l’ensemble des contreparties de marché (contreparties bancaires et contreparties commerciales), le Comité précité arrête les limites individuelles de risques pour chacune des entités du Groupe en s’assurant préalablement de la conformité de celles-ci à l’appétence au risque du groupe Edmond de Rothschild.

Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugé comme même bénéficiaire au sens de l’article 3 du règlement n° 93-05 relatif au contrôle des grands risques. L’attribution des limites d’investissement s’appuie sur le rating interne établi par la Direction Centrale des Risques et sur une étude de la solvabilité des contreparties individuelles.

Deux types de limites sont ainsi définis :

- les limites en montant : il s’agit du montant maximal de risque (en bilan et hors-bilan cumulés) que la Banque accepte de prendre sur une contrepartie (ou un groupe de contreparties liées),
- les limites en durée : elles déterminent la durée maximale des opérations négociées. Cette durée est corrélée entre autres à la qualité du *rating* de la contrepartie ou de l’émetteur.

Toute dégradation jugée significative de la qualité d'une contrepartie ou évolution des contraintes réglementaires déclenche le réexamen immédiat des autorisations accordées à cette entité lors de chaque Comité mensuel des risques.

Processus de suivi et d'évaluation des risques

S'agissant de l'octroi de crédits ou d'engagements par signature à la clientèle privée

Le suivi des dépassements

Au quotidien, les banquiers sont responsables du suivi des comptes présentant un solde débiteur ou, le cas échéant, un débit en compte excédant le découvert autorisé. Aux fins d'exercer ce contrôle, les banquiers reçoivent chaque matin des alertes relatives aux dépassements des comptes clients. En outre, la Direction de la banque privée assure un contrôle sur les états de dépassement présentant un seuil de matérialité, pour l'ensemble des comptes ouverts dans les livres de la Banque. De même, la Direction des Crédits vérifie que les dépassements respectent les pouvoirs délégués tant en terme de montant que de durée. Elle adresse le cas échéant une demande au banquier (avec copie au responsable hiérarchique de celui-ci) afin que des mesures appropriées soient définies et mises en oeuvre. Lorsqu'elle estime que la situation le justifie, la Direction des Crédits informe le Comité des Crédits afin de prendre une décision visant à résoudre ce type de situation.

Enfin, chaque mois, la Direction des Crédits présente une synthèse des comptes en « anomalie » et transmet celle-ci à la Direction de la banque privée et à la Direction Générale lors du Comité mensuel des risques.

Le suivi des garanties

Usuellement, les concours octroyés par la Banque sont assortis de garanties, notamment sous la forme de nantissements de comptes d'instruments financiers ou de délégations de contrats d'assurance. Un suivi de la valeur des garanties est assuré par la Direction des Crédits qui reçoit quotidiennement des alertes portant sur les garanties présentant une insuffisance de couverture au regard du concours octroyé.

Une synthèse mensuelle est établie à destination de la Direction de la banque privée et de la Direction Générale lors du Comité mensuel des risques qui présente les situations en anomalie. Cependant, lorsqu'une situation le justifie, la Direction des Crédits peut porter à la connaissance du Comité des Crédits tout dossier en insuffisance de couverture sans attendre la fin du mois afin que les actions soient entreprises.

Le traitement des concours douteux

Les concours présentant un caractère douteux sont transférés à la Direction Juridique, qui en assure le suivi. Ces concours font l'objet d'un examen trimestriel au cours du Comité des contentieux, présidé par le Directeur Général de la Banque. Ce Comité examine également l'ensemble des litiges que le Groupe pourrait connaître.

S'agissant des opérations de marché de gré à gré

La gestion des risques de crédit associés aux opérations de marché repose, en premier lieu, sur une sélection rigoureuse des contreparties autorisées. Elle repose également sur l'utilisation de techniques de réduction ou de suppression du risque, techniques que le Groupe a retenues avec ses principales contreparties : mise en place de contrats cadres et de collatéraux, d'une part, recours au système *Continuous Link Settlement* (CLS), d'autre part. Enfin, cette gestion comporte un suivi quotidien du respect des limites de risques ainsi qu'un suivi des contreparties de marché.

La mise en place de contrats-cadres et de collatéraux

Afin de réduire le risque de contrepartie sur les opérations de hors-bilan, la mise en place de contrats cadres a été systématisée depuis plusieurs années. Ainsi, au 31 décembre 2024, 96% des risques hors-bilan bruts étaient couverts par de tels contrats pour les contreparties de marchés. Il est à noter que la quasi-totalité des risques non couverts par un contrat-cadre concernaient à cette date des transactions avec des entités du Groupe.

En outre, suite à l'adoption le 4 octobre 2016 du règlement délégué complétant le règlement Emir par des normes techniques d'atténuation des risques pour les dérivés non compensés, les contrats de collatéraux (CSA) ont été mis à jour avec vingt-six contreparties. Les opérations avec les contreparties non signataires se limitent depuis à des opérations de change au comptant. Les caractéristiques de ces contrats sont renseignées dans la base de données OSACAS.

Le *Back Office* produits structurés est chargé du suivi et du traitement administratif des collatéraux. Le collatéral à ce jour admis par la Banque est exclusivement constitué d'espèces. L'outil KTP calcule quotidiennement un appel de marge « théorique » pour chaque contrepartie active. Ces informations sont ensuite déversées automatiquement dans l'outil DSI Collatéral pour affectation d'un premier statut provisoire. Une notification de paiement est adressée à la contrepartie lorsque le statut mentionne un appel de marge à recevoir. Une fois le paiement effectué, le collatéral reçu est interfacé dans l'outil de gestion du risque de contrepartie *RiskOrigin* édité par *Moody's Analytics*. En cas de désaccord avec la contrepartie, aucun flux n'est échangé et le statut est mis à jour à « abandon ». Un état d'incidents recensant l'ensemble des appels de marges « abandonnés » est adressé au Contrôle des risques pour compte propre.

Enfin, avant signature, tout contrat cadre ou tout contrat de collatéral est examiné par un juriste spécialisé en opérations de marché et les montants de franchises sont validés par la Direction Centrale des Risques.

Le recours au système CLS pour les opérations de change

Depuis mars 2006, la Banque est adhérente au système CLS, qui permet d'éliminer le risque de règlement usuellement associé aux opérations de change de gré à gré. Ainsi, le risque de règlement livraison sur les opérations de change en devises a considérablement diminué puisque, au 31 décembre 2024, 75% des flux de change au comptant et à terme effectués avec des contreparties externes transitent par ce canal sécurisé.

Le suivi du respect des limites de risques

Les expositions sont réévaluées quotidiennement en *marked to market* auquel est rajouté un *add-on*, soit un montant additionnel censé couvrir le risque de dégradation potentiel d'ici à l'échéance de chaque contrat. Ces *add-ons* dépendent de la nature des contrats et de leur maturité. Le suivi est intégralement automatisé sur une plateforme logicielle nouvelle et satisfait aux meilleurs critères de place (*RiskOrigin, Moody's Analytics*).

Les responsables de desks prennent quotidiennement connaissance des encours et des utilisations de limites de contreparties. Tout opérateur a la responsabilité de respecter strictement les limites de risques qui sont attribuées à son centre de profit. En cas de dépassement, il doit informer immédiatement sa hiérarchie.

La Direction Centrale des Risques contrôle quotidiennement le respect des limites de contrepartie pour l'ensemble des activités de marché du Groupe. En cas de dépassement, elle alerte le Directoire de la Banque.

En outre, le Comité mensuel des risques examine les expositions aux risques, les dépassements éventuels de limites ainsi que les modalités de résorption de tout dépassement. Par ailleurs, le Comité mensuel des risques suit la mise en place des contrats cadres et de collatéraux.

Le suivi des contreparties de marché

Une surveillance des engagements est effectuée et un suivi permanent des contreparties de marché est organisé par la Direction Centrale des Risques afin d'identifier avec anticipation un risque éventuel de défaillance. Le Contrôle des risques pour compte propre doit présenter en Comité mensuel des risques les contreparties qui connaissent des événements significatifs, tels qu'un changement d'actionnariat, une dégradation de rating interne ou encore la publication de pertes. En tout état de cause, une revue systématique de la totalité des limites sur les contreparties bancaires est effectuée deux fois par an en tenant compte des données financières, des données macroéconomiques et des ratings. Les risques de crédit envers les institutions financières et les entités souveraines ne sont contractés que vis-à-vis de contreparties dont la solvabilité est jugée irréprochable. Un dispositif d'alerte sur le niveau des spreads CDS a été établi afin de mesurer la perception du risque de crédit par les marchés. Les données sur les CDS sont fournies par *CMA Datavision*, société indépendante basée à Londres et à New York. L'évaluation des *spreads* s'effectue sur la base d'un modèle combinant les cotations de marché pertinentes sur les

CDS collectées auprès de contributeurs fiables, les ratings et d'autres données sectorielles. L'analyse des *spreads* CDS un an et cinq ans a permis de compléter le dispositif de surveillance et d'anticiper les difficultés de certaines contreparties. Les spreads CDS participent à l'évaluation du rating interne des contreparties de marché suivant une méthodologie propriétaire.

Section 3 – Expositions aux risques de crédit-contrepartie

Engagements du Groupe sur la clientèle

La clientèle du Groupe regroupe la banque privée, le groupe Edmond de Rothschild (hors Banque et ses filiales) ainsi que les OPCVM gérés par le Groupe. Les tableaux ci-dessous détaillent les engagements du Groupe sur la clientèle.

Évolution des engagements du Groupe sur la clientèle

En millions d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Crédits (bilan)	1.271	1.213
Cautions	95	84
Ouvertures de crédits non utilisées	398	439
Total	1.764	1.736

L'encours des engagements du Groupe sur la clientèle s'élève à 1.699 millions d'euros, en augmentation de 6.1% par rapport à l'année dernière, alors que les positions débitrices des OPCVM atteignent 2.7%.

Qualité des engagements sur la clientèle

Division des encours

Aucun encours ne fait l'objet d'une déclaration au titre du ratio de division des risques.

Hors Groupe, la plupart des crédits sont inférieurs à 3 millions d'euros ; si le nombre de dossiers supérieurs à 3 millions d'euros est faible (inférieur à 10%), en revanche leur montant est significatif 871 millions d'euros. Il représente 51.2% de notre exposition en risque de crédit à la clientèle privée. Ainsi, 112 clients (en notion de bénéficiaires liés) présentent un niveau d'encours supérieur à 3 millions d'euros pour un total de 842 millions d'euros.

Au niveau du hors bilan, les engagements des dix premiers clients totalisent aujourd'hui 46 millions d'euros, soit 53% de l'encours de cautions délivrées pour la DCP.

Part des créances sur la clientèle privée présentant un caractère douteux et provisions constituées à ce titre

Les dépassements d'autorisation sont très limités. Ils représentent généralement moins de 1% des encours au 31 décembre 2024. Ils font l'objet d'un suivi et sont régularisés rapidement.

Part des créances sur la clientèle privée couvertes par le nantissement d'un compte d'instruments financiers ou la délégation d'un contrat d'assurance-vie

Plus de 90% des créances sur la clientèle privée sont garanties par le nantissement d'un compte d'instruments financiers, la délégation d'un contrat d'assurance ou une garantie bancaire (en général Groupe). Les portefeuilles financiers constituant l'assiette des nantissements sont diversifiés, investis principalement en titres de sociétés cotées, obligations ou parts d'OPCVM, et pour la plupart gérés sous mandat.

Les autres garanties sont principalement constituées par des hypothèques

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Créances sur la Clientèle Privée présentant un caractère douteux	424	410
<i>dont les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation</i>	423	410
Montant net	1	-
Pourcentage des concours à la clientèle	0,00%	0,00%

Dès lors qu'une créance présente un caractère douteux, les conditions de solvabilité de la contrepartie et les risques de non-recouvrement de la créance font l'objet d'une appréciation par la Banque qui décide du principe de la constitution d'une dotation pour dépréciation et de son montant.

Encours dépréciés ou non présentant des impayés et garanties reçues au titre de ces encours

Au 31 décembre 2024, il n'y a pas d'encours dépréciés ou non présentant des impayés, ni de garanties reçues au titre de ces encours.

Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit, avant effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux, correspond à la valeur comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées.

Cette exposition ne tient pas compte de l'effet de l'application des contrats-cadres de compensation en vigueur au 31 décembre 2024 et des collatéraux sur les instruments financiers à terme, négociés de gré à gré. Au 31 décembre 2024, cet effet, calculé sur la base des compensations espèces admises sur le plan prudentiel, réduirait l'exposition du Groupe au risque de crédit de 40,2 millions d'euros.

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Exposition maximale au risque de crédit		
Actifs financiers en valeur de marché par résultat (hors titres à revenu variable)	87.823	64.133
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres (hors titres à revenu variable)	10.413	990
Titres au coût amorti (hors titres à revenu variable)	73.503	79.218
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	953.690	835.091
Prêts et créances émis sur la clientèle	1.270.530	1.212.759
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation	2.395.959	2.192.191
Engagements de financement donnés	402.936	445.062
Engagements de garantie financière donnés	94.806	84.325
Provisions pour engagements par signature	-	-
Exposition des engagements hors bilan nets de dépréciation	497.742	529.387
Total de l'exposition nette	2.893.701	2.721.578

Répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle utilisé pour leur valorisation

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle donnée dans le tableau ci-dessous est établie conformément aux catégories d'instruments définies précédemment.

En milliers d'euros	31.12.2024				31.12.2023			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	TOTAL
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transactions	-	37.320	-	37.320	-	14.247	-	14.247
Dérivés de couverture	-	37.820	-	37.820	-	47.755	-	47.755
Instruments de dette non SPPI		50.179		50.179	-	49.563		49.563
Autres instruments financiers à la juste valeur par résultat		18.477		18.477	-	16.671		16.671
Total actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	143.796	-	143.796	-	128.236	-	128.236
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation à la juste valeur par capitaux propres	-	10.404	9	10.413	-	981	9	990
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	10.404	9	10.413	-	981	9	990
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	175	17.875	-	18.050	14.359	10.874	-	25.233
Dérivés de couverture	-	2.529	-	2.529	-	3.477	-	3.477
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	1.547.242	815.313	2.362.555	-	1.872.712	845.200	2.717.912
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat	175	1.567.646	815.313	2.383.134	14.359	1.887.063	845.200	2.746.622

Le Groupe a émis en 2024 des EMTN structurés valorisés à un montant de 477,1 millions d'euros et les sorties se sont élevées à 444,5 millions d'euros.

Expositions aux risques de crédit-contrepartie au titre des opérations de marché

Les expositions aux risques de crédit figurant ci-dessous comprennent, outre les risques issus de l'activité de compte propre, les risques émetteurs encourus par les OPCVM garantis (lorsque la Banque est le garant) afin de refléter l'exposition globale de la Banque envers des contreparties bancaires.

Au 31 décembre 2024, 98% des risques de crédit au titre des opérations de marché sont encourus sur des contreparties bancaires dont la notation (externe) est supérieure ou égale à A. Il convient, par ailleurs, de souligner que la quasi-totalité de nos expositions portent sur des contreparties dont les risques sont considérés comme de bonne, voire d'excellente qualité (notation externe supérieure ou égale à BBB).

Répartition des engagements bruts sur les contreparties bancaires par rating

Ainsi, au 31 décembre 2024, les engagements bancaires bruts (y compris les engagements hors-bilan) ont diminué légèrement par rapport à l'année précédente :

La répartition par *rating* des engagements sur contreparties bancaires démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle se concentre exclusivement sur des contreparties *Investment Grade*

En millions d'euros	Equivalent risque brut					
	31/12/2024		31/12/2023		31/12/2022	
Rating par tranche	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA	0,4	1,09%	0,4	0,72%	0,3	0,5%
AA	3,3	8,97%	3,2	5,75%	6,2	11,0%
A	32,3	87,77%	45,9	82,41%	49,1	86,9%
BBB	0,8	2,17%	6,2	11,13%	0,9	1,6%
<BBB	-	-	-	-	-	-
Non noté	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%

Méthodologie : *Ratings* externes présentés en équivalent *Standard & Poor's*, engagements évalués à leur valeur de remplacement sans prise en compte des effets de compensation et des collatéraux.

Répartition des engagements bruts sur les contreparties souveraines par rating

Le risque de contrepartie sur les contreparties souveraines est limité à la France via la détention d'obligations souveraines françaises (hors trésorerie placé au sein de la Banque de France pour un montant d'environ 1,5 milliards d'€).

Partie 3

Gestion des risques de marché

Les risques de marché sont des risques de pertes encourus sous l'effet de la variation défavorable de paramètres de marché (taux d'intérêt, cours des devises, cours des actions ou cours des matières premières notamment), à l'exception des mouvements de prix qui résulteraient de la dégradation de la situation financière d'un émetteur.

Section 1 – Activités génératrices

Au sein du Groupe, les risques de marché résultent :

- d'une part, des activités de compte propre conduites par la table d'exécution de la Banque, notamment les *desks* « trésorerie euro et devises » et « change »,
- d'autre part, de la détention d'EMTN ou OPCVM structurés, soit dans le cadre de la politique d'amorçage, soit au titre de l'animation du marché secondaire. Dans ce cas, une filiale de la Banque, Financière Boréale, se porte contrepartie des cessions de la clientèle quand elles interviennent avant l'échéance contractuelle du produit,
- enfin, du risque issu du portefeuille d'investissement, dont la fréquence de suivi est mensuelle.

Les risques pris par la table d'exécution ne sont donc pas générés par des opérations spéculatives mais résultent essentiellement d'opérations de placement de la trésorerie ou d'intermédiation clients.

L'exposition au marché secondaire a vocation à être débouclée dès qu'elle atteint une taille d'encours suffisante.

Les activités de montage de produits structurés n'induisent pour leur part pas de risques de marché significatifs. En effet, l'instrument dérivé permettant l'indexation de la performance (contrat de *swap* notamment) s'adosse en règle générale de manière stricte, soit à un instrument aux caractéristiques identiques contracté avec l'OPCVM, soit à l'engagement de rémunération attendu par le client investisseur dans l'EMTN. Des écarts d'adossement peuvent survenir en période de lancement de fonds à formules, mais ceux-ci restent exceptionnels et n'ont pas vocation à perdurer.

L'octroi de concours à la clientèle (crédits ou engagements de financement) n'induit pas, de manière usuelle, une exposition à des risques de marché (risque de taux d'intérêt ou risque de change), un mécanisme de cessions ou de transactions internes transférant ladite exposition à la table d'exécution.

En d'autres termes, l'ensemble des risques de marché, qu'ils soient associés initialement aux opérations avec la clientèle ou qu'ils proviennent des activités de compte propre, est centralisé et géré par la salle d'exécution de la Banque ou, dans le cas spécifique de l'animation du marché secondaire des produits structurés, par l'équipe d'ingénierie financière.

Section 2 – Méthodes de suivi et d'évaluation

Principes d'approbation des risques de marché

Des autorisations d'exposition maximale aux différents risques de marché sont accordées par le Directoire et soumises à la ratification du Conseil de Surveillance.

Ces limites sont exprimées de quatre manières :

- en montant absolu de portage : cette limite correspond au montant maximum acceptable, dans une devise déterminée, de la position nette dans ladite devise dans le cadre des activités de change,
- en sensibilité : la sensibilité est définie comme le montant de perte potentielle pour une variation spécifique d'un risque (taux d'intérêt, cours de change),
- en *stop loss* : il s'agit des montants de pertes cumulées sur une période donnée (calculés en jours ou années) qui ne peuvent être dépassés, sauf à liquider immédiatement la position. Les limites en *stop loss* sont également fixées par les desks trésorerie et change,
- en perte potentielle maximale : il s'agit du montant de perte estimée à horizon d'un an résultant du portage de produits structurés. La limite est définie à partir d'un scénario d'évolution défavorable des prix qui tient compte des protections généralement associées à cette catégorie d'actifs financiers.

Le suivi du respect des limites de risques de marché

Les opérateurs de la table d'exécution et de l'équipe d'ingénierie financière de la Banque ont l'obligation de respecter, en permanence, l'ensemble des limites de risques de marché.

En outre, le Contrôle des risques pour compte propre de la Banque (qui fait partie de la Direction Centrale des Risques et qui est strictement indépendant du *front office*) vérifie le respect des limites de marché pour l'ensemble des activités de la table d'exécution sur la base de *reportings* quotidiens. Le contrôle du respect des limites de marché pour l'activité de structuration est effectué sur une base hebdomadaire.

S'agissant spécifiquement des opérations initiées de gré à gré avec un client, la Direction Centrale des Risques vérifie le parfait adossement (nature et sens des options, nature du sous-jacent, prix d'exercice, échéance de l'opération) auprès d'une contrepartie de marché (étant précisé que les opérations sur options sont systématiquement réalisées en *back to back*, c'est-à-dire que toute opération sur option conclue avec un client est systématiquement et immédiatement retournée dans le marché, par conclusion d'une opération de sens inverse avec une contrepartie de marché).

Section 3 – Exposition aux risques de marché

Le tableau ci-dessous détaille l'exposition des activités de marché aux risques de change, de taux et sur actions au cours des deux derniers exercices.

En milliers d'euros	2024	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	Limites	Fin d'année		Moyenne		Minimum		Maximum	
Risque de change *	400	101	354	125	320	33	28	220	372
Risque de taux **	6.000	1.045	85	1.624	2.707	347	85	2.838	5.218

* sensibilité à 8% des positions de change opérationnelles, sans prise en compte des corrélations.

** sensibilité à 1% à une variation uniforme et parallèle des taux des portefeuilles de trésorerie, sans prise en compte des corrélations.

Le Groupe estime que son exposition globale aux risques de marché est faible, conformément à l'appétence de sa holding faïtière et à la politique de gestion des risques qu'il a défini et mis en œuvre. La plupart des opérations sont réalisées pour le compte de la clientèle et couvertes immédiatement et intégralement auprès d'une contrepartie de marché

Partie 4

Gestion de liquidité et du financement

Le risque de liquidité est le risque pour le Groupe de ne pas être en mesure de faire face à ses engagements à leur échéance ou encore de ne pouvoir dénouer une position en raison de la situation du marché. Le risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses engagements peut résulter à la fois de la transformation d'échéances (emprunt sur des échéances courtes pour prêter sur des échéances plus longues) et d'une impossibilité de contracter de nouveaux emprunts, à un prix acceptable, que ce soit sous l'effet de conditions générales du marché ou de facteurs spécifiques au Groupe.

Section 1 – La liquidité des emplois

La liquidité des emplois, c'est-à-dire leur disponibilité immédiate ou la possibilité de les céder rapidement à un coût raisonnable, pour faire face, notamment, à des retraits ou à des remboursements anticipés et imprévus des ressources, constitue l'un des fondements de la politique de trésorerie et de gestion actif-passif de la Banque. Celle-ci accepte, par là même, que cette attitude de prudence, voire conservatrice, réduise les opportunités d'optimisation de la rentabilité des emplois dont une maturité plus longue permettrait d'obtenir des marges additionnelles.

La maîtrise de cette politique repose, en premier lieu, sur la centralisation des décisions d'emplois :

- au niveau de la table d'exécution pour la trésorerie courante,
- au niveau de la Direction Financière, sur décision du Directoire, pour les portefeuilles de titres.

Le refinancement du portefeuille de crédits à la clientèle est lui-même assuré de manière centralisée à la table d'exécution par l'intermédiaire de contrats internes.

Le Comité de gestion actif-passif auquel siège la Direction Centrale des Risques s'assure du respect de cette politique de manière périodique (trois à quatre fois par an). Depuis l'émergence de la crise de liquidité interbancaire, le Contrôle des risques pour compte propre établit un état de liquidité opérationnelle sur base quotidienne et a développé un stress scénario en matière de liquidité afin de tester selon une fréquence mensuelle la robustesse du bilan à un choc.

Les résultats de ce stress-test sont positifs puisque la Banque conserve en tout état de cause un solde de liquidité largement créditeur.

Le Groupe n'est donc pas a priori dépendant du marché pour faire face à ses engagements. La méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte, de manière plus fine :

- d'une part, de l'impact de l'environnement externe (dégradation des Bourses de valeur, appréciation brutale du dollar par rapport à l'euro) sur la valorisation des produits dérivés et donc du volume de collatéraux versés,
- d'autre part, de la répercussion de rachats massifs sur le montant des découverts accordés aux OPCVM impactant par là même la trésorerie disponible.

Les résultats ont confirmé, là encore, la bonne résistance du bilan. Plusieurs indicateurs attestent de la liquidité des emplois :

- le volume des emplois de trésorerie « disponible », comprenant notamment la trésorerie au jour le jour et les titres mobilisables à court terme, a été systématiquement supérieur à 1 milliards d'euros pendant l'exercice 2024. Il ressort à environ 1,5 milliards d'euros au 31 décembre 2024,

- les emplois de trésorerie à terme, sous forme de titres obligataires et de titres de créances négociables, s'inscrivent dans le cadre de critères stricts : signature de premier plan, sélectionnée de manière rigoureuse par le Comité des Crédits, et durée d'investissement limitée. Le montant de ces emplois s'élève à 72,9 millions d'euros au 31 décembre 2024,
- les concours à la clientèle sous forme de crédits échéancés ressortent à 510 millions d'euros au 31 décembre 2024, s'inscrivant en légère baisse par rapport à l'année dernière,
- le portefeuille-titres de placement (hors participations dans les entreprises mises en équivalence) est également limité dans son montant et dans son objet. Au 31 décembre 2024, il se compose de 54,3 millions d'euros de titres à revenu variable (hors OPCVM monétaires utilisés dans le cadre de la gestion de trésorerie des filiales), pour l'essentiel sous la forme de lignes d'OPCVM maison acquises dans le cadre de la politique d'amorçage. Le portefeuille-titres est encadré par un système de limites visant à encourager une diversification satisfaisante et à favoriser la détention d'actifs liquides. Le statut de ces derniers titres (à céder ou à conserver) est examiné périodiquement par le Comité de gestion actif-passif qui ne valide le maintien de ces valeurs en portefeuille qu'aux fins de soutenir le développement du produit ou de la gamme de produit. Un dispositif complémentaire d'encadrement du portefeuille-titres a été défini au niveau du groupe Edmond de Rothschild.

Il en résulte un ratio LCR très conservateur qui s'affiche à 314,3% et un ratio NSFR égal à 133,4% au 31 décembre 2024.

Exposition au risque de liquidité au titre des fonds

Les indicateurs de liquidité des fonds sensibles sont suivis quotidiennement par le Contrôle des risques premier niveau et sur une base mensuelle lors des Comités de risques premier niveau des filiales, auxquels assiste le Responsable Contrôle pour compte de tiers de la Direction Centrale des Risques. Les éléments consolidés au niveau de toutes les filiales sont remontés mensuellement lors du Comité des Risques Financiers.

En 2024, aucun *gate* n'a été activé sur l'ensemble des fonds commercialisés par la Banque.

Section 2 – Limitation de la transformation d'échéances

La Banque a décidé – toujours par prudence – de conserver une situation structurelle de transformation « inverse » dans laquelle des ressources d'échéances longues (principalement les capitaux permanents, titres subordonnés remboursables et EMTN dans le cadre d'émissions de produits structurés) couvrent largement des emplois de courte durée.

Les tableaux qui suivent présentent, par date d'échéance, les encours actualisés figurant au bilan :

31 décembre 2024						
En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	1.489.558	-	-	-	-	1.489.558
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	62.346	14.557	-	29.073	-	105.976
Instruments financiers dérivés de couverture	450	-	2.471	34.899	-	37.820
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9.647	-	-	766	-	10.413
Titres au coût amorti	15.570	19.910	38.023	-	-	73.503
Prêts et créances sur établissements de crédit	578.424	15.983	359.283	-	-	953.690
Prêts et créances sur la clientèle	842.268	72.961	63.281	292.020	-	1.270.530
Actifs financiers par échéance	2.998.263	123.411	463.058	356.758	-	3.941.490
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	959.946	725.090	423.818	271.751	-	2.380.605
Instruments financiers dérivés de couverture	38	-	546	1.945	-	2.529
Dettes envers les établissements de crédit	88.701	-	-	-	-	88.701
Dettes envers la clientèle	909.413	129.216	15.814	-	-	1.054.443
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	1.958.098	854.306	440.178	273.696	-	3.526.278

31 décembre 2023

En milliers d'euros	De 1 à 3 Mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminée	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	2.475.815	-	-	-	-	2.475.815
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	39.867	12.413	-	28.201	-	80.481
Instruments financiers dérivés de couverture		47.755				47.755
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	990	-	990
Titres au coût amorti	-	-	79.218	-	-	79.218
Prêts et créances sur établissements de crédit	835.091	-	-	-	-	835.091
Prêts et créances sur la clientèle	757.492	31.528	105.390	318.349	-	1.212.759
Actifs financiers par échéance	4.108.265	91.696	184.608	347.540	-	4.732.109
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	791.013	619.108	820.071	512.953	-	2.743.145
Instruments financiers dérivés de couverture	3.477	-	-	-	-	3.477
Dettes envers les établissements de crédit	35.263	-	-	-	-	35.263
Dettes envers la clientèle	1.105.899	211.901	189.782	50.907	-	1.558.489
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers par échéance	1.935.652	831.009	1.009.853	563.860	-	4.340.374

L'évaluation et le suivi opérationnel de la transformation s'effectuent mensuellement sur la base d'impasses de liquidité déterminées à partir du bilan social. Ce périmètre s'avère pertinent dans la mesure où la Banque a centralisé en son sein le pôle de refinancement de ses filiales, qui, par ailleurs, développent des activités peu consommatrices en ressources.

La gestion du risque de liquidité structurel est encadrée par trois limites revues périodiquement en Comité de gestion actif-passif. Le tableau ci-dessous détaille les montants constitutifs de ces impasses au 31 décembre 2024.

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions d'euros	1.075	1.689	1.199	473	319	281	215	62

En dépit d'une politique prudente en matière de gestion financière, la Banque n'écarte pas la possibilité d'un remboursement anticipé significatif des ressources de sa clientèle. Ainsi, un scénario particulièrement défavorable a été développé dans ce sens. Il est également produit mensuellement pour être reporté en Comité des Risques puis en Comité de gestion actif-passif. Il ressort de ce scénario que la Banque pourrait satisfaire aisément aux contraintes fortes retenues à titre d'hypothèses, à savoir :

- assurer le remboursement immédiat des ressources à terme de maturité inférieure à un an,
- rembourser la moitié des ressources longues provenant de l'activité de détail,
- honorer ses engagements suite à la raréfaction des ressources à vue (hypothèse de diminution du tiers des dépôts à vue).

Dans l'éventualité d'une crise de liquidité grave affectant la Banque, un plan de financement d'urgence a été déterminé. Celui-ci prévoit trois possibilités de financement afin de parer à une insuffisance de liquidités :

- mobilisation des actifs éligibles auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE),
- utilisation des lignes de financement disponibles auprès des correspondants bancaires,
- cession des actifs liquides non éligibles auprès de la BCE.

Le plan d'urgence prévoit aussi la mise en œuvre d'une gouvernance dédiée, réactive et adaptée au niveau d'urgence.

Section 3 – Diversification des sources de financement

Eu égard à ses métiers de base, les ressources de la clientèle et interbancaires de la Banque ne résultent pas d'une politique active de recherche de moyens pour assurer le financement de ses emplois, mais sont le reflet de son activité de gestion d'actifs (dépôts de la clientèle privée, dépôts intra-groupe, émissions de produits structurés, opérations de pension avec les OPCVM), et de l'animation de la signature de la Banque au sein du marché monétaire.

La Banque apporte, néanmoins, une attention particulière à la diversification de ses sources de financement qui constitue l'un des socles de sa politique de gestion du risque de liquidité. Le tableau suivant fournit une indication de la diversité de ses sources de financement au 31 décembre 2024 :

En millions d'euros	Banques		Particuliers*		Autres		Total	
	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre
Emprunts de trésorerie	499,8	2	974,2	NA	-	-	1.474,0	NA
Comptes à terme	NA	NA	339,3	NA	NA	NA	339,3	NA
Certificats de dépôts	-	-	-	-	89,1	6	89,1	6
EMTN Ingénierie Financière	0	0	816,9	850	-	-	816,9	850

(*) La colonne « Particuliers » recouvre, pour les émissions de produits structurés, les données relatives aux clients de la Direction de la banque privée. Il est par contre difficile d'estimer avec précision le nombre d'investisseurs qui ont souscrit par l'intermédiaire d'autres canaux de distribution.

Partie 5

Gestion du risque de taux d'intérêt global

Section 1 – Définition et origine du risque de taux global

Le risque de taux d'intérêt global correspond au risque de pertes encouru au titre de l'ensemble des actifs, passifs et engagements hors-bilan à taux fixe (à l'exception des instruments de taux du portefeuille de trading, relevant des risques de marché), sous l'effet d'un déplacement parallèle et uniforme de la courbe des taux d'intérêt.

La sensibilité calculée par la Banque est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions résiduelles à taux fixe futures sous l'effet d'une hausse uniforme et parallèle de la courbe des taux d'intérêt. La sensibilité et son évolution sont calculées à l'aide d'un logiciel ad hoc (*RiskConfidence* développé par l'éditeur *Moody's Analytics*), sur la base d'une variation des taux d'intérêt à hauteur de 1% et 2%.

Section 2 – Exposition au risque de taux global

Le risque de taux global issu des activités de crédit est structurellement faible. En effet, les concours à la clientèle sont principalement accordés selon des références de taux variables (notamment EURIBOR 3 mois) et « refinancés » en interne (avec la table d'exécution) selon des références de même nature.

Le Groupe gère son exposition au risque de taux d'intérêt global dans le cadre d'une limite en sensibilité traduisant la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation défavorable uniforme de 200 points de base des différentes courbes de taux.

Le tableau ci-dessous rapporte les niveaux d'impasse globale à taux fixe par période future, à partir du 31 décembre 2024, sous hypothèse d'un écoulement contractuel du stock des actifs et passifs, sans production nouvelle :

Période	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
En millions	303	272	362	391	381	358	336	304

L'impasse à moyen/long terme résulte essentiellement de crédits clientèles nantis et d'obligations émises par l'Etat français. Il en ressort que la sensibilité à une variation uniforme de 200 points de base de la courbe des taux d'intérêt s'élève à 1,05 million d'euros au 31 décembre 2024.

Pour des montants de participations significatifs, la Banque peut être amenée à immuniser l'investissement contre le risque de change en empruntant la devise pour un montant équivalent. Les encours ci-dessus ont été financés dès l'origine par l'achat de devises

Partie 6

Gestion du risque structurel de change

La position de change structurelle du portefeuille d'investissement de la Banque est liée à ses investissements en devises. Elle résulte, pour l'essentiel, d'achats de parts de fonds libellés en monnaies étrangères, réalisés dans le cadre de la politique d'amorçage. Ces encours sont indiqués dans le tableau suivant arrêté au 31 décembre 2024 :

Devise	Montant (en milliers d'euros)
CNY	8.533
USD	122

Renseignements concernant les filiales et participations

Au 31 décembre 2024 (en euros)

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue en %
I - Renseignements détaillés (Participations supérieures à 1 % du capital de EDMOND DE ROTHSCHILD (France))			
A - Filiales (50 % au moins du capital)			
Financière Boréale	6.040.024	-3.372.366	100,00%
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	11.033.769	72.235.331	99,99%
Edmond de Rothschild Corporate Finance	61.300	12.939.231	100,00%
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	7.034.600	*12 793 754	100,00%
CFSH Luxembourg	12.000	* 11 885 807	100,00%
Edmond de Rothschild Boulevard Buildings Ltd	*** 17 088 000	*** - 1 878 000	100,00%
B - Participations (10 à 50 % du capital)			
Zhonghai Fund Management Co., Ltd.	** 146.666.700	** 108 333 500	25,00%
Edmond de Rothschild Private Equity China Investment S.C.A.	18.058.000	-8.276.215	28,10%
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX			
A - Filiales non reprises au § I. ci-dessus			
	-	-	-
B - Participations non reprises au § I. ci-dessus			
Sociétés françaises (ensemble)			
	-	-	-
Sociétés étrangères (ensemble)			
	-	-	-

* Hors acompte sur dividendes versé en 2023.

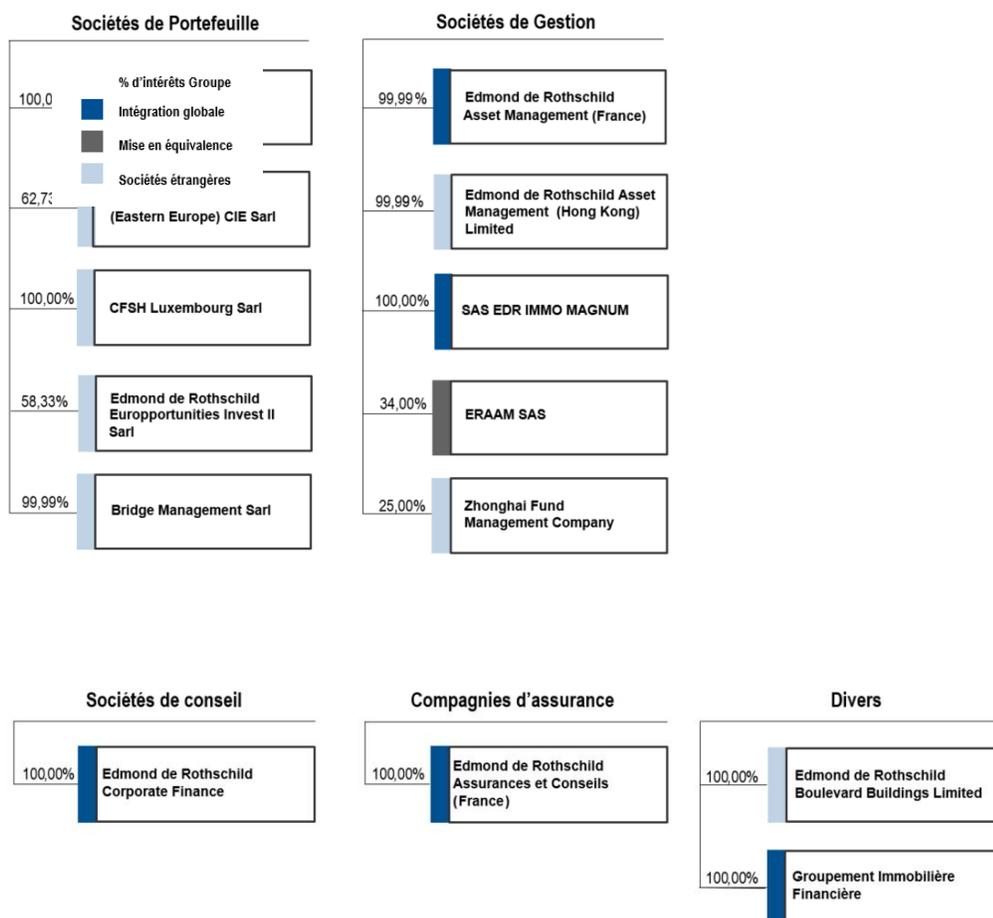
** En Renminbi.

*** Arrondis au millier le plus proche.

Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés		Montant des cautions et avals fournis par la Banque		Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Banque au cours de l'exercice
	Brute	Nette					
6.400.630	2.667.659	-	-	7.814	-174.355	-	
69.277.270	69.277.270	-	166.186	218.569.980	17.564.390	17.504.867	
11.318.737	11.318.737	-	-	47.839.979	6.745.647	-	
39.978.118	39.978.118	-	-	57.806.530	13.424.462	11.009.149	
66.840.000	26.625.215	-	-	-	2.793.398	-	
17.546.861	17.546.861	1.667.913	-	*** 757 251	*** - 84 000	-	
31.517.330	8.533.000	-	-	** 112 382 890	** 3 920 776	-	
2.046.713	552.388	-	-	-	600.858	-	
623.128	118.692	375.000	-	-	-	-	
656.279	656.279	-	-	-	-	548	
9.736.704	9.736.704	-	-	-	-	-	

Organigramme des participations consolidées

Par Edmond de Rothschild (France) au 31 décembre 2024



Comptes sociaux et annexes

226 | Bilan et hors bilan de la société
mère

227 | Compte de résultat de la société
mère

228 | Notes annexes
aux comptes de la société mère

250 | Résultats financiers au cours des
cinq derniers exercices

Comptes sociaux et annexes

Bilan et hors bilan de la société mère (en milliers d'euros)

		31.12.2024	31.12.2023
Actif			
Caisse, Banques centrales, CCP		1.489.556	37.001
Effets publics et valeurs assimilées	2.1	72.987	78.757
Créances sur les établissements de crédit	2.2	942.714	3.260.616
Opérations avec la clientèle	2.3	1.278.771	1.218.099
Obligations et autres titres à revenu fixe			
Actions et autres titres à revenu variable	2.4	13.900	13.314
Participations et autres titres détenus à long terme	2.5	19.478	10.026
Parts dans les entreprises liées	2.6	167.533	164.454
Immobilisations incorporelles	2.7	63.456	48.643
Immobilisations corporelles	2.8	15.956	16.428
Actions propres	2.9	-	-
Autres actifs	2.10	56.235	66.584
Comptes de régularisation	2.11	100.732	102.275
Total de l'actif		4.221.318	5.016.197

		31.12.2024	31.12.2023
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	2.13	1.574.288	1.870.198
Opérations avec la clientèle	2.14	1.203.257	1.668.720
Dettes représentées par un titre	2.15	909.191	922.125
Autres passifs	2.10	99.282	91.120
Comptes de régularisation	2.11	78.115	97.520
Provisions	2.16	7.646	4.606
Dettes subordonnées	2.17	21.055	21.065
Capitaux propres (hors FRBG)	2.19	328.484	340.843
. Capital souscrit		83.076	83.076
. Primes d'émission		98.243	98.244
. Réserves	2.18	32.278	32.278
. Report à nouveau (+/-)		72.193	65.716
. Résultat de l'exercice (+/-)		42.694	61.529
Total du passif		4.221.318	5.016.197

		31.12.2024	31.12.2023
Hors-bilan			
Engagements donnés			
Engagements de financement		408.945	454.099
Engagements de garantie		94.972	84.490
Engagements sur titres		3.812	5.597
Engagements reçus			
Engagements de garantie		93.605	72.393
Engagements sur titres		-	910

Compte de résultat de la société mère

En milliers d'euros		2024	2023
+ Intérêts et produits assimilés	3.1	202.535	216.887
- Intérêts et charges assimilées	3.2	-164.810	-168.212
+ Revenus des titres à revenu variable	3.3	30.535	39.096
+ Commissions (produits)	3.4	108.145	106.680
- Commissions (charges)	3.4	-26.362	-25.558
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	3.5	24.855	33.998
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	3.6	-456	-1.125
+ Autres produits d'exploitation bancaire	3.7	48.644	44.040
- Autres charges d'exploitation bancaire	3.8	-4.206	-4.133
Produit net bancaire		218.880	241.673
- Charges générales d'exploitation	3.9	-176.747	-169.767
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-11.423	-11.380
Résultat brut d'exploitation		30.710	60.526
+/- Coût du risque	3.10	-27	-226
Résultat d'exploitation		30.683	60.300
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	3.11	3.222	4.860
Résultat courant avant impôt		33.905	65.160
+/- Résultat exceptionnel	3.12	9.002	-
- Impôt sur les bénéfices	3.13	-213	-3.631
Résultat net		42.694	61.529

Notes annexes

aux comptes de la société mère

Note 1 – Principes comptables et méthode d'évaluation

1.1. Généralités

Les comptes annuels de Edmond de Rothschild (France) ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables.

1.2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conversion des opérations en devises

Celles-ci sont converties aux cours de change indicatifs publiés par la Banque de France à la date de clôture de l'exercice.

Les titres de participation et de filiales libellés en devises et financés en euros sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur en devises convertie au cours de la devise à la date d'acquisition ou de souscription. Les écarts de conversion constatés sur ces titres ne sont pas pris en compte dans le résultat.

Crédits à la clientèle

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables sur le traitement comptable du risque de crédit relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. L'application de ce règlement a pour conséquence de développer l'information financière en matière de risque de contrepartie et conduit à créer de nouvelles catégories de créances en comptabilité :

- créances saines : les crédits accordés à la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale,
- créances impayées : les échéances impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois (ou moins de six mois pour les crédits immobiliers) sont maintenues dans leur poste d'origine. Au-delà de ces délais, les crédits – pour l'intégralité des concours consentis au client – sont transférés en créances douteuses,
- créances restructurées : les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont également à nouveau inscrites en encours sain si la restructuration s'est faite aux conditions de marché à la date de la restructuration.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés au sein de l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte au moment de la restructuration. Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales, et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, fait l'objet, pour son montant actualisé, d'une décote au moment de la restructuration, enregistrée en coût du risque ; cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt. Si le débiteur, après un retour en encours sain, ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés.

Edmond de Rothschild (France) définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc...), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de problème d'insolvabilité,

- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance),
- les créances douteuses : les éléments de bilan et les engagements par signatures relatifs à une contrepartie sont identifiés comme encours douteux au sein du système d'information comptable de la Banque dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions. Les éléments concernés sont identifiés par enregistrement comptable au sein des comptes créés à cet effet.

Edmond de Rothschild (France) classe en encours douteux les encours et engagements présentant un risque de crédit avéré au titre de chacune des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits). Il ne peut être dérogé à cette règle que lorsque des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur,
- lorsque la situation de la contrepartie, à une opération de crédit ou à un engagement de hors bilan, présente des caractéristiques telles que, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque la Banque a connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque de non-recouvrement (existence de procédure d'alerte, par exemple),
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Au titre des procédures contentieuses à prendre en considération, on peut citer les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Parmi les encours douteux, Edmond de Rothschild (France) distingue les encours douteux non compromis des encours douteux compromis :

- les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises,
- les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles que, après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail, à la résiliation du contrat,
- dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis. Les créances litigieuses sont les créances faisant l'objet de contestations tenant soit à la nature, soit au montant, sans que la solvabilité de la contrepartie ne soit en cause. Elles sont comptabilisées dans les mêmes comptes que les créances douteuses non compromises.

Provisionnement du risque de crédit avéré : lorsqu'un risque probable de non-recouvrement, total ou partiel, apparaît avéré, les créances font individuellement l'objet de dépréciations constituées par dotation au compte de résultat et portées en déduction des actifs.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable du risque de crédit, Edmond de Rothschild (France) applique la méthode d'actualisation des flux prévisionnels.

Portefeuille-titres

Les titres recouvrent, notamment, les valeurs suivantes, émises en France ou à l'étranger :

- valeurs mobilières - à revenu fixe ou à revenu variable,
- bons du Trésor,
- autres titres de créances négociables,
- instruments du marché interbancaire.

Ces titres font l'objet d'un classement selon l'intention qui préside à leur détention et sont, conformément aux règlements n° 2014-07 de l'ANC sur la comptabilisation des opérations sur titres et n° 2008-15 du Comité de la réglementation comptable du 4 décembre 2008 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés, répartis entre les catégories suivantes, titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement et titres de participation et de filiales :

- les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. Ils sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de six mois,
- les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres de placement, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du présent règlement 2014-07,
- les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie "titres de transaction" ou de la catégorie "titres de placement" avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres d'investissement, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du présent règlement 2014-07, ils sont acquis avec une intention de détention durable et font l'objet d'une couverture spécifique du risque de taux ou de ressources affectées à leur financement. La différence entre leur prix d'acquisition et leur valeur de remboursement est amortie sur leur durée de vie résiduelle,
- les titres de l'activité de portefeuille, les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Ces titres sont acquis en vue d'une détention durable. Sont retenues dans cette catégorie les participations supérieures à 5% ou, éventuellement, inférieures à 5%, lorsqu'elles sont assorties d'éléments tels que la présence de représentants dans les organes de gestion ou l'existence d'une autre détention indirecte par le Groupe.

Les titres figurent à l'actif du bilan publiable dans les postes suivants :

- effets publics et valeurs assimilées,
- obligations et autres titres à revenu fixe,
- actions et autres titres à revenu variable,
- participations et autres titres détenus à long terme,
- parts dans les entreprises liées,
- actions propres.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles correspondent, pour l'essentiel, aux logiciels acquis dont la durée d'amortissement varie de un à trois ans.

Les amortissements concernant le matériel et le mobilier de bureau, le matériel informatique, les agencements et les installations ainsi que le matériel de transport s'établissent de la façon suivante :

- linéaire au taux de 10 à 25%,
- dégressif aux taux de 37,5% et 40%.

L'immeuble de Edmond de Rothschild (France) a été amorti sur une durée de vingt-cinq ans.

Dans le cadre de la convergence des règles françaises vers les normes I.F.R.S. (*International Financial Reporting Standards*) et en conformité avec le règlement 2014-07 de l'ANC, les charges différées ou à étaler ne sont pas comptabilisées à l'actif.

Désormais, les charges différées sont obligatoirement comptabilisées :

- à l'actif si elles respectent les critères généraux de définition et de comptabilisation des actifs ou qu'elles sont attribuables au coût d'entrée des actifs,
- en charges dans le cas contraire.

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du Plan Comptable Général relatives à la comptabilisation et évaluation d'actifs et aux amortissements et dépréciations d'actifs.

Les immobilisations corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels informatiques. Ces derniers demeurent en immobilisations incorporelles en cours jusqu'à la date de leur mise en service. La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles amortissables correspond à la durée d'utilisation du bien dans l'entreprise.

Actions propres

Les actions propres de la Banque sont comptabilisées en titres de placement.

La société applique les règles d'évaluation du règlement n° 2008-15 du Comité de la réglementation comptable du 4 décembre 2008 relatif à la comptabilisation des plans d'option d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés conformément aux instructions du règlement 2014-07 de l'ANC.

La mise en œuvre de ces règles n'a pas d'impact sur nos comptes ; en effet, la société appliquait déjà les principes énoncés aux comptes individuels.

Les dotations, reprises et charges relatives aux plans sont désormais présentées dans les charges de personnel.

Les actions propres affectées à un plan font l'objet d'une provision pour charges étalée sur la période d'attribution et ajustée en fonction du nombre d'actions attribuées aux bénéficiaires.

Les actions propres non affectées à un plan sont éventuellement dépréciées si leur valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle de l'action à la date d'arrêté des comptes, comme pour les autres titres de placement.

Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont enregistrés au compte de résultat au prorata temporis.

Les commissions sont également comptabilisées, pour l'essentiel, au prorata temporis.

Évaluation du portefeuille-titres

L'évaluation des titres détenus par la Banque à la clôture de l'exercice repose sur les principes suivants :

- les titres de transaction font l'objet d'une valorisation au prix de marché constaté en date d'arrêté, les différences d'évaluation positives ou négatives étant inscrites en compte de résultat.
- les titres de placement sont évalués au plus bas de leur valeur d'entrée et de leur valeur boursière (cours de bourse moyen du mois de décembre), ou de leur valeur probable de négociation en cas de titres non cotés,
- aucune compensation n'est opérée entre les plus-values et moins-values latentes ainsi constatées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation du portefeuille titres,
- les titres d'investissement, couverts en risque de taux, ne font pas l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de marché s'avère inférieure à leur valeur comptable. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées,
- les titres de participation sont évalués par référence à leur valeur d'usage. Lorsqu'il s'agit de titres cotés, le cours boursier n'en constitue pas le seul critère d'appréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values donnent lieu à la constitution d'une dépréciation du portefeuille-titres.

La valeur d'usage est calculée par une approche multicritère, notamment en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, de la quote part des capitaux propres.

Résultats sur instruments financiers à terme

Les principes comptables adoptés sont ceux définis par les règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et les avis du Conseil National de la Comptabilité (ANC).

Ces principes reposent essentiellement sur la nature des opérations effectuées, leur qualification et le type de marché sur lequel elles sont traitées :

- opérations d'échange de conditions d'intérêts (« swaps de taux »),
- les résultats de ces instruments, utilisés dans le cadre de la couverture d'opérations identifiées dès l'origine, font l'objet d'une inscription en compte de résultat d'une manière identique à la comptabilisation des produits et charges des éléments couverts,
- opérations sur contrats à terme portant sur des taux d'intérêt (notionnel, « Euribor », etc.).

Les gains ou pertes en couverture d'opérations sur le marché physique des capitaux sont répartis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Lorsque les contrats ne sont pas dénoués, deux méthodes de comptabilisation sont retenues :

- marchés organisés et assimilés : les gains ou pertes, résultant de l'évaluation des contrats sont enregistrés en résultat,
- gré à gré : seules les moins-values latentes sont provisionnées,
- contrats de garantie de taux (« FRA ») : les produits et charges de FRA en couverture sont portés en compte de résultat de façon symétrique aux produits et charges de l'instrument couvert. Dans le cas d'opérations de marché, les gains et pertes sont constatés dans le compte de résultat lors du dénouement de l'opération,
- options (de change, de taux, sur indices, sur actions) : les primes sont enregistrées en compte d'attente à l'initiation des contrats. À leur dénouement, s'il s'agit d'opérations de couverture, elles sont rapportées de façon symétrique aux résultats des opérations couvertes.

S'il s'agit d'opérations de marché, elles sont inscrites en compte de résultat. Pour les contrats non dénoués dans le cadre d'opérations de marché, les options sont revalorisées en date de situation.

L'écart de valorisation est porté en compte de résultat dans le cas de produits traités sur un marché organisé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values latentes sont provisionnées.

Engagements de retraite et autres engagements sociaux

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Désormais, les banques adhèrent aux régimes Agirc et Arrco.

La société n'applique pas la méthode préférentielle visant à provisionner les avantages postérieurs à l'emploi portant sur des régimes à prestations définies : engagement de retraite, plan de retraite supplémentaire et indemnité de fin de carrière.

Concernant les IFC, et à compter de l'exercice 2021, Edmond de Rothschild (France) applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation au lieu de la date de prise de service du membre du personnel (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19) Les engagements IFC s'élèvent au 31 décembre 2024 à 2,9 millions d'euros. Ils étaient de 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Provision pour gratifications d'ancienneté

Dans le cadre de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 et du règlement n° 2000-06 sur les passifs, une provision correspondant aux versements probables destinés à récompenser certains salariés présents dans l'entreprise (gratifications prévues lors de l'octroi de médailles d'honneur du travail) a été constituée à la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2024, cette provision s'élève à un total de 756 milliers d'euros.

Impôt sur les bénéficiaires

Edmond de Rothschild (France) a opté avec certaines de ses filiales pour le régime d'intégration fiscale de groupe à compter du 1^{er} janvier 2020. Les conventions signées entre ces dernières et la société mère reposent sur le principe de la prise en compte immédiate, dans le résultat de la société mère, de l'impact du régime de groupe (différence, positive ou négative, entre l'impôt groupe et l'impôt de chaque filiale calculé en l'absence de régime de groupe).

Participation des salariés

Une provision a été constituée sur la base d'un accord conclu au sein de l'Unité Economique et Sociale de Edmond de Rothschild (France).

Transactions avec les parties liées

En application du règlement 2014-07 de l'ANC, Edmond de Rothschild (France) présente les transactions avec les parties liées à la note 9 de l'annexe.

Contribution au FRU

Edmond de Rothschild (France) applique les dispositions du règlement 2020-10 de l'Autorité des Normes Comptables du 22 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. L'application de ce règlement prévoit la compensation de certains actifs et passifs qui aurait pour conséquence un allègement des Contributions au Fonds de Résolution Unique (FRU). Edmond de Rothschild (France) n'a pas eu d'opération compensée à la date d'arrêt.

Note 2 - Informations sur les postes du bilan

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
2.1. Effets publics et valeurs assimilées		
Titres d'investissements	72.987	78.757
Sous-total	72.987	78.757
Dépréciations		
Total net	72.987	78.757

En milliers d'euros	31.12.2024			31.12.2023		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.2. Créances sur les établissements de crédit						
Comptes ordinaires débiteurs	87.435		87.435	36.759		36.759
Comptes et prêts	16.375	838.516	854.891	2.438.000	783.240	3.221.240
Titres reçus en pension livrée						
Sous-total	103.810	838.516	942.326	2.474.759	783.240	3.257.999
Créances rattachées	1	387	388	813	1.804	2.617
Total	103.811	838.903	942.714	2.475.572	785.044	3.260.616

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
2.3. Opérations avec la clientèle		
Autres concours à la clientèle		
- Crédits	509.889	507.300
- Titres reçus en pension livrée	-	-
Sous-total	509.889	507.300
Comptes ordinaires débiteurs	768.566	710.486
Valeurs non imputées	-	5
Total brut	1.278.455	1.217.791
Créances douteuses (1)	914	868
Dépréciations créances douteuses	-598	-560
Total (2)	1.278.771	1.218.099

⁽¹⁾ Les encours douteux compromis s'élèvent à 914 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

⁽²⁾ Y compris des créances rattachées pour, respectivement 0 milliers d'euros en 2024 et 3.223 milliers d'euros en 2023.

Aucune créance n'est éligible au refinancement de la Banque Centrale au 31 décembre 2024.

Aucun dossier, classé en créances douteuses au 31 décembre 2024, n'a fait l'objet, au cours de l'exercice 2024, d'un reclassement en créances saines.

En milliers d'euros	31.12.2024			31.12.2023		
	Transaction	Placement	Total	Transaction	Placement	Total
2.4. Actions et autres titres à revenu variable						
Titres détenus	-	16.630	16.630	-	15.825	15.825
Dépréciations	-	-2.730	-2.730	-	-2.511	-2.511
Total net	-	13.900	13.900	-	13.314	13.314
Plus-values latentes (1)	-	18.435	18.435	-	18.500	18.500

⁽¹⁾ Entre la valeur d'acquisition des titres et leur valeur de marché.

Au cours de l'exercice, aucun transfert n'a été effectué entre catégories.

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 154 milliers d'euros et 13 746 milliers d'euros en 2024.

Parmi les titres de placement, les parts d'OPCVM se répartissent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2024			31.12.2023		
	Français	Etranger	Total	Français	Etranger	Total
OPCVM de capitalisation	11.813	2.087	13.900	11.126	2.187	13.314
Autres OPCVM	-	-	-	-	-	-
Total	11.813	2.087	13.900	11.126	2.187	13.314

En milliers d'euros	31.12.2024			31.12.2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.5. Participations et autres titres détenus à long terme						
Titres de participation						
- Etablissements de crédit	9.738	-	9.738	68	-	68
- Autres entreprises	34.219	-24.479	9.740	34.594	-24.636	9.958
Sous-total	43.957	-24.479	19.478	34.662	-24.636	10.026
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-	-
Total	43.957	-24.479	19.478	34.662	-24.636	10.026

Le montant total de la valeur nette comptable des titres cotés et des titres non cotés est respectivement de 8,62 millions d'euros et 10,86 millions d'euros.

Le détail des participations les plus significatives figure dans le tableau « Renseignements concernant les filiales et participations ».

En milliers d'euros	31.12.2024			31.12.2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
2.6. Parts dans les entreprises liées						
Entreprises à caractère financier et non financier	214.112	-44.452	169.660	213.061	-47.517	165.544
Ecarts de conversion	-2.127	-	-2.127	-1.090	-	-1.090
Total	211.985	-44.452	167.533	211.971	-47.517	164.454

Le montant total de la valeur nette comptable des titres est constitué de titres non cotés.

Liste des entreprises liées :

- Edmond de Rothschild Asset Management (France)
- Financière Boréale
- Edmond de Rothschild Corporate Finance
- Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)
- Edmond de Rothschild Real Estate (Eastern Europe) CIE SàRL (parts A et B)
- CFSH Luxembourg
- Edmond de Rothschild Building Ltd (Israël)
- SAS EDR IMMO MAGNUM

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.7. Immobilisations incorporelles					
Valeur brute					
Fonds commercial (dont droit au bail)	3.881		-2.020		1.861
Autres immobilisations incorporelles	46.583	12.502	-1.279		57.806
Immobilisations incorporelles en cours	29.884	14.740			44.624
Total	80.348	27.242	-3.299		104.291
Amortissements - Dépréciations					
Autres immobilisations incorporelles	-31.705	-9.238	108		-40.835
Total	-31.705	-9.238	108		-40.835
Valeur nette comptable	48.643	18.004	-3.191		63.456

En milliers d'euros	Début exercice	Acquisitions / dotations	Remboursements / cessions	Autres variations	Fin exercice
2.8. Immobilisations corporelles					
Valeur brute					
Terrains	11.434				11.434
Constructions	21.100				21.100
Matériel informatique	8.024	1.006	-11		9.019
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	6.880	324	-648		6.556
Immobilisations corporelles en cours	965	36			1.001
Total	48.404	1.366	-659	-	49.111
Amortissements - Dépréciations					
Constructions	-20.856	-43			-20.899
Matériel informatique	-5.938	-1.679	275		-7.342
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	-5.182	-461	729		-4.914
Total	-31.976	-2.183	1.004	-	-33.155
Valeur nette comptable	16.428	-817	345	-	15.956

2.9. Actions propres, plans d'options d'achat d'actions

La Banque ne détient plus d'actions propres.

Au 31 décembre 2024, il n'existe plus aucun plan d'options d'achat d'actions pour les collaborateurs d'Edmond De Rothschild (France).

En milliers d'euros		31.12.2024		31.12.2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
2.10	Autres actifs et autres passifs				
	Primes sur options				
	Appels de marge	12.564	36.931	12.461	43.432
	Dépôts de garantie	4.850	24.946	14.610	2.960
	Divers	38.821	37.405	39.513	44.728
	Total	56.235	99.282	66.584	91.120

En milliers d'euros		31.12.2024		31.12.2023	
		Actif	Passif	Actif	Passif
2.11	Comptes de régularisation actifs et passifs				
	Valeurs à l'encaissement	4	-	61	3
	Charges constatées d'avance	6.568		11.902	-
	Produits à recevoir	68.948	-	90.312	-
	Produits constatés d'avance	-	5.121	-	5.605
	Charges à payer		72.640	-	69.754
	Divers	25.212	354	-	22.158
	Total	100.732	78.115	102.275	97.520

En milliers d'euros		Début exercice	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Autres variations	Fin exercice
2.12.	Immobilisations financières					
	Valeur brute					
	Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
	Participations et autres titres détenus à long terme	34.662	9.701	-406	-	43.957
	Participations dans les entreprises liées	211.971	14			211.985
	Total	246.633	9.715	-406	-	255.942
	Dépréciations					
	Participations et autres titres détenus à long terme	-24.636		157	-	-24.479
	Participations dans les entreprises liées	-47.517		3.065	-	-44.452
	Total	-72.153	-	3.222	-	-68.931
	Valeur nette comptable					
	Obligations et autres titres à revenu fixe	-			-	-
	Participations et autres titres détenus à long terme	10.026	9.701	-249	-	19.478
	Participations dans les entreprises liées	164.454	14	3.065	-	167.533
	Total	174.480	9.715	2.816	-	187.011

En milliers d'euros		31.12.2024			31.12.2023		
		A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.13.	Dettes envers les établissements de crédit						
	Comptes ordinaires	88.681	-	88.681	12.455	-	12.455
	Comptes et emprunts	-	1.468.090	1.468.090	22.814	1.817.026	1.839.840
	Sous-total	88.681	1.468.090	1.556.771	35.269	1.817.026	1.852.295
	Dettes rattachées	-	17.517	17.517	13	17.890	17.903
	Total	88.681	1.485.607	1.574.288	35.282	1.834.916	1.870.198

En milliers d'euros	31.12.2024			31.12.2023		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
2.14 Opérations avec la clientèle						
Comptes d'épargne à régime spécial						
- Comptes d'épargne à régime spécial	-	35.151	35.151	-	-	-
- Dettes rattachées	-	-	-	-	31.960	31.960
Sous-total	-	35.151	35.151	-	31.960	31.960
Autres dettes						
- Comptes ordinaires de la clientèle	810.655	-	810.655	-	549.586	549.586
- Comptes créditeurs à terme	-	339.013	339.013	-	-	-
- Titres donnés en pension livrée	-	-	-	1	18.997	18.998
- Autres dettes diverses	-	13.100	13.100	71	7.300	7.371
- Dettes rattachées	-	5.338	5.338	1.060.877	575.883	1.636.760
Sous-total	810.655	357.451	1.168.106	1.060.877	607.843	1.668.720
Total	810.655	392.602	1.203.257	1.060.877	607.843	1.668.720

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
2.15 Dettes représentées par un titre		
Titres du marché interbancaire et créances négociables	906.024	902.653
Emprunts obligataires		
Sous-total	906.024	902.653
Dettes rattachées	3.167	19.472
Total	909.191	922.125

En milliers d'euros	Début exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	Autres variations	Fin exercice
2.16. Provisions						
Provisions pour charges						
Provisions pour médailles du travail	679	159	-58	-24	-	756
Provisions pour charges sur actions propres	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges sur litiges	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour charges	2.392	2.747	-1.183	-42	-	3.914
Sous-total	3.071	2.906	-1.241	-66	-	4.670
Provisions pour risques						
Provisions pour litiges	1.535	1.732	-84	-207	-	2.976
Autres provisions pour risques	-	-	-	-	-	-
Sous-total	1.535	1.732	-84	-207	-	2.976
Total	4.606	4.638	-1.325	-273	-	7.646

Le régime de retraite « sur-complémentaire » mis en place en décembre 2004 a été fermé au 31 décembre 2012, le dispositif étant maintenu pour ses bénéficiaires nés avant le 31 décembre 1953.

Il s'applique à une catégorie de cadres auxquels les régimes obligatoires et complémentaires existants apportent un taux de remplacement sensiblement inférieur à celui des autres catégories.

Ce dispositif entre dans le champ d'application des régimes à prestations définies exprimés sous forme différentielle (limitée dans le temps) ou additive en régime de base.

La dette actuarielle au taux de 3,38% est passée de 22 855 milliers d'euros à 19 982 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Taxes et contributions sur les rentes : l'article 113 de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifie les modalités d'assujettissement aux cotisations de Sécurité Sociale, à la contribution sociale généralisée et à la contribution au remboursement de la dette sociale des contributions des employeurs destinées au financement de prestations. En contrepartie de l'exonération de charges sociales, une taxe payable exclusivement par l'entreprise a été instaurée.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2010 a instauré le doublement de la taxe assise sur les montants de rente dépassant 1/3 du plafond annuel de la Sécurité Sociale. Cette taxe est passée de 8% à 16%.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2011 a ensuite modifié l'assiette d'application de cette taxe. Désormais la franchise est supprimée, la taxe de 16% est donc appliquée dès le premier euro de rente pour toute rente liquidée après le 1^{er} janvier 2001.

Le Groupe avait fait le choix de l'option de taxation sur les rentes. En fin d'année 2011, la société a opté pour un changement d'option, ouvert par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2011 sur les régimes à prestations définies de type L.137-11. Elle est passée à la taxe de 12% assise sur toutes les cotisations versées au fonds.

Indépendamment de la taxe précédente, une contribution additionnelle de 30% dès le premier euro, à la charge de l'employeur, sur les rentes excédant huit fois le plafond annuel et liquidées à compter du 1^{er} janvier 2010, a été également instaurée. Ces impacts ont été évalués en 2009.

Le calcul de la couverture financière fait ressortir qu'un montant de - 189 milliers d'euros aurait été provisionné en 2024 contre un montant de 3 609 milliers d'euros en 2023, en application de la méthode préférentielle, non retenue par la Banque,

Les actifs du régime sont valorisés à 20 171 milliers d'euros en 2024 et le gain net résiduel des services passés est nul au 31 décembre 2024.

Les provisions ne comprennent pas les indemnités de fin de carrière pour un montant de 2 905 milliers d'euros en 2024 contre 2 807 milliers d'euros en 2023.

Les provisions pour risques bancaires s'élèvent à 854 milliers d'euros en 2024, contre 757 milliers d'euros en 2023.

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
2.17 Dettes subordonnées		
Titres subordonnés à durée indéterminée (1)	21.000	21.000
Dettes rattachées	55	65
Total	21.055	21.065

1) En juin 2007, la Banque a émis un titre super subordonné (« TSS ») d'un montant de 50,0 millions d'euros. En cas de liquidation de la société émettrice, ce titre subordonné à maturité indéterminée n'est remboursable qu'après le désintéressement des autres créanciers à l'exclusion des titulaires de prêts participatifs ou de titres participatifs.

Suite à des contacts avec un des porteurs, une offre de rachat partiel sur un nominal de 29,0 millions d'euros a été faite par Edmond de Rothschild (France) avec une décote de 7,5%.

Après avoir obtenu le 12 juillet 2013 l'autorisation de l'ACP, l'opération de rachat des 29 millions d'euros suivie de destruction, a été effectuée en août 2013.

Le TSS est assorti de covenants financiers :

- non-paiement des intérêts en cas d'insuffisance de capital liée au non-respect du ratio prudentiel d'adéquation des fonds propres ou à la détérioration de la situation financière de la Banque,
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission si l'émetteur n'a pas, dans un délai déterminé, remédié à l'insuffisance de capital constatée.

Les principales caractéristiques financières de ce TSS sont les suivantes :

Date d'émission	Date de remboursement anticipé (call option)	Taux jusqu'à la date de remboursement anticipé	Taux à partir de la date de remboursement anticipé	Majoration d'intérêt (step up) à partir de la date d'option de remboursement
juin 2007	Juin 2017 puis trimestriellement	6,36 % (*)	Euribor + 2,65 %	+ 100 points de base

(*) Taux fixé par référence au taux de *swap* 10 ans en euros relevé le 4 juin 2007 : 4,71% + 1,65%.

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
2.18. Réserves		
Réserve légale	8.308	8.308
Réserves réglementées	152	152
Autres réserves	23.818	23.818
Total	32.278	32.278

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
2.19. Évolution des capitaux propres						
Position au début de l'exercice	83.076	98.244	32.278	65.716	61.529	340.843
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice (avant affectation)	-	-	-	6.477	36.217	42.694
Distribution de l'exercice	-	-	-	-	-55.052	-55.052
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Position à la clôture de l'exercice	83.076	98.244	32.278	72.193	42.694	328.485

Le capital social de 83.075.820,00 euros, divisé en 5.538.388 actions de 15.00 euros de nominal chacune, se répartit comme suit :

	Nombre d'actions	% d'intérêt
EDMOND DE ROTHSCHILD (SUISSE) S.A.	5.538.329	100,00%
Autres personnes physiques	59	NS
Total	5.538.388	100,00%

Le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2024	42.693.774,53
Report à nouveau à la clôture de l'exercice	72.192.958,19
Affectation à la réserve légale	-
Bénéfice distribuable	114.886.732,72

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante (*) :

Distribution d'un dividende de	13,73 euros par action, soit	76 042 067,24 euros.
Report à nouveau		38 844 665,48 euros.

Il est précisé qu'il sera procédé au paiement d'une partie du dividende visé ci-dessus en nature au moyen de la cession des 419 actions détenues au capital de Edmond de Rothschild (Europe) par la Société au profit de Edmond de Rothschild (Suisse), dont la valeur ne sera connue qu'au moment de la cession.

(*) Cette distribution de dividendes est soumise à l'approbation usuelle de l'Assemblée Générale, prévue en date du 14 mai 2025.

En milliers d'euros		31.12.2024	31.12.2023		
2.20	Opérations avec les entreprises liées				
	Actif				
	Opérations avec la clientèle (hors créances rattachées)	6.064	4.098		
	Passif				
	Opérations avec la clientèle (hors dettes rattachées)	83.960	67.179		
		< 3 mois	> 3 mois	> 1 an	> 5 ans
					Total
En milliers d'euros		< 1 an	< 5 ans		
2.21	Ventilation de certains actifs / passifs selon leur durée résiduelle				
	Actif				
	Créances sur les établissements de crédit	567.448	15.983	359.283	942.714
	Opérations avec la clientèle	793.348	122.269	57.962	1.278.771
	Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
	Total	1.360.796	138.252	417.245	305.192
	Passif				
	Dettes envers les établissements de crédit	960.097	599.813	14.378	1.574.288
	Opérations avec la clientèle	1.044.833	158.424		1.203.257
	Dettes représentées par un titre	39.034	99.598	495.048	275.511
	- Titres du marché interbancaire / T.C.N.	39.034	99.598	495.048	275.511
	- Emprunts obligataires	-	-	-	-
	Total	2.043.964	857.835	509.426	275.511
					3.686.736

Note 3 – Informations sur les postes du compte de résultat

En milliers d'euros		2024	2023
3.1.	Intérêts et produits assimilés		
	Produits sur opérations avec les établissements de crédit	60.818	156.582
	Produits sur opérations avec la clientèle	118.827	48.500
	Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	9.611	787
	Autres intérêts et produits assimilés	13.280	11.018
	Total	202.535	216.887

En milliers d'euros		2024	2023
3.2.	Intérêts et charges assimilées		
	Charges sur opérations avec les établissements de crédit	-102.359	-79.987
	Charges sur opérations avec la clientèle	-19.420	-15.723
	Charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	-37.598	-64.005
	Autres intérêts et charges assimilées	-5.433	-8.496
	Total	-164.810	-168.212

En milliers d'euros

2024

2023

3.3. Revenus des titres à revenu variable		
Actions et autres titres à revenu variable	2.020	12.521
Titres de participation et autres titres détenus à long terme	1	1
Parts dans les entreprises liées	28.514	26.574
Total	30.535	39.096

En milliers d'euros	2024		2023	
	Produits	Charges	Produits	Charges
3.4. Commissions				
Opérations de trésorerie et interbancaires	-	-8	-	-10
Opérations avec la clientèle	375	-	228	-
Opérations sur titres	-	-	-	-
Opérations de change	135	-	19	-
Opérations de hors-bilan	-	-	-	-
- Opérations sur titres	2.793	-	2.848	-
- Opérations sur instruments financiers à terme	1.740	-935	1.798	-1.054
Prestations de services financiers	103.103	-25.419	101.787	-24.494
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-
Total	108.145	-26.362	106.680	-25.558

En milliers d'euros	2024			2023		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation						
Titres de transaction	1.685	-37	1.648	2.518	-87	2.431
Opérations de change	331.636	-308.429	23.207	452.696	-421.129	31.567
Instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-	-	-
Total	333.321	-308.466	24.855	455.214	-421.216	33.998

En milliers d'euros	2024			2023		
	Produits	Charges	Solde	Produits	Charges	Solde
3.6. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés						
Moins-values de cession	-	-237	-237	-	-7.138	-7.138
Plus-values de cession	1	-	1	25	-	25
Dotations / Reprises liées aux dépréciations	252	-472	-220	6.743	-755	5.988
Dotations / Reprises liées aux provisions	-	-	-	-	-	-
Total	253	-709	-456	6.768	-7.893	-1.125

En milliers d'euros

2024

2023

3.7. Autres produits d'exploitation bancaire		
Refacturation de charges	12.848	12.768
Autres produits accessoires	35.431	30.626
Divers	360	647
Dotations / Reprises liées aux provisions	5	-
Total	48.644	44.040

En milliers d'euros

2024

2023

3.8. Autres charges d'exploitation bancaire

Rétrocessions de produits	-3.811	-3.602
Divers	-372	-370
Dotations / Reprises liées aux provisions	-23	-161
Total	-4.206	-4.133

En milliers d'euros

2024

2023

3.9. Charges générales d'exploitation

Salaires et traitements	-57.090	-56.532
Charges sociales	-29.828	-28.999
Intéressement des salariés	-627	-685
Participation des salariés	-3.297	-1.554
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-6.578	-5.609
Dotations aux provisions pour frais de personnel	-4.494	-1.606
Reprises de provisions pour frais de personnel	1.472	2.021
Sous-total frais de personnel	-100.441	-92.964
Impôts et taxes	-2.130	-4.288
Locations	-13.271	-12.599
Services extérieurs	-59.681	-58.915
Transports et déplacements	-1.221	-1.001
Autres charges diverses d'exploitation	-2	-
Dotations aux provisions pour frais administratifs	-	-
Reprises de provisions pour frais administratifs	-	-
Sous-total frais administratifs	-76.306	-76.803
Total	-176.747	-169.767

En milliers d'euros	2024	2023
3.10 Coût du risque		
Dotations sur dépréciations sur créances douteuses	-41	-159
Dotations aux provisions	-	-
Pertes nettes sur créances irrécupérables	-1	-71
Reprises sur dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles	3	4
Reprises liées aux provisions	-	-
Récupérations sur créances amorties	11	-
Total	-27	-226

En milliers d'euros	2024	2023
3.11. Gains ou pertes sur actifs immobilisés		
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	7.719
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Moins-values de cession sur immobilisations financières	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	-	-4.145
Reprises sur dépréciations des immobilisations financières	3.222	1.286
Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
Total	3.222	4.860

3.12. Résultat exceptionnel

Le Résultat exceptionnel pour 2024 est de 9 002 milliers d'euros.

Il s'explique essentiellement par la plus-value de cession de la succursale italienne à EDR Europe pour 9 070 milliers d'euros

3.13. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices, calculé dans le cadre du régime d'intégration fiscale, présente un solde négatif de -213 milliers d'euros .

Note 4 – Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Analyse des agrégats du Produit net bancaire

L'analyse du produit net bancaire, par grands secteurs d'activité, qui s'extrait de la présentation purement comptable du compte de résultat publiable, peut être résumée, très globalement, comme suit :

En milliers d'euros	2024	2023
- Gestion d'actifs	85.960	84.661
- Activité à marge	31.596	34.843
- Opérations de marchés, Portefeuille titres et revenus divers	101.324	122.170
Produit net bancaire	218.880	241.674

À 219 millions d'euros, le Produit Net Bancaire de l'exercice 2024 est en baisse de -9% par rapport à celui de 2023 (242 millions d'euros). Cette baisse de -23 millions d'euros du Produit Net Bancaire s'explique comme suit :

- les revenus liés au portefeuille titres et aux opérations de marchés baissent de -20,8 millions d'euros par rapport à 2023. Ceci est principalement imputable à la baisse des taux d'intérêts, la baisse des encours placés à la Banque de France et la baisse des revenus sur le portefeuille titres.
- le résultat lié à l'activité gestion d'actifs est en hausse de +1,3 millions d'euros (86 millions d'euros contre 84,7 millions d'euros en 2023). Cette évolution est due principalement à hausse des commissions de mouvement.
- le résultat de la marge d'intérêts est en baisse de -3,2 millions d'euros (31,6 millions d'euros contre 34,8 millions d'euros en 2023). Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des taux d'intérêts.

Note 5 – Notes sur le hors-bilan

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
5.1. Opérations avec les entreprises liées		
Engagements donnés		
Engagements de financement	10.683	5.000
Engagements de garantie	166	166

5.2. Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur les instruments de taux d'intérêt sont classées en portefeuille de micro-couverture. Les opérations conditionnelles sur instruments de cours de change peuvent être effectuées dans le cadre de la gestion spécialisée d'un portefeuille ou font l'objet d'un adossement. Les engagements sur instruments financiers à terme – dont la valeur nominale des contrats est exprimée en milliers d'euros – et se décomposent de la manière suivante:

Au 31 décembre 2024	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
En milliers d'euros						
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises »	1.404.697	1.372.393			1.404.697	1.372.393
« Swaps de taux »	370.728	1.266.604			370.728	1.266.604
Total	1.775.425	2.638.997			1.775.425	2.638.997
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices »	667.226				667.226	-
Sous-total	667.226	-			667.226	-
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »						
Sous-total	-	-			-	-
Total	667.226	-			667.226	-

Au 31 décembre 2023	Micro couverture		Portefeuille de transaction		Total	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
En milliers d'euros						
Marchés organisés et assimilés						
Contrats fermes						
« Swaps de devises »	1.720.331	1.624.507	-	-	1.720.331	1.624.507
« Swaps de taux »	373.096	1.782.152	-	-	373.096	1.782.152
Total	2.093.427	3.406.659	-	-	2.093.427	3.406.659
Marchés de gré à gré						
Contrats fermes						
« Swaps de taux » et « Swaps d'indices »	638.397	-	-	-	638.397	-
Sous-total	638.397	-	-	-	638.397	-
Contrats conditionnels						
« Taux » et « Indices »	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-
Total	638.397	-	-	-	638.397	-

La ventilation par durées résiduelles des engagements ci-dessus se présente ainsi :

Au 31 décembre 2024	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
En milliers d'euros						
Marchés organisés et assimilés	1.398.386	2.578.056	71.132	53.300	305.907	7.641
Marchés de gré à gré	39.959		348.867		278.400	
Total	1.438.345	2.578.056	419.999	53.300	584.307	7.641
Marchés de gré à gré	39.959	-	348.867	-	278.400	-
Total	1.478.304	2.578.056	768.866	53.300	862.707	7.641

Au 31 décembre 2023	0 à 1 an		1 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
En milliers d'euros						
Marchés organisés et assimilés	1.783.450	3.305.498	36.380	98.621	273.596	2.541
Marchés de gré à gré	-		192.510		445.887	
Total	1.783.450	3.305.498	228.890	98.621	719.483	2.541
Marchés de gré à gré	-	-	192.510	-	445.887	-
Total	1.783.450	3.305.498	421.400	98.621	1.165.370	2.541

Le degré d'exposition de la Banque aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers, exprimé en milliers d'euros, peut être résumé comme suit :

Nature du risque	Opérations concernées	Hypothèses	Evaluation de la sensibilité	
			31.12.2024	31.12.2023
Risque de taux d'intérêt	Opérations de trésorerie en euros	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	963	21
	Opérations de trésorerie en devises	Variation défavorable de 1 % de la courbe des taux d'intérêt	82	65
Risque de change	Opérations de change au comptant et à terme	Variation défavorable de 8 % des cours des devises	265	354

En milliers d'euros	Valeur positive		Valeur négative	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
5.3. Juste valeur des opérations sur instruments financiers à terme				
Marchés organisés et assimilés				
Contrats fermes				
« Swaps de devises » « Swaps de taux »	70.527	52.775	-7.388	-23.905
Marchés de gré à gré				
Contrats fermes				
« Swaps de taux », « Swaps sur indices »	9.657	12.728	-17.771	-8.571

Les données de 2024 ont été représentées.

La juste valeur des instruments financiers à terme est déterminée par référence à leur valeur de marché calculée quotidiennement dans le cadre de mesures de risque de contrepartie.

Note 6 – Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

6.1. Nature et méthodologie du calcul

Les calculs des montants des équivalents risques et des compensations sont effectués selon les principes énoncés par le règlement de l'ANC 2014-07.

La valeur de remplacement positive des équivalents risques correspond à l'évaluation au prix de marché des contrats, avant prise en compte des effets de la compensation et des garanties reçues.

La majoration brute est le résultat du montant notionnel de l'opération auquel est appliqué un coefficient de pondération. La majoration nette, quant à elle, est calculée selon la formule définie dans l'instruction n° 96-06 :

- majoration nette = $0,4 \times \text{majoration brute} + 0,6 \times \text{RNB} \times \text{majoration brute}$ dans laquelle le RNB représente le rapport du coût de remplacement net sur le coût de remplacement brut pour les transactions soumises à un accord de compensation juridiquement valable.

Les taux de pondération retenus pour les types de contrepartie correspondent à ceux définis dans le règlement n° 91-05 : 20% pour les banques et 50% pour les clients.

En milliers d'euros	Risques pondérés bruts		Risques pondérés nets	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
6.2. Ventilation des équivalents risque pondérés par type de contrepartie				
Banques	12.028	8.389	3.753	4.823
Clients	1.038	1.122	965	1.085

En milliers d'euros	Effet du netting		Effet de collatéralisation	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023
6.3. Effet, en montant, des compensations sur la somme des équivalents risques pondérés				
Banques	4.074	5.453	4.201	-1.888
Clients	73	38	-	-

Note 7 – Effectif moyen

	31.12.2024	31.12.2023
Techniciens	59	71
Cadres	312	319
Agents "hors classification"	102	95
Total	473	485

Conformément aux prescriptions du Code de Commerce, la ventilation de l'effectif moyen, salarié et mis à disposition du Groupe pendant l'exercice, est communiquée par catégories.

L'effectif employé à temps partiel ou pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

Note 8 – Informations complémentaires

8.1. Edmond de Rothschild (France) est incluse par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Edmond de Rothschild (Suisse) depuis l'exercice 2019.

Les comptes sociaux annuels tels qu'ils sont présents ont été arrêtés le 4 mars 2025, et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale le 14 mai 2025.

Note 9 – Transactions avec les parties liées

9.1. Transactions avec les parties liées personnes physiques et autres

En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Comptes, Prêts et créances rattachées	41.839	37.452
Actif	41.839	37.452
En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
Comptes à vue	200	177
Passif	200	177
En milliers d'euros	31.12.2024	31.12.2023
+ Intérêts et produits assimilés	1.948	1.898
Produit net bancaire	1.948	1.898
Résultat brut d'exploitation	1.948	1.898

9.2. Transactions avec les parties liées personnes morales

Opérations relatives au compte de résultat

En milliers d'euros	Relation avec la partie liée	31.12.2024	
		Produits	Charges
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Filiale	31.035	-12.854
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Filiale	13.034	-278
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Filiale	2.985	
Financière Boréale	Filiale	247	-1
SAS EdR Immo Magnum	Filiale	22	
Edmond de Rothschild Building Ltd (Israël)	Filiale	63	-1
CFSH Luxembourg	Filiale		-23

En milliers d'euros	Relation avec la partie liée	31.12.2023	
		Produits	Charges
Edmond de Rothschild Asset Management (France)	Filiale	28.639	-12.287
Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)	Filiale	11.489	-65
Edmond de Rothschild Corporate Finance	Filiale	2.688	
Financière Boréale	Filiale	342	-1
SAS EdR Immo Magnum	Filiale	19	
Edmond de Rothschild Building Ltd (Israël)	Filiale	95	

Résultats financiers de la société mère au cours des cinq derniers exercices

	2020	2021	2022	2023	2024
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820	83.075.820
Nombre d'actions émises	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388	5.538.388
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Fonds propres ⁽¹⁾ *	278.917.000	245.769.000	247.738.808	279.314.000	285.790.000
Capitaux permanents ⁽¹⁾ *	299.917.000	266.769.000	268.738.808	300.314.000	306.790.000
Total de bilan *	3.824.002.000	4.600.841.000	6.484.756.889	5.016.197.000	4.221.318.004
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	577.244.218	518.630.486	814.900.168	837.216.064	689.238.833
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	4.210.399	74.121.769	130.194.917	97.686.145	54.394.592
Impôt sur les bénéfices	-8.205.688	-4.841.986	-423.549	-3.630.877	-213.279
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-3.130.549	51.981.796	126.613.464	61.528.779	42.693.775
Montant des bénéfices distribués	5.759.924	50.011.644	95.038.738	55.051.577	76.042.067
Résultat des opérations rapporté à une seule					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,24	14,26	23,58	16,98	9,86
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-0,57	9,39	22,86	11,11	7,71
Dividende versé à chaque action **	1,04	9,03	17,16	9,94	13,73
Personnel					
Nombre d'employés fin d'exercice	470	473	471	496	493
Montant de la masse salariale (D.A.D.S.)	39.506.869	40.427.718	42.986.319	45.911.384	49.423.177
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres sociales)	23.324.519	24.857.504	26.337.442	28.999.265	29.827.797
Participation des salariés	2.373.047	4.330.979	3.076.133	1.554.334	3.297.118

(1) Hors résultat de l'exercice.

* Arrondis au millier d'euros le plus proche.

** 2025

Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale

EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

47, rue du Faubourg St Honoré

75008 PARIS Cedex 08

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des écarts d'acquisition et des participations dans les entreprises mises en équivalence

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
<p>Les écarts d'acquisitions, qui correspondent à la différence entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises, s'élèvent à 50,1 M€ au 31 décembre 2024 contre 50,1 M€ à la clôture de l'exercice précédent et sont décrits à la note 3.13 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Les participations mises en équivalence s'élèvent à 8,9 M€ au 31 décembre 2024 contre 8,5 M€ au 31 décembre 2023 et sont détaillées dans la note 3.10 de l'annexe aux comptes consolidés. Ces participations ont généré une contribution au résultat de 0,1 M€.</p> <p>Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et dès qu'un indice de perte de valeur est identifié.</p> <p>Il y a perte de valeur dès que la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable ; elle est actée par une dépréciation de l'écart d'acquisition.</p> <p>Nous avons considéré que la valorisation des écarts d'acquisitions et les participations dans les entreprises mises en équivalence constituaient un point clé de l'audit en raison de :</p> <ul style="list-style-type: none">- leur montant significatif au regard du bilan consolidé;- l'importance du jugement de la Direction	<p>Nous avons examiné la méthodologie retenue par le groupe pour mesurer un éventuel besoin de dépréciation des écarts d'acquisition ainsi que pour l'évaluation des participations dans les entreprises mises en équivalence.</p> <p>Les travaux effectués ont essentiellement consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none">- une revue critique des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ;- le contrôle des calculs réalisés et l'appréciation critique des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini utilisés dans les calculs des flux de trésorerie actualisés, le cas échéant en les confrontant à des sources externes ;- l'examen de la documentation par le management des éléments qualitatifs qui peuvent venir, le cas échéant, en complément du résultat des approches quantitatives ;- l'examen de la documentation étayant les sorties du périmètre ainsi que les conséquences comptables de ces sorties ;- enfin nous avons vérifié que les notes aux états financiers donnaient une information complète et appropriée.

<p>dans le choix des paramètres des tests de dépréciation et;</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'incidence matérielle sur les résultats du Groupe d'une erreur de jugement ou d'un changement d'estimation. 	
--	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du directoire.

S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) par votre assemblée générale du par votre assemblée générale du 29 mai 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Grant Thornton Audit.

Au 31 décembre 2024, nos deux cabinets étaient dans la 26^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes

consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Grant Thornton Audit

Frank Vanhal

Christophe Bonte

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées

Risque identifié	Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque
Les titres de participation représentent un poste important du bilan (187 M€ au 31 décembre 2024 comparé à 174,5 M€ au 31 décembre 2023) et	Nous avons apprécié la documentation du choix fait par la Direction parmi les différentes méthodes de détermination de la valeur d'usage.

<p>sont détaillés au niveau des points 2.5 et 2.6 de la Note 2- Informations sur les postes du bilan. Leur évaluation est une zone d'estimation significative.</p> <p>Comme indiqué dans la Note 1 - Principes comptables et méthode d'évaluation de l'annexe, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont évalués par référence à leur valeur d'usage.</p> <p>L'estimation de la valeur d'usage de ces titres et des parts dans les entreprises liées requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer, qu'il s'agisse de données historiques (capitaux propres, cours de bourse), ou de données prévisionnelles (plan d'affaires prévisionnels).</p> <p>Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions et parce qu'une erreur de jugement de la Direction pourrait avoir un effet significatif sur les comptes annuels, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des parts dans les entreprises liées constituait un point-clé de l'audit.</p>	<p>Pour les évaluations reposant sur des données historiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordaient avec les comptes audités des entités concernées; <p>Pour les évaluations par la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous avons vérifié que les prévisions relatives aux flux de trésorerie avaient été approuvées par les Directions des entités concernées, ▪ Nous avons apprécié la pertinence des principales hypothèses retenues.
--	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE) par votre assemblée générale du 29 mai 1999 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Grant Thornton Audit.

Au 31 décembre 2024, nos deux cabinets étaient dans la 26^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Grant Thornton Audit

Frank Vanhal

Christophe Bonte

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Traité d'apport partiel d'actif transfrontalier avec Edmond de Rothschild (Europe) :

- Conseil de Surveillance ayant autorisé cette convention : 27 août 2024
- Assemblée Générale Extraordinaire ayant approuvé cette opération : 11 octobre 2024
- Date d'effet : 31 octobre 2024
- Membres du Conseil de Surveillance de EdR (France) concernés : Cynthia Tobiano et Sabine Rabald (administratrices de Edmond de Rothschild (Europe)).
- Objet : ce traité a pour objet rapport par Edmond de Rothschild (France) de sa succursale italienne au profit de Edmond de Rothschild (Europe) moyennant la prise en charge par la société de la totalité du passif rattaché à cette branche d'activité, sans solidarité avec la société Edmond de Rothschild (Europe).
- Motif : cette opération s'inscrit dans le cadre d'un processus de restructuration interne au Groupe EdR.
- Montant concerné au titre de l'exercice 2024 : Edmond de Rothschild (France) a reçu en rémunération 419 actions de Edmond de Rothschild (Europe)

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de commissionnaire avec Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Nature et objet

A la suite de l'autorisation du Conseil de Surveillance du 12 décembre 2002, Edmond de Rothschild (France) a conclu le 16 décembre 2002 une convention de commissionnaire avec la société Edmond de Rothschild Asset Management (France). Un avenant n°1 a été signé en date du 30 juillet 2007.

Edmond de Rothschild (France) détient 99,99 % du capital d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Modalités

Dans le cadre des relations avec les partenaires extérieurs promouvant la gamme d'OPCVM gérés par Edmond de Rothschild Asset Management (France) et par les autres sociétés liées, Edmond de Rothschild (France) mandate Edmond de Rothschild Asset Management (France) pour effectuer le paiement aux partenaires de la contribution d'Edmond de Rothschild (France) au titre des conventions passées avec lesdits partenaires. Edmond de Rothschild (France) règle quant à elle sa contribution à Edmond de Rothschild Asset Management (France) sur facture récapitulative à terme échu à la fin de chaque trimestre ou de chaque année. En 2024, Edmond de Rothschild (France) a reversé à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 2.196.831 euros hors taxes.

Personnes concernées

Madame Cynthia Tobiano est membre du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild (France) et Présidente du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Asset Management (France).

Monsieur Philippe Cieutat est membre du conseil de surveillance de d'Edmond de Rothschild (France) et Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Edmond Rothschild Asset Management (France).

Conventions réglementées conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est terminée au cours de l'exercice 2024 :

Aucune convention réglementée conclue au cours d'exercices antérieurs ne s'est terminée au cours de l'exercice 2024.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Frank Vanhal

Grant Thornton Audit

Christophe Bonte

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'est élevé à 310.624 euros au cours de l'exercice écoulé, correspondant à un impôt sur les sociétés pris en charge pour un montant de 77.656 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions visées audit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable, en euros, s'établit comme suit :

Résultat de l'exercice 2024	42 693 774,53
Report à nouveau précédent	72 192 958,19
Affectation à la réserve	-
Bénéfice distribuable	114 886 732,72

Le bénéfice distribuable est affecté de la façon suivante :

Distribution d'un dividende de	13,73 euros par action
Soit :	76 042 067,24 euros.
Report à nouveau :	38 844 665.48 euros.

Il est précisé qu'il sera procédé au paiement d'une partie du dividende visé ci-dessus en nature au moyen de la cession des 419 actions détenues au capital de Edmond de Rothschild (Europe) par la Société au profit de Edmond de Rothschild (Suisse), dont la valeur ne sera connue qu'au moment de la cession.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que le dividende versé en numéraire est éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que le dividende par action distribué au titre des trois derniers exercices était :

	2023	2022	2021
Dividende par action	9,94	17,16	9,03
Montant éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3-2° du CGI	40%	40%	40%

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du résultat des diligences effectuées relatives au renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Cynthia Tobiano, et prenant acte que les critères d'honorabilité, de connaissance, d'expérience, de compétences et de disponibilité requis par la réglementation en vigueur sont remplis, les critères d'indépendance n'étant quant à eux pas remplis compte tenu de ses fonctions exercées au sein du groupe Edmond de Rothschild, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Madame Cynthia Tobiano pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures de 6 536 146 euros versées durant l'exercice 2024 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier pour Edmond de Rothschild (France).

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, et afin de maintenir la compétitivité du Groupe en matière de rémunération, décide que la part variable de la rémunération totale des personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier peut être portée au maximum au double du montant de la rémunération fixe. Cette décision s'appliquera pour les collaborateurs ayant les fonctions suivantes ou répondant aux critères ci-dessous :

Fonctions :

- membres du Comité Exécutif, du Directoire, du « Senior Management »,
- responsables des Fonctions de Contrôle (Audit, Risques, Conformité) et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales,
- responsables de « Business Unit » et leurs N-1 ayant des responsabilités managériales
- responsables de certaines Fonctions Support (dont Finance, RH, Informatique, Juridique, etc.),
- responsables et Membres permanents de Comités de gestion du Risque,
- responsables et Membres permanents de Comités Nouveaux Produits,

Autres critères :

- managers de Preneurs de Risque,
- rémunération totale de 500.000 euros ou davantage, et/ou collaborateurs appartenant aux 0,3% de rémunérations les plus élevées,
- rémunération totale au moins égale à celle du membre du « Senior Management » ayant la rémunération la moins élevée.